SYNDICAT MIXTE

RIVAGE

BILAN

2025



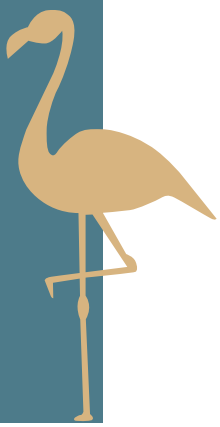
SYNDICAT MIXTE RIVAGE

Mairie de Leucate, Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE

04 48 13 01 10

www.rivage-salses-leucate.fr

RIVAGE EST UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL QUI COORDONNE LA PROTECTION, L'AMÉNAGEMENT ET LA VALORISATION DE L'ÉTANG DE SALSES-LEUCATE ET DE SES ZONES HUMIDES, TOUT EN MENANT DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES AUPRÈS DES HABITANTS ET VISITEURS.



SOMMAIRE

ANIMATION DU TERRITOIRE — 03

SUIVIS ET CONNAISSANCE — 07

GESTION DES MILIEUX NATURELS — 13

COMMUNICATION & SENSIBILISATION — 19

PARTENAIRES — 22

BILANS DÉTAILLÉS — 23

ANIMATION DU TERRITOIRE

3 CONSEILS SYNDICAUX

20 FÉVRIER
Approbation des CG, CA et validation du budget supplémentaire 2025, Avis sur demande retrait Salses

21 NOVEMBRE
Demandes de subventions, Candidatures animation sites N2000, renouvellement poste technicien, DOB

19 DÉCEMBRE
Programme d'action, vote du BP 2026, décisions budgétaires (provision, montant cotisation), complémentaire santé

ANIMATION DU CONSEIL SYNDICAL

Animation de la **gouvernance** du syndicat via l'organisation de 3 **conseils syndicaux**.

Demande de sortie de Salses : analyse concluant à l'absence de redondance de compétences ; vote défavorable du conseil syndical (20 février). Deux procédures engagées par la commune ; accompagnement juridique mobilisé.

Réalisation d'un **bilan** annuel et définition de la **stratégie d'action** pour la période 2026-2030.

VIE DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Gestion **administrative**, **financière** et des **ressources humaines** de l'équipe :

- **Direction** : départ de Laurence Fonbonne (février) ; intérim assuré par Julien Robert et l'équipe ; arrivée d'Alizée Martin (5 mai)
- **Recrutements** : Félix Barrera - projet d'ABCi (arrivé le 1er avril pour 4 ans). Embauche de Cloé Kreisberger (suite à son service civique) comme animatrice saisonnière de la Maison de l'Étang (Leucate)
- **Service civique** : Jeanne Duval (septembre, 8 mois) - coordination chantier REV, mise à jour des plans de gestion Sagnette/Soulsoure
- Encadrement de 2 **stagiaires** : Yasmine Atoui (23/06-11/07) en appui ABCi/animations et Eva Bardou (24/11-07/12) en immersion technique avec Bruce Basso

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE EN 2025

Alizée MARTIN
Directrice – Animation du territoire

Julien ROBERT
Chargé de mission Natura 2000 CLSL et FdS

Jean-Alexis NOEL
Chargé de mission Zones humides

Marie MAILHEAU
Animatrice du SAGE de l'étang

Bruce BASSO
Technicien suivi et gestion des milieux naturels

Felix BARRERA
Technicien environnement – Animateur de l'ABCi

Jeanne DUVAL
ESC – Gestion des espaces naturels et leurs plans de gestion

Stagiaires
Stage d'observation – Yasmine ATOUI
Immersion – Eva BARDOU

Cloe KREISBERGER
Animation de la Maison de l'étang

ANIMATION DES OUTILS DE GOUVERNANCE

Commission locale de l'eau réunie en mai pour la présentation du bilan et des perspectives 2025 et animation des commissions thématiques.

Premier **COPIL du projet d'ABCi** tenu en octobre pour présenter la démarche et les actions à venir sur les 4ans du projet.

Comité de suivi de la SGZH et COPIL Natura 2000 organisés en mars : Bilan des actions menées en 2024 et perspectives 2025 lors de la réunion regroupant. Organisation d'un groupe de travail spécifique police de l'environnement.

Evaluation et **mise à jour du plan de gestion Sagnette et Soulsoure** par Jeanne DUVAL avec un premier COPIL en décembre.

Participation à l'**évaluation du plan de gestion du Bourdigou** (piloté par PMM).

Initiation de la n**otice de gestion** portant sur le périmètre des propriétés du CDL « **Rives de Fitou** » : concertation, animation foncière, relations avec la copropriété riveraine (AFUL de Port-Fitou).


Site de la Sagnette/Soulsoure à St Hippolyte © J. DUVAL / RIVAGE

Accompagnement ou suivi d'**autres syndicats de bassins versants** (Agly, Réart, Tet) pour harmoniser les **plans de gestion stratégiques** de zones humide à échelle plus large. Participation au comité zones humides du Département 66 en février et au **COPIL des DOCOBS voisins** (Etang de la Palme en février).

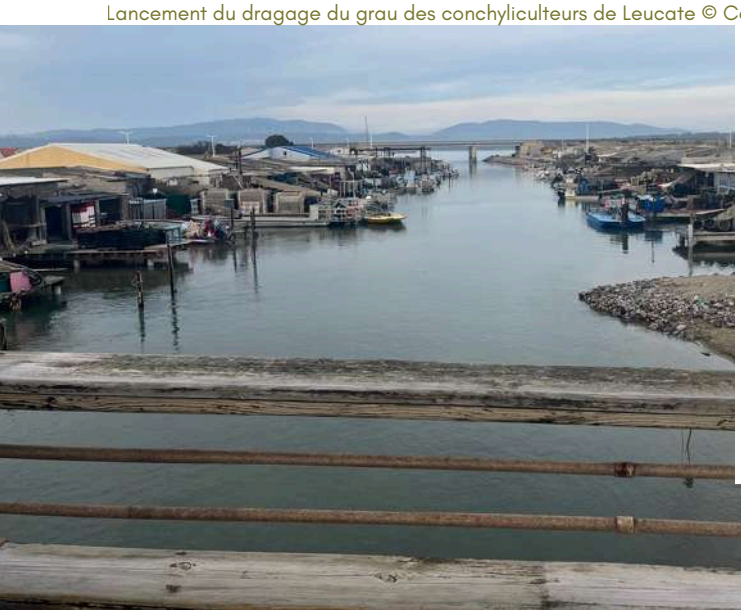
AVIS ET ÉVALUATIONS D'INCIDENCE

10 dossiers ont sollicité un **avis de la CLE du SAGE** : principalement les dossiers de demande de régularisation simplifiée des forages et puits dans les Pyrénées-Orientales.

14 avis techniques ont été formulés : 4 AOT, (accompagnement de la manifestation sportive LordOfTram, mesures compensatoires en ZH telle que la caserne du Barcarès, dragages au Barcarès, etc.)

Consultation, information et expertise technique : dossier du dragage du Grau des conchyliculteurs, projet réhabilitation du bassin portuaire E de Port-Leucate, amélioration d'une mini STEP sur les Dosses et arrêté sur les pisciculture font-Estramar.

Lancement du dragage du grau des conchyliculteurs de Leucate © Commune de Leucate





Concertation supra-bassin : participation aux CLE, interSAGE et CDE, aux comités techniques du GALPA EMA, aux réunions avec les autres syndicats et outils de gestion (SMBVA, PNMGL, PNR, etc.), ainsi qu'aux échanges avec les structures agricoles (SAFER, CA) pour le SDEBA, aux réunions cours d'eau et au comité départemental de la ressource en eau des PO.

Partenariat CEN Occitanie / RIVAGE : Réunion annuelle de coordination le 18 décembre pour suivi des projets communs notamment dans le cadre des Convention de coopération (2023) et convention opérationnelle (2024) pour les mesures compensatoires offshore.

Suivi du p**rojet de Réserve de biosphère** (MAB) porté par le **Parc naturel marin du golfe du Lion** et échange sur les projets communs et la mutualisation de données.

Participation à l'**association AIGA** regroupant les **syndicats de bassins d'Occitanie** (créée en 2024). Objectifs : partage d'expériences, analyses techniques/politiques, représentation auprès des instances régionales et de bassin. En 2025 : échanges avec l'animateur, réunions inter-syndicats, participation à l'AG du 12 décembre.




Entre agouilles et étangs © RIVAGE

Collaboration sur la **gestion des milieux aquatiques et GEMAPI** : coopération avec le **SMBVA** pour la programmation des opérations et la démarche EPTB, suivi des travaux menés par les collectivités gemapiennes voisines (**PMMCU**, **SMMAR**), et participation aux réunions GEMAPI organisées par l'État et les collectivités. **Suivi des opérations** :

- Fitou, Caves, Treilles, Leucate : suivi des actions SIAH/SMMAR (entretien ripisylve, gestion des niveaux d'eau, étude submersion).
- Barcarès, Saint-Laurent, Saint-Hippolyte, Opoul : participation aux bilans annuels de la convention PMMCU/SMBVA (distinction GEMA / gestion des milieux naturels).
- Réunions tripartites PMM-SMBVA-RIVAGE en juin et décembre.

Animation foncière :

- Veille à l'**intégration des enjeux de RIVAGE** dans les **documents d'urbanisme et de planification** (PLU, PLUi, SCOT, SRADDET), notamment suivi et accompagnement de l'élaboration du **SCOT** de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.
- **Suivi des mouvements de foncier** et des pratiques agricoles menées sur **Garrieux** et notamment suivi de l'action anticipée de maitrise de foncier en partenariat avec la FDC66, et le CEN-Occitanie
- Echanges avec le **CD66** dans le cadre d'importantes **acquisitions** (100ha visés dont 80 déjà acquis en 2024) en cours sur la commune de **St-Laurent** (abords du terrain militaire) pour la mise en œuvre des **mesures compensatoires** pour des projets d'aménagements (routes, ZAC et autres) à venir.


Site de Garrieux © RIVAGE

Participation aux réseaux et instances Natura 2000 : implication active dans les instances régionales et nationales (Vice-présidence de l'association régionale, participation aux réseaux des gestionnaires d'Occitanie et des Pyrénées-Orientales, Pôle relais lagune, journées d'échanges et formations organisées par la DREAL, Région, OFB, DDTM).


Cistude d'Europe, mare de Port Leucate © RIVAGE

Suivi des **plans nationaux et régionaux** (PNA/PRA) : Participation aux rencontres Cistudes Occitanie et aux échanges dans le cadre du PNA, Réunion du PRA odonate, PNA Emydes, PNA Outardes, PNA Butor étoilé, Chiroptères, Mares.

Rencontre annuelle des **agents du littoral**, réseau des gestionnaires de **l'ARB**, Séminaire régional **Natura 2000**, gestion courante de l'association Natura 2000 Occitanie.

Suivi des projets éoliens flottants EOLMED et LEFGL (comités techniques, mesures compensatoires) : réunion du comité de suivi LEFGL le 18 novembre (suivis acoustiques, avifaune, benthos, chiroptères, herbiers).

Suivi des projets de tracé de la ligne ferroviaire Narbonne-Perpignan SNCF (et du projet GUARDEN évaluant l'impact sur la PNR NM) et de **tracé du gaz sur Ventenac**.


Dépression de Ventenac © RIVAGE

SUIVIS ET CONNAISSANCE

SUIVI DES ESPÈCES

CHIROPTÈRES

Suivi simplifié des gîtes et des étapes de reproduction dans la forteresse de Salses (vidéo infra-rouge) (ALEPE)

Effectifs de janvier 2025 inférieur à celui de 2023 ou 2024, mais en augmentation notable depuis le début du suivi hivernal en 2018. Reproduction excellente pour les trois espèces d'intérêt communautaire suivies.

Suivi régulier en régie dans la forteresse de Salses (transits du Minioptère de Schreïbers).

Maximum de 154 individus observés le 6 octobre

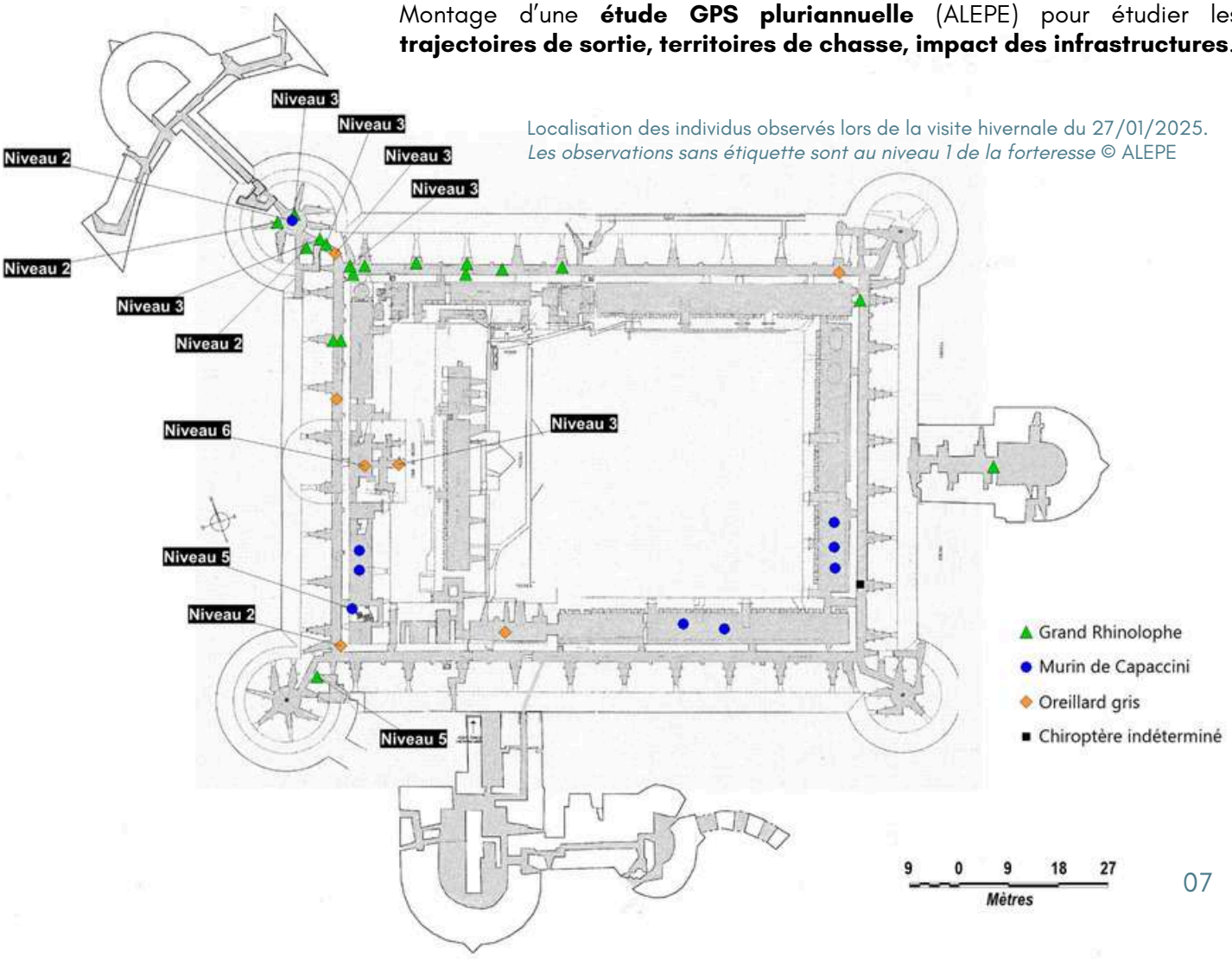


Essaim photographié dans la colonie mixte le 15/07/2025 à 15h36, incluant des Murin à oreilles échancrées (adultes et juvéniles), des Grand Rhinolophe juvéniles, des Minioptères et au moins 2 Murins de Capaccini © ALEPE

Recherche de nouveaux sites pour les chiroptères : suivi de l'occupation d'une **ancienne mine d'Ocre** à Leucate. Seul un Oreillard gris a pu y être observé en période de transit automnal.

Montage d'une **étude GPS pluriannuelle** (ALEPE) pour étudier les **trajectoires de sortie, territoires de chasse, impact des infrastructures**.

Localisation des individus observés lors de la visite hivernale du 27/01/2025.
Les observations sans étiquette sont au niveau 1 de la forteresse © ALEPE



OISEAUX :

Suivis de la **reproduction des ardéidés arboricoles coloniaux** sur l'île des **Sidrières** et de **l'Hortel** (Leucate). Comptage à pied réalisé le 26 mai :

41 nids d'aigrette garzette, 18 nids de bihoreau gris, 4 de héron garde-bœufs et 22 nids d'ibis falcinelle.

Suivi de la **reproduction des sternes naines** : Différents sites colonisés avec mise en place de **mises en défens** pour certains (notamment embouchure du **Bourdigou** à Torreilles).

2 colonies ont permis de produire des poussins : l'îlot du fer à Cheval à Leucate (35 jeunes à l'envol) et l'embouchure du Bourdigou à Torreilles (4 jeunes à l'envol). À noter que sur l'îlot du Fer à Cheval, la reproduction de l'Avocette élégante a également été observée (2 familles).



Poussins observés sur les Sidrières le 26/05/2026 © RIVAGE

Participation au **réseau de suivi des laro-limicoles coloniaux** le 15 avril en vue d'optimiser les suivis ornithologiques et la présence de différents services sur le site de la **Coudalère**.



Butor étoilé © observation.be

Points d'écoute **Butor étoilé** : 2 sessions de points d'écoutes ont été réalisées en avril sur **Salses** et **St-Hippolyte**. Aucun individu n'a été contacté lors de ce suivi.

Points d'écoute **Outarde canepetière :** 42 points d'écoute réalisés en mai.

L'espèce a été contactée sur 13 points, totalisant 15 à 18 mâles chanteurs sur la plaine de la Salanque. Ce résultat inverse la tendance de ces dernières années, avec une augmentation des effectifs pour la première fois depuis 2020 (pour rappel : 6 à 7 mâles chanteurs en 2020).

Poursuite du **protocole STOC baguage** pour le suivi de l'**avifaune nicheuse** sur les **Sagnes Opoul** avec la **FDC66** : 3 sessions entre le 8 mai et le 25 juin.

Protocole d'**évaluation du dérangement potentiel** des oiseaux par les **traitements drone de l'EID** (démoustication) sur les Sagnes d'Opoul – 3 traitements tests entre mai et juillet.

Suivi de la **population reproductrice de Blongios nain** sur le site Natura 2000 (**GOR**) Situation très préoccupante pour l'espèce qui n'a été détectée que sur un seul secteur (Le Bourdigou à Torreilles), avec 1 à 2 mâles chanteurs, sans que la reproduction ne puisse être certifiée par l'observation de jeunes.



Mâle chanteur de Blongios nain observé le 23/06/2026 sur l'agouille de l'Auque © GOR

TORTUES & REPTILES :

Recherche de **nouveaux sites** pour l'**Emyde lépreuse** : 1 seul site a fait l'objet de recherches cette année : le Bourdigou à Torreilles. Aucun individu n'a malheureusement pu être capturé lors de ce suivi.

Lancement du **projet SeaLife** sur les **mares de Port Leucate** qui permettra à terme d'équiper le site en **suivi GPS des cistudes d'Europe**, station météo locale et évaluation socio-économique des acteurs concernés par le site.

Suivi **POP Reptile** (**PMMCU**) afin de connaître les espèces présentes sur les sites de la **Sagnette/Soulsoure** (St Hippolyte), la tendance (accroissement, diminution, stabilité) des populations et de tester une série d'hypothèses pour expliquer les tendances observées.

FAUNE AQUATIQUE :

Lancement d'un projet d'acquisition de connaissance sur les **Branchiopodes** sur **Mare Opoul** avec le **MNHN** mis en œuvre en 2026.


Anguille © UPVD

Présentation de la phase 1 du **projet AnguillaMED** (**UPVD**) sur le suivi de l'**état sanitaire des populations d'anguilles européennes** dans les rivières et lagune de Méditerranée occidentale et échanges dans le cadre du **ROE anguille** par le CEN Occitanie et PRL.

Restitution du projet **Medus'Oc** (**SEANEO**, **CRPMEM** et **Prud'homies**) étudiant les **populations de gélatineux** dans l'étang : on constate que l'abondance de Mnemiopsis est fortement corrélée à la salinité, mais aussi à la température.

Suivi des études portées par le **CRIOBE** sur les **grandes nacres** dans l'étang et des **collecteurs** installés par le **laboratoire de Banyuls**. Participation à la réflexion portées par la **DREAL** sur le montage d'un Plan d'action régional.

SUIVI DES DIFFÉRENTS PROJETS PORTANTS SUR L'ACTIVITÉ CONCHYLICOLE :

- Suivi des données transmises dans le cadre du **projet SIPEN** pour le suivi Interrégional des **Performances d'Elevage de Naissains d'huîtres creuses** (**Cépralmar**)
- Projet "**Conch'connect**" (**Cépralmar** et **CRCM**) : sonde installée en 2024 et application lancée en 2025 pour **suivre les conditions du milieu** sur les zones d'élevage à Thau et à Leucate
- **HOLOPROD** (**HOLONURS**) : **production de juvéniles** en 2023 à la station Ifremer de Palavas. L'étang était identifié pour les essais de grossissement, mais en prévision de travaux dans la zone portuaire, il a été mis en stand-by au profit du Prévost, Thau et Gruissan.
- Participation aux échanges du projet **VALERIAN** (Valoriser les **réseaux** interrégionaux et nationaux pour **l'aquaculture**)

Tables conchylicoles de l'étang de Salses-Leucate © RIVAGE

SUIVI DES HABITATS

Participation au **projet Roselières** : réunions des sites pilotes, COPIL et un séminaire de fin de projet en décembre.


Griffes de sorcières © RIVAGE

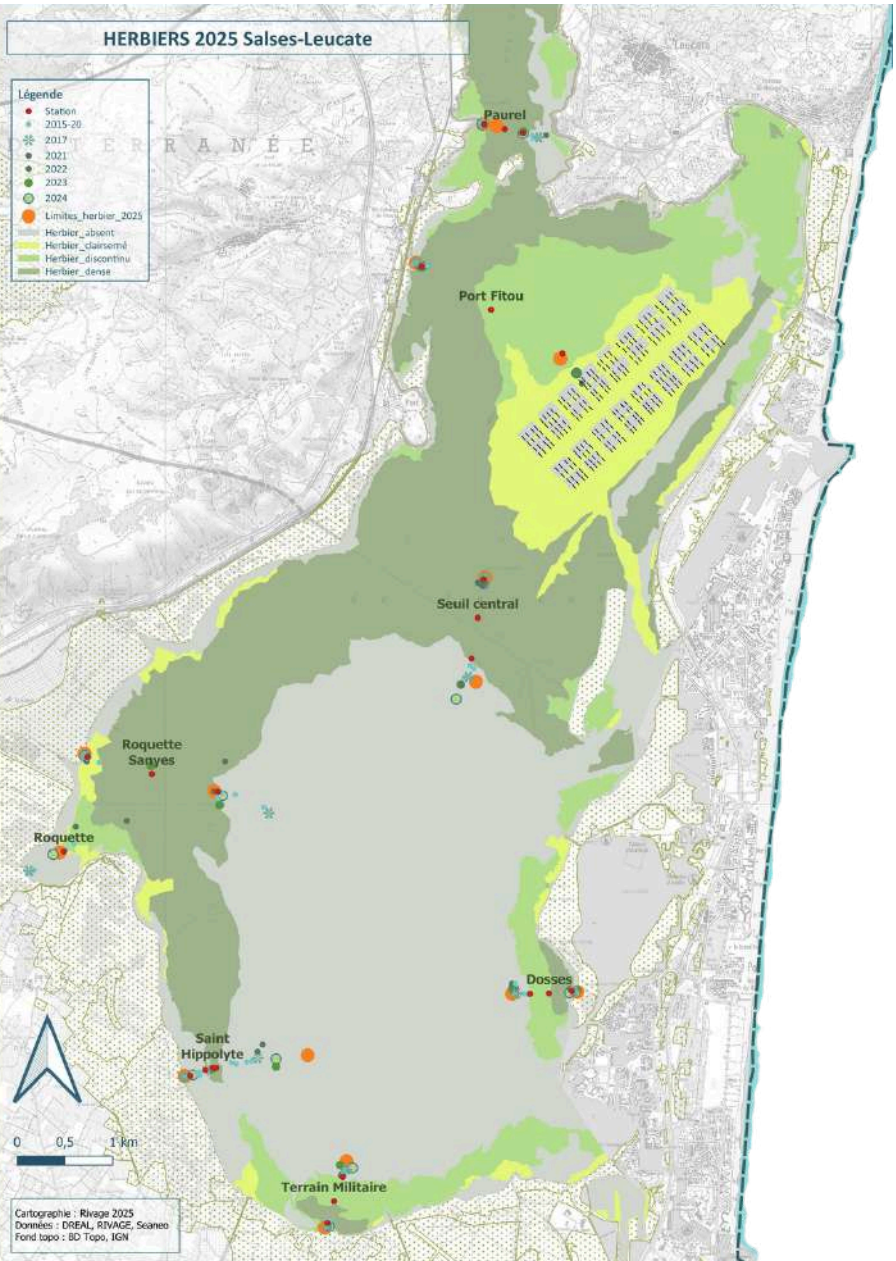
Acquisition annuelle de données sur la **dynamique de colonisation de 30 espèces exotiques végétales envahissantes** sur les aménagements anthropiques (partenariat **IUT Perpignan**) : données utilisées notamment pour les diagnostics préalables au projet déposé au Fonds vert.

Suivi de la fréquentation du site des Sagnes Opoul en période de sensibilité via un piège photo mis en place entre avril et aout 2025. Aucune intrusion constatée cette année.

Suivi des **lagunes temporaires** dans le cadre du **PRA** (**CBN Med**) : suivi mensuel de la première **mise en eau jusqu'à l'assec** (6 sessions de janvier à juin) hauteur d'eau, salinité, conductivité, turbidité. Un suivi des macrophytes ainsi qu'un prélèvement d'eau (3 fois) pour une analyse des sels nutritifs sont également réalisés. Les données ont été transmis au CBN Med, résultats non disponibles à ce jour.

Suivi simplifié des **macrophytes** aux exutoires des 4 **stations d'épuration**.

2025 présente de meilleurs résultats que toutes les autres années de suivis. Les résultats sont meilleurs au printemps qu'en octobre et Le Barcarès redevient la station la plus favorable.




Herbier de zoostère et acétabulaires © RIVAGE

Herbiers de l'étang : suivi par **transect** des zones à enjeu durant l'été (**SEANEO**).

Stabilité des limites entre 2024 et 25 liée à 2 dynamiques opposées : une franche diminution au NO (le Paurel - 68%) et une progression dans le SE de l'étang (St-Hippolyte).

La diminution est observée sur les limites profondes, alors que les supérieures sont plutôt en progression.

L'herbier occupe en moyenne une plus grande superficie qu'en 2010 témoignant potentiellement de l'amélioration des conditions de développement des Herbiers en 15 ans.

La densité marque une très légère augmentation entre 2024 et 2025 (peu significative).

SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE DE LA LAGUNE ET DES ZONES HUMIDES

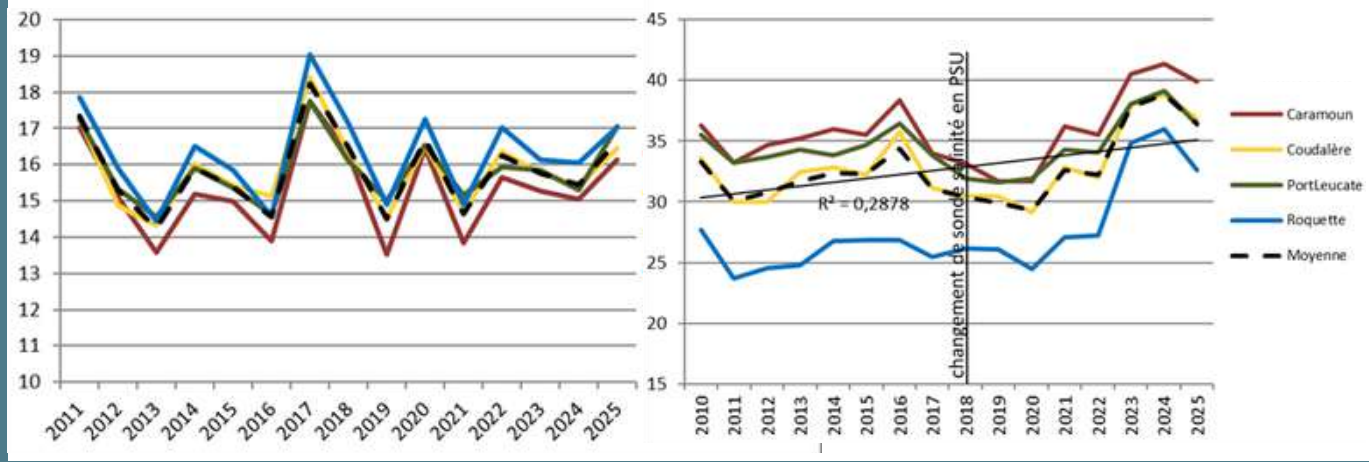
Mise en place de **sondes piézométriques** et d'**échelles limnimétriques** sur **3 emplacements** de la lagune afin de **suivre les niveaux d'eau**.

Un **suivi visuel des courants dans les graus** de la lagune et réalisé en parallèle. Toutes ces données seront couplées aux conditions météorologiques pour comprendre leurs relations et traitées en 2026.


Echelle limnimétrique et piézomètre © RIVAGE

Suivi mensuel des paramètres physicochimiques de la lagune et des résurgences (salinité, température, pH, oxygène, turbidité). 2025 : lagune moins salée que 2024 (année des records) et plus chaude.

EVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE (°C) ET DE LA SALINITÉ (PSU) DE LA LAGUNE



Suivi des **projets de recherche** opérés sur l'étang de Salses-Leucate et en lien avec la **qualité de l'eau**, notamment :

- Les projets menés par **Ifremer** (REMI, REPHY, PHENOMER, ...)
- Le programme de recherche sur les **micro-plastiques dans les sédiments** de l'étang de Canet et de Salses-Leucate (lancé en 2024 par **UPVD/CEFREM** en collaboration avec Université du Texas)
- Rencontre préliminaire avec l'**université de Lyon** pour un projet sur les **Archaea** (micro-organismes vivant dans les sédiments) et le **changement climatique**
- Échange avec le **CNRS** sur la **gestion des graus** sur différentes lagunes
- Rencontre sur le projet **Misarbo** (recherche de virus dans l'eau et transmission par les moustiques)
- Mise à jour des données de la **pression de nutriments sur la lagune** (FMA)


EEtang de Salses-Leucate © RIVAGE

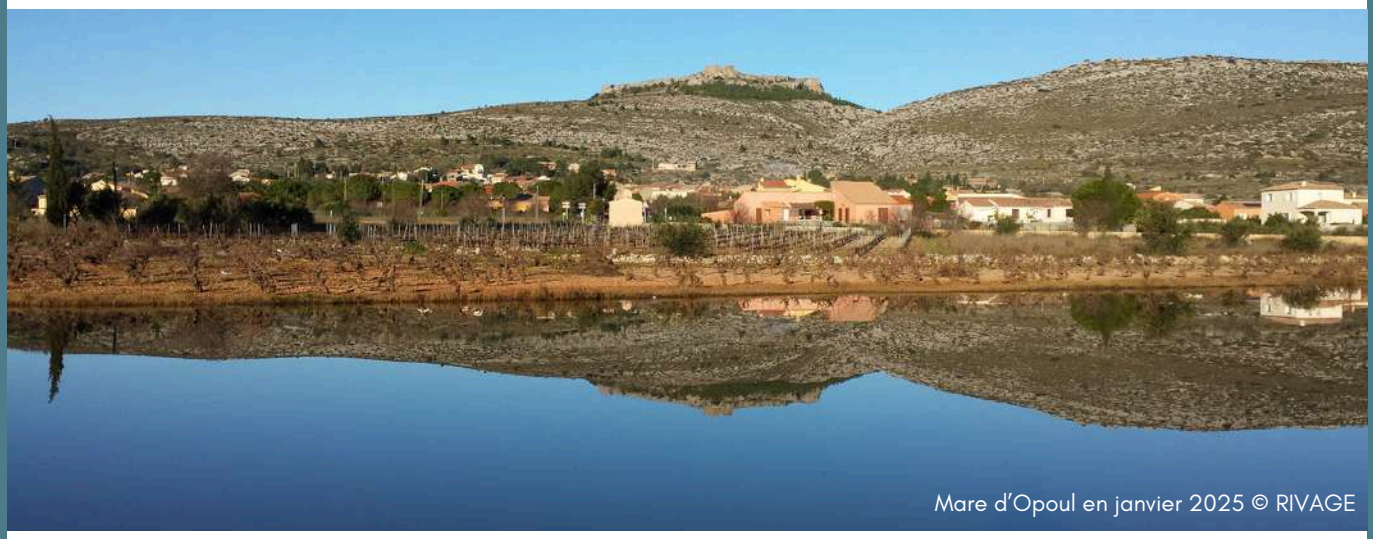
Suivi hydraulique du **fonctionnement** des **zones humides :**

- **Sagnes d'Opoul** : 2 sondes relèvent les conditions de température, de pression atmosphérique, de salinité et de niveau d'eau (quotidiennement à 12h et 00h). Malgré l'absence de précipitations notables, le relevé des sondes a eu lieu en avril mais ne permettent pas une analyse pertinente. Les pluies de l'hiver 2025/2026 vont être riches en retour d'expérience et permettront de dégager des indicateurs quant à la gestion du site.


Résurgence de Font Estramar © RIVAGE

- **Font Estramar** : suivis des **engagement pris par la pisciculture** pour redirection de l'eau + suivi des **variations de niveaux d'eau** au sein de la roselière (via piézomètres) et de l'alimentation par le gouffre de Font Estramar.
- **Communal** : Suivi du **réseau de piézomètres**. Le jeu de données n'est actuellement pas suffisant pour dégager des tendances intéressantes notamment au vu des conditions météo des 3 dernières années. Deux sondes sont actuellement « coincées » dans les piézomètres et devront être extraites en 2026.

- **Mare d'Opoul** : plan de **suivi de la mare** pour les épisodes de **remplissage** hors débordements de réseaux, analyses d'eau. Ces analyses présentent des taux de bactéries fécales permettant de s'orienter vers un dysfonctionnement de la STEP ou des réseaux.


Mare d'Opoul en janvier 2025 © RIVAGE

- **Dosses** : Poursuite de l'**étude hydrologique** de la zone des Dosses, précision du fonctionnent hydraulique général de la presqu'ile malgré la quasi-absence de précipitations Depuis 2022. Les **sondes** ont été retirées du site courant 2025.
- **Mare de Port-Leucate** : Implantation d'un **piézomètre** et réalisation d'un **hydrogramme** au sein de la colonne d'eau pour évaluer les variations de **salinité** au sein de la mare principale.
- **Garrieux** : Montage d'une **étude hydraulique** qui sera réalisée en 2026.

GESTION DES MILIEUX NATURELS

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Appui aux **collectivités** pour l'**amélioration de la qualité des masses d'eau** :

- **Démarche Vert demain/ZéroPhyto** : poursuite des PAPPH, sensibilisation et conseils techniques et participation à une journée technique (labellisation, désimperméabilisation, végétalisation)
- **Pollutions ponctuelles** : suivi du gradient de salinité du canal Paul Riquet ; gestion d'une pollution au Blanc d'Espagne en lien avec la DREAL
- **Transfert des eaux usées** : poursuite des échanges AFUL/Fitou/DREAL.

Eaux pluviales : Suivi du schéma directeur d'assainissement de St Laurent et d'Opoul ainsi que des travaux sur le pluvial de St Hippolyte. Suivi des études d'amélioration de l'exutoire de la zone du Lydia au Barcarès.

Concernant les **eaux usées**, suivi des **études**, **procédures** et **travaux** de : Réfection des systèmes d'assainissement du Barcarès, réseaux d'eaux usées de St-Hippolyte, schéma directeur d'assainissement de Fitou (canalisation le long de la lagune et REUT). En parallèle, suivi des **diagnostics** réalisés par le **SPANC**.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Espèces végétales envahissantes :

Sur le site des **Dosses**, organisation de **chantiers** d'**arrachage de griffes de sorcières** : lycée Martin Luther King de Narbonne (formation STAV) en janvier, opération « J'aime la nature propre » (FDC66, Barcarès et PMM) en mars, REV-Solidarité jeunesse (jeunes bénévoles internationaux) et World Clean Up Day avec la Banque Populaire du Sud et l'association Nature Barcarès Pluriel en septembre.

Organisation d'un **chantier d'arrachage des griffes de sorcière** avec l'école ETRE d'Alenya en mars sur le site **Latécoère** (St Laurent).

Arrachage des espèces exotiques envahissantes (Baccharis, chèvrefeuille du Japon…) sur les **parcelles ASF** en février dans le cadre d'un chantier avec le lycée Martin Luther King de Narbonne.

Régulation de la prolifération du **Baccharis** sur le secteur de **Font Dame** (Sagne d'Opoul) à l'automne.

Réalisation de travaux d'**arrachage du Lyciet Féroce** sur le site de la **Corrège** par l'ONF (projet Fonds vert).



Chantier d'arrachage 2025 sur les Dosses © RIVAGE


Chantier d'arrachage avec l'école ETRE en 2025 © RIVAGE

Régulation des populations de ragondin en 2 phases :
16 jours de piégeage effectif en mars, 4 jours de piégeage effectif en décembre. Compte tenu des résultats de l'année précédente, il a été décidé de concentrer le piégeage sur les lignes à fort degré d'infestation afin d'avoir un impact plus important sur les populations sources (Sagnes d'Opoul et pisciculture de Font Dame, Le Communal dans une moindre mesure).
La campagne a malgré tout permis la capture de 88 ragondins dont 42 femelles et 46 mâles.



Crabe bleu : Participation au **Plan Régional d'Action** porté par la DREAL et aux réunions de travail. Appui à la **remontée d'information des captures** par les pêcheurs professionnels (Sapiduswatch) en augmentation en 2025.

OUVERTURE ET ENTRETIEN DU MILIEU

Sagnes Opoul : Poursuite des travaux opérés par la **FDC66** (contrat N2000) : restauration du **merlon**, amélioration du fonctionnement hydraulique par **entretien du chevelu d'agouilles**. Suivi de la réalisation du chantier d'**entretien du réseau hydraulique** (agouille de la Rigole) en partenariat avec le réseau des carriers et extracteurs de granulats.

Communal : Définition d'un **plan d'action avec PMM** pour priorisation des **surfaces à ouvrir** avant la mise en **pâturage** ou fauche par des agriculteurs en 2026.

Garrieux : organisation d'un **chantier nature** avec l'école ETRE d'Alenya, visant à **restaurer une parcelle en zone humide** (retrait des fils de fer et piquets d'une ancienne vigne), afin de mettre en place une **gestion pastorale** adaptée dans les années à venir.

Mise en place d'une **action d'écopâturage des fossés de la forteresse de Salses** pour l'entretien des espaces verts et l'augmentation des ressources alimentaires des **chiroptères** : 230 brebis de l'exploitation de Capucine LOPEZ s'y sont installées du 8 au 17 novembre.


Sagnes d'Opoul vue depuis le ciel © RIVAGE


Agrion de Mercure

Suivi des **projets d'ouverture et d'entretien du milieux** en lien avec la mise en œuvre de **mesures compensatoires** :

- Parcelles **ASF Salses** (**CEN Occitanie**) : chantier avec le lycée Martin Luther King de Narbonne en février : **débroussaillage** des agouilles et berges, contrôle des r**efus de pâturage** pour favoriser l'habitat de l'**Agrion de mercure**
- **Plan de gestion rédigé par le CEN Occitanie** sur les terrains situés à l'Est du **terrain militaire de St Laurent** dans le cadre des MC liée à l'aménagement de la RD22b à Cabestany porté par le **CD66**
- Projet de mesure compensatoire à la s**écurisation des digues de l'Agly** porté par le **SMBVA**. RIVAGE est associé à la mise en place des MC sur **St-Hippolyte/Torreilles** pour s'assurer de la cohérence des actions définies avec le DOCOB.

PRÉSERVATION DES ESPÈCES

OISEAUX :

Dans le cadre de la mise en œuvre des MC liées au projet éoliennes en mer (portées par le CEN Occitanie) :


Ilot du Fer à cheval © RIVAGE

- **Création d'un îlot** pour la restauration d'un site de **reproduction** pour **laro-limicoles** (Sterne naine en particulier) sur **l'étang du Fer à Cheval** à Leucate. Le chantier s'est déroulé la 1ère semaine d'avril et a permis, dès cette première année la reproduction avérée de la Sterne naine (jusqu'à 45 couveurs, puis 35 poussins), mais aussi de l'Avocette élégante (nouvelle espèce nicheuse pour le site Natura 2000).
- Accompagnement du CEN dans la définition du projet d'installation de **3 radeaux de nidification** pour **laro-limicoles** sur l'étang (1 dans l'anse de Leucate, et 2 au sud de Port-Fitou) : concertation avec des différents usagers pour le choix des sites et des caractéristiques, Commission nautique locale en février et démarches administratives liées à l'implantation des radeaux. Suivi de la construction des radeaux, de leur acheminement (mai) et repli (septembre). Les radeaux n'ont malheureusement pas été utilisés par les espèces cibles durant cette première année.
- Opération d'**entretien courant du site de la Coudalère** : **mise en défens des ilots en période de sensibilité** (d'avril à septembre) et dévégétalisation en octobre pour rendre le site plus favorable à la nidification. Malgré tous les efforts, la colonie a échoué une fois encore (pas de jeune à l'envol depuis 2020).


La Coudalère © RIVAGE

Mise en en défens de plusieurs colonies de Sterne naine (sud de l'embouchure du **Bourdigou** à Torreilles et Ginette au **Barcarès**) en partenariat avec la LPO Aude, le GOR, PMM, l'OFB et le PNMGL.

Installation d'une **mise en défens fixe** (constituée de ganivelles) sur le site du grau des conchyliculteurs par la commune de **Leucate**.

Publication de l'**Arrêté de protection du biotope** sur les **îles des Sidrières et de l'Hortel** à Leucate permettant la protection de sites à très forts enjeux pour la reproduction de plusieurs ardéidés (aigrette garzette, Bihoreau gris, Ibis falcinelle et héron garde bœuf).

CHIROPTÈRES

Poursuite des discussions avec les **agents du CMN** afin de prévoir la **modification des accès entre écurie Est** et **contremine**, travaux autofinancés par le CMN une fois validés.

Fermeture d'une ancienne mine d'ocre à la **Caramoun** par l'installation d'un périmètre grillagé suite à l'observation de **chauves-souris en transit** (Grand Rhinolophe et Oreillard gris).

GESTION DES ACTIVITÉS ET DE LA FRÉQUENTATION

Aménagement et gestion de la fréquentation :

Accompagnement de la commune de **Leucate** pour la **gestion de la fréquentation** d'un site de départ de **planche à voile** (Le Goulet) : installation de ganivelles et de panneaux d'information dans le but de préserver plusieurs habitats d'intérêt communautaire comme les parcours substeppiques, qui souffrent d'un piétinement important sur le secteur.

Accompagnement de la réfection du **linéaire de ganivelles par PMM** pour la gestion de la fréquentation sur le site de la **Sagnette/Soulsoure** (St Hippolyte).

Suivi du contrat Natura 2000 sur le site **Latécoère** avec l'installation de ganivelles, de lisses bois et de mobiliers pour canaliser la fréquentation (PMM, CD66). En 2025, un **sentier balisé** a été créé avec PMM et la préparation de la tranche 3 a été engagée pour installer deux postes d'observation de la faune.

Suivi du projet de mise en valeur paysagère et d'intégration d'un **sentier de découverte** du **Mas de L'isle** au Barcarès (PMM/CDL) : vérification de la cartographie zones humides et réunions permettant d'établir le programme de travaux pour les années à venir (10 500 arbres à planter et installation de mobilier bois notamment).

Face aux dépôts sauvages et à la **circulation hors-piste** sur le **secteur Est du terrain militaire** (St-Laurent), une opération de **contrôle** a été menée avec l'OFB et un **suivi par pièges-photos** a confirmé la présence de motos non identifiées. Un processus de concertation a été lancé et aboutira début 2026 à une **réglementation sur la circulation motorisée**.



Ponton Latécoère à St Laurent © RIVAGE



Pêcheurs petits métiers de l'étang © RIVAGE

Accompagnement des professionnels et usagers :

Accompagnement du **CMN** dans le cadre de l'évaluation d'incidences pour les travaux d'**aménagement de visite libre du donjon de la forteresse de Salses**. Une visite de terrain a été réalisée avec RIVAGE pour limiter les impacts sur les chauves-souris. RIVAGE a également accompagné les équipes du monument pour intégrer les enjeux chiroptères lors de la **programmation des évènements**.

Rencontre avec des **professionnels de loisirs motorisés** (quad et 4x4) sur le site de **Ventenac** pour rappel des enjeux de biodiversité et adaptation de leurs tracés en milieu naturel.

Participation de RIVAGE au **contrat de Filière conchylicole** piloté par le CRCM, désormais en phase 2 (2024-2029) et implication dans le **contrat de Filière pêche** 2024-2026 porté par le CRPMEM et le Cépralmar.

Accompagnement du **groupe Aqualand** pour l'amélioration du dossier de porter à la connaissance des modifications apportées à la **pisciculture** à proximité des **Sagnes d'Opoul**.

Organisation d'une **conférence** en mai suite au stage en socio-économie sur « Le fait cabanier sur la zone humide **El Comunal** » et d'une **réunion publique d'information des usagers** sur leurs droits et devoirs en juillet.

Instances et réglementations :

Publication d'un **nouvel arrêté** de la préfecture maritime renforçant la protection des espaces lagunaires via la **règlementation des activités** et la définition d'un **plan de balisage**.

Participation à la **MISEN** de l'Aude et suivi de :

- **Projet d'APPHN sur le Communal** (longtemps mise en pause reprise suite de l'envoi de 3 courriers simultanés de la commune, SMBVA et RIVAGE) : présentation du projet en Préfecture dans le cadre de la SCAP en octobre, le dossier est en cours d'instruction.
- Réflexions préliminaires portant sur l'**opportunité de réaliser une Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage** (RNCFS) sur les Sagnes d'Opoul portées par la FDC66.
- **Projet** de création de **réserve sur Opoul** porté par le PNRCF.



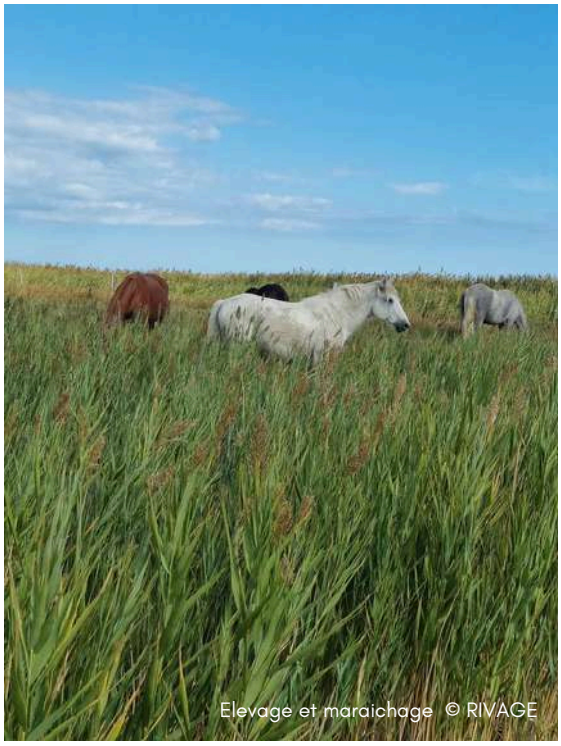
Le Communal © RIVAGE

ANIMATION DES PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES ET VALORISATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES DURABLES

Animation d'une **stratégie agricole dans le cadre de la CLE** : Échanges avec le monde agricole (Chambres d'agriculture, CIVAM Bio, caves, SAFER et agriculteurs) pour améliorer les pratiques vis-à-vis des enjeux Eau et Biodiversité. Participation à des actions complémentaires portées par d'autres partenaires (SAGE Nappes du Roussillon sur les couverts économes en eau ; dispositifs PSE et PAEC animés par PMM et les PNR).

Important travail d'**animation foncière** concernant la gestion des friches afin de favoriser les milieux ouverts (PNA Outarde – Salanque) : repérage propriétaires, réunion en février. Plusieurs parcelles ont été mises à disposition d'agriculteurs en MAEC et acquises par le CEN pour la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Dans la continuité du travail engagé avec la **SAFER et la Chambre d'agriculture**, RIVAGE participe à la **rédaction d'un guide destiné aux nouveaux agriculteurs** afin d'intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les installations sur le périmètre de RIVAGE.


Elevage et maraichage © RIVAGE



Animation des 3 PAEC (Outardes, Natura 2000 et Eau) :

- **PAEC Outarde** : 4 exploitations contractualisées en 2025, diagnostics réalisés en interne. Trois nouveaux agriculteurs sur le territoire, tous viticulteurs, engagés sur des mesures d'entretien de milieux ouverts (ESP4).
- **PAEC Natura 2000** : 3 nouveaux exploitants engagés et 7 augmentations de surfaces grâce au relèvement des plafonds. Accompagnement technique complet assuré par RIVAGE (diagnostics, plans de pâturage).
- **PAEC Eau** : dispositif validé (280 000 €) pour réduire les prélèvements en arboriculture et viticulture. Malgré une forte animation foncière (2024-2025), une seule exploitation contractualisée en 2025 (3,86 ha, MAEC ARB3), en raison des tensions sur la ressource et d'une faible motivation à s'engager sur des contraintes supplémentaires.



COMMUNICATION & SENSIBILISATION

ANIMATION DE LA MAISON DE L'ÉTANG


Maison de l'étang © RIVAGE

La visite de la Maison de l'étang a permis la sensibilisation de **plus de 6 900 personnes** à la préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire de l'étang Leucate-Salses parmi lesquelles le grand public, les scolaires et les différents groupes d'adultes.

La **fréquentation 2025** légèrement plus basse qu'en 2024 (7 444 pers.). Au total **29 groupes** (centres aérés/clubs de vacances, associations, espaces jeunes) ont pu bénéficier de visites guidées entre le 1er avril et le 24 novembre.

En 2025 RIVAGE a lancé le **montage d'un projet de rénovation de la Maison de l'étang** impliquant la mise en **visibilité** du site (installation d'enseignes et panneaux), le **réaménagement** de l'espace de visite, la **création de supports** pédagogiques complémentaires et d'une cartographie de l'étang sur le parvis ainsi que l'installation d'un **jeu de piste**. Des ressources complémentaires à la visite seront aussi proposées ur le site internet et les professionnels (pêcheur et conchyliculteurs) seront associés pour développer le lien avec leurs activités. **Ce projet a été validé en comité de sélection GALPA le 3 décembre et sera donc lancé en 2026.**

ANIMATIONS ET INTERVENTIONS

Animations grand public :

En 2025, **29 sorties nature** ont été proposées d'avril à septembre en partenariat avec la Maison de l'étang, mobilisant prestataires, animateur ABCi et animatrice du site. Environ 300 participants ont découvert les richesses du territoire, malgré trois sorties annulées pour météo ou manque d'inscriptions.

Des animations spécifiques ont complété la programmation, notamment avec l'association Gem Ça pour les publics en situation de handicap, l'animation ROZO ou encore la Journée des nouveaux laurentins.


Sorties Nature 2025 © RIVAGE





RIVAGE a organisé une nouvelle édition de la J**ournée Terre & lagune** le 10 octobre, réunissant 7 intervenants scientifiques et gestionnaires.

L'évènement a rassemblé environ **150 participants**, dont trois classes, et a été prolongé par **deux expositions** en accès libre pendant un mois à l'espace Henri de Monfreid : « Rouges vertes ou brunes, secrets des algues marins » - Les amis du musée de l'étang de Thau et « Ode à la biodiversité des Pyrénées-Orientales » du Groupement ornithologique du Roussillon.



RIVAGE a assuré de nombreuses **animations**, **conférences** et **stands** lors d'**évènements locaux** : Mondial du Vent, Marché BiOpoul, Fête de la Nature, Nuits des forêts, forums des associations, Festival de la Mer ou encore Championnat de France de kitesurf junior.

Un accompagnement spécifique a également été apporté à l'**office de tourisme du Barcarès** pour organiser des **sorties** hebdomadaires sur les **Dosses** durant la saison estivale.

I**nterventions scolaires et enseignement supérieur :**

De nombreuses **classes de maternelles et primaires** du bassin versant ont été sensibilisées aux milieux aquatiques, aux habitats et aux espèces locales, via des **interventions en classe** et des **visites de la Maison de l'étang**. RIVAGE a également animé des séances auprès des **Aires Marines Éducatives**, notamment l'AME du Barcarès, renforçant la compréhension des enjeux Natura 2000 et zones humides.

Comme chaque année, toutes les classes de 6e du **collège Mermoz** (St Laurent) ont bénéficié d'une demi-journée de sensibilisation sur les dunes, l'adaptation des plantes et l'érosion du trait de côte. Plusieurs l**ycées agricoles** (Narbonne, Rivesaltes…) ont visité la Maison de l'étang pour aborder la conciliation entre activités économiques et préservation écologique.

RIVAGE a accueilli de nombreuses **formations supérieures** (BTS Carcassonne, Sète, universités françaises et étrangères) pour présenter la gestion par bassin versant, les enjeux zones humides et les espèces exotiques envahissantes.

Le **partenariat avec l'IUT de Perpignan** a été renouvelé via un projet tuteuré mobilisant les étudiants de BUT3. Des **interventions de terrain** ont également été réalisées, notamment lors de la campagne de capture-marquage-recapture de la cistude d'Europe (Université de Perpignan).


Animation scolaire sur le site des dosses © RIVAGE

RÉALISATIONS & ÉDITIONS

Lancement du projet d'aménagement de **l'espace biodiversité** de la **forteresse de Salses** avec le CMN pour la sensibilisation aux **chiroptères** : étude muséaographique et scénographique réalisée en 2025.

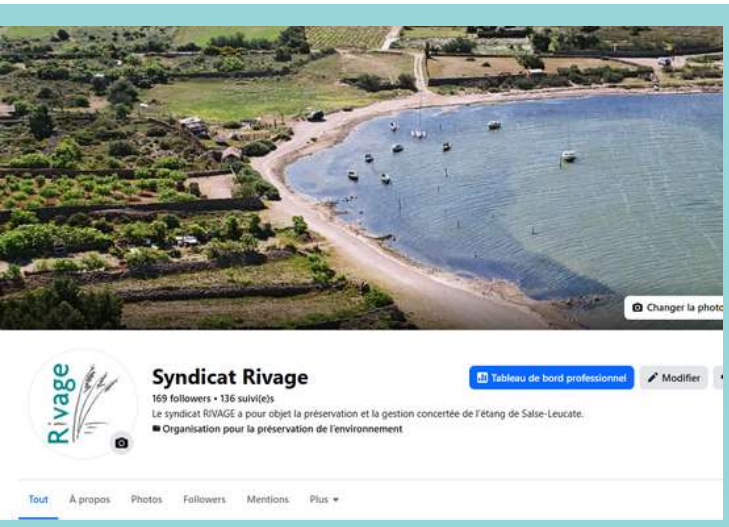
Enrichissement des outils pédagogiques existants : amélioration de la présentation de l'étang et mise à jour des supports utilisés lors des balades nature, incluant de nouvelles espèces, milieux et cycles biologiques.

Création de nouveaux outils pédagogiques : développement de jeux thématiques (ostréculture, silhouettes d'oiseaux), d'un nouveau carnet du Petit Naturaliste et de cartes d'espèces. Des supports complémentaires ont également été produits dans le cadre du projet ABCi, notamment pour les balades nature chiroptères ou oiseaux du bâti, ainsi que pour illustrer les cycles des libellules et des papillons.

Réalisation d'un **film** sur le **projet de décabanisation** porté par la commune de St Hippolyte sur le **Communal**.

Envoi de la **newsletter du Petit Atlas** pour communiquer sur le projet d'ABCi.

Edition du **bulletin de l'Observatoire de l'étang** pour communiquer sur les résultats de suivi de l'étang.









WEB, PUBLICATIONS & PRESSE

Lancement des **réseaux sociaux de RIVAGE** (Facebook, Instagram et Linkedin) pour communiquer sur les missions menées et les enjeux de biodiversité.

Valorisation des données de suivi de la biodiversité auprès des partenaires, des acteurs du territoire et du grand public via le site internet, les réseaux sociaux, la diffusion de rapports etc.

Reportage audio « Bienvenue chez nous : Le mag » sur la présence de chiroptères dans la forteresse de Salses diffusé sur Ici Roussillon le 14/11/2025

LA MISE EN OEUVRE DE CE PROGRAMME D'ACTION EST RENDUE POSSIBLE GRÂCE:

AUX COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT

Caves

FITOU

LE BARCARÈS

VILLE DE Leucate

OPOUL - PÉRILLOS

Saint Hippolyte

SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

Porte des Pays Catalans
SALSES LE CHÂTEAU
La Commune

TREILLES

ET AU SOUTIEN FINANCIER DE

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

UNION EUROPÉENNE

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

PYRÉNÉES ORIENTALES
le Département

AUDE
Le département

LE Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Perpignan Méditerranée Métropole

BILANS DÉTAILLÉS



Bilan d'activité 2025

ANIMATION DU TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE RIVAGE



Photo : Etang de Salses-Leucate © RIVAGE

Alizée MARTIN & Felix BARRERA – Janvier 2026

Avec le soutien financier de
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
FRANCE RELANCE VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer
Stratégie nationale BIODIVERSITÉ 2030
agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État
La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

Gestion du syndicat RIVAGE

Animation de la gouvernance du syndicat

Plan pluriannuel d'action

Dans le cadre de la mise en œuvre des documents de gestion (SAGE, SGZH et DOCOB), un plan pluriannuel d'action 2026 – 2030 et un plan de financement ont été proposés lors du débat d'orientation budgétaire 2026 (**Annexe 1**). Le programme d'action 2026 découlant du plan pluriannuel est joint en **Annexe 2**.

Gestion administrative et financière du syndicat

Les comptes de l'année 2024 ont été clôturés lors du conseil syndical du 20 février 2025 avec un excédent de fonctionnement de 101 423,10 € et d'investissement de 65 414,61 €.

Toutes les opérations et le suivi comptable sont assurés par la directrice en collaboration avec les services de la mairie de Leucate.

Gestion des charges courantes liées au fonctionnement du syndicat

Au courant de l'année 2025, 3 conseils syndicaux ont été organisés. Les thématiques abordées sont résumées dans le tableau ci-après. Les documents de séance, PPT et les procès-verbaux sont joints en **Annexes 3 à 8** de ce bilan d'activité.

Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'organisation des comités syndicaux et toute l'équipe est présente lors de ces réunions.

Date	Ordre du jour
20 février 2025	– Approbation du PV de la séance du 27/12/2024 – Compte de gestion 2024 – Compte administratif 2024 – Affectation des résultats – Budget supplémentaire 2025 – Avis de RIVAGE sur la demande de Salses à quitter le syndicat – Points d'information sur les différents projets
21 novembre 2025	– Approbation du PV de la séance 20/02/2025 – Demande subvention GALPA – Projet rénovation Maison de l'étang – Demande de subvention FEDER 2026 – 2028 – Candidature RIVAGE à l'animation du site N2000 FdS – Candidature RIVAGE à l'animation du site N2000 CLSL – Programme action et budget Natura 2000 - 2026 – Renouvellement poste Technicien – Débat d'orientation budgétaire 2026 – Montant des cotisation 2025 – Décision modificative du budget (suite vol véhicule)

19 décembre 2025	– Programme d'action RIVAGE 2026 – Programme d'action SAGE Territoire 2026 – Subvention Région – Budget primitif 2026 – Montant des cotisations par commune – Décision modificative budget n°2 – Provision cotisation Salses 2026 – Complémentaire santé agents

Coordination de l'équipe technique du syndicat

Équipe permanente :

Laurence Fonbonne, directrice de RIVAGE a quitté ses fonctions début février 2025. À la suite de l'intérim réalisé par Julien ROBERT, la nouvelle directrice – Alizée MARTIN – a pris ses fonctions le 5 mai 2025.

Félix Barrera a été recruté sur le projet d'Atlas de la biodiversité intercommunal. Il a pris son poste début avril pour une durée de 4 ans.

À la suite d'une première période d'emploi en tant que service civique à RIVAGE, Cloé KREISBERGER a ensuite enchaîné sur la saison en tant qu'animatrice de la Maison de l'étang.



Service civique :

Une volontaire en service civique, Jeanne DUVAL, a été accueillie à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de 8mois. Elle a, dans un premier temps, coordonné le chantier REV pour l'arrachage de griffes de sorcières sur le site des Dosses. Une fois le chantier terminé, elle a entamé l'évaluation puis la mise à jour du plan de gestion des sites Sagnette et Soulsoure. Dans le cadre de son service civique, elle a pu bénéficier d'une formation PSC1 et d'une formation civique et citoyenne.

Stagiaires :

En 2025, deux stagiaires ont été accueillies au sein de l'équipe de RIVAGE :

- Yasmine ATOUI en stage de première STAV au lycée Martin LUTHER KING a accompagné l'équipe dans ses différentes missions, notamment sur l'ABCi et l'organisation d'animations du 23/06/2025 au 11/07/2025.
- Eva BARDOU a été accueillie en immersion du 24/11/2025 au 07/12/2025. Elle a notamment pu suivre le travail de Technicien en accompagnant Bruce BASSO sur différentes missions de suivi et de gestion du milieu naturel.



Participation aux réseaux des gestionnaires et acteurs locaux

Intégration de RIVAGE dans une organisation supra-bassin

En mars 2024, l'association AIGA a été créée. Elle regroupe les syndicats de bassins à l'échelle de l'Occitanie et a comme objectif de :

- Partager les expériences sur divers sujets stratégiques/techniques/administratifs
- Partager des analyses techniques et politiques dans le cas de demandes d'avis (ex : SDAGE, ...)
- Porter la voie des bassins et relayer des réflexions et des questionnements auprès des instances régionales et de bassin.

Le 30 octobre, l'animateur d'AIGA est venu échanger avec l'équipe de RIVAGE. Plusieurs réunions ont été organisées avec les directeurs des différents syndicats, pour échanger notamment sur le programme d'action ainsi que le recrutement du futur animateur. L'assemblée générale s'est tenue le 12 décembre 2025 (PV en **Annexe 9**). RIVAGE a participé à ces différents temps d'échanges collectifs.

Structuration du partenariat CEN Occitanie/RIVAGE

En 2023, face à une augmentation des sujets de collaboration entre le CEN-Occitanie et RIVAGE (mesures compensatoires, cogestion de certains secteurs, opportunités d'acquisitions foncière, etc.) une convention de coopération a été signée. Cette convention a pour objet « la mise en place d'une stratégie commune de préservation de la biodiversité, pour le développement de la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire ». D'un point de vue pratique, cette convention a été déclinée en convention opérationnelle en 2024 pour cadrer la collaboration CEN/RIVAGE dans la mise en œuvre des mesures compensatoires du déploiement des éoliennes off-shore. Une réunion de coordination annuelle s'est tenue le 18 décembre dans les locaux du CEN entre les deux structures pour balayer les projets menés dans ce cadre.

Participation de RIVAGE aux projets territoriaux voisins

RIVAGE est associé dans différentes opérations liées au déploiement des **fermes pilotes d'éoliennes flottantes** à la fois sur le projet EOLMED (territoire de mise en application des mesures compensatoires pour l'avifaune) et sur le projet LEFGL (participation au Comité de Suivi Technique + mesures compensatoires). Pour ce qui est des mesures compensatoires sous maîtrise d'ouvrage CEN Occitanie avec un appui local de RIVAGE (cf. convention d'application citée plus haut) il faut se référer à la partie Natura 2000 (radeaux de nidification et ilots du Fer à cheval) et SGZH (ilot Coudalère) de ce bilan. Pour ce

qui est de la participation au comité de suivi, une réunion a eu lieu le 18 novembre en visio (**Annexe 10**) pour faire le point sur l'avancement du projet, les résultats des divers suivis en cours et à venir (suivis acoustique en phase travaux, suivis avifaune (radar, vidéo), suivi laro-limicoles, faune benthique, suivis chiroptères, herbiers cymodocées).

À partir de 2023, RIVAGE a constaté sur son territoire une accélération de la recherche de foncier soit dans une optique de gestion des milieux naturels (CEN Occitanie et la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales) soit de façon plus massive en lien avec la nécessité de mettre en place **mesures compensatoires** (CD66, PMMCU, Communes). A noter que le CEN Occitanie, s'est positionné depuis quelques années déjà comme interlocuteur potentiel voir unique (pour le CD66) pour la mise en œuvre de mesures compensatoires pour les aménageurs. Cette tendance à la maîtrise foncière s'est poursuivie en 2025. Dans les deux cas RIVAGE demande à être/est étroitement associé dans ces démarches dans un objectif de maintenir une cohérence sur la gestion des milieux naturels qui est appliquée sur ces parcelles.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion porte un projet de création de **réserve de biosphère (MAB)** transfrontalière terrestre et marine sur le golfe du Lion occidental, les Pyrénées orientales et la Catalogne. Le périmètre de RIVAGE serait concerné par cette labellisation. Plusieurs échanges ont eu lieu avec RIVAGE sur les projets commun et une possible mutualisation de données de suivis.

Mise en place de la GEMAPI

Sur le plan gouvernance ; la question de la fusion Agly/Rivage n'a pas avancé en 2025.

À la suite de l'adhésion début 2024 de la CCCSM au syndicat de l'Agly pour le compte de la commune de Salses-le-Château, cette dernière a fait une demande de sortie du syndicat RIVAGE (cf. Annexe 1-1) arguant d'une redondance des compétences. L'analyse de RIVAGE conclut à une absence de redondance : adhésion de la CCCSM au SMBVA (gemapien) vs adhésion de la commune à RIVAGE (non gemapien avec des compétences SAGE, Natura 2000 qui ne sont pas assurées par les SMBVA). Le conseil syndical s'est prononcé défavorablement à cette sortie lors de la séance du 20 février 2025 (vote à l'unanimité contre).

La commune a engagé deux procédures devant le tribunal administratif de Montpellier. Le syndicat RIVAGE a donc pris l'attache d'un avocat pour l'appuyer dans cette procédure qui s'étendra sur 2026.

Sur le plan technique, RIVAGE suit et collabore aux projets des structures gemapiennes partenaires (SMBVA, SMMAR/SIAHCM).

D'un point de vue mise en œuvre de la GEMAPI sur les communes de Fitou (SIAHCM par transfert de la CCCSM) et de Caves, Treilles et Leucate (SIAHCM par transfert du GN) RIVAGE suit les opérations techniques menées par le SIAH ou le SMMAR :

- Etablissement du programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve sur le bassin versant avec notamment un projet de gestion des niveaux d'eau dans l'étang du Fer à cheval à Leucate
- Suivi de l'étude sur la submersion marine portée par le SMMAR (stratégie territoriale en cours d'élaboration).

D'un point de vue mise en œuvre de la GEMAPI, sur les communes du Barcarès, de Saint-Laurent-de-la-Salanque et de Saint-Hippolyte et Opoul une convention financière existe entre PMMCU et le SMBVA cadrant la mise à disposition de « temps-agent » de PMMCU au SMBVA sur la base d'opération identifiées au préalable. RIVAGE intervient dans les bilans annuels relatif à cette convention en tant que partenaire du SMBVA dans la gestion des zones humides. Une distinction est faite à cette occasion entre les projets qui sont identifiés GEMA et ceux qui relèvement d'avantage de la gestion des espaces naturels. Deux réunions d'échange PMM/SMBVA/RIVAGE se sont tenues les 17 juin et 15 décembre afin d'échanger sur les collaborations 2025 et 2026.

Techniquement nos structures (SMBVA/RIVAGE) ont collaboré de façon étroite dans les projets en lien avec la gestion des zones humides notamment (voir bilan SGZH).

Communication et sensibilisation

Communication web et presse

En 2025 le syndicat a lancé ses différents comptes sur les **réseaux sociaux** : Facebook, Instagram et LinkedIn. L'objectif est de pouvoir communiquer le plus efficacement possible auprès du grand public, notamment dans le cadre du projet d'Atlas de biodiversité intercommunal mais aussi pour faire connaitre les missions du syndicat et sensibiliser aux enjeux de préservation de l'étang.

En 2025 le montage du projet de rénovation de la Maison de l'étang a aussi concerné le volet **refonte du site web de RIVAGE/Maison de l'étang**. Cette refonte prendra forme courant 2026 et permettra la mise en place d'un site web plus ergonomique, permettant de valoriser les actions menées sur le territoire de RIVAGE (notamment via une cartographie interactive). Il intègrera des ressources complémentaires à la visite de la Maison de l'étang (comme des fiches espèces ou des détails sur les métiers de l'étang).

Sorties et interventions

Programme de sorties Nature :

En 2025, **29 sorties nature** ont été programmées sur toute la saison, d'avril à septembre (cf. tableau ci-dessous), **en lien avec la Maison de l'étang** (Programme en **Annexe 11**). Sur les 30 sorties :

- 13 sont réalisées par des prestataires, associations d'éducation à l'environnement des Pyrénées-Orientales et de l'Aude (Labelbleu, Tambouilles et Vadrouilles, Groupe Ornithologique du Roussillon, Direction Nature, Phacélie, Je vous emmène, C'est ma nature) et financées dans le cadre du projet d'ABCi
- 11 autres sorties sont réalisées par l'animateur du projet ABCi (Felix Barrera)
- 5 sorties sont réalisées par l'animatrice de la Maison de l'étang (Cloé Kreisberger), uniquement sur la commune de Leucate.

L'ensemble des communes du bassin versant de l'étang a été couvert par à minima une sortie.

Au total environ 300 personnes (idem que 2024) ont participé à ces sorties nature, découvrant les richesses du territoire et les différents enjeux environnementaux de notre bassin versant. Trois balades ont été annulées en raison des conditions climatiques ou faute de participants. Il n'y a évidemment pas de difficultés à remplir les sorties pendant la période estivale (juillet et août) à raison de deux sorties par semaine ; et à moindre mesure en période de vacances scolaires avant-saison (mai).

Date	Commune / Lieu	Thématique	Animateur	Participants
11/05/2025	Leucate - Falaise	**Observations des oiseaux**	Med Migration 2	10
18/05/2025	Opoul	**Faune et flore du printemps**	Direction Nature	10
24/05/2025	Maison de l'étang	**Fête de la nature**	Med Migration 2	?
01/06/2025	Saint Hippolyte	**Découverte de la Sagnette**	ABCi	ANNULEE
20/06/2025	Leucate - Plateau	**Biodiversité du Plateau**	MET	7
25/06/2025	Saint-Laurent	**Animation flore et plantes med.**	Tambouille Vadrouilles	18
27/06/2025	Barcarès - Barcarelles	**Les roselières**	ABCi	ANNULEE
02/07/2025	Torreilles - Plage Sud	**Oiseaux paludicoles**	GOR	13
04/07/2025	Leucate - Coussoules	**Biodiversité des Coussoules**	MET	9
09/07/2025	Caves	**Plantes médicinales et comestible**	Phacélie	16
11/07/2025	Saint Hippolyte - Communal	**Les roselières**	ABCi	15
16/07/2025	Barcarès - Dosses	**Les pieds dans l'eau**	Labelbleu	12
18/07/2025	Treilles	**Oiseaux du Bâti**	ABCi	10
23/07/2025	Caves	**Oiseaux du Bâti**	ABCi	12
25/07/2025	Fitou - Gourgues	**Les roselières**	ABCi	12
01/08/2025	Opoul	**Les chiroptères**	ABCi	15
06/08/2025	Barcarès - Dosses	**Animation flore et dessin**	Tambouille Vadrouilles	18

08/08/2025	Leucate - Coussoules	**Les roselières**	MET	15
13/08/2025	Barcarès - Embouchure Agly	**Le monde de la dune**	Labelbleu	11
15/08/2025	Torreilles	**Les roselières**	ABCi	14
20/08/2025	Leucate	**Les mares**	MET	ANNULEE
22/08/2025	Saint Hippolyte - Mas Garrieux	**Oiseaux des plaines**	ABCi	5
27/08/2025	Leucate - Caramoune	**Balade "secret d'étang"**	Je Vous Emmène	20
29/08/2025	Treilles	**Faune et flore de la garrigue**	Je Vous Emmène	4
05/09/2025	Opoul - Parking du château	**Oiseaux des Garrigues**	Direction Nature	8
10/09/2025	Saint-Laurent - Latécoère	**Les Oiseaux migrateur de l'étang**	GOR	8
12/09/2025	Leucate - Caramoune	**Les chiroptères**	MET	10
17/09/2025	Leucate	**Atelier ABCi**	ABCi	10
24/09/2025	Barcarès - Dosses	**Les pieds dans l'eau**	ABCi	14

Organisation de la journée Terre & lagune :



Dans le cadre de la Fête de la science, RIVAGE a organisé une nouvelle édition de la **Journée Terre & lagune**. Après les éditions de Barcarès et Port Leucate, cette 3ème journée s'est tenue le vendredi **10 octobre** (Communiqué de presse en **Annexe 12**).

Au programme : 7 intervenants (scientifiques et gestionnaires) sont venus présenter leurs travaux sur le territoire. Ces conférences ont été complétée par l'installation de deux expositions en accès libres pour le grand public et les scolaires à l'espace Henri de Monfreid pendant 1 mois :

- « Rouges vertes ou brunes, secrets des algues marins » - Les amis du musée de l'étang de Thau
- « Ode à la biodiversité des Pyrénées-Orientales » Groupement ornithologique du Roussillon.

La journée en elle-même a réuni environ 150 participants dont 3 classes (Lycée Charlemagne de Carcassonne, IUT de l'Université de Perpignan).

Conférences et animations :

RIVAGE a également réalisé **plusieurs conférences**, **animations** et tenues de stands dans le cadre d'évènements locaux : Mondial du vent (20 et 21/04/25), Marché BiOpoul (18/05/2025), Fete de la Nature (24/05/25), Nuits des forêts (14 et 15/06/25), Forum des associations de Leucate (06/09/25), St-Laurent (07/09/25) et St-Hippolyte (14/09/25), Festival de la Mer (26 et 27/09/25), Championnat de France de Kitesurf junior (20 et 21/10/25).

En plus des sorties Natures et visite de la Maison de l'étang, des **animations spécifiques** ont été proposées comme avec l'association Gem ça pour les personnes en situation de handicap (03/07/25, 05/08/25, 04/09/25, 16/10/25), l'animation ROZO (24/06/25) ou la Journée pour les nouveaux laurentins (20/09/25).

Diverses conférences ont aussi été réalisées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Complexe lagunaire et Fort de Salses et de la stratégie de gestion des zones humides (voir bilans dédiés).

Interventions scolaires :

Maternelles et élémentaires : Cette année encore, de nombreux élèves de maternelle et d'écoles élémentaires du bassin versant ont pu être sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques, des habitats et des espèces présentes sur notre territoire (maternelles de Leucate le 12/02/25, CP/CE1 de La

Palme le 02/02/26). Les opérations relatives à la démarche Natura 2000 et la SGZH sont évoquées dans les bilans dédiés. A ces classes se rajoutent les nombreuses classes accueillies en visite de la Maison de l'étang pour lesquelles RIVAGE a régulièrement assuré l'animation en collaboration avec la saisonnière ainsi que les interventions réalisées auprès des AME du territoire (AME du Barcarès le 16/05/25).

Collèges et Lycées : Une fois de plus, en octobre, la totalité des classes de 6ème du Collège Mermoz de St-Laurent a passé une demi-journée (06/11/25) à la Maison de l'étang afin d'aborder différentes thématiques : espaces dunaires et adaptation des plantes, érosion du trait de côte. L'animation a été assurée par les agents de RIVAGE.

Plusieurs classes de lycées agricoles de la région ont visité la Maison de l'étang et abordé les enjeux du territoire, notamment la conciliation des différentes activités économiques (agricoles, conchylicoles, touristiques…) avec la préservation écologique des milieux et des espèces notamment le Lycée Martin Luther King de Narbonne (15/10/25) ou le Lycée agricole de Rivesaltes (18/11/25).

Etablissements d'enseignement supérieur : Plusieurs interventions ont été faites auprès de BTS GPN et de formations universitaires (BTS aquaculture de Sete le 10/02/26, BTSA Charlemagne de Carcassonne le 09/09/25, Université de Berlin le 20/05/25, Sorbonne Université le 14/11/2025, Université de Toulouse le 14/05/25). RIVAGE a renouvelé le Projet tuteuré avec l'IUT de Perpignan et notamment la classe de BUT3 sur la thématique des espèces exotiques envahissante. Toutes ces interventions abordent la gestion par bassin versant, les enjeux zones humides et Natura 2000 du territoire et la gestion opérée par RIVAGE.

Animation de la Maison de l'étang

Collaboration avec la commune de Leucate pour l'animation de la Maison de l'étang et renouvellement des équipements

Au total, plus de 6 900 personnes ont été sensibilisées à la préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire de l'étang Leucate-Salses parmi lesquelles le grand public, les scolaires et les différents groupes d'adultes. La fréquentation 2025 légèrement plus basse qu'en 2024 (7 444 pers.). Au total 29 groupes (centres aérés/clubs de vacances, associations, espaces jeunes) ont pu bénéficier de visites guidées entre le 1er avril et le 24 novembre (Bilan d'animation de la Maison de l'étang en **Annexe 13**).

RIVAGE a également collaboré avec la Maison de l'étang pour la définition et le financement de certaines animations à mettre en place pour différents événementiels que ces derniers aient lieu sur le site de la Maison de l'étang (Journées du Patrimoine, Fête des mares) où hors site (cf. partie Conférence et animations).

Lancement d'un projet de rénovation de la Maison de l'étang dans le cadre du GALPA EMA

En 2025, le syndicat RIVAGE a monté un projet de **revalorisation et de rénovation de la Maison de l'étang**. Intitulé « La Maison de l'Étang : un parcours immersif pour (re)découvrir les métiers et la biodiversité de la lagune de Salse-Leucate », le projet vise à :

- Installer des **signalétiques** plus visibles (enseigne, portique et panneaux) pour augmenter la compréhension et la fréquentation du site en lien avec les mas conchylicoles
- Refondre l'espace de visite avec la création de **nouveaux supports de sensibilisation** immersifs et ludiques (type manipulation comme un acteur de l'étang), un espace vidéo défini et un espace pour des expositions temporaires et actualisées
- **Aménager le parvis extérieur** via la modification des panneaux, la peinture d'une carte de l'étang au sol et l'installation d'un jeu de piste en libre accès afin de permettre une sensibilisation plus large et a toute heure.
- Créer un **site internet** disposant de **ressources complémentaires** à la visite : fiches espèces/métiers, cartographie interactive de l'étang.

Ce projet a été présenté au Comité de Sélection du GALPA EMA le 03/12/2025 et retenu (Présentation du projet et CR du Comité de sélection en **Annexes 14 et 15**). Après échanges avec les différents prestataires retenus et financeurs il sera lancé en 2026.

Réalisation de supports

En 2025, différents **éléments de communication** ont concerné la valorisation des données de l'Observatoire de l'étang, les chauves-souris dans la forteresse de Salses, les opérations de mise en défens sur les sites de nidification, les opérations de ramassage de déchets et gestion des espèces envahissantes, les opérations d'EEDD et de sensibilisation.

Les **outils pédagogiques** existants et utilisés pour les animations ont pu être amélioré :

- Présentation de l'étang (Rajout des différents milieux, d'autres espèces et activités présentes).
- Outils des Balades Nature (Image des espèces, cycle de la Cistude, etc.).

Et de **nouveaux outils** ont été créés :

- Jeux des Ostréiculteurs (Cycle de l'élevage d'huître).
- Jeux des Silhouettes (Silhouettes d'oiseaux, il faut réussir à les reconnaître).
- Nouveau carnet du Petit Naturaliste "Le Monde Nocturne Méditerranéen".
- Carte des espèces (Fiche d'espèces qu'on peut croiser sur l'étang comme les oiseaux, les reptiles, les chiroptères).

D'autres outils pédagogiques ont été créés par spécifiquement dans le cadre du **projet d'ABCi** de l'étang (Carte des espèces, les outils pour les Balades Nature chiroptères ou Oiseaux du bâti, Cycle des libellules et papillons, etc.).

Le projet d'Atlas de biodiversité intercommunal

Projet d'Atlas intercommunal de la biodiversité (ABCi) sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

RIVAGE a déposé en septembre 2024 une demande de financement auprès du Fonds Vert pour réaliser un Atlas de la Biodiversité intercommunale et il a été lauréat dès fin 2024. En effet, le syndicat RIVAGE souhaite s'engager dans un ABC inter-communal afin de poursuivre et compléter les actions déjà mises en place pour la prise en compte de la biodiversité sur son territoire, de mieux connaître son patrimoine vivant et de sensibiliser la population à ces richesses.

Le volet acquisition de connaissances du projet est basé sur des inventaires habitats/faune/flore réalisés d'une part par des prestataires et d'autre part à travers de démarches de sciences participatives. Les inventaires participatifs seront réalisés en impliquant le grand public, les scolaires et les socio-professionnels. Cette phase permettra ainsi de sensibiliser les habitats du territoire à la richesse de la biodiversité présente et à sa nécessaire préservation.

Les inventaires issus de cet ABC complèteront les connaissances actuelles portant à ce jour majoritairement sur les espaces naturels. Ils seront versés à la réflexion sur les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux et permettront de dégager des objectifs de gestion de la biodiversité déclinés si possible dans les programmes d'action à échelle communale.

La valorisation des connaissances sur la biodiversité sur le territoire se fera dans le cadre des inventaires participatifs mais également à travers l'animation d'un lieu dédié : La Maison de l'étang.

Gouvernance et animation

Le projet a été lancé avec le recrutement pour de Félix BARRERA le 1er avril 2025 sur un CDD d'une durée de 4ans.

Après une phase de prise en main du projet une réunion de lancement a été organisée le 25/06/2025 à Leucate. Cette réunion a permis une première présentation du projet aux différents partenaires (Présentation en **Annexe 15**).

Le premier comité de pilotage du projet s'est tenu le 16 octobre à Port-Leucate. Ce COPIL a permis de revenir sur la présentation du projet et de sa gouvernance, de présenter le recensement des données

naturalistes effectué et les 4 observatoires de suivi proposés. Le COPIL s'est conclu par une présentation des actions déjà réalisées et des perspectives à venir (Présentation et CR en **Annexes 16 et 17**).

La fin d'année a aussi permis l'organisation et la planification des réunions communales à venir pour 2026. Ces réunions permettront de décliner le projet à une échelle communale en mobilisant les habitants des différentes communes dans la mise en œuvre de protocoles de sciences participatives.

Mise en œuvre des orientations de l'ABCi

Etat des lieux des connaissances sur le territoire d'action su Syndicat RIVAGE

L'**état des lieux** s'est focalisé sur les 9 communes d'actions de l'ABCi de l'étang, présentant une diversité remarquable d'habitats abritant des cortèges floristiques et faunistiques patrimoniaux. Les nombreuses zonations environnementales ont aussi été prises en compte : 8 zones Natura 2000 (4 Zones de Protection Spéciale et 4 Zones Spéciales de Conservation), 2 parcs naturels régionaux, le Parc naturel marin du golfe de Lion, un site Ramsar, 8 PNA et 41 ZNIEFF de type I et II.

A toutes ces connaissances ont été ajoutées une extraction des **données rassemblées par le SINP** depuis les années 1990 jusqu'à avril 2024. Un total de 1114 espèces animales a été recensé dont 12 en enjeu très fort, 35 en enjeu fort et 102 en enjeu modéré à l'échelle de la région Occitanie selon la hiérarchisation de la DREAL. 1541 espèces de plantes ont été dénombrées, dont 22 protégées à l'échelle nationale, 11 à l'échelle régionale et 110 sont déterminantes ZNIEFF.

Plan de prospection

Aux vues des données collectées, un **plan de prospection** à été mis en place afin de focaliser les inventaires sur des secteurs et des taxons méconnus. Ces futures études et inventaires vont se faire de façon participative ou bien par des prestataires professionnels dans leur domaine. L'ensemble des prospections ont donc été organisés en **Observatoires** pour une meilleure lisibilité et organisation du projet. Trois ont été choisit dès le début (Observatoires de la lagune, du bâti et des parcs et cours d'écoles) et le dernier a été choisi en concertation avec les acteurs locaux et selon les secteurs ou manquaient le plus de données, qui est donc l'Observatoire du monde agricole.

En 2025 les **protocoles de collectes de données participatifs** ont été rédigé (sur la base de protocoles existant ou adaptés au territoire). Les cahiers des charges pour les **2 premières études** ont été initiés : l'étude de la faune du bâti agricole ainsi que l'étude des orthoptères sur différents types de parcelles. Ces études seront lancées dès 2026.

Lancement de l'ABCi de l'étang

L'étape suivante à été de lancer la démarche auprès des habitants avec un gros effort de **communication** à travers la réalisation et la participation aux événements du territoire, les médias locaux, la mise en place d'activités et les réseaux sociaux.

Cette étape phare pour l'appropriation du projet par les locaux s'est poursuivie par la programmation de **réunions** publiques de lancement des **groupes communaux** ABCi, véritable relais opérationnel du projet. Ces réunions se tiendront en 2026 dans les différentes communes.

Rivage
Gestion des
Zones Humides
périphériques à l'étang de
Salses-Leucate

Bilan d'activité 2025

STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES



Photo : zone humide des Sagnes d'Opoul © RIVAGE

Jean-Alexis NOEL – Janvier 2026

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional
L'Europe investit dans les zones rurales

1 Concertation et planification

1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation

1.1.1 Animation du Comité de Suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH).

Le Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion (CS-SGZH) s'est réuni afin de faire le bilan des actions territorialisées et transversales menées en 2024 et se projeter sur les actions envisagées en 2025 lors de la réunion regroupant Comité de suivi de la SGZH et COPIL Natura 2000 le 11/03/2025 (cf. Annexe 3-1).

Le Comité de Suivi Zones Humides bilan 2025 et perspective 2026 est quant à lui programmé cette année en même temps que la Commission Locale de l'Eau de l'étang de Salses Leucate pour le 06/02/2026. (cf. Annexe 3-2).

1.1.2 Animation du Comité de Suivi en cas de demande d'avis (projets en Zone Humide, étude d'incidences, ...)

Aucune demande d'avis officiel n'a été présentée au Comité de Suivi Zones Humides, seuls des avis techniques ont été formulés (accompagnement de la manifestation sportive LordOfTram, mesures compensatoires en ZH telle que la caserne du Barcarès, dragages au Barcarès, ...).

1.1.3 Compléments ou mise à jour de la Stratégie de Gestion

Pas de modification de la SGZH courant 2025. En vue de faire évoluer la SGZH du bassin versant de l'étang de Salses Leucate sur les adaptations au changement climatique des renseignements ont été pris sur la démarche NaturAdapt. (cf. Annexe 3-3).

1.1.4 Changement de directrice

À la suite du départ de Laurence FONBONNE (en février) et pour assurer les diverses tâches avant l'arrivée de la nouvelle directrice Alizée MARTIN (en mai), les agents de RIVAGE ont assuré certaines parties de la mission de direction. Concernant le chargé de mission ZH la charge a porté sur la supervision administrative et pratique de conseils syndicaux, le suivi du projet de retrait d'épaves autour de l'étang, la gestion des aspects informatiques de la structure, la mise à jour et l'édition du dépliant d'information EEDD2025 (cf. Annexe 3-4), le suivi de la démarche de régulation des ragondins (Cf. chapitre dédié).

1.2 Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGZH

En 2025 les comités de gestion, comités de pilotage et groupes de travail techniques et financiers ont été réunis lorsque cela était possible aux vues des avancements de chaque Action ou Plans de Gestions, dans l'objectif de poursuivre l'élaboration des différents Plans de Gestion avec leurs programmes d'action : identification des travaux à réaliser, des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers. L'animation de la concertation et la planification sont assurées par le chargé de mission Zones Humides.

Les détails et comptes rendus des instances de travail ou de concertation sont identifiés dans chaque paragraphe traitant dudit Plan de Gestion ou Action Transversale.

1.3 Veille à la cohérence des politiques publiques

En dehors du suivi de la bonne articulation entre le SAGE et la démarche Zones Humides, le chargé de mission ZH réalise une veille active de toutes les démarches de gestion des milieux humides qui s'appliquent sur le territoire et à proximité, et intervient si nécessaire pour assurer la bonne prise en compte des objectifs définis localement.

Enfin, un accompagnement ou suivi d'autres syndicats de gestion de bassins versants (Agly 25/03, Réart 13/03, Tet 26/11) pour harmoniser les Plans de Gestion stratégiques de zones humide à échelle plus large. Participation au comité zones humides du Département des Pyrénées-Orientales (20/02).

Coordination annuelle avec SMBVA et PMM 17/06

Coordination annuelle avec CEN 20/02 & 18/12

2 Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH

2.1 Actions territorialisées

2.1.1 Mise en œuvre du Plan de gestion des Sagnes d'Opoul

Gouvernance

L'ensemble des actions réalisées sur le site des Sagnes d'Opoul est fait en partenariat étroit avec la FDC66 sous le regard du CDL propriétaire de la majeure partie du site. De manière générale, RIVAGE (gestionnaire) assure le suivi des travaux opérés par la FDC66 (gestionnaire opérationnel) dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion.

Une demande de renouvellement de l'AOT concernant les aménagements réalisés sur le DPM a été faite, il a été convenu avec les services de l'Etat que le merlon de ceinture des Sagnes d'Opoul ne remplissait pas les critères nécessitant la réalisation de cette demande d'AOT.

En 2025 ont eu lieu les réflexions préliminaires portant sur l'opportunité de réaliser une Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS).

Un COPIL de fin de plan de gestion (bilan/perspectives) aura lieu courant 2026.

Accompagnement du groupe Aqualand pour amélioration du dossier de porter à la connaissance des modifications apportées à la pisciculture Annexe A3-5

Gestion de l'eau et des réseaux hydrauliques

Dans le cadre de l'animation de la cellule de gestion hydraulique pour la maitrise des niveaux d'eau issus de Font Estramar les engagements du pisciculteur (pris en 2023) pour une redirection de l'eau en direction des roselières ont été observés en 2025. Toujours dans le cadre de cette cellule de gestion, un suivi des variations de niveaux d'eau au sein de la roselière (via piézomètres) et de l'alimentation par le gouffre de Font Estramar, est réalisé. Des discussions ont également eu lieu avec le pisciculteur pour rediriger l'eau qui n'est pas indispensable à l'exploitation piscicole vers la zone humide.

Poursuite des travaux opérés par la FDC66 : restauration du merlon, amélioration du fonctionnement hydraulique par entretien du chevelu d'agouilles ...). Chantier avec véhicule amphibie réalisé en janvier 2025.

Suivi de la réalisation du chantier d'entretien du réseau hydraulique des sagnes d'Opoul (agouille de la Rigole) en partenariat avec le réseau des carriers et extracteurs de granulats. Opération OMNYA sur le Baccharis le 15/02 Annexe 3-6 Travaux hydauliques par l'entreprise WEISS 28/02.

L'eau est un enjeu majeur pour les Sagnes d'Opoul, chaque jour à minuit et à midi deux sondes relèvent les conditions de Température, de pression atmosphérique, de salinité et de niveau d'eau. Malgré l'absence de précipitations notables, le relevé des sondes a eu lieu le 15/04 mais ne permettent pas une analyse pertinente. Les pluies de l'hiver 2025/2026 vont être riches en retour d'expérience et permettront de dégager des indicateurs quant à la gestion du site.

Amélioration des habitats

Un suivi du bon déroulement du pâturage puis de la fauche est mis en place pour l'entretien des milieux humides (roselières, prés salés) (bergère : C. Lopez dans le cadre d'une convention avec le CDL), seule une partie de la zone a été fauchée en 2025, une modification des engagements est à prévoir.

À la suite de l'obtention d'un financement dans le cadre du Fonds Vert pour une opération de régulation de la prolifération du Baccharis sur le secteur de Font Dame a eu lieu à l'automne pour la seconde année consécutive (27/08/2024 au 02/09/2024) (Annexe 3-7). Ce secteur est une source de semences pour cette espèce, condamnant à plus ou moins court terme la bonne qualité de la roselière.

Poursuite des actions de sensibilisation et communication à travers l'animation du Rozo ambulant (par la maison de l'étang et le chargé de mission ABCi).

Dans le cadre du plan de gestion, une opération d'amélioration de la haie en faveur de l'avifaune nicheuse est prévue. En lien avec la FDC66 un bouturage de tamaris et figuiers à été réalisé sur les Sagnes d'Opoul le 17/02, ces boutures ont été mises en grossissement pour implantation début 2026 (Annexe 3-8).

Amélioration des connaissances et indicateurs de suivi des opérations

Dans le cadre du projet roselières Occitanie porté par l'ADENA, les Sagnes d'Opoul constituent l'un des 5 sites pilotes permettant de mener ce projet à bien. Les éléments obtenus, créés et partagés permettent localement de suivre l'évolution de la qualité de la roselière depuis les travaux d'amélioration du réseau hydraulique et ce de manière homogène avec les autres roselières d'Occitanie. Les faibles précipitations de ces dernières années ne permettent malheureusement pas de dégager une amélioration flagrante de la situation, les pluies de fin décembre 2025 et début 2026 vont permettre de tirer des conclusions. Dans ce cadre le chargé de mission zones humides a participé à plusieurs réunions regroupant les sites pilotes (19/09, 10/12), un Copil (03/04) et un séminaire de fin de projet (animation atelier et participation table ronde) 02/12 (Annexe 3-9 et 3-9bis).

Poursuite des actions de suivi de l'avifaune nicheuse en lien avec la FDC66 protocole STOC baguage. Pose filet 08/05, 1ère session le 19/05, 2ème session le 16/06, 3ème session le 25/06. Les résultats issus du baguage sont détaillés en Annexe 3-10.

Organisation du suivi butor par RIVAGE Annexe 3-11. Aucun butor n'a été contacté pendant le suivi. Participation au PNA Butor le 14/11.

Suivi de la fréquentation du site en période de sensibilité via un piège photo mis en place entre avril et aout 2025. Pas d'intrusions constatées cette année.

Afin d'améliorer les pratiques de démoustication de l'EID, un travail d'évaluation du dérangement d'un traitement par drone (moins systématique et moins invasif) a été testé sur les Sages d'Opoul en lien avec le l'animateur Natura2000 et la FDC66 Annexe 3-12

Un constat d'apports important de gravats a été fait le 12/02 au niveau des terrains jouxtant la pisciculture de FontDame et signalé aux services de police compétents Annexe 3-13.

Participation au PNA Emydes en prévision du suivi reptiles aquatiques prévu sur les Sagnes d'Opoul en juin 2026.

2.1.2 Mise en œuvre du Plan gestion du Communal

Gouvernance

Suivi du projet d'Arrêté Préfectoral de Protection Habitat Naturel (Action 4C du plan de gestion). Cette démarche, longtemps mise en pause, à refait surface à la suite de l'envoi de 3 courriers simultanés en faveur du projet courant 2025 (St Hippolyte, SMBVA et RIVAGE). La présentation du projet a été faite par RIVAGE en Préfecture dans le cadre de la SCAP le 07/10 (Annexe 3-14) Le dossier est en cours d'instruction.

Réalisation de la réunion publique d'Information des usagers sur leurs droits et devoirs 02/07. L'ordre du jour était le suivant : précisions sur la convention de mise à disposition, amélioration de la gestion des effluents liés aux usages de loisir, information sur la sensibilité et les enjeux identifiés sur le site (Annexe 3-15)

Gestion de l'eau et des réseaux hydrauliques

À la suite des travaux de restauration du réseau hydraulique primaire prévus dans le plan de gestion et réalisés par le SMBVA en 2023 et 2024, une convention de gestion a été proposé par RIVAGE pour clarifier les rôles de chaque parties concernées (en cours de validation SMBVA) signature pressentie pour 2026.

Amélioration des habitats

Poursuite des actions portant sur l'agriculture et la biodiversité en lien avec la démarche Natura 2000. Ces opérations portent prioritairement sur les ilots et corridors de biodiversité définis dans le PG et concernent souvent la réouverture des milieux et la lutte contre les espèces envahissantes. Pas de groupe de travail Agriculture en 2025.

Amélioration des connaissances et indicateurs de suivi des opérations

Suivi d'un réseau de piézomètres sur le communal, le jeu de données n'est actuellement pas suffisant pour dégager des tendances intéressantes notamment au vu des conditions météo des 3 dernières années. Deux sondes sont actuellement « coincées » dans les piézomètres et devront être extraites en 2026.

Suite à l'accueil d'un stagiaire en socio-économie traitant du « fait cabanier sur la zone humide El Comunal », une conférence a été présentée par Florent MARSAL le 27/05 (cf. Annexe 3-16).

Intervention dans un film de valorisation d'une action de décabanisation financement Fonds Vert et commune de St Hippolyte en partenariat avec la démarche Natura 2000. 09/10 (Annexe 3-17)

Participation au COPIL Sagnette Soulsoure (la partie sud du PG El Comunal est en superposition avec une partie du PG Sagnette) 18/12 (Annexe 3-18)

2.1.3 Suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion de la Mare d'Opoul

Forts de précipitations suffisantes fin 2025, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de suivi de la mare pour les épisodes de remplissage hors débordements de réseaux, RIVAGE a réalisé les analyses d'eau. Ces analyses présentent des taux de bactéries fécales permettant de s'orienter vers un dysfonctionnement de la STEP ou des réseaux. Les analyses d'eau à venir et l'étude amphibien sur cette campagne sont donc à charge de PMM (Annexe 3-19)

Suivi du fonctionnement du crapauduc. Le CEN-Occitanie et le GOR joindront leurs efforts de suivis à RIVAGE, la commune et le département 66 pour réaliser ces suivis. Une amélioration du crapauduc sur l'extrémité nord proche de l'urbanisation permettra surement de réduire encore les points d'impacts. Rencontre avec plusieurs stagiaires du CD66 à ce sujet.

Actions de sensibilisation/valorisation par le chargé de mission ABCi : stand de sensibilisation aux enjeux que représentent les zones humides lors du marché de producteurs du 18/05 (au côté des stands de PMM, du SMBVA et du PNR Corbières-Fenouillèdes), Présentation annuelle du site à l'université de Toulouse 14/05.

Participation au PRA mares du SNPN 20/03.

Suivi du projet de réserve sur Opoul porté par le PNR Corbières Fenouillèdes 10/06.

Lien avec le technicien du SMBVA pour les questions relatives au karst (mare d'Opoul et gouffre de Font Estramar) 21/08. Projet d'implantation de sonde pour suivi permanent à partir de 2026.

Projet d'acquisition de connaissance sur les Branchiopodes avec le MNHN 13/11 (Nicolas RABET et Angel ARNOLD), à développer en 2026.

2.1.4 Mise en œuvre du Projet de restauration des Dosses et poursuite de l'élaboration du Plan de gestion des Dosses

Gouvernance

Peu d'avancées sur la rédaction du PG en 2025 ; aucune réunion de concertation n'a eu lieu en 2025. D'un commun accord avec l'élue en charge de l'Environnement, le plan de gestion avait été mis en pause mi-2024 à la suite de difficultés rencontrées par l'équipe municipale. Cette élue n'étant plus en fonction et les difficultés étant partiellement résolues, Frédéric ALOY 1er adjoint a validé la reprise de la démarche le 05/09. Petit groupe de travail avec PMM le 02/10 pour remise en route de la démarche.

Suivi et avis sur l'organisation de la manifestation sportive de kite surf Lord Of Tram 2025.

Restauration de la zone humide

À la suite des travaux complémentaires de renaturation des abords du delphinarium réalisés en 2024 dans le cadre de l'Appel à Projets du CD66 « Restaurons les zones humides » les trous laissés par la déconstruction des bassins ont été bouchés en 2025.

Amélioration des habitats

Mise en œuvre d'un chantier de jeunes bénévoles internationaux en partenariat avec la commune du Barcarès et l'association REV-Solidarité jeunesse du 10/09 au 29/09 pour la gestion des EE sur le site, chantier supervisé par Jeanne DUVAL en Service Civique volontaire au Syndicat RIVAGE pour 8 mois (Annexe 3-20).

Organisation d'un chantier d'une journée 21/01 avec le lycée Martin Luther King de Narbonne formation STAV (Annexe 3-21).

Organisation de l'opération j'aime la nature propre en lien avec la FDC66, la commune du Barcarès et PMM le 15/03 (Annexe 3-22).

Organisation du World Clean Up Day avec la Banque Populaire du Sud et l'association Nature Barcarès Pluriel le 19/09. La banque a offert du matériel pour ce chantier et les chantiers à venir (Annexe 3-23).

Amélioration des connaissances et indicateurs de suivi des opérations

Poursuite de l'étude hydrologique de la zone des Dosses, précision du fonctionnent hydraulique général de la presqu'ile des Dosses malgré la quasi-absence de précipitations en 2022/2023/2024 et 2025. Les sondes ont été retirées du site courant 2025.

Echanges avec les services de l'Etat et la commune au sujet de l'implantation de la micro-station au niveau du restaurant le Spot. (Progrès au niveau de la qualité de l'eau mais la réalisation ne correspond pas au projet)

Rencontre du nouveau gestionnaire du site ENS des Dosses pour le Conseil Départemental 66 le 18/02.

Réalisation d'un diagnostic de localisation, contenu et état des panneaux en vue d'homogénéiser et moderniser l'ensemble (Annexe 3-24).

Accompagnement de l'office de tourisme de la commune du Barcarès pour mettre en place des sorties nature grand public sur les Dosses chaque semaine durant la saison. Lien entre le CD66 et l'OT, formation des agents (Annexe 3-25).

Accompagnement de la commune dans la rédaction des AMI pour les conventions d'exploitation des commerces sur les Dosses.

Surveillance des petites Dosses et relevé des sondes piezométriques avec les gardes du littoral de PMM 16/10 (Annexe 26).

2.1.5 Initiation de l'élaboration du Plan de gestion de la zone humide de Garrieux

À la suite de l'obtention d'un financement Agence de l'eau courant 2025 en vue de réaliser l'étude hydraulique permettant d'alimenter le diagnostic du plan de gestion sera lancée tout début 2026.

Suivi des mouvements de foncier et des pratiques agricoles menées sur ce site et notamment suivi de l'action anticipée de maitrise de foncier en partenariat avec la FDC66, et le CEN-Occitanie.

Participation à la réalisation de la notice de gestion préalable au plan de gestion en lien avec la FDC 66 et le CEN-Occitanie. Suivi des actions anticipées au plan de gestion. (Terrassement pour restauration d'habitas, élimination de vergers pour restauration de prairies, suppression de chemins, semis pour reprise végétale, ...).

Accueil de la nouvelle chargée de mission zones humides du CD66 sur site 03/07.

2.1.6 Initiation de l'élaboration du Plan de gestion des grandes Sagnes

Malgré les enjeux identifiés sur les Grandes-Sagnes (Priorité exceptionnelle pour la SGZH) la commune de Salses-le-Château, principal propriétaire de l'entité fonctionnelle, ne souhaite pas engager un plan de gestion pour le moment. Cette position est en lien avec la volonté de la commune de quitter le syndicat RIVAGE.

2.1.7 Mise en œuvre de la notice de gestion des îlots de la Coudalère.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure compensatoire portée par le CEN-Occitanie pour le compte d'EOLMED et LEFGL (éolien flottant), une opération d'entretien courant du site a été réalisé notamment via dévégétalisation des Îlots pour rendre le site plus favorable à la nidification. Cette opération a été réalisée le 21/10 par Bruce BASSO de RIVAGE.

Participation au réseau de suivi des laro-limicoles coloniaux le 15/04 en vue d'optimiser les suivis ornithologiques et la présence de différents services sur le site (Annexes 3-27).

RIVAGE a mis en défens les ilots en période de sensibilité pour l'avifaune (16/04 au 16/09). Malgré tous les efforts et mesures de gestion mises en place, la colonie a échoué une fois encore (pas de jeune à l'envol depuis 2020).

Lors des passages pour le suivi du succès de reproduction de la colonie, un travail de sensibilisation envers les pratiquants de sports de glisse, pêcheurs et habitants.

2.1.8 Suivi du plan de gestion finalisé du Mas de l'Isle

L'animation du plan de gestion du Mas de l'Isle est réactivée par le gestionnaire Perpignan Méditerranée Métropole en lien avec le propriétaire (CDL) et la commune du Barcarès. Le projet de mise en valeur paysagère et l'intégration d'un sentier de découverte a fait l'objet de plusieurs réunions. Un programme de travaux est prévu pour les années à venir (10 500 arbres à planter et installation de mobilier bois notamment).

La Métropole de Perpignan et RIVAGE ont procédé à la vérification de la cartographie zones humides de RIVAGE (volet habitat, flore exclusivement) le 21/05 ce diagnostic pourrait à terme intégrer la cartographie règlementaire du SAGE.

2.1.9 Animation du plan de gestion finalisé des mares de Port-Leucate

Les opérations de communication/sensibilisations ont été poursuivies : Intervention auprès de l'Université de Perpignan lors de la campagne de Capture/Marquage/Recapture de la cistude d'Europe 05/08/2025, présentation du site au BTS GPN de Carcassonne (Lycée Charlemagne) le 09/09/2025, sorties nature estivales réalisées par la Maison de l'étang.

Lancement du projet SeaLife sur les mares de Port Leucate ce qui permettra a terme d'équiper le site en suivi GPS des individus, station météo locale et évaluation socio-économique des acteurs concernés par le site. 12/06, 07/10 (Annexe 3-28).

Communication autour du plan de gestion dans le cadre du PNA Cistudes 13/06.

Implantation piezomètre et réalisation d'un hydrogramme au sein de la colonne d'eau pour évaluer les variations de salinité au sein de la mare principale de Port-Leucate. 17/11 (Annexe 3-29).

Participation aux rencontres Cistudes Occitanie 11/12.

2.1.10 Suivi du plan de gestion finalisé de la dépression de Ventenac.

Le périmètre du plan de gestion de la dépression de Ventenac a fait l'objet uniquement de l'entretien (par le SIVOM), de la valorisation du sentier d'interprétation et de son extension vers la Combe de Rémiols par le PNR-NM.

En 2025 quatre sujets majeurs ont été abordés sur ce site :

- Fréquentation du site, rencontre avec un organisateur de promenades 4x4 pour rappel des enjeux et règles suite à verbalisation par l'OFB. Rencontre d'un loueur de quads pour adaptation du tracé en milieux naturels 06/08. (Annexe 3-30)
- Projet de tracé du gaz (Annexe 3-31) sollicitation de FNE à ce sujet - rendu le 21/10 (Annexe 3-32).
- Projet de tracé de la ligne ferroviaire Narbonne-Perpignan – Ateliers SNCF 26/03 (Annexe 3-33).
- Projet implantation d'un éleveur ovin RDV CA11 25/11 (Annexe 3-34).

2.1.11 Initiation de la notice de gestion de l'étang de l'Angle

La commune du Barcarès a le souhait de mettre en défens une zone naturelle au nord de l'étang de l'Angle et de limiter la fréquentation anarchique de ce site par restauration de milieux naturels. Ce projet fait partie d'un sujet plus vaste qui est le devenir des sables de dragage du port. RIVAGE accompagne la commune sur ce dossier aux côtés du bureau d'études CISMA. Les travaux de mise en œuvre devraient être réalisés début 2026 (Annexe 3-35). Un nouveau projet plus vaste va sans doute incorporer ce site à plus long terme « Coordination gestion site : Est terrain militaire Saint Laurent de la Salanque / Le Barcarès » (Annexe 3-36).

2.1.12 Initiation de l'élaboration de la notice de gestion rives de Fitou

Dans le cadre d'une opportunité financière permettant de supprimer un ancien parking, un cadre de gestion est apparu nécessaire. Ce cadre prend forme par l'initiation de la notice de gestion portant sur le périmètre des propriétés du CDL « Rives de Fitou ».

Ce travail consiste en de la concertation, de l'animation foncière, et les relations avec la copropriété riveraine (AFUL de Port-Fitou). À la suite de l'animation foncière menée par RIVAGE, le CDL a acquis une pinède attenante au site « Rives de Fitou » ce qui a pour effet d'étendre le périmètre du site qui devrai désormais prendre la forme d'un plan de gestion (Annexe 3-37). À la suite de signature de la convention de travaux pour le démantèlement du parking (LIDL / CDL / CEN-Occitanie) une convention de gestion CDL / RIVAGE / CEN pourrait intervenir sur le nouveau périmètre.

À la suite d'un dysfonctionnement du réseau d'assainissement des conseils ont été portés à connaissance de la commune, services de l'Etat, copropriété et maitrise d'œuvre, cette action est suivie par la chargée de mission SAGE (cf. x.x.x).

Dans une démarche d'accompagnement et de concertation (entre CDL & AFUL), le dossier d'Obligations Légales de Débroussaillage de la copropriété a été suivi par RIVAGE pour aboutir sur les travaux prévus fin 2025 (Annexe 3-38).

2.1.13 Suivi de la mesure compensatoire de l'Estaca au Barcarès

Après plusieurs années de discussions entre la commune, le SDIS, la DREAL et RIVAGE, une Mesure Compensatoire vient encadrer la création de la caserne de pompiers de la commune du Barcarès, cette mesure compensatoire est mise en œuvre par le CEN Occitanie pour le compte de la commune en lien avec RIVAGE (Annexe 3-39).

2.2 Actions transversales

2.2.1 Poursuite de l'animation de l'action transversale liée à l'urbanisme

En 2025 RIVAGE a poursuivi l'action transversale « urbanisme et maîtrise foncière » qui vise à une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sur le bassin versant (SCOT, PLU, PLUI/D) et les autorisations délivrées.

Outre les conseils aux communes, l'opérations la plus notable en 2025 porte sur le suivi et accompagnement de l'élaboration du SCOT de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée. 08/07 (Annexe 3-40).

2.2.2 Lutter contre les espèces envahissantes en zones humides et suivi des travaux de gestion des dépôts sauvages :

Un travail d'identification des **dépôts sauvages et des espèces envahissantes** sur les communes du sud de l'étang a été réalisé en partenariat avec l'IUT de Perpignan. Ce diagnostic permet d'alimenter les actions concernées dans les plans de gestion. Un travail portant sur l'identification et l'élimination d'épaves de barques et bateaux sur le DPM est également réalisé. Visite services de l'Etat à ce sujet le 29/07 (Annexe 3-41).

Réunion gestion dépôts sauvages PNR-NM 04/06

Les Syndics de Copropriétés ont été sensibilisés à la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes par le biais d'un courrier envoyé à 195 personnes ou structures. Cette action a conduit à des rencontres ou échanges avec les professionnels du secteur Annexe 3-42).

Bilan d'activité de la campagne 2025

REGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS DANS LES ZONES HUMIDES PERIPHERIQUES A L'ETANG DE SALSES-LEUCATE



Bruce BASSO - Janvier 2026

Préambule

Le présent rapport présente les résultats obtenus après la campagne de régulation 2025. La régulation des populations de ragondins autour de l'étang de Salses - Leucate est réalisée en interne par un technicien du Syndicat mixte RIVAGE (Bruce BASSO) depuis 2023. Pour rappel, cette régulation a été assurée par l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) jusqu'en 2012, puis par la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales (FDC66) de 2013 à 2022.

Le Syndicat-Mixte RIVAGE, qui a notamment en charge la gestion et l'aide à l'aménagement de l'étang de Salses-Leucate et des zones humides périphériques, observe depuis quelques années la présence constante et la prolifération des populations de ragondins. Ce rongeur engendre des dégradations aux infrastructures hydrauliques (canaux, berges) mais aussi aux milieux naturels locaux (zones sensibles d'un point de vue floristique et faunistique, et en particulier habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire). De plus, il représente un risque sanitaire non négligeable, car il est vecteur de maladies comme la leptospirose.

Schéma d'intervention pour la régulation des ragondins

Contexte

Contexte réglementaire :

Le ragondin (*Myocastor coypus*) est classé annuellement comme espèce ESOD sur l'ensemble du territoire métropolitain français. Il figure dans le groupe 1 des espèces nuisibles, c'est-à-dire dans les espèces exotiques à caractère invasif. Il peut ainsi être piégé et détruit à tir.

Le piégeage du ragondin est réglementé par l'Arrêté Ministériel du 29 janvier 2007 modifié par l'Arrêté Ministériel du 18 septembre 2009 (utilisation de pièges homologués, visite des pièges tous les jours avant midi, tenue d'un registre quotidien des prises, rédaction d'un bilan annuel) et l'Arrêté Ministériel du 06 avril 2007, spécifique à la régulation du ragondin (évaluation des opérations de lutte, port de gants étanches).

Déprédations causées par le ragondin :

Le ragondin cause des dégradations au réseau hydraulique sur le pourtour des étangs et des plans d'eau qu'il fréquente. Les terriers qu'il creuse dans les berges peuvent provoquer un effondrement ou accélérer leur érosion. Il peut aussi engendrer une déstabilisation voire un percement des digues. Ces dégradations peuvent entraîner des conséquences économiques importantes si elles sont effectuées sur des digues, des bassins de lagunage ou des bassins de rétention d'eaux pluviales (nécessitant des travaux de restauration).

Le ragondin a aussi un effet néfaste sur la fonction des écosystèmes des zones humides (ralentissement du courant, échange de masses d'eau douce/saumâtre/salée…).

En parallèle, il exerce un impact direct ou indirect sur les espèces qu'il côtoie (faune et flore) même si celui-ci a rarement été évalué. Dans certaines régions françaises, il serait à l'origine de la disparition de plantes aquatiques constituant des frayères à poissons ou sources d'alimentation pour des oiseaux littoraux. De plus, de récentes études menées en Italie attesteraient que le ragondin perturberait le succès de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (foulque macroule et gallinule poule d'eau) du fait qu'il utilise les nids comme «

reposoir » durant la journée, entraînant ainsi la destruction ou la chute des œufs (Interactions between coypu (*Myocastor Coypus*) and bird nests in three mediterranean wetlands of central Italy, Bertolino *et al.*, 2011).

Enfin, le ragondin est porteur de nombreux parasites, dont la propagation est facilitée par sa fréquentation du milieu aquatique. C'est le cas en particulier pour les leptospires (microorganismes responsables de la leptospirose), dont la propagation dans l'eau par les urines peut induire, après passage au travers de la peau, une affectation mortelle, notamment pour l'Homme. Entre 16,5% et 66% de certaines populations de ragondins de l'ouest de la France en seraient porteuses (Role of the coypu (*Myocastor coypus*) in the epidemiology of leptospirosis in domestic animals and humans in France. European Journal of Epidemiology, Vol. 17: 111-121, Michel *et al.*, 2001). La tularémie et la douve du foie sont aussi présentes chez cette espèce. Le ragondin joue donc un rôle non négligeable dans la transmission des agents pathogènes.

Organisation générale pour la régulation des populations de ragondins

L'organisation de la campagne de régulation se base sur l'évaluation de l'infestation des milieux par l'espèce, mais aussi sur les observations des acteurs locaux. Cette stratégie est mise en place sur les secteurs où l'espèce est présente autour de l'étang de Salses-Leucate et dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'étang.

En 2025, la régulation des populations s'est déroulée en 2 phases, d'abord du 24 février au 28 mars (16 jours de piégeage effectif), puis du 26 novembre au 5 décembre 2025 (4 jours de piégeage effectif). Par manque de temps, et au vu du peu de jours de piégeage effectués ainsi que du faible nombre de secteurs régulés, l'évaluation de l'efficacité des opérations (via le suivi du degré d'infestation) n'a pas été réalisée à l'issu de cette campagne. Le présent rapport a quant à lui été rédigé en janvier 2026.

Pour rappel, la méthode de capture employée est sélective. Les dispositifs utilisés sont des pièges de 1ère catégorie (cages-pièges), qui permettent de capturer un animal vivant dans un espace clos sans le retenir par une partie du corps. Ainsi, en cas de capture accidentelle d'une autre espèce, i est possible de la libérer sans lui causer de dommages.

Déroulement de la campagne de régulation :

Le plan d'action suit le schéma suivant :

- Détermination des zones d'interventions prioritaires ;
- Prospection et détermination des zones d'actions secondaires (relevés d'indices, définitions des lignes de piégeage) ;
 Piégeage par rotation sur les différents sites retenus, en commençant par les zones « sources ».

Comme des campagnes 2023 et 2024 réalisées en interne par le Syndicat RIVAGE, ainsi que des campagnes antérieures réalisées par la FDC 66 (2013 – 2022), les opérations de piégeage ciblent les deux zones « sources », concentrant la majorité des populations de ragondins sur le pourtour de l'étang.

Chaque zone est divisée en plusieurs lignes de piégeage, en fonction de leur accessibilité et des indices de présence. Les lignes de piégeage de chaque commune sont présentées en Annexes.

Durant la campagne, le piégeage est réalisé sur les zones accessibles (chemins carrossables et non inondés) mais aussi sur des secteurs plus difficiles d'accès (absence de chemin, port de cuissardes nécessaire) afin de créer une pression de piégeage étendue et homogène. Ne sont

piégés que les terrains dont le propriétaire a délégué le droit de destruction au Syndicat RIVAGE. Le stock utilisable de cages pièges fluctue en fonction des vols et dégradations pouvant survenir au cours de la campagne. Ainsi, nous disposons actuellement de 40 cages, alors qu'il y en avait par exemple 46 au début de la campagne 2024.

Les cages sont installées et armées en début de semaine sur les lignes de piégeage préalablement définies. Le nombre de pièges ainsi que leur répartition sur les différentes lignes sont saisis dans la base de données, afin de pouvoir calculer la pression de piégeage exercée par ligne à posteriori. Les pièges sont placés sur les coulées de ragondins pour optimiser les captures, et un appât y est disposé (pomme).

Les cages sont ensuite contrôlées tous les matins au lever du jour. Les ragondins pris sont mis à mort rapidement (utilisation d'une carabine 9 mm) et les autres espèces sont immédiatement relâchées. Les individus capturés sont localisés, sexés et pesés. Toutes les captures sont intégrées à la base de données. Les cages sont ensuite neutralisées en fin de semaine.

Tous les animaux prélevés (piégeage et chasse) sont stockés dans un congélateur de grande contenance, situé à la Maison de la Chasse et de la Nature à Salses-le-Château. Lorsque celui-ci est plein, Les carcasses sont acheminées au parc animalier de Casteil (66) pour servir au nourrissage des fauves.

Figure 1 : Carte des secteurs régulés



Déroulement de l'évaluation de l'efficacité de la régulation :

Afin de contrôler l'efficacité de la campagne de régulation, une évaluation du degré d'infestation est réalisée après la campagne. Elle se base sur une méthode de relevé d'indices de présence de ragondins, et a plusieurs objectifs :

- Évaluer la densité des populations de ragondins ;

- Apprécier la répartition spatiale et temporelle de ces populations ;
- Appréhender la faisabilité d'une campagne de régulation future et orienter sa mise en œuvre
- Contrôler l'efficacité de la régulation.

Techniquement, l'observateur parcourt les secteurs régulés, afin de localiser des indices de présence de l'espèce (ragondins observés, empreintes, fèces, coulées, terriers, dégradations aux berges). Ils sont localisés et comptabilisés sur un projet QFIELD installé sur une tablette, afin de pouvoir ensuite exploiter ces données sur SIG.

Le degré d'infestation est défini à partir de l'échelle suivante :

- Degré d'infestation nul (0 indice aux 50 m. linéaires) ;
- Degré d'infestation faible (entre 1 et 2 indices aux 50 m. linéaires) ;
- Degré d'infestation moyen (entre 3 et 4 indices aux 50 m. linéaires) ;
- Degré d'infestation fort (5 indices et plus aux 50 m. linéaires).

Par manque de données concernant la méthode de calcul utilisée par l'EID Méditerranée en 2009, 2011 et 2012, nous ne pouvons comparer les résultats de l'évaluation du degré d'infestation proposés qu'avec les inventaires réalisés depuis l'année 2013 (évaluation réalisée selon la même méthode par la FDC 66).

Comme évoqué plus haut, aucun suivi du degré d'infestation n'a été effectué à l'issue de la campagne de régulation de 2025.

Photos d'indices de présence (Source : FDC66)








Résultats

Bilan des captures de ragondins 2025

La première partie de la campagne de piégeage permanent s'est déroulée du 24 février au 28 mars 2025. La seconde partie a quant à elle été réalisée du 26 novembre au 5 décembre 2025.

Précisons que la campagne 2025 a été fortement réduite par rapport aux années précédentes. Sur les 90 jours de piégeage effectifs prévus, seuls 20 ont pu être réalisés. En effet, la voiture de service, utilisée pour la régulation, a été volée, nous contraignant à stopper la première partie de la campagne. Avec la voiture, nous avons également perdu les clés permettant d'accéder à la maison de la chasse de Salses-le-Chateau, et donc au congélateur dans lequel sont stockés les ragondins. Au moment de commencer la deuxième partie de la campagne, nous étions toujours en attente de pouvoir récupérer un nouveau jeu de clés afin d'accéder au congélateur, et les opérations de piégeage n'ont donc pas pu reprendre. Quelques jours de piégeage ont malgré tout été réalisés entre fin novembre et début décembre, avant qu'il nous soit signalé que nous n'étions plus autorisés à accéder à la Maison de la Chasse.

Compte tenu des résultats de l'année précédente, il a été décidé de concentrer le piégeage principalement sur les lignes à fort degré d'infestation afin d'avoir un impact plus important sur les populations sources (Sagnes d'Opoul et pisciculture de Font Dame pour la commune de Salses-le Château ; et Le Communal à Saint-Hippolyte dans une moindre mesure). Le secteur des Grandes Sagnes, bien qu'il représente la plus grande partie du principal noyau de population de l'espèce, n'a pas pu être régulé en 2025. En effet, la commune de Salses-le-Château ne nous autorise plus à intervenir sur les parcelles dont elle est propriétaire, et dont elle détient le droit de destruction.

La campagne a malgré tout permis la capture de **88 ragondins** dont 42 femelles et 46 mâles.

Comme le montrent la *figure 2* et le *tableau 1*, La quasi-totalité des captures (97,7%) a été effectuée sur la commune de Salses-le-Château (pisciculture de Font Dame et les Sagnes d'Opoul). Il faut dire que la pression de piégeage a très majoritairement été concentrée sur ces zones, pour les raisons évoquées ci-dessus. En effet, ces secteurs fournissent une ressource alimentaire abondante aux ragondins (principalement végétaux verts), en plus de leur garantir une certaine quiétude (liée à la configuration géographique de la zone et aux accès très restreints à de nombreux secteurs). Toutes les conditions sont donc réunies pour permettre à l'espèce d'y prospérer, et il apparait alors logique que cela se traduise par un nombre de captures plus important. Les lignes SLC 03 et SLC 01 sont celles où le nombre de capture est le plus élevé (respectivement 35 et 24 captures). Il est possible d'avancer l'hypothèse de zones de plus fortes concentrations à l'intérieur même du noyau de population évoqué précédemment.

Le cas de Saint-Hippolyte est plus étonnant. En effet, si la commune représente également un noyau de population, comme le montrent les résultats des suivis du degré d'infestation (voir *annexes 4 et 5*, notamment sur le sud du Communal, l'agouille Ventouse et le canal Paul Riquet), le nombre de captures sur cette dernière campagne y est très faible : 2 captures seulement, soit 2,3% du total. Le cas du Communal est particulier, car la configuration de la zone, la fréquentation, et les nombreux vols empêchent de pouvoir disposer les cages aussi librement que sur le secteur des Grandes Sagnes par exemple. De plus, il a été décidé de ne pas piéger la zone de la Sagnette à l'automne, malgré des indices de présence avérés, car elle constitue une zone refuge pour la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), une espèce de canard qui subit durant cette période une pression de chasse importante. Ainsi, l'efficacité du piégeage sur la zone s'en trouve inévitablement affectée. Cependant, on ne peut que s'étonner d'un nombre de capture aussi faible. Ensuite, le canal Paul Riquet n'a pas été piégé bien que des indices de présence y aient été relevés, tout simplement car la zone est très fréquentée et ne permet pas de dissimuler de

cages. Toujours est-il qu'il parait difficile d'expliquer un tel résultat, les cages ayant bien sûr été disposées sur des coulées marquées. Il sera intéressant de réfléchir à une stratégie différente pour ces différents secteurs de la commune de Saint-Hippolyte lors des prochaines campagnes, afin notamment de voir s'il est possible d'obtenir de meilleurs résultats. La pertinence de consacrer du temps à ces secteurs pour si peu de résultats devra cependant être questionnée, d'autant plus que la très faible représentativité de la commune dans le nombre total de capture avait déjà pu être observée lors des campagnes 2023 et 2024. Notons cependant qu'il est probable que les fortes pluies de fin 2025/début 2026 fassent apparaitre de nombreuses zones favorables pour l'espèce sur cette zone.

Figure 2 : Nombre de mâles et femelles piégés par commune en 2025 :

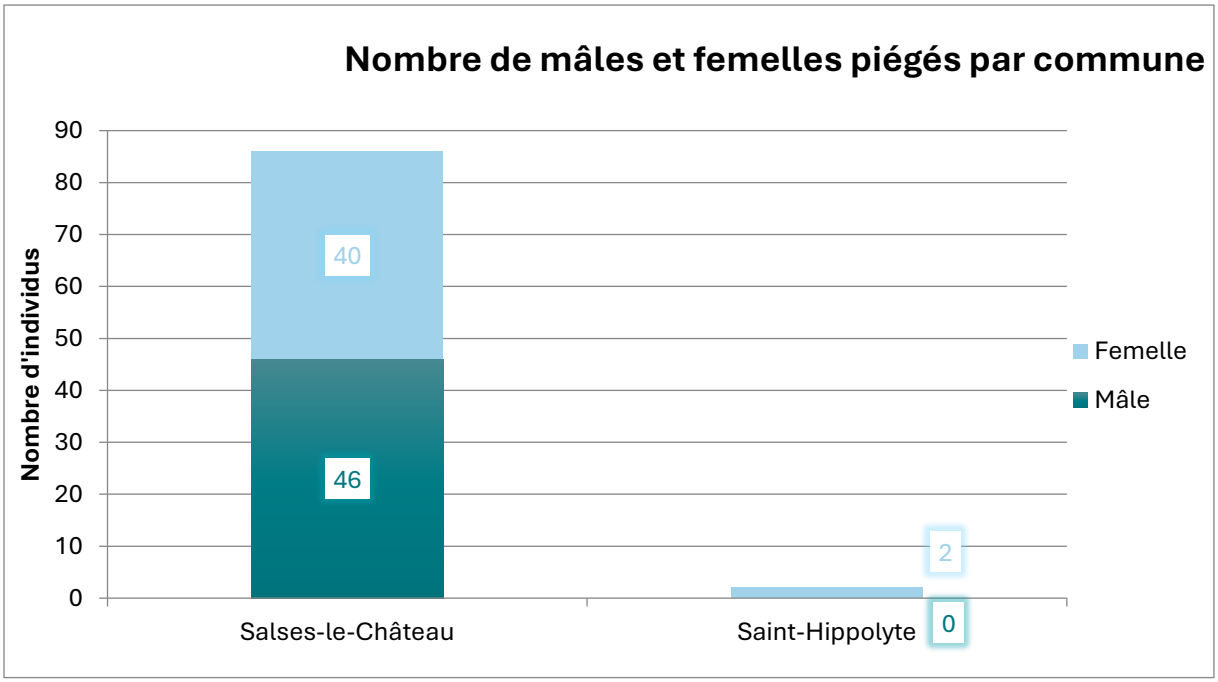


Tableau 1 : résultats piégeage 2025

(gris : ligne non piégée ; jaune : ligne piégée)

Commune	N° ligne	Nombre de ragondins capturés					Pression de piégeage par ligne	Ratio	Pression de piégeage par commune
		Mâle	Femelle	Indéterminé	Par ligne	Par commune			
Salses-le-Château	SLCJN	0	0	0	0	86	0,00	0	672,00
	SLCJS	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC01	11	13	0	24		188,00	12,77%	
	SLC02	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC03	20	15	0	35		354,00	9,89%	
	SLC04	8	5	0	13		82,00	15,85%	
	SLC05	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC06	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC07	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC08	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC09	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC10	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC11	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC12	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC13	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC14	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC15	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC16	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC17	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC30	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC32	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC 33	0	0	0	0		0,00	0	
	SLC 34	7	7	0	14		48,00	29,17%	
Saint-Hippolyte	SHIJ	0	0	0	0	2	16,00	0	112,00
	SHI01	0	0	0	0		54,00	0,00%	
	SHI02	0	2	0	2		42,00	4,76%	
	SHI04	0	0	0	0		0,00	0	
	SHI05	0	0	0	0		0,00	0	
	SHI06	0	0	0	0		0,00	0	
	SHI07	0	0	0	0		0,00	0	
									784,00

Pression de piégeage = nombre de cages posées x nombre de contrôles

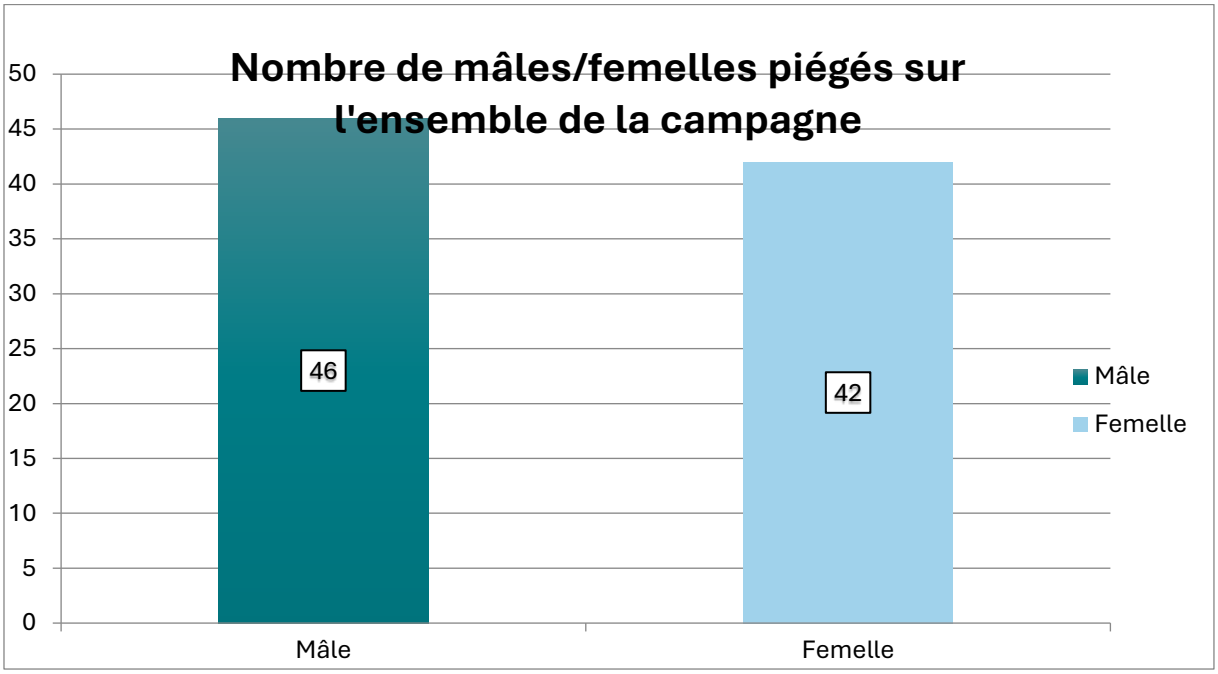
Ratio = nombre de ragondins capturés / pression de piégeage

Figure 3 : Carte de répartition spatiale des captures de ragondins en 2025



Répartition des individus capturés en fonction du sexe et du poids :

Figure 4 : Captures globales des mâles et femelles en 2025 :



Avec 46 mâles et 42 femelles capturées, le graphique ci-dessus (*figure 4*) permet d'établir un sex-ratio biaisé de 1,11 mâle pour une femelle. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de la campagne 2024 (1,16 mâle pour 1 femelle), mais légèrement supérieur à celui de la campagne 2023 (1,01 mâle pour 1 femelle). La comparaison avec les années précédentes et l'analyse de ces résultats ne semblent cependant pas pertinentes au regard du faible nombre de jours réalisés en 2025 (20 jours contre environ 90 en 2023 et 82 en 2024). Il est en effet difficile de savoir dans quelle mesure la réalisation complète de la campagne aurait modifié ce sex-ratio.

Il est néanmoins possible de s'intéresser au nombre de mâles et de femelles prélevés depuis 2013 pour suivre l'évolution de chacun des sexes (*figure 5*).

Si de 2013 à 2019, les 2 sexes semblent relativement équilibrés, la tendance change après 2019, avec une chute du nombre de femelles, puis revient vers l'équilibre à partir de 2023. Cet équilibre semble se maintenir approximativement en 2025, même si, encore une fois, le résultat de cette dernière année doit être considéré avec précaution.

De manière générale, il y a malgré tout plus de mâles capturés que de femelles, et il est possible d'envisager une explication basée sur le comportement des 2 sexes chez l'espèce :

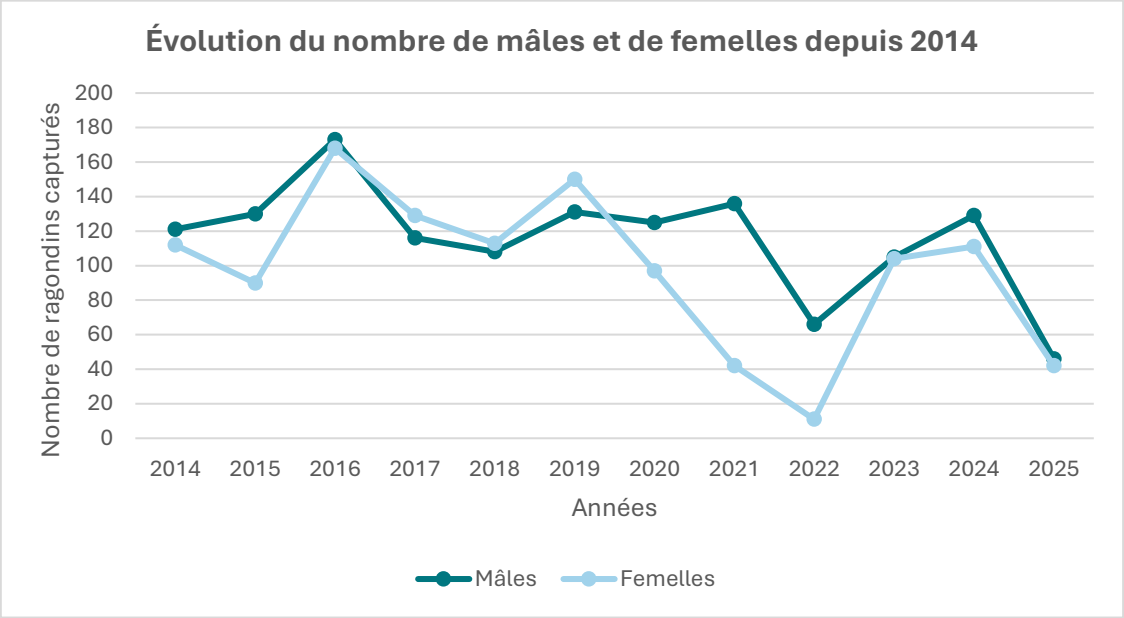
- Les femelles ont un domaine vital de 2 à 4ha, chaque domaine vital pouvant chevaucher en partie celui d'une autre femelle. Les femelles juvéniles occupent généralement un territoire limitrophe de celui de leur mère.
- Les mâles sont en revanche bien plus territoriaux. Chaque mâle possède un territoire allant de 3 à 5ha qu'il défend contre ses congénères. Les mâles se repoussant entre eux, ils occupent donc plus d'espace que les femelles.

Nous pouvons formuler l'hypothèse d'une densité initiale au début du plan de régulation qui permettait d'avoir autant de mâles que de femelles. Ainsi, les premières années de piégeage ont permis de constater un sex-ratio équilibré. La logique voudrait que le nombre global de ragondins

diminue si la pression de piégeage est assez forte sur les zones régulées. Or ici, c'est le nombre de femelles qui diminue, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les mâles piégés depuis 2020 sont des mâles repoussés des zones voisines où le piégeage est moins dense (et où se trouvent encore suffisamment de femelles pour assurer la reproduction).

Bien sûr, cette explication n'est qu'une hypothèse, et des données supplémentaires permettraient une meilleure appréhension du phénomène.

Figure 5 : Captures globales des mâles et femelles :



En ce qui concerne le poids, il faut là aussi rester très prudent quant à la signification des résultats issus de la campagne 2025, celle-ci ayant été très fortement amputée. Les résultats globaux de poids et l'analyse de ceux-ci sont donc à relativiser, puisque pas forcément représentatifs de ce qui aurait pu être obtenu sur une campagne complète.

Nous pouvons malgré tout nous y intéresser.

Ainsi, l'ensemble des 88 individus capturés durant la campagne 2024 représente un poids total de 350,1 kg, pour un poids moyen de 4,07 kg.

Le poids minimum est de 1 kg et le poids maximum de 7 kg.

Chez le ragondin la maturité sexuelle peut être atteinte en fonction de deux paramètres ; l'âge et/ou le poids.

- Chez le mâle : maturité atteinte entre 6 et 9 mois ou à partir de 2.5 kg à 2.9 kg
- Chez la femelle : maturité atteinte à 5 mois ou à partir de 2 kg à 2.4 kg

Cette année, sur 88 individus capturés, 82 avaient atteint la maturité sexuelle (soit 93,2 %).

Figure 6 : poids des captures par sexe en fonction des lignes de piégeage :

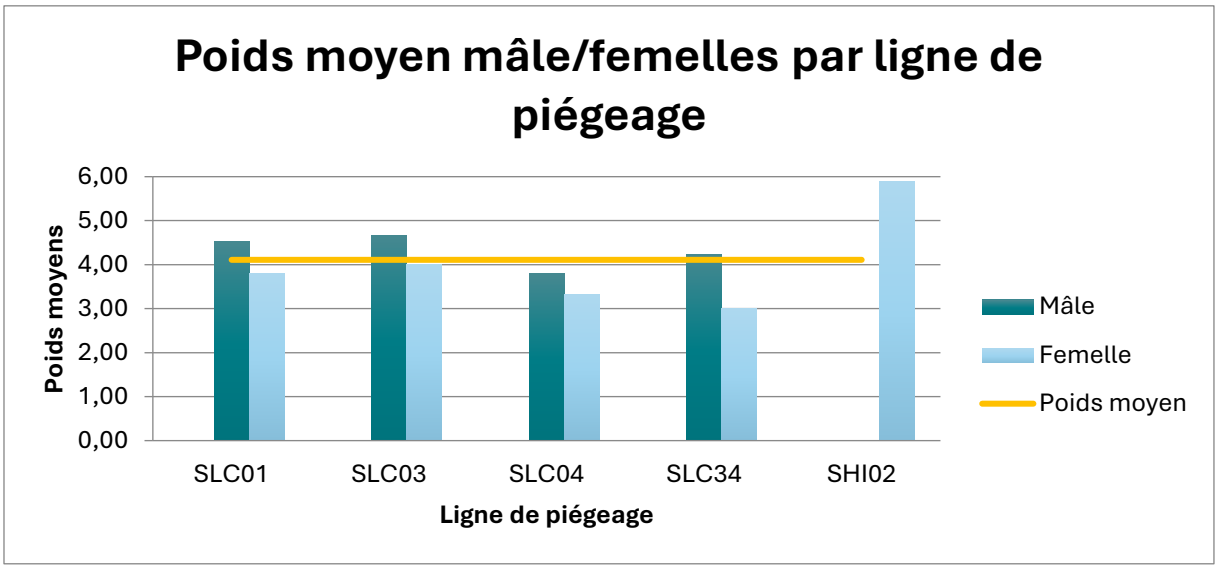
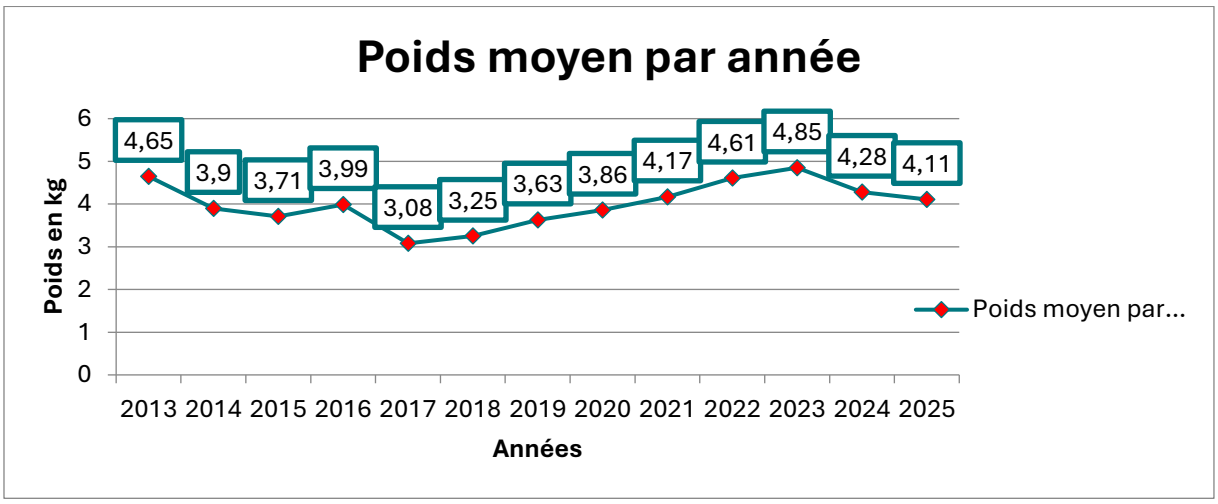


Figure 7 : Évolution du poids moyen des captures par année :



Au regard de l'analyse du bilan des captures de la dernière campagne, il semblerait qu'en 2025, le poids moyen des mâles (4,42 kg) soit supérieur à celui des femelles (3,68 kg).

Tout en gardant en tête les précautions évoquées précédemment, nous pouvons malgré tout constater en 2025 une légère diminution du poids moyen par rapport à la campagne précédente, alors que la proportion d'individus ayant atteint la maturité sexuelle a augmenté. De plus, lorsque l'on s'intéresse à l'évolution du poids moyen sur les dernières années, (*figure 7*), on observe qu'après une augmentation progressive amorcée 2017, la légère baisse observée à partir de 2024 se confirme en 2025. Les variations de ces différents paramètres restent cependant difficiles à interpréter avec les éléments à notre disposition.

Évolution des captures depuis 2014

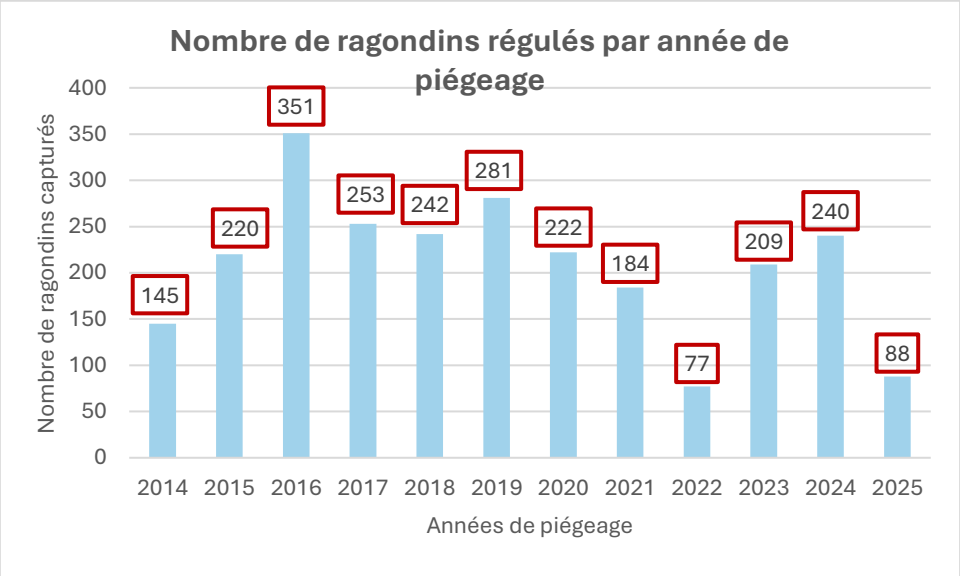
En s'intéressant à l'évolution du nombre de ragondins régulés par année (voir *figure 8*), on peut constater une augmentation des captures de 2014 à 2016. Ce nombre diminue ensuite en 2017, puis reste relativement stable (malgré une augmentation constatée sur la campagne 2019). À partir de 2020, on peut noter une diminution des captures, avec une chute brutale pour l'année

2022 (campagne partiellement réalisée.). En 2023, nous avions retrouvé un nombre de captures proche de celui des années 2020 et 2021. Il est supérieur à celui constaté pour la campagne 2021 (dernière campagne réalisée intégralement avant 2023). Il est possible que la pression de piégeage nettement moins importante en 2022 ait bénéficié à la dynamique de la population de ragondins sur le site, ce qui pourrait expliquer cette augmentation, qui s'est poursuivie en 2024 avec 240 captures (résultat le plus important depuis 2019). La répartition de la pression de piégeage, la stratégie utilisée (points détaillés dans le paragraphe suivant), ainsi que l'acquisition d'expérience par le technicien du syndicat RIVAGE étaient à mettre en relation avec ces résultats. La campagne 2025 n'ayant été réalisée que partiellement, il apparait logique de constater une baisse du nombre de capture (88 au total). Ce nombre est en revanche assez conséquent si on le rapporte au nombre de jours de piégeages réalisés (seulement 20 sur 90), puisqu'il correspond à une moyenne de 4,4 ragondins/jour. À titre de comparaison, la moyenne était de 2,3 ragondins/jour en 2023 et 2,9 ragondins/jour en 2024. Bien sûr, il est fort probable que le nombre de captures aurait diminué au cours de la campagne si celle-ci avait pu être menée dans son intégralité, faisant diminuer cette moyenne, et ce d'autant plus que le contexte des parcelles communales de Salses-le-Château aurait grandement restreint les possibilités de déplacement des cages. Il faut cependant souligner que c'est la première fois depuis l'internalisation des opérations de piégeage qu'autant de ragondins sont capturés en seulement 20 jours de piégeage.

De manière plus générale, les fluctuations du nombre d'individus capturés en fonction des années semblent être liées à différents facteurs (climat, conditions, météo, pression de piégeage, localisation et déplacements des individus ...).

La zone de piégeage située sur la commune de Salses-le-Château reste le noyau de population le plus important, et cela se traduit de façon très nette dans le nombre total de captures. Ce secteur fournit en effet le gîte et le couvert à l'espèce, favorisant ainsi son développement. Malgré l'exertion d'une pression de piégeage conséquente sur cette zone durant les 2 campagnes précédentes, cette surreprésentation de la commune dans le total de captures se confirme une nouvelle fois en 2025, et ce malgré une impossibilité d'intervenir sur les Grandes Sagnes, restreignant l'action à quelques secteurs seulement (Sagnes d'Opoul et pisciculture de Fontdame).

Figure 8 : Évolution des captures totales depuis 2014 :



Pression de piégeage et captures durant la campagne 2025 :

L'étude de l'évolution du nombre de captures en fonction de la pression de piégeage au cours de la campagne 2025 doit prendre en compte les biais importants qui interviennent du fait que celle-ci ait été fortement réduite. En effet, un seul mois a pu être réalisé (presque) entièrement : le mois de mars 2025, à l'issu duquel les actions ont dû être interrompues. Avec un début de campagne au 24 février (prévu initialement aux alentours du 15), le mois de février n'a fait l'objet que d'un faible nombre de jours de piégeage, bien que cela reste assez classique si l'on compare avec les années précédentes. Pour les raisons évoquées précédemment à plusieurs reprises, le piégeage fût plus bref encore pour les mois de novembre et de décembre.

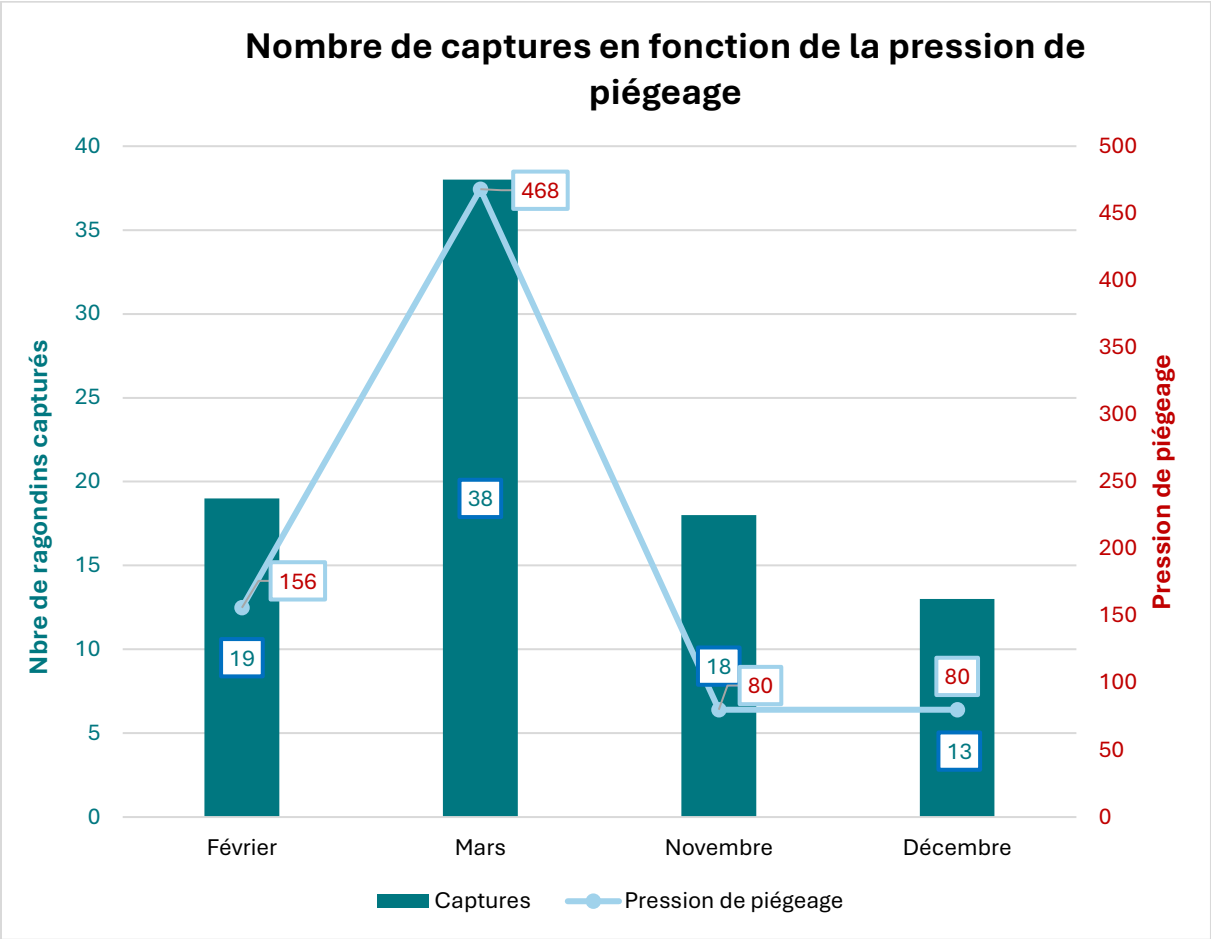
En s'intéressant à la *figure 10*, nous pouvons néanmoins constater que sur les mois de février et mars, le nombre de captures semble relativement proportionnel à la pression de piégeage. Avec respectivement 19 et 38 captures sur ces 2 premiers mois, soit au total 57 captures en 16 jours de piégeage, la campagne a plutôt bien démarré, un phénomène régulièrement observé sur les années précédentes. À titre d'exemple, après une durée équivalente, nous étions à 41 ragondins en 2023, alors qu'on en comptait déjà 64 en 2024. Il n'est donc pas rare d'observer un tel début de saison, d'autant plus que mars est généralement, avec octobre, le mois le plus productif. Cependant, compte-tenu des restrictions nous empêchant d'intervenir sur un grand nombre de secteurs parmi les plus colonisés par l'espèce (Grandes Sagnes), et donc à concentrer la pression de piégeage sur quelque lignes (Sagnes d'Opoul, pisisculture de Fontdame), nous aurions pu nous attendre à un résultat moins important.

Avec l'arrêt du piégeage en mars, nous n'avons pas pu voir si la tendance à la baisse du nombre de captures sur les mois d'avril puis mai se confirmait, mais compte-tenu de ces mêmes contraintes nous empêchant de déplacer les cages sur d'autres secteurs au fur et mesure de la saison, il y a fort à parier que cela aurait été le cas.

Au moment de la courte reprise de fin novembre / début décembre, le nombre des captures est en revanche très élevé par rapport à la pression de piégeage. Nous n'observons plus l'évolution proportionnelle des 2 paramètres évoquée plus haut. Rappelons toutefois que nous ne parlons concrètement que de 2 jours de piégeage en novembre, et 2 jours en décembre, et que c'est donc avec beaucoup de prudence qu'il faut considérer ces résultats. Rien ne permet de dire que nous aurions constater la même chose sur une période plus longue. Il n'en reste pas moins que cette courte reprise aura permis la capture de 31 ragondins en seulement 4 jours, à une période qui n'est pas la plus favorable. Il est possible que l'arrêt de la première partie de la campagne mars et l'absence de piégeage entre août et fin novembre aient permis à l'espèce de reconstituer une partie de ses populations sur ces secteurs. L'hypothèse d'une colonisation par des individus en provenance des secteurs voisins, qui ne peuvent plus être régulés, est également à envisager.

L'analyse globale de l'évolution du nombre de captures en fonction de la pression de piégeage sur cette dernière campagne n'apporte que peu d'éléments du fait des spécificités de celle-ci. Elle a cependant le mérite de montrer que malgré une restriction importante des secteurs sur lesquels intervenir, il est possible d'obtenir des résultats non négligeables sur des périodes assez courtes, en concentrant la pression de piégeage dans le temps et dans l'espace.

Figure 9 : Évolution des captures et pression de piégeage durant la campagne 2025 :



Évolution du degré d'infestation

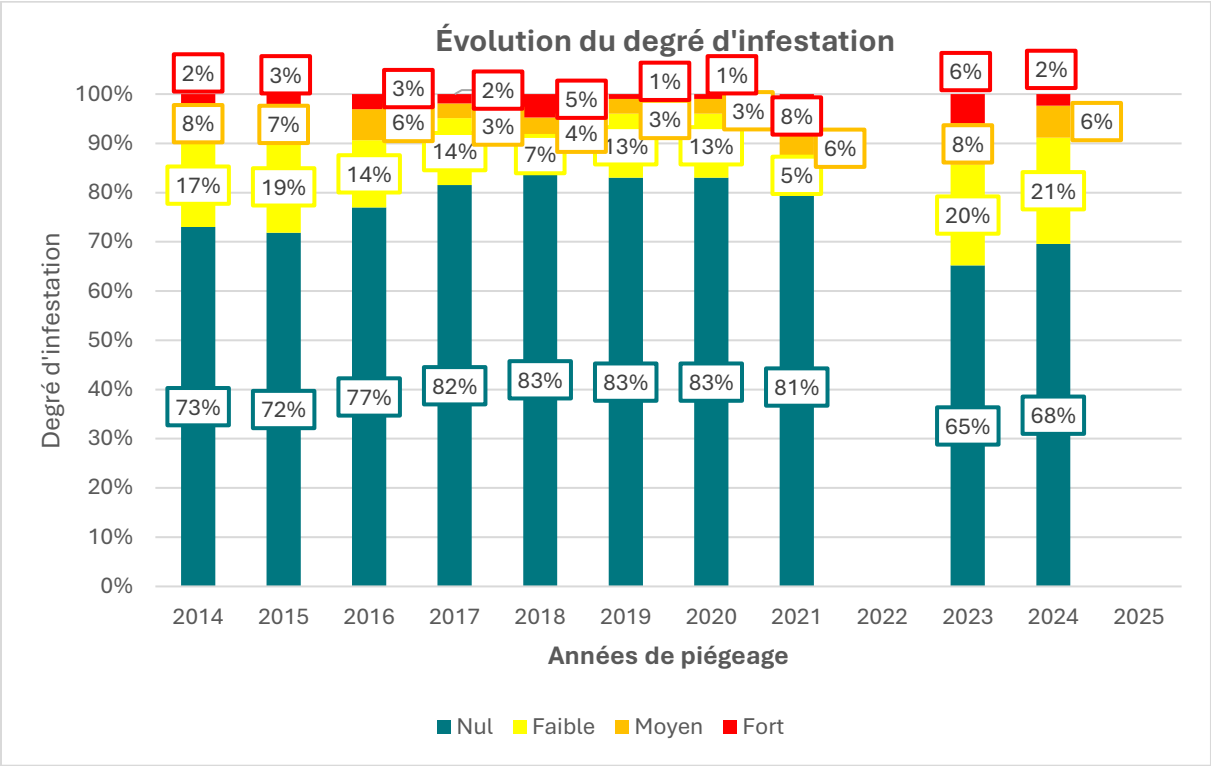
Comme évoqué plus haut, le manque de temps n'a pas permis de réaliser une évaluation du degré d'infestation à l'issue de la campagne 2025.

Celui-ci n'aurait de toute façon eu que peu de pertinence compte-tenu du peu de jours de piégeage effectués. S'il y aurait pu avoir un intérêt à évaluer l'efficacité d'une campagne réalisée partiellement, rappelons que ce suivi a également vocation à mieux orienter les actions de piégeage lors de la campagne à venir. Or, l'impossibilité d'intervention sur une grande partie des secteurs régulés historiquement ne nous laisse que peu de marge de manœuvre sur ce point.

De plus, au vu de l'aspect très chronophage de ce suivi, il ne parait pas envisageable de continuer à prospecter des secteurs sur lesquels nous savons que nous ne pourrons pas intervenir.

Nous avons en revanche tout intérêt à le réaliser en 2026, afin d'évaluer l'efficacité des actions menées sur les secteurs restants.

Figure 10 : Évolution du degré d'infestation de 2014 à 2024 :

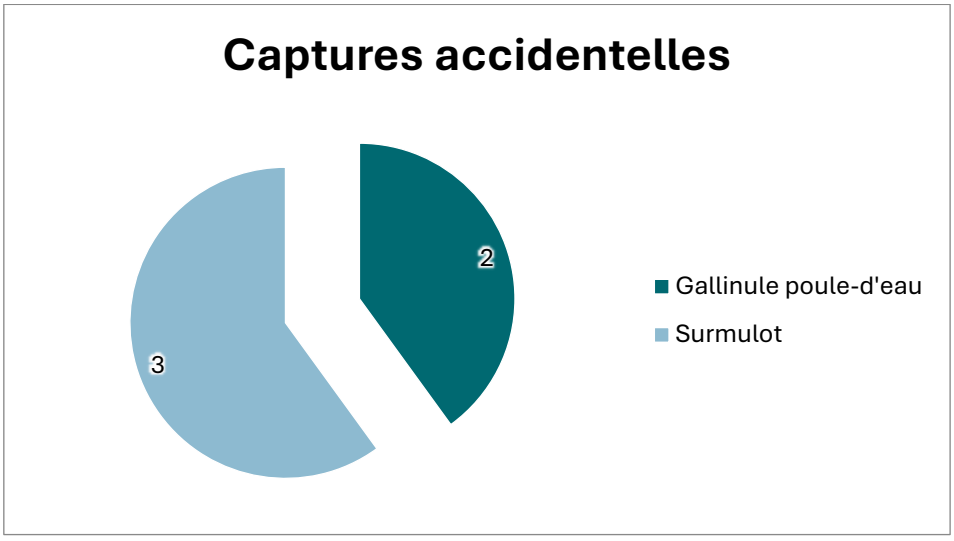


Observations complémentaires

Sur cette campagne 2025, à la différence des années précédentes, nous n'avons constaté aucune dégradation ni aucune disparition de cages.

Nous pourrons également noter la capture accidentelle de 5 animaux appartenant à 2 espèces différentes : le rat surmulot et la Gallinule poule-d'eau. Rappelons que ces animaux ont bien sûr été immédiatement relâchés.

Figure 11 : Captures accidentelles 2025 :



Conclusion et perspectives

La campagne de régulation 2025, qui est la troisième à être menée en interne par un technicien du syndicat RIVAGE, aura permis la capture de **88 ragondins**, presque exclusivement sur la commune de Sases-le-Château. Ce résultat, bien que largement inférieur à ceux des années précédentes, reste conséquent si on le rapporte au faible nombre de jours de piégeage effectués (seulement 20 contre 90 pour une campagne classique).

Rappelons que l'année fût marquée par un certain nombre de contraintes, qu'il s'agisse de l'impossibilité d'intervenir sur les parcelles communales de Salses-le-Château, qui représentent la plus grande partie des secteurs à réguler, du vol de notre voiture de service nous obligeant à interrompre la première phase de la campagne, ou encore de l'impossibilité d'accès à la maison de la chasse nous empêchant de commencer la deuxième phase.

Malgré toutes ces contraintes, et comme évoqué plus haut, le nombre de ragondins capturés n'est pas négligeable compte-tenu de la durée réduite des actions de piégeage. Cette relative efficacité peut nous amener à nous questionner sur la stratégie à adopter pour les années à venir. La campagne aura en effet permis de monter qu'en concentrant la pression de piégeage sur quelques secteurs productifs, et sur un temps assez court, il est possible d'obtenir des résultats satisfaisants. Bien que cette limitation dans les régulés ne soit pas un choix, en tout cas pour la commune de Salses-le-Château, et avec une impossibilité d'intervenir sur les Grandes Sagnes se maintenant dans les prochaines années, on pourrait ainsi envisager de réduire la durée des 2 phases de piégeage.

La campagne 2026 sera pour cela une année test intéressante afin d'évaluer la pertinence d'un tel changement de stratégie. En conservant la même durée de piégeage, elle nous permettra en effet de voir dans quelle mesure et à quel moment le nombre de captures chute au cours de chacune des deux phases, comme on peut s'y attendre. Les possibilités restreintes de déplacement des cages sur la commune de Salses-le-Château ne nous permettant pas de pallier ce phénomène s'il se confirme, et dans la mesure où même en les déplaçant, cette diminution était quand même constatée lors des années précédentes, il pourrait alors apparaitrait alors envisageable de considérer une réduction de la durée de piégeage, avec une concentration de l'effort sur quelques zones stratégiques à forts enjeux. L'évaluation du degré d'infestation sur ces secteurs régulés à l'issue de la campagne nous apportera également plus d'éléments à ce sujet.

Les Grandes Sagnes représentant la majeure partie de la zone « source », et probablement le principal noyau de population de l'espèce, l'efficacité de la régulation se trouve grandement affectée par l'impossibilité d'intervenir sur ce secteur. Cela n'est pas sans conséquences sur les zones périphériques, comme les Sagnes d'Opoul et la pisciculture de Fontdame. En effet, puisque même si nous parvenons à y contenir la population, nous ne pourrons empêcher la colonisation par des individus en provenance des secteurs environnants, qui ne sont plus régulés. Notre action se limitant ainsi à contenir ce phénomène, il ne sera peut-être pas nécessaire de maintenir la durée des deux phases.

Enfin, les précipitations importantes de la fin d'année 2025 et du début d'année 2026, en entrainant la mise en eau de nombreuses zones, nécessiteront sans aucun doute de repenser la répartition de la pression de piégeage sur la commune de Saint-Hippolyte, où de nombreux secteurs qui n'étaient plus favorables à l'espèce le redeviendront très probablement.

ANNEXES

Annexe 1 : Localisation des lignes de piégeage sur la commune de Salses-le-Château

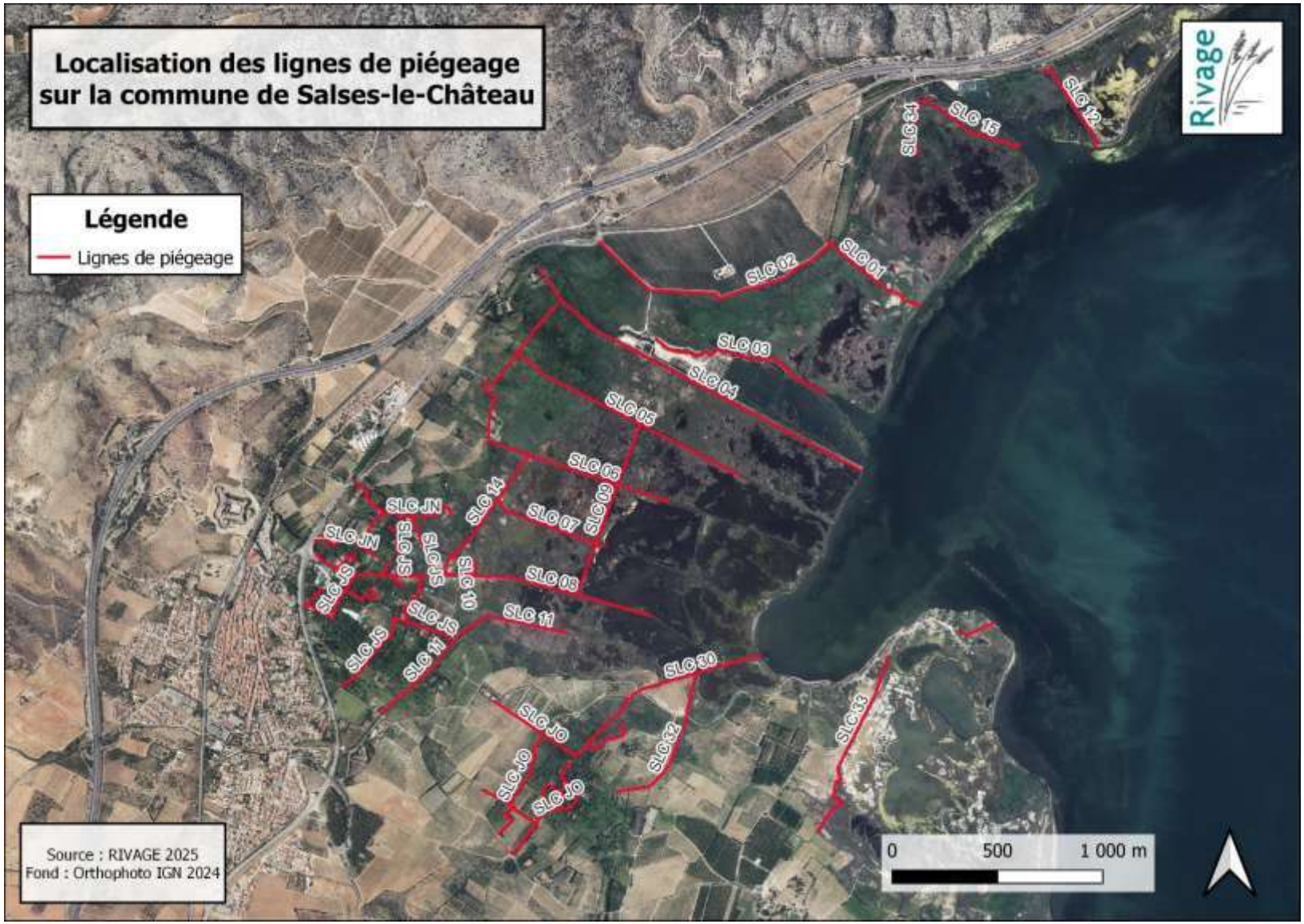
Annexe 2 : Localisation des lignes de piégeage sur la commune de Saint-Hippolyte

Annexe 3 : Localisation des lignes de piégeage sur la commune du Barcarès

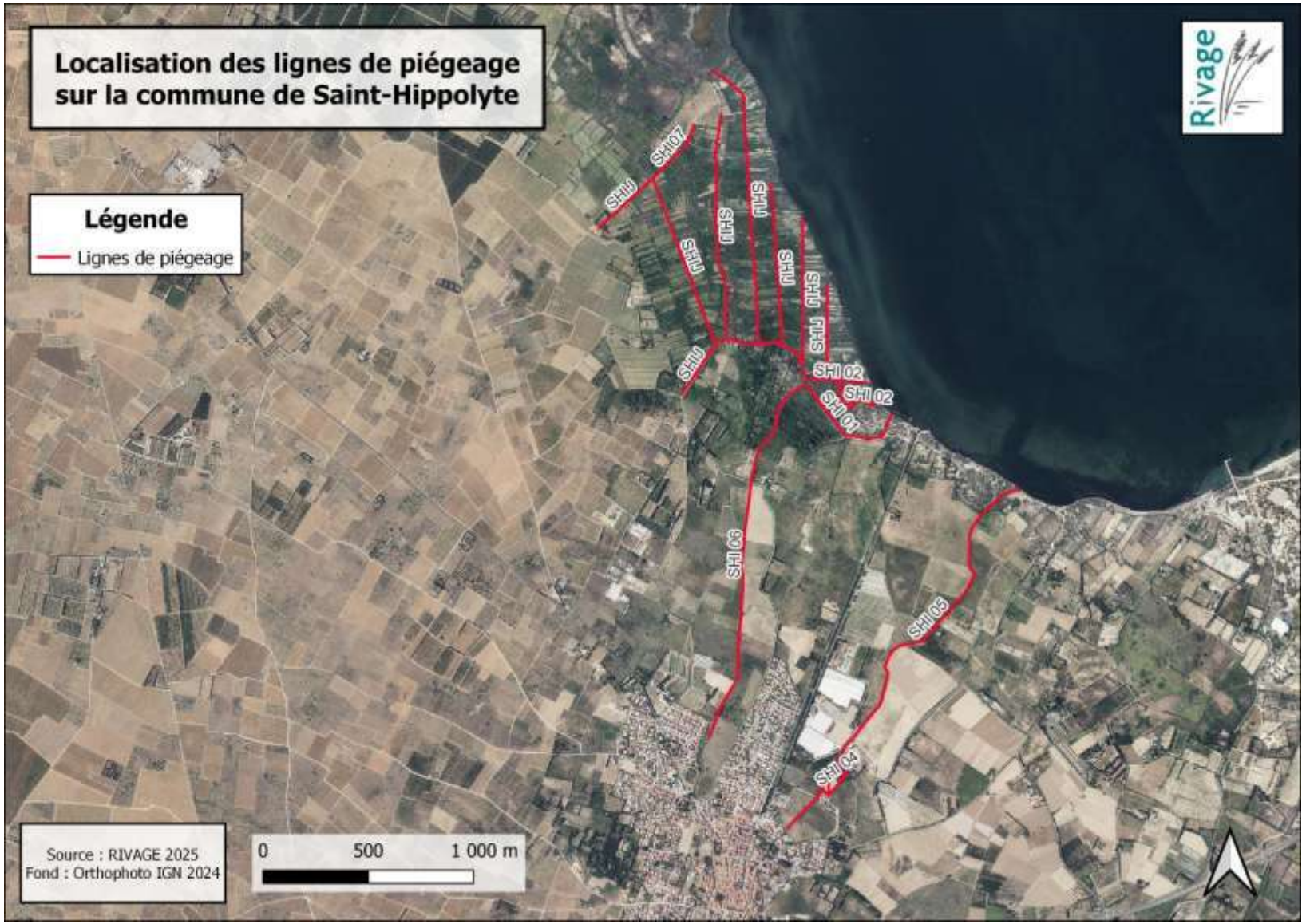
Annexe 4 : Cartographie du degré d'infestation sur le périmètre d'intervention en 2023

Annexe 5 : Cartographie du degré d'infestation sur le périmètre d'intervention en 2024

Annexe 1 :


Localisation des lignes de piégeage
sur la commune de Salses-le-Château
Légende
Lignes de piégeage
Rivage
SLC 01
SLC 02
SLC 03
SLC 04
SLC 05
SLC 06
SLC 07
SLC 08
SLC 09
SLC 10
SLC 11
SLC 12
SLC 13
SLC 14
SLC 15
SLC 30
SLC 31
SLC 32
SLC 33
SLC JN
SLC JS
SLC JO
Source : RIVAGE 2025
Fond : Orthophoto IGN 2024
0
500
1 000 m

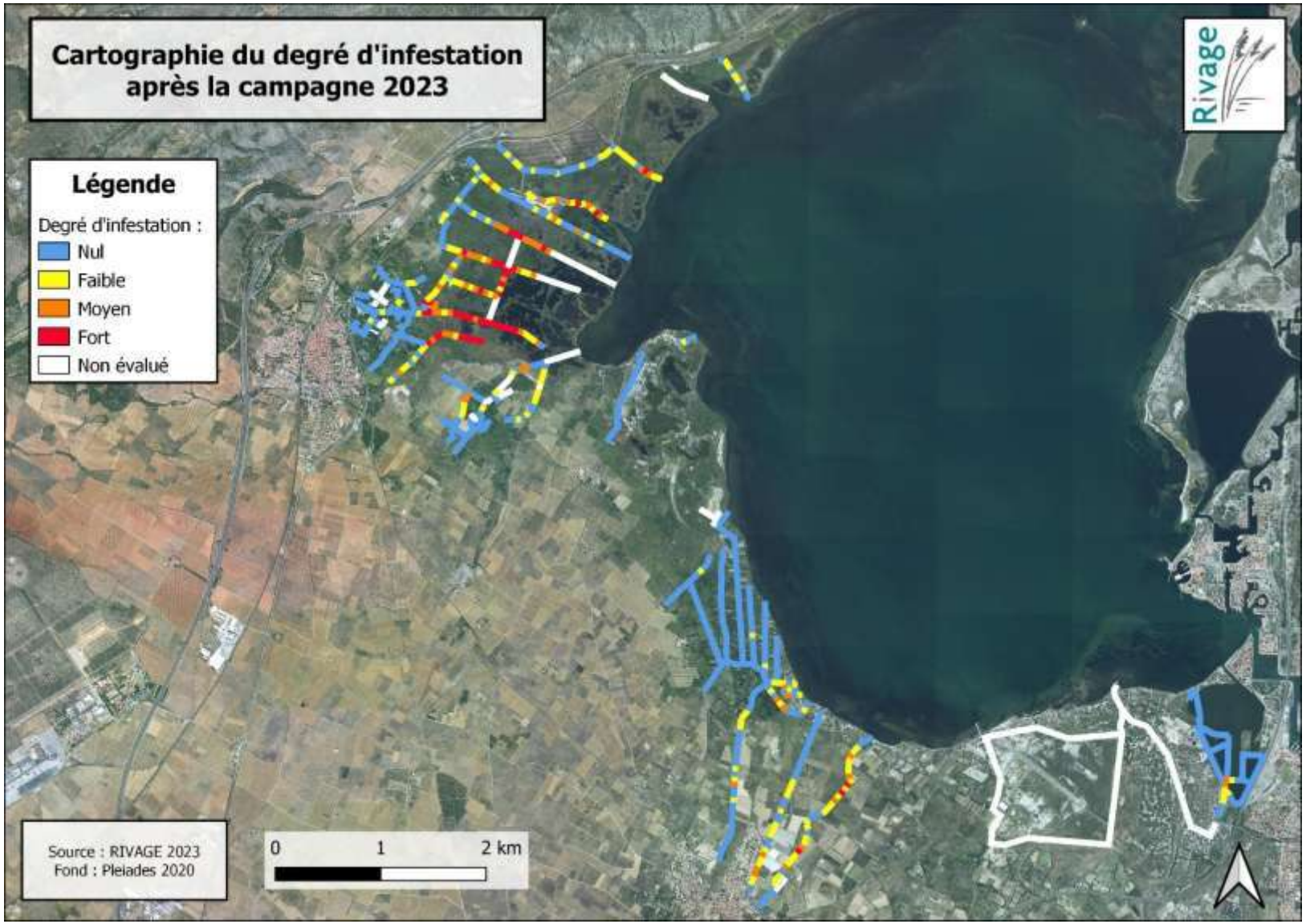
Annexe 2 :


Localisation des lignes de piégeage sur la commune de Saint-Hippolyte
Légende
Lignes de piégeage
Rivage
SHI 07
SHI 06
SHI 05
SHI 04
SHI 03
SHI 02
SHI 01
Source : RIVAGE 2025
Fond : Orthophoto IGN 2024
0
500
1 000 m

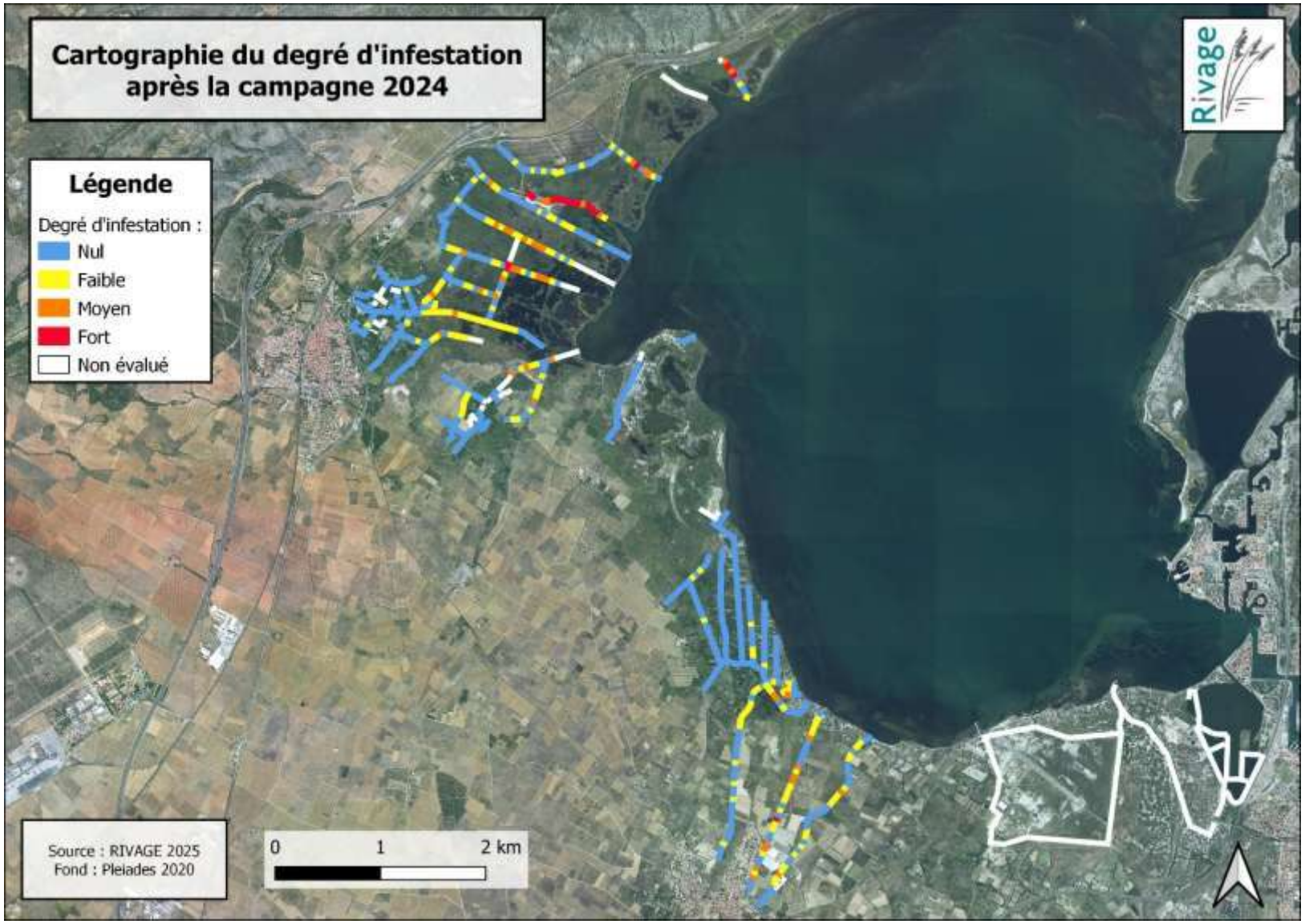
Annexe 3 :


Localisation des lignes de piégeage sur la commune du Barcarès
Légende
Lignes de piégeage
Rivage
BAR 05
BAR 01
BAR 01
BAR 03
BAR 02
BAR 04
Source : RIVAGE 2025
Fond : Orthophoto IGN 2024
0
500
1 000 m

Annexe 4 :


Cartographie du degré d'infestation
après la campagne 2023
Rivage
Légende
Degré d'infestation :
Nul
Faible
Moyen
Fort
Non évalué
Source : RIVAGE 2023
Fond : Pleiades 2020
0
1
2 km

Annexe 5 :


Cartographie du degré d'infestation
après la campagne 2024
Légende
Degré d'infestation :
Nul
Faible
Moyen
Fort
Non évalué
Rivage
Source : RIVAGE 2025
Fond : Pleiades 2020
0
1
2 km

Bilan d'activité 2025

CLE DU SAGE DE L'ETANG DE SALSES-LEUCATE



Photo © RIVAGE

Marie MAILHEAU - Janvier 2026

Avec le soutien financier de :

Table des matières

Orientation I - Garantir la qualité de l'étang 2
1. Maîtrise des apports ponctuels 2
 a. Gestion des eaux pluviales 2
 b. Gestion des eaux usées 2
2. Maîtrise des apports diffus et Actions agro-environnementales 3
 a. Appui aux structures pour des projets 3
 b. Animation d'une Stratégie agricole dans le cadre de la CLE 4
 c. Animation des PAEC Salses-Leucate 4
3. Amélioration des pratiques 7
 a. Pratiques de pêche et aquaculture : 7
 b. Projet Épaves sur le pourtour de l'étang 7
4. Amélioration des connaissances et Observatoire de l'étang 7
 a. Suivis et projets sur qualité de l'eau 7
 b. Suivis et Projets sur les milieux aquatiques 11
 c. Projets concernant l'activité de production conchylicole ou aquacole 14
 d. Restitution des données qualité de l'eau et sensibilisation 14

Orientation II - Protéger les eaux souterraines **..... 15**

Orientation III - Préserver les ZH et les espaces naturels 16
1. Animation des DOCOB des sites Natura 2000 16
 a. Sites du Complexe lagunaire 16
 b. Site du Fort de Salses 16
2. Animation de la Stratégie de Gestion des Zones Humides 16

Orientations IV et V - Gestion concertée du territoire et Risques 17
1. Gestion des usages, fréquentation et risques 17
 a. Gestion des usages et fréquentations maritimes : 17
 b. Gestion des usages et fréquentations terrestres : 17
 c. Culture du risque : 17
2. Secrétariat et animation de la CLE 17
 a. Organisation et participation aux réunions de CLE 17
 b. Demandes d'avis de la CLE 18
3. Gouvernance et Commissions thématiques 18
 a. Concertation supra-BV 19
 b. Projet de territoire et fonctionnement du Syndicat 19
 c. Commissions thématiques 19

L'ensemble des actions relatives au SAGE sont synthétisées dans le tableau de bord annuel du SAGE présenté en CLE. D'autres détails sont donnés le bilan d'activité du syndicat RIVAGE. Dans ce le présent document sont déroulées les principales actions en lien avec les milieux aquatiques hors Natura 2000 et Stratégie de Gestion des Zones Humides.

Orientation I - Garantir la qualité de l'étang

1. Maîtrise des apports ponctuels

Ces opérations sont menées sous maîtrise d'ouvrage des EPCI compétentes. RIVAGE intervient souvent à titre d'expert en tant qu'animateur de SAGE et gestionnaires des espaces naturels.

a. Gestion des eaux pluviales

Les études et les travaux concernant la gestion des eaux pluviales sont souvent en corrélation avec la problématique des eaux usées.

Suivi du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de **Saint-Laurent-de-la-Salanque** (MO = PMM)

Le 14 mars une restitution finale du schéma directeur des eaux usées et de gestion des eaux pluviales a été organisée afin de présenter et de valider les actions correctives répondant aux désordres identifiés présentement et prévisibles à plus ou moins long terme sur la commune. La priorisation est finalisée pour les eaux usées, à venir pour les eaux pluviales.

Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de **Saint-Hippolyte** (MO = PMM).

Les travaux sur le pluvial de Saint-Hippolyte se poursuivent progressivement selon les priorités 1 du schéma directeur.

Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales **d'Opoul** (MO = PMM).

Le schéma directeur d'assainissement d'Opoul a été validé. Toutefois le point de surverse du réseau EU à hauteur de la mare d'Opoul (by-pass de la station d'épuration) nécessite un suivi particulier pour la bonne gestion de la mare. Dans le cadre du protocole mis en place, les suivis préalables nécessaires pour les travaux sur les rejets by-pass ont été effectués par RIVAGE sur les substances dangereuses, nutriments et bacterio grâce aux pluies de décembre 2025

Courant 2025, les travaux sur la STEP et les réseaux ont été réalisés. En revanche, le problème du by-pass n'est pas encore résolu. La commune a délégué la maitrise foncière des parcelles attenantes à la mare au CEN qui s'en est porté acquéreur. Ces parcelles devront normalement accueillir le by-pass et participer à la filtration des effluents en amont, mais les travaux n'ont pas encore été réalisé par PMM.

Suivi des études d'amélioration de l'exutoire du pluvial de la zone du Lydia au **Barcarès**

Depuis 2022, RIVAGE accompagne PMM dans sa réflexion pour améliorer le projet de l'exutoire du pluvial de la zone du Lydia. Le projet retenu prévoit désormais l'installation d'un décanteur huiles/graisses et MES en amont, le maintien du bassin actuel (zones humides), la construction d'un deuxième bassin favorisant l'infiltration dans le sol dans ce deuxième bassin et dans la conduite de rejet qui aboutit à l'étang.

Les travaux n'ont pas encore débuté car il y a un souci d'échange de parcellaire entre le CD66 et PMMCU qui retarde le dossier (CD66 voulait échanger une parcelle qui fait déjà l'objet d'une mesure compensatoire). Le calendrier prévisionnel de ces travaux prévoyait un début en octobre 2025 (voire un abandon complet des travaux si la réfection des réseaux en amont permettait de limiter les débordements).

b. Gestion des eaux usées

Suivi des études et des procédures préalables à la réfection des systèmes d'assainissement du **Barcarès**.

La station étant en conformité, l'extension prévue initialement en 2019 a été reportée. Toutefois des travaux ont été réalisés sur le bassin d'aération, un dispositif de déphosphatation chimique et l'aération des filtres de la filière physico-chimique (2023) ont été installés. Une étude sur l'adaptation de la décantation primaire (production de boues) et la mise en œuvre d'une REUT box (pour besoins internes de la STEP) a été également effectuée en 2025.

À noter que la reconstruction du clarificateur est à nouveau relancée : dossier de demande de dérogation à la Loi littoral déposée par PMM en 2025. Consultation sur le projet d'arrêté d'autorisation début 2026.

Suivi des travaux sur les réseaux d'eau usée de **Saint-Hippolyte** (MO = PMM).

Divers travaux sur les réseaux d'eaux usées ont été réalisés en 2025 à Saint Hippolyte : travaux de la tranche 2 et de la rue Saint-Michel.

Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement de **Fitou** (MO = Fitou).

Courant 2025, il n'y a pas eu d'avancée sur les travaux prévus par le SDA, car toujours dans l'attente du transfert de compétence Assainissement de la commune à la communauté de communes C3SM au 1er janvier 2026. Toutefois, ce transfert ne se concrétisant pas et certains sujets nécessitant un traitement rapide, la commune a repris la main notamment sur 2 dossiers :

- celui de la canalisation le long de la lagune (avec pompe de relevage) pour le transfert d'EU entre les lotissements de Port-Fitou et la station d'épuration. Le tuyau est probablement en très mauvais état (regards totalement inaccessibles en raison de la rouille), avec un risque élevé de colmatage et changement des pompes en 2024 en raison d'une panne. Rencontre terrain le 23 mai avec un cabinet d'étude mandaté par la mairie sur une 1ère étude de faisabilité pour un déplacement du tuyau le long de la nationale (rationalisation des raccordements, traversée de la voie ferrée, parcelles impactées, ZH…)
- et celui de la REUT : rencontre le 25 avril pour discuter des besoins en eau douce (débit "réservé") de la roselière en aval de la STEP.

Suivi des diagnostics faits par le SPANC.

2. Maîtrise des apports diffus et Actions agro-environnementales

Ces opérations sont directement menées par RIVAGE.

a. Appui aux structures pour des projets

Poursuite de la démarche "Vert demain" : afin de permettre la mise en œuvre des pratiques ZéroPhyto, la majorité des communes se sont engagées dans des PAPPH. Sept des communes du bassin-versant et les 2 départements sont labélisés dont 3 de ces structures en Terre saine. À noter également 2 campings engagés au Barcarès. L'appui de RIVAGE porte sur de l'aide à la sensibilisation (diffusion d'articles) et appuis techniques ponctuels (notamment lien avec la pépinière CD11). La nouvelle charte "Engagé pour le végétal" vient renforcer aujourd'hui les chartes régionales ZéroPhyto. Sa mise en place sur le territoire est envisagée mais pas sur le court terme. Participation à une journée (juin) sur la labellisation et les projets de désimperméabilisation et de végétalisation.

Appui aux communes sur des problèmes de pollutions ponctuelles : telles qu'une réflexion et suivis sur le gradient de salinité dans le Canal Paul Riquet en février (en lien avec le fonctionnement de la martellière) ou constat d'une pollution probablement par du Blanc d'Espagne issu d'un nettoyage des serres voisines (collaboration avec la DREAL pour un rappel à l'ordre).

Maintien de la discussion entre l'AFUL, la commune et la DREAL sur la problématique du tuyau de transfert des EU entre les lotissements et la STEP (cf. chapitre précédent). La commune accepte de reprendre la main en raison de l'urgence de la situation et du manque d'autres structures compétentes en assainissement, toutefois la répartition des coûts des études, diagnostics et travaux ainsi que la gestion des raccordements sont notamment des questions encore à discuter.

b. Animation d'une Stratégie agricole dans le cadre de la CLE

Il existe une forte relation entre l'état des milieux naturels et l'agriculture. Dans ce contexte, une Stratégie agricole sur le territoire de Salses-Leucate a été définie dans le cadre de l'animation du SAGE. Les enjeux et les actions proposés sont logiquement cohérents avec ceux du SAGE, ainsi qu'avec ceux définis dans le DOCOB Natura 2000 en termes de biodiversité et de qualité des milieux.

Les objectifs à atteindre découlent des enjeux agro-environnementaux et concernent donc la thématique des interactions entre agriculture et environnement. On retrouve ainsi :

- 4 objectifs prioritaires en lien avec la qualité des eaux superficielles, la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique
- 4 objectifs importants sur l'ouverture des milieux et la qualité des eaux souterraines
- 3 objectifs complémentaires sur la diversification des milieux et des infrastructures agro-écologiques

Le programme d'action définit 38 actions / sous-actions, dont la mise en œuvre 2025 a principalement porté sur les actions prioritaires concernant la qualité de l'eau par le déploiement de mesures agro-environnementales grâce à l'animation de trois PAEC (2 Biodiversité + 1 PAEC Eau).

Une démarche a été réalisée en 2025 sur la bonne gestion des friches dans un objectif d'entretien de milieux ouverts en faveur de l'outarde dans le secteur du PNA (Salanque). Un important travail d'animation foncière a donc été effectué pour retrouver les propriétaires non-agriculteurs (analyse cartographique et rencontres) et une réunion a été organisée le 2 février à Saint-Hippolyte (diaporama en annexe 1-1). Plusieurs parcelles ont pu ainsi être soit contractualisées par un contrat prêt à usage avec un agriculteur en MAEC, soit être achetées par le CEN pour la mise en place de mesures compensatoires.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les structures agricoles (Chambres d'agriculture Aude et Pyrénées-Orientales, CIVAM Bio, Caves viticoles, SAFER, ...) ou directement avec des agriculteurs sur l'amélioration des pratiques vis-à-vis des enjeux Eau et Biodiversité du territoire. D'autres actions proposées dans la Stratégie Agricole ont également été mises en œuvre, par d'autres partenaires telles que les études portées par le SAGE des Nappes du Roussillon sur l'efficacité de différents couverts sur l'enjeu de réduction des besoins en eau des cultures ou par le biais de PSE et PAEC animés par PMM et les Parcs naturels régionaux.

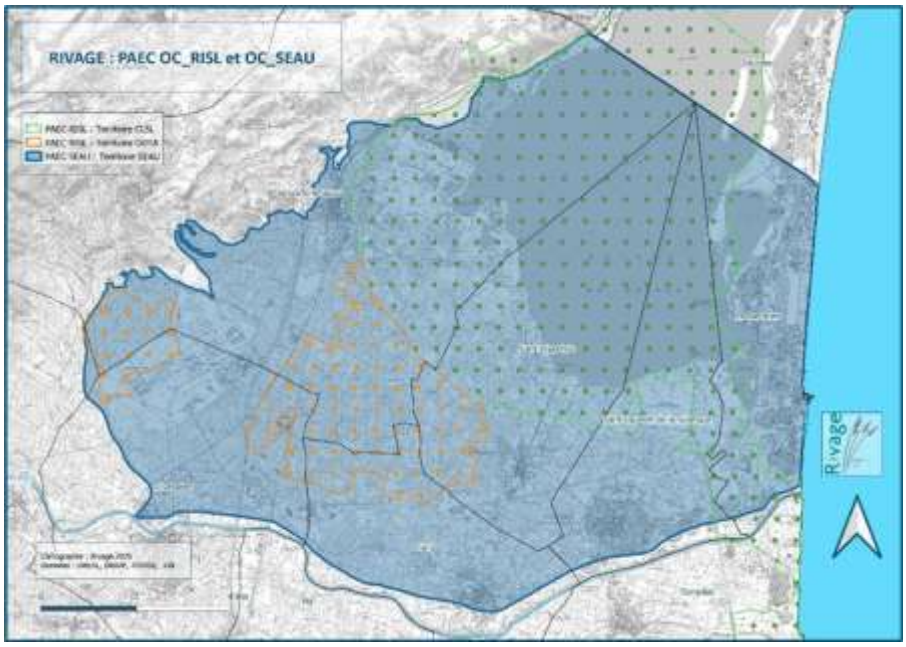
c. Animation des PAEC Salses-Leucate

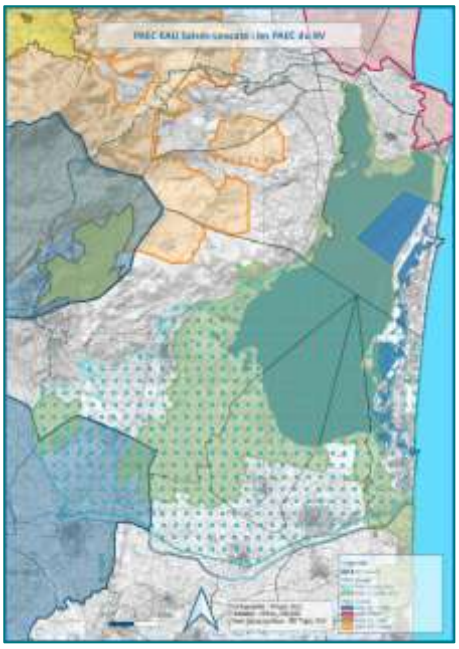
Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) correspond à un projet de territoire avec une triple dimension : Agricole - Economique - Environnementale. Il prend en compte les enjeux et objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques mais aussi les enjeux propres au monde agricole. Ce type de projet permet de mobiliser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) destinées à financer les agriculteurs pour le maintien ou l'amélioration de leurs pratiques agricoles pour répondre à ces enjeux propres territoire.

Sur Salses-Leucate 2 PAEC avec 3 sites sont animés par le syndicat RIVAGE.

- PAEC Biodiversité avec les territoires Natura 2000 et Outardes
- PAEC Eau avec le territoire Eau

À noter que comme on l'a vu, d'autres PAEC animés par d'autres structures intersectent le bassin-versant de Salses-Leucate. La coordination entre les différents animateurs est régulière.





Dans le cadre de l'animation de ces PAEC, la totalité des éleveurs présents sur le territoire ayant déjà contractualisé dès 2023, en prévision de la programmation 2025, une réunion d'information a été réalisée fin 2024 principalement sur les MAEC viticulture à la cave Arnaud de Villeneuve, en commun avec PMM (diaporama en annexe 1-2).

Par ailleurs, la phase de contractualisation étant terminée pour l'ensemble des PAEC un copil de présentation de leurs bilans a été organisée en novembre à Saint-Hippolyte en présence des partenaires et des agriculteurs. Le diaporama et le compte-rendu sont disponibles en annexes 1-3 et 1-4. Une synthèse de ce bilan est présentée ci-après.

PAEC Biodiversité 2023-2025

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) Biodiversité a été validé en 2022 pour un budget prévisionnel total de 640 000 €. 2025 a été la 3ème et dernière année de contractualisation des MAEC.

Le PAEC Biodiversité de Salses-Leucate porte sur 2 territoires (RISL_CLSL et RISL_OUTA). Le 1er correspond au périmètre du site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate. Il propose des mesures herbicides en arboriculture et viticulture et des mesures élevage (ouverture et entretien de milieux, retard de fauche, création de prairies…) ainsi que des mesures complémentaires sur les IAE. Le second, sur le périmètre du PNA Outarde (hors N2000), est concerné par des mesures élevages (avec interdiction d'apport d'intrants).

Pour le PAEC Outarde, l'année 2025 a permis de concrétiser des contractualisations sur 4 exploitations agricoles, avec la réalisation d'un diagnostic d'exploitation en interne. Il est intéressant de noter que trois de ces agriculteurs sont des nouveaux contractants sur notre territoire et même si les mesures correspondent à des enjeux d'entretien de milieux ouverts (ESP4), ce sont tous des viticulteurs. Les principaux résultats de la mise en œuvre sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

PAEC Outardes	Réalisé 2025 et total	Taux de réalisation
Nombre d'exploitants	4	57 %
Surface contractualisée	8,65 ha	15 %
Budget	74 130 €	15 %

Pour le PAEC Natura 2000, durant la phase d'animation 2025, 3 exploitants supplémentaires ont choisi d'engager des mesures agro-environnementales et 7 ont augmenté leurs surfaces d'engagement suite à l'augmentation des seuils des contrats (de 7 500 à 10 000 €). Tous ont donc bénéficié d'un accompagnement technique personnalisé par RIVAGE (diagnostic d'exploitation, plan de pâturage).

PAEC N2000	Réalisé 2025	Réalisé total	Taux de réalisation
Nombre d'exploitants	10	15	60 %
Surface contractualisée	102,58 ha	316,39 ha	58 %
Budget	178 842 €	450 544 €	70 %

PAEC Eau 2024-2025

Ce Projet agro-environnemental et climatique porte sur la partie des nappes du Roussillon intersectant notre bassin-versant avec des MAEC de réduction des prélèvements en eau en arboriculture et viticulture, possiblement couplées à des mesures 0 herbicides. Il a été validé pour un budget de 280 000 €. Cela correspondait à un nombre limité de contractualisations (mais des surfaces potentiellement importantes car cette mesure est obligatoire sur 90% de la filière) en raison des tensions existantes sur la ressource en eau et du besoin important d'animation foncière préalable.

Malgré une recherche foncière, des rencontres bilatérales et des réunions publiques en 2024 et en 2025, une seule exploitation agricole s'est engagée en 2025 : sur 3,86 ha avec la MAEC ARB3 (quantité et qualité en arboriculture) ; et ce grâce aux évolutions des conditions de contractualisation en 2025.

En plus des difficultés inhérentes à ce type de mesures (cf. plus bas), on observe globalement un manque de motivation à se contraindre sur une ressource déficitaire mais prégnante pour leur survie professionnelle.

Bilan : atouts-faiblesse

Principales difficultés :

- Soutien de pratiques vertueuses mais peu de réel changement de pratique
- Mobilisation difficile des arbo et viticulteurs : manque de flexibilité sur le parcellaire, contrainte de lutte biologique… et encore plus des irrigants (compteur, historique, sècheresse…)
- Administratif trop lourd et conditions d'accès trop restreintes

Principales réussites :

- Maintien du milieu ouvert, réduction des intrants sur des zones à enjeux
- Succès des mesures MH2 et ESP4 correspondant au contexte local
- Engagement de 100% des éleveurs, avec une gestion fine des plans de pâturage et d'entretien des praires
- Maintien du contact avec la profession
- Elargissement des missions et du public sur de nouveaux territoires (territoires Outarde et Eau)
- Animation réalisée en interne (dont diagnostic) permet de faire du « sur mesure »

À la suite de ce bilan et en raison d'une demande de la DRAAF, qui doit répartir le reliquat financier non consommé, une demande de prolongation a été demandée en octobre pour le territoire Outardes pour des contractualisations en 2026.

3. Amélioration des pratiques

a. Pratiques de pêche et aquaculture :

Projet GALPA EMA :

À la suite du premier GALPA EMA, arrivé à échéance en 2020, le Grand Narbonne a été retenu pour animer un second GALPA EMA (2021-2027). RIVAGE intervient dans ce GALPA, en tant que membre des comités, notamment par rapport à l'aspect "Adapter les filières halieutiques au changement climatique et protéger la biodiversité".

Un comité de sélection et un comité technique ont été réalisé en décembre. Différents projets ont été retenus parmi lesquels l'étang de Salses-Leucate est concerné par :

- Accompagnement de la filière conchylicole sur les aspects foncier, domanialité et juridiques en vue du renouvellement des entreprises (CRCM) ;
- Une étude sur l'optimisation du dragage du grau des conchyliculteurs (CRCM),
- Un projet de rénovation de la Maison étang (intérieur, parvis et numérique) par le syndicat RIVAGE.

Contrats des filières conchylicole et pêche :

RIVAGE est associé à la démarche du contrat de la **filière conchylicole** pilotée par le CRCM à présent dans sa deuxième phase 2024-2029. RIVAGE est également associé à la démarche du contrat de **la filière pêche** signé en 2024, piloté par le CRPMEM et le Cépralmar et qui porte sur la période 2024-2026. Parmi plusieurs axes stratégiques, RIVAGE s'intéresse particulièrement aux axes 2 et 7 : Amélioration et partage des connaissances et Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin.

b. Projet Épaves sur le pourtour de l'étang

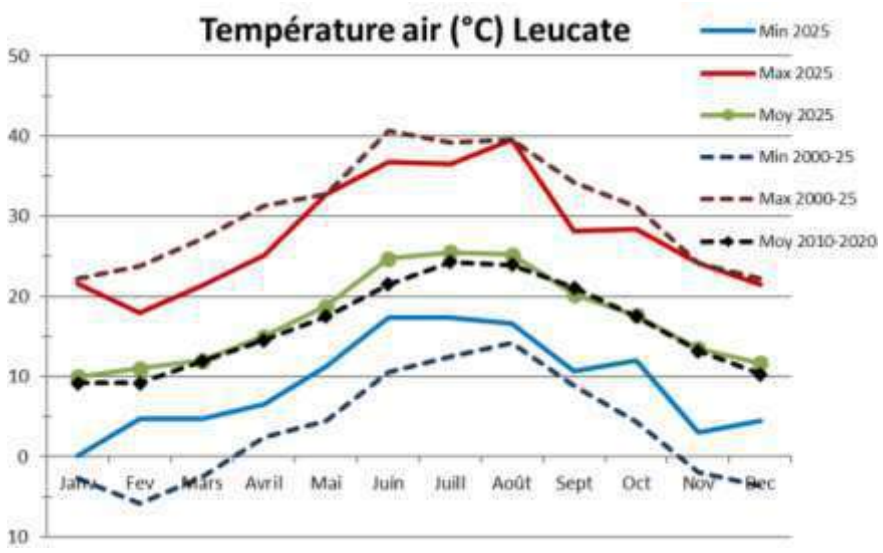
Ce projet vise à l'enlèvement des épaves et navires abandonnés qui jalonnent le DPM autour de l'étang. Il est mené (grâce au fond FIM) en collaboration avec la DDTM66 et en partenariat avec l'association APER. Les procédures de déchéance et les demandes d'autorisation de déconstruction ont été réalisées et obtenues en 2023-24.

Sur les 52 épaves retirées dans le cadre de l'opération animée par le syndicat RIVAGE, ce sont les 3 plus difficiles d'accès qui ont été enlevées en 2025. Il en reste une dernière pour 2026. Une nouvelle vague de déconstruction sera également lancée en commençant par un nouvel inventaire (appel au signalement par les riverains).

4. Amélioration des connaissances et Observatoire de l'étang

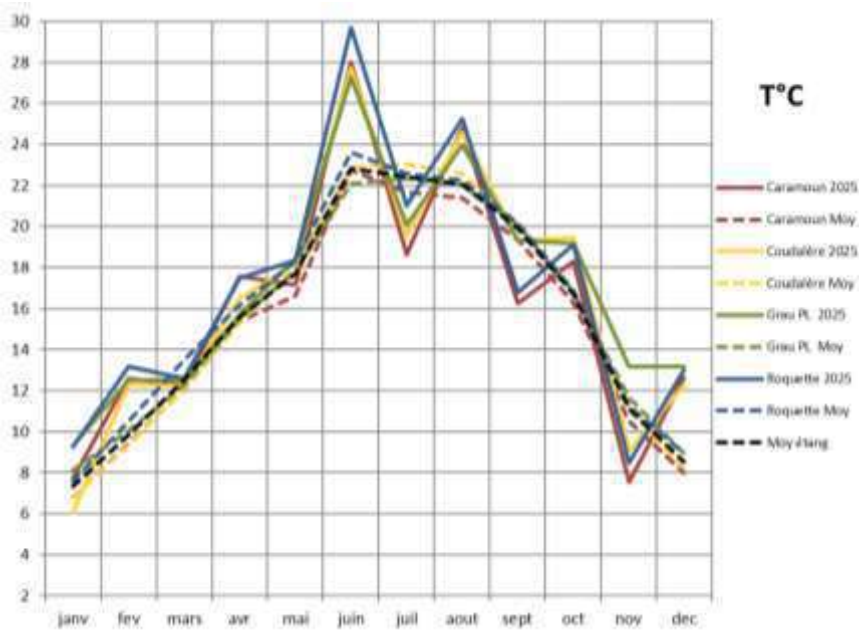
a. Suivis et projets sur qualité de l'eau

Le syndicat RIVAGE assure depuis plusieurs années le **suivi mensuel des paramètres physiques** (salinité, température, pH, oxygène, turbidité) des eaux de la lagune de Salses-Leucate, sur quatre points représentatifs de la masse d'eau de l'étang, tout au long de l'année. Un suivi visuel systématique des courants dans les graus est aussi analysé. Ces informations viennent sont restituées mensuellement à travers un bulletin de l'étang et complétées par un article d'information.

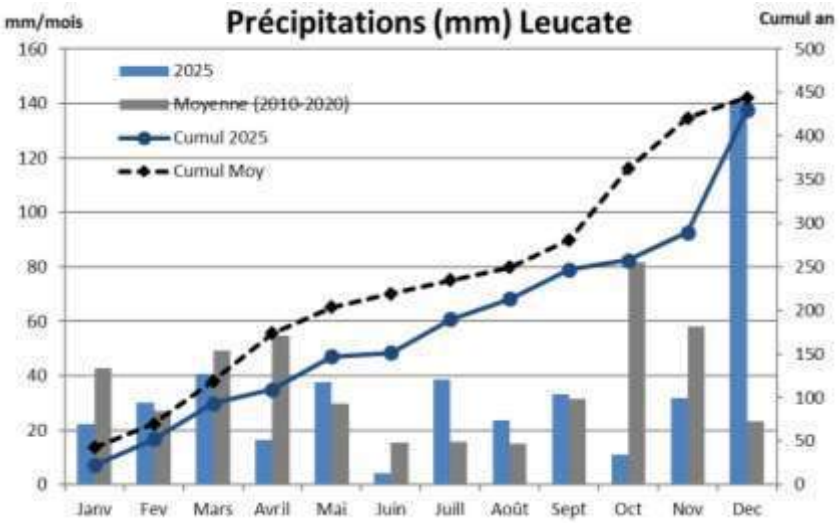


Ces suivis permettent une présence sur le terrain, la collecte d'indicateur fiable et une meilleure connaissance de l'habitat lagunaire.

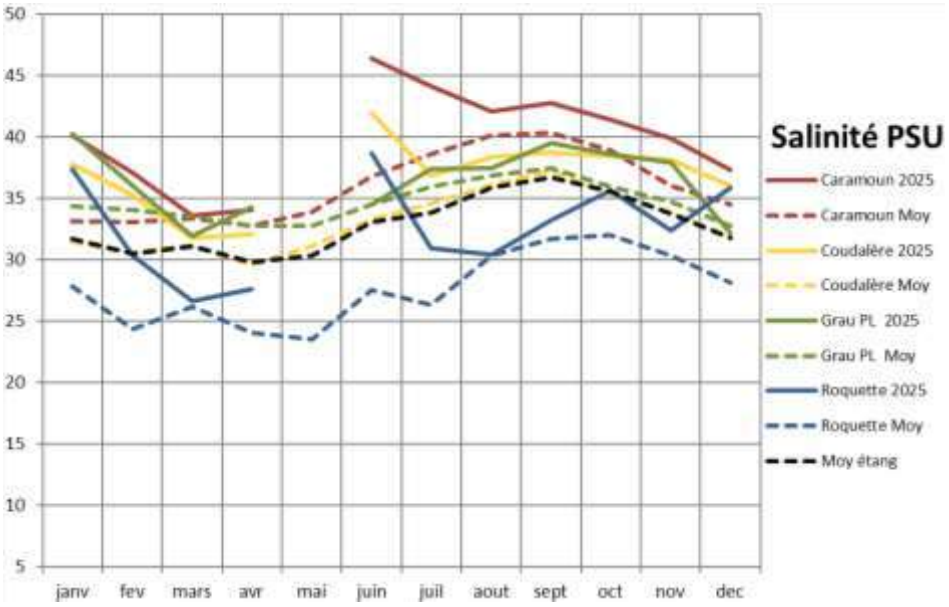
Pour les températures on observe, comme toujours, une variation homogène entre les stations. Le 1er point relevé dans la tournée, la Caramoun, correspond au point le plus frais. Depuis 2 ans, c'est un peu moins marqué à cause de températures minimales (nocturnes) supérieures aux normales. À partir de juin, on observe des valeurs un peu en dents de scie avec notamment un pic chaud en juin et août contre une baisse en juillet et septembre. Sur la Coudalère (grand bassin) et surtout au grau (effet mer), c'est plus tamponné.



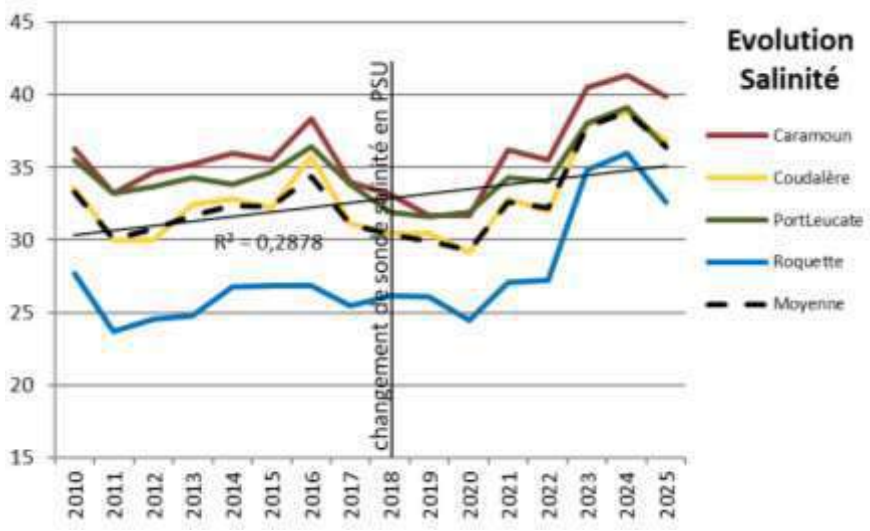
L'année 2025 a été marquée par un déficit pluviométrique global, compensé *in extremis* grâce aux précipitations de décembre. Les apports d'eau douce à l'étang sont donc restés déficitaires jusqu'à la fin de l'année.

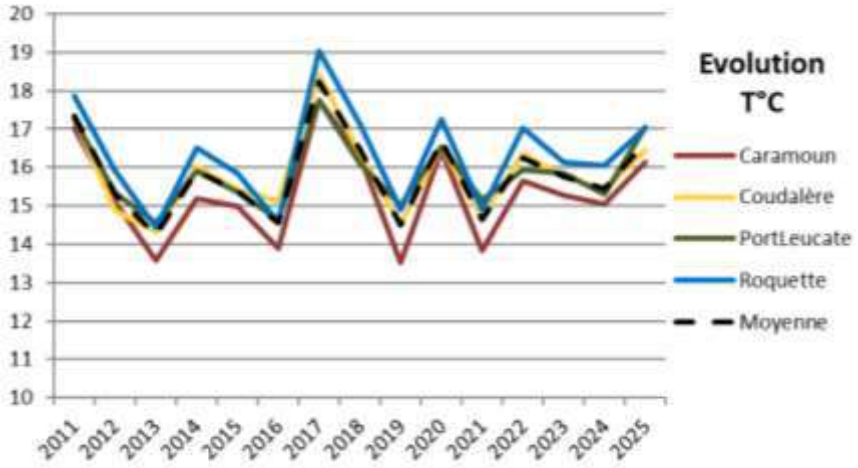


Les valeurs de salinité sont restées largement au-dessus des moyennes, mais on observe un peu moins de records qu'en 2024. Le cycle de dessalure a eu lieu très tardivement avec les grosses précipitations du mois de décembre et surtout de janvier 2026 qui ont enfin permis d'apports d'eau douce conséquents.



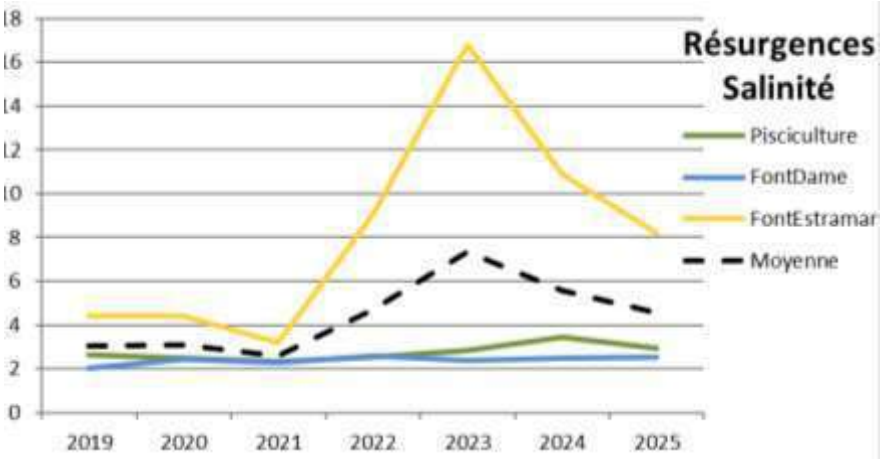
La comparaison interannuelle (2010-25) fait ressortir qu'il n'y a pas d'augmentation **significative,** en bordure, de la température sur la lagune, ni de la salinité même si le déficit de 3 années consécutives influe sur cette tendance. On observe également qu'il n'y a pas de lien entre la température et la salinité (année salée pas forcément chaude) mesurées dans l'étang. En effet, 2017 a été l'année la plus chaude mesurée dans l'étang et la plus fraîche était 2010. Or 2010 était une des plus salée et 2011 (année chaude) la plus douce. À noter que 2025 a été moins salée et plus chaude que 2024.





Des suivis complémentaires sont réalisés sur les arrivées d'eau douce dans les zones humides.

- Apports des nappes : dans l'anse de la Roquette 2 points (amont-aval) sont suivis dans une agouille attenante à une lagune temporaire et à proximité d'une source artésienne (en vue d'une future étude hydro) ; un autre suivi est réalisé dans une source artésienne à proximité immédiate de la lagune.
- Apport du Karst des Corbières : 3 points sont relevés dans les résurgences Font-Dame et Font-Estramar dans leur arrivée dans les zones humides.

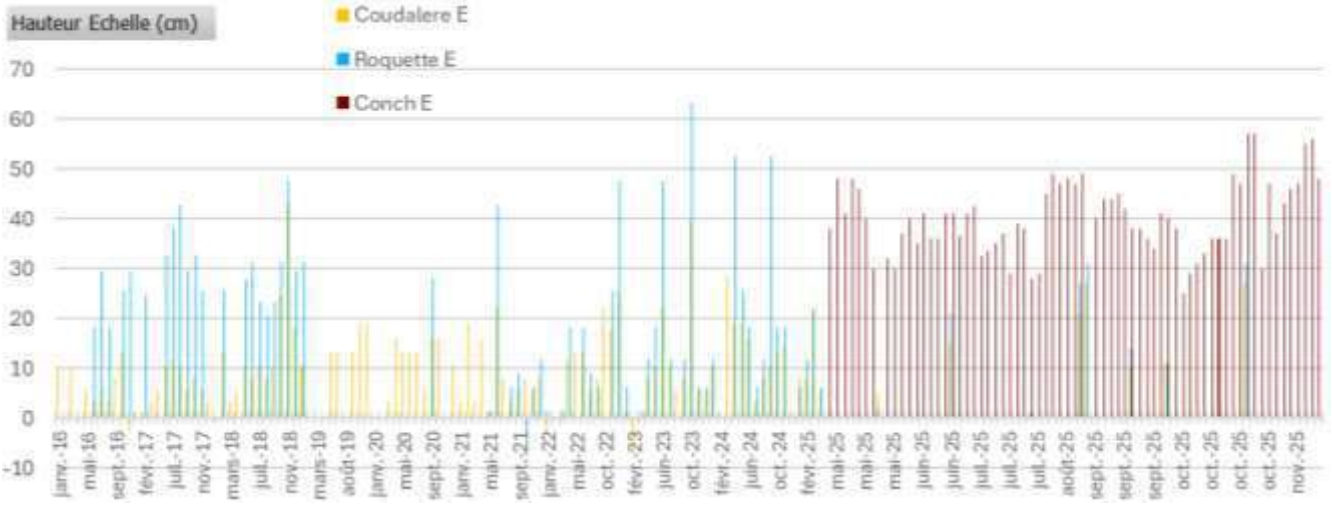


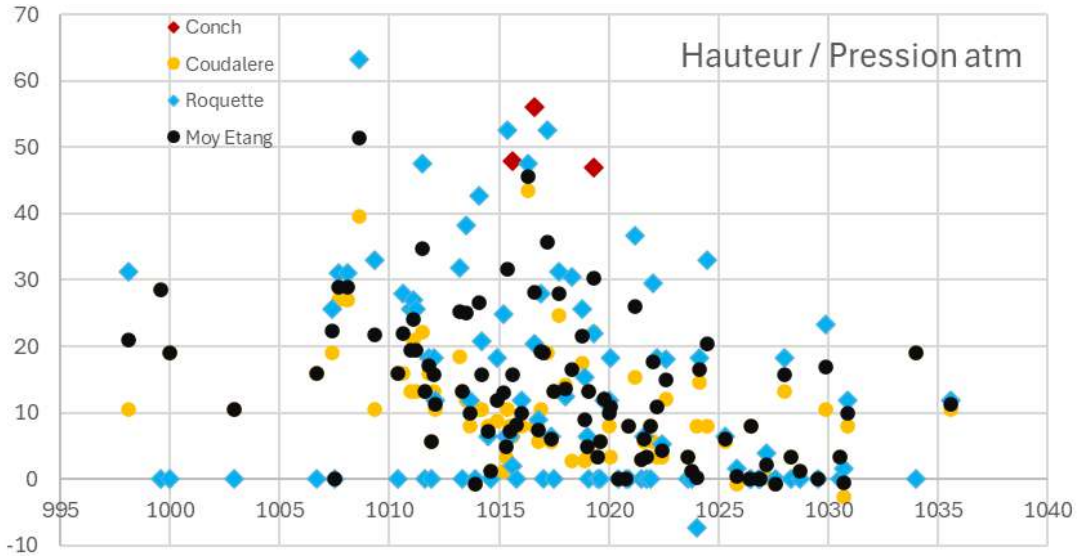

Echelle limni à Font-Estramar
Janvier 2026



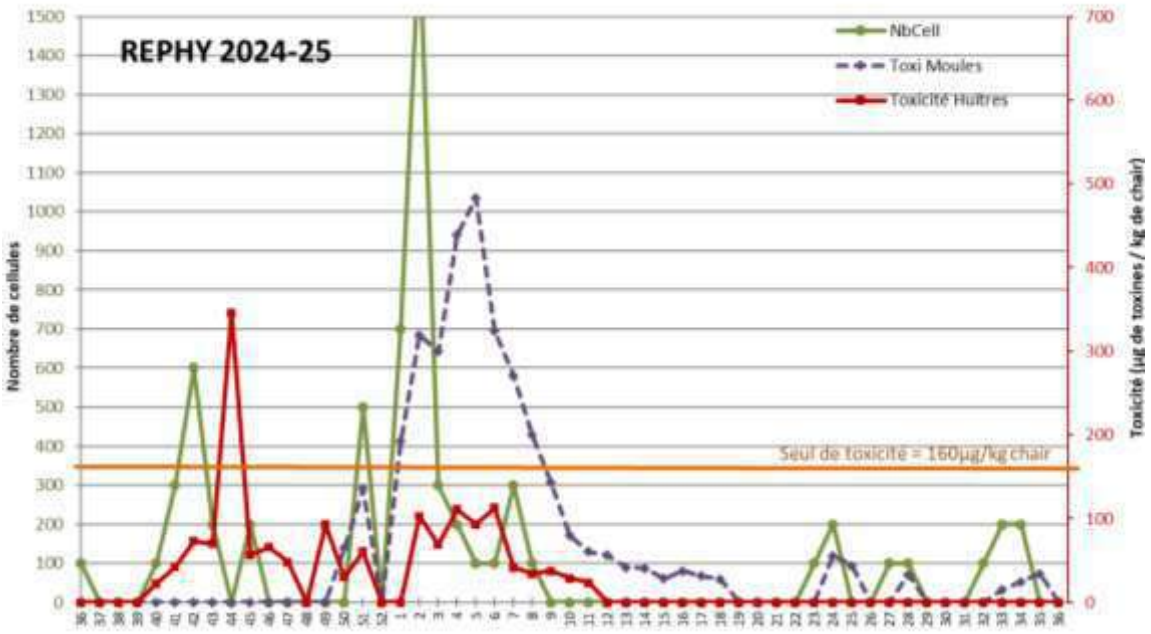
Courant 2025, une mise en place de sondes piézométriques et d'échelles limnimétriques sur 3 emplacements de la lagune a été réalisée afin de suivre les niveaux d'eau de la lagune. L'objectif est de mieux cerner les influences des paramètres météorologiques, notamment dans les phénomènes de bascules, et éventuellement d'établir une relation avec les niveaux d'eau dans les zones humides périphériques.

À noter qu'après quelques mois de mesures terrain des améliorations et réparations du matériels devront être réalisées en 2026. En outre un stagiaire sera déployé sur le traitement de ces données.





Une analyse des suivis opérés par **Ifremer** concernant la qualité des milieux dans le cadre des suivis des zones de production pour le phytoplancton toxique (**REPHY**) est réalisée. En raison des pics de présence de Dinophysis, il y a eu quelques dépassements de seuils de toxicité dans les moules entre janvier et février 2025. En revanche sur les huîtres un seul pic a été observé en octobre.



Concernant le suivi **REMI**, il n'y a pas eu ni alerte, ni d'épisodes de fermeture en 2025.

Le programme de science participative **PHENOMER** animé par l'Ifremer a pour objectif de détecter de manière plus précoce les proliférations de microalgues sur le littoral et d'identifier les microalgues responsables des eaux colorées et les écosystèmes où le phénomène se produit, pour orienter les projets de recherche. En 2025, ce sont 130 relais locaux (dont RIVAGE) et 600 contributeurs qui participent. Lors d'une visio en mai, les nouvelles actions ont été présentées : extension de la collecte de données au niveau national et couplage à l'imagerie satellite, volonté d'élargir les contributeurs vers les professionnels de la mer ainsi qu'aux skippeurs de courses pour avoir une vision des phénomènes dans le grand large. À ce jour, malgré la communication réalisée par la Maison de l'étang et la mise à disposition du matériel, aucun prélèvement n'a dû être effectué par RIVAGE.

À noter la participation à différents degrés dans diverses études, consistant souvent à un échange de données concernant la lagune, ou du temps passé. Tels que :

- *Suivi sur le programme de recherche la présence des **micro-plastiques** dans les sédiments de l'étang de Canet et de Salses-Leucate (lancé en 2024 par UPVD/CEFREM en collaboration avec Université du Texas),*
- *Rencontre préliminaire avec l'université de Lyon (9 octobre) pour un projet scientifique sur les Archaea (micro-organismes vivant dans les sédiments) et le changement climatique dont Salses-Leucate pourrait être un site étudié*
- *Échange avec le CNRS sur la gestion des graus sur différentes lagunes (10 février)*
- *Suivi des lagunes temporaires dans le cadre N2000*
- *Rencontre sur le projet Misarbo (recherche de virus dans l'eau et transmission par les moustiques). Échanges dans le cadre du ROE anguille par le CEN Occitanie et PRL (7 juillet)*
- *Mise à jour des données de la pression de nutriments sur la lagune (FMA) et relance pour un comité technique début 2026.*

b. Suivis et Projets sur les milieux aquatiques

Réalisation du **suivi simplifié des macrophytes** (RIVAGE) aux exutoires des quatre stations d'épuration rejetant dans la lagune en juin et octobre 2025 en collaboration avec les services de la Police de l'Eau (DREAL).

L'analyse des données 2025 montre de meilleurs résultats qu'en 2024 et que toutes les autres années de suivis. Cette année, on observe des résultats meilleurs au printemps qu'en octobre. Le Barcarès redevient la station la plus favorable et Salses-le-Château reste la plus compliquée.

- Fitou : station en très bon état, avec une présence de Valonia un peu en augmentation (algue de Référence mais longtemps en dynamique de prolifération sur la lagune) et un bon développement d'herbiers et d'acétabulaires. On observe toutefois une légère dégradation des résultats depuis 2023 (station à surveiller donc). Beaucoup de laisses de Zostères en bord de lagune qui "déclassent" les premiers mètres.
- Les résultats (et la turbidité) de Salses-le-Château sont fluctuants, avec toujours beaucoup de sol nu. En 2025 les résultats sont moins bons qu'en 2024, mains on observe moins de sol nu et plus de diversité algale.
- Saint-Hippolyte : secteur en restauration, qui semble se conforter depuis 5 ans avec la présence d'herbiers et autres espèces de référence qui oscille cette année autour de 75% (entre bon et très bon). Dynamique à mettre sans doute en lien avec la réfection de la STEP (finalisée en 2020) et des réseaux.
- Le Barcarès : cette station suivie depuis 2015 avait connu une légère dégradation en 2024 (en lien avec des travaux sur les berges ?). En 2025, on observe un retour au très bon état, avec la présence d'herbiers, de cystoseires et d'acétabulaires.

Inter-annuellement, on observe un impact limité des STEP. Globalement on note peu de différences de résultats entre l'automne et le printemps. Le nombre d'espèces présentes sur chaque zone oscille entre 3-4 (Salses) et 10 (Le Barcarès), avec une bonne stabilité des espèces de référence. En moyenne depuis 2016 Fitou correspond à la station la plus favorable, Le Barcarès marque de meilleurs résultats ces dernières années, alors que Salses-le-Château correspond à la zone la plus compliquée (mais c'est une problématique plus liée un problème de confinement du secteur que de qualité des rejets).

		2010		2021		2022		2023		2024		2025	
STEP	**Distance**	**août**	**nov**	**août**	**dec**	**juin**	**nov**	**juin**	**nov**	**juin**	**nov**	**juin**	**oct**
Fitou	0-25m												
	25-50m												
	>50m												
Salses-le-Château	0-25m												
	25-50m												
	>50m												
Saint Hippolyte	0-25m												
	25-50m												
	>50m												
Le Barcarès	0-25m												
	25-50m												
	>50m												

Le suivi des **herbiers** dans les zones à enjeu de l'étang de Salses-Leucate a été réalisé durant l'été 2025 par SEANEO, l'analyse des données a été réalisée par RIVAGE (cf. Synthèse sur le site de RIVAGE et en annexe 1-5). L'évolution montre en moyenne une stabilité des limites entre 2024 et 25 ; ce qui recouvre 2 dynamiques opposées : une franche diminution au NO particulièrement marquée pour le Paurel (- 68%) et plutôt une progression dans le SE de l'étang surtout à Saint-Hippolyte. À l'échelle globale, la diminution est observée sur les limites profondes, alors que les supérieures sont plutôt en progression. En revanche, l'herbier occupe en moyenne une plus grande superficie qu'en 2010 pouvant signifier que les conditions de développement des Herbiers se sont globalement améliorées en 15 ans.

La densité marque une très légère augmentation entre 2024 et 2025 (peu significative), principalement grâce aux points de l'anse de la Roquette, Saint-Hippolyte et surtout du Seuil central. La principale diminution est observée sur le point Roquette. Par rapport à 2011, la baisse est (comme pour le recouvrement) globale mais cette dynamique se stabilise depuis les 5 dernières années, avec de moins en moins d'hétérogénéité entre les différentes zones.

Concernant le projet **C2ZO** opéré par Ifremer et Marbec, suite à une première phase d'étude bibliographique (2020-2021) ayant abouti à un rapport d'étape bibliographique (https://archimer.ifremer.fr/doc/00761/87264/92800.pdf), la deuxième phase expérimentale (2022-2025) est focalisée sur l'acquisition de connaissances et structurée autour de quatre actions qui permettront de caractériser à la fois la pression liée au changement climatique et la réponse des herbiers à cette pression en milieu lagunaire méditerranéen. Dans le cadre de ce projet, l'étang de Salses-Leucate fait partie des sites "observatoire-eau" qui correspond à 21 stations lagunaires sur lesquelles sont déployées une sonde Température de fond (± 0,10°C) relevée à haute fréquence (10 minutes).

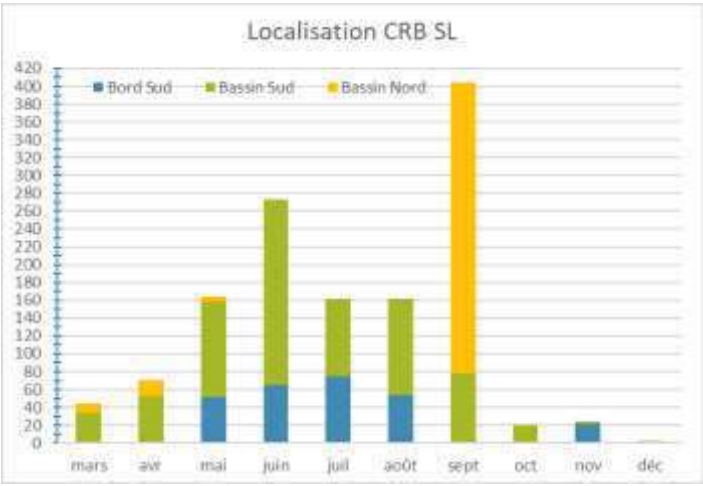
Le projet **MEDUS'Oc** (SEANEO, CRPMEM et Prud'homies) sur les étangs de Salses-Leucate et Thau et sur les espèces Rhizostoma, Mnemiopsis et Pelagia. Ce projet étudie notamment les facteurs influençant les populations de gélatineux, l'estimation des biomasses valorisables, les répercussions socio-économiques des proliférations, les pistes de valorisations possibles (collagène, potentiel méthanogène). En 2025 une restitution du projet a été réalisée durant la journée Terre et Lagune. Ainsi, on observe que l'abondance de Mnemiopsis est plus importante en été, ce sont donc la température et la salinité qui influencent les abondances de cette espèce (température eau >15°C et salinité > 36g/l). Il ressort également que la corrélation est plus importante avec la salinité qu'avec la température.

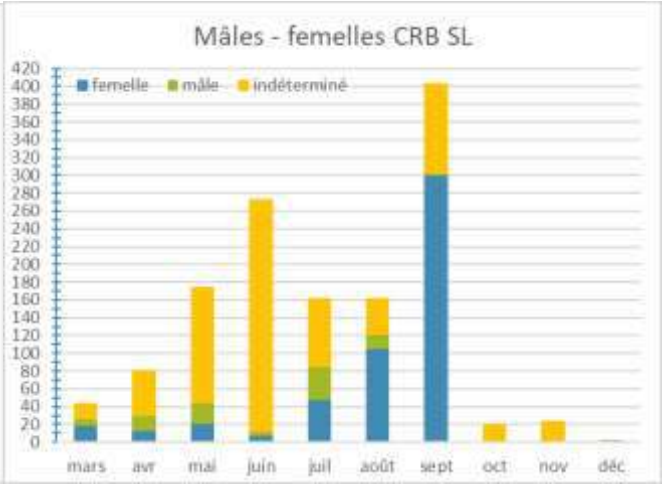
Concernant les études portées par le Criobe (UPVD) en lien avec les mortalités de la **grande nacre**, il n'y a pas eu de nouvelles données sur l'état de la population dans l'étang. Des observations de terrains réalisées par RIVAGE ou ses partenaires dans le cadre d'autres projet témoignent néanmoins de l'existence de grandes nacres jeunes et encore vivantes dans l'étang. Pour mieux connaître la dynamique des populations et disposer de juvéniles pour les manips en aquariums, des collecteurs à larves ont été installés depuis 2023 par le laboratoire de Banyuls (Pascal Romans) sur le grau des conchyliculteurs (2) et sur les bouées qui bordent l'îlot de la Coudalère (2). Les résultats ne sont pas encore disponibles. Une réunion thématique a été organisée par la DREAL le 9 octobre pour notamment présenter les travaux de Serge PLANES sur le sauvetage de la grande nacre en Occitanie et les actions qui peuvent être mise en place (création d'un P.A.R. en discussion).

À noter : un point actualisé sur l'état de la population de grandes nacres par une prospection de la lagune est envisagé pour en 2026 par RIVAGE sous la supervision du CRIOBE (report de 2025).

Dans le cadre du Plan d'action régional (PAR) **Crabe bleu** porté par la DREAL, du réseau Sapiduswatch (partage des informations sur l'observation de l'espèce) et des actions portées par RIVAGE, plusieurs opérations ont eu lieu en 2025 :

- Réunion de travail sur le projet Sentinelle du CRPM (17/09, visio) notamment sur les inventaires et la capture des CRB par des filets : conditions, priorisations…
- Comité de suivi du PAR Crabe bleu piloté par le Pôle Relais Lagunes (30/04, visio) : bilan/synthèse des 3 ans d'actions, calendrier des projets dont celui du CRPM. Dans le cadre du PAR Crabe bleu, RIVAGE a également participé aux journée CRB du 6 et 7 novembre sur l'état des connaissances et préconisations de suivis, ainsi que sur les actions pour limiter la dynamique d'extension du Crabe bleu par la pêche et sa valorisation économique (cf. projet Sentinelle).
- Dans le cadre du suivi des captures par les pêcheurs professionnels réalisé par le CRPM, et RIVAGE en complément, on note en 2025 une augmentation des prises (toutefois le nb de pêcheurs référents augmente également). Toujours localisées principalement dans le sud de l'étang, on observe aussi des captures dans le bassin central de Salses et de plus en plus vers le bassin de Leucate (notamment un lot de 300 femelles en septembre).





À noter que les tests de capture par nasses n'ayant pas été pas concluant en 2024, combiné a un problème d'approvisionnement en matériel, il a été décidé de ne pas reconduire cette expérimentation en 2025.

Le projet **AnguillaMED 2024-2026** porté par l'UPVD (et beaucoup d'autres partenaires) a pour objectif de décrire l'état sanitaire des populations d'anguilles européennes de Méditerranée occidentale (rivières et lagunes) et de développer des outils innovants (non létaux) d'évaluation de cet état. Les campagnes d'échantillonnage se sont déroulées en 2024 et 2025 sur les 12 sites. Une réunion de restitution a été réalisée durant la journée Terre et Lagune en octobre 2025 sur les résultats préliminaires et un focus sur Salses-Leucate, une restitution plus globale est prévue début 2026.

c. Projets concernant l'activité de production conchylicole ou aquacole

Projet **SIPEN** : Suivi Interrégional des Performances d'Elevage de Naissains d'huîtres creuses. Un suivi a été engagé dès 2013 par le Cépralmar pour réaliser une évaluation temporelle des performances (survie, croissance, rendement) de différents types de naissains (triploïde, diploïde, issu de captage naturel ou d'écloserie) utilisés notamment par les professionnels de Thau et de Leucate. Le suivi du site de Leucate a débuté en 2023 et après des difficultés la 1ère année (mortalité de 100% du naissain), les suivis se poursuivent. Un bulletin est régulièrement transmis par le Cépralmar dans le cadre de son Observatoire conchylicole ; les naissains diploïdes en lanterne ont présenté en 2025 les meilleures performances sur Leucate avec une mortalité nulle et un gain de poids saisonnier de +9,2g.

Projet "**Conch'connect**" par le Cépralmar et le CRCM : permettre de suivre les conditions du milieu sur les zones d'élevage à Thau et à Leucate. La sonde a été mise en place en novembre 2024 sur le site de Leucate et l'application a été mise en route courant 2025.

Projet **HOLOPROD** (HOLONURS) : la partie qui visait la production de juvéniles d'holothuries a porté ses fruits et des juvéniles ont été produits en 2023 à la station Ifremer de Palavas. Le site de Leucate avait été identifié comme un des sites favorables aux essais de grossissement, mais en prévision de travaux dans la zone portuaire, il a été mis en stand-by. Ce sont les lagunes du Prévost, Thau et Gruissan où se feront les suivis de performances jusqu'en 2026.

Dans le cadre du portail Aquaculture sur Geolittoral, animé par le CERAMA, qui a pour objectif de porter à connaissance des informations spatialisées (d'ordre réglementaire, scientifique et économique) et utiles au développement durable de la filière conchylicole, le **projet VALERIAN** (Valoriser les réseaux interrégionaux et nationaux pour l'aquaculture) s'articule autour de deux axes principaux : la planification et l'acquisition de données technico-scientifiques sur le milieu et le cycle de vie des espèces. Des rencontres (10 mars, 2 avril, 4 et 21 août) et des échanges de données ont été organisées courant 2025 entre gestionnaires, scientifiques et comités régionaux afin de répondre à ces objectifs.

d. Restitution des données qualité de l'eau et sensibilisation

Différents outils et actions sont développés par le syndicat RIVAGE pour la communication des données et la sensibilisation des acteurs du territoire ou du grand public, dont certains directement dans le cadre de l'animation du SAGE. Quelques exemples :

Valorisation des données de suivis de l'Observatoire de l'étang par le Bulletin de l'étang (exemple en annexe 1-6) : mailing mensuel à 200 partenaires et sur le site internet ; ainsi que lors des CLE et conseils syndicaux (synthèse des données en annexe 1-7).

Rencontre avec des étudiants, tels que l'Université de Bingen (Allemagne) en mai sur la thématique de comment concilier le changement climatique et la gestion des milieux naturels.

Accueil de scolaires, tels que l'ensemble des classes de 6ème du Collège de Saint-Laurent-de-la-Salanque en octobre sur le site de la Maison de l'étang afin d'aborder différentes thématiques : espaces dunaires, fonctionnement lagunaire, érosion du trait de côte.

Organisation de la Journée Terre et Lagune en octobre pour une diffusion et une vulgarisation des différents suivis réalisés sur notre territoire…

À noter *que beaucoup d'actions de sensibilisation passent par l'animation de la Maison de l'étang, le déploiement l'ABCi, ainsi que par l'organisation des sorties Nature.*

Orientation II - Protéger les eaux souterraines

Les masses d'eau souterraine du territoire ont leur propre structure d'animation, des documents de planification et des programmes d'actions en lien avec cette thématique.

Cette orientation accentue donc surtout la bonne gouvernance nécessaire pour une bonne cohérence de nos différentes démarches de planification ou de gestion, et des actions qui en découlent. Différents échanges techniques ou réunions ont eu lieu avec les autres CLE ou Copil du territoire :

- Gouvernance avec le SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon sur des dossiers communs et participation aux CLE du 30 janvier et 4 novembre.
- Restitution des résultats préliminaires du projet EDTAPES (SMNR, CIVAM bio66 et viticulteur) à Ponteilla le 1er juillet : expérimentation sur différentes couvertures de sol et apports de MO pour tester la résistance à la sécheresse de la vigne. L'expérimentation s'est poursuivie en 2025 ; la restitution globale sera réalisée en 2026.
- Rencontre avec le nouvel animateur du SAGE, le 15 octobre pour présenter notre territoire, discuter de nos interactions et se coordonner sur les avis simplifiés à rendre sur les forages communs (réunion complémentaire le 1er décembre). L'ensemble des actions du SAGE est synthétisé dans leur rapport d'activité et tableau de bord, disponibles sur leur site.
- Gouvernance avec le syndicat de l'Agly, notamment pour la gestion du karst des Corbières. Ainsi, un Copil karst Corbières a été organisé par le syndicat de l'Agly le 22 janvier sur le programme d'actions 2025-27 avec notamment une modélisation fiable en période d'étiage, des traçages complémentaires, un meilleur maillage météo et la protection des avens les plus sensibles ainsi qu'un suivi de qualité de l'eau à Font-Estramar (en collaboration BRGM et RIVAGE, réunion technique complémentaire le 21 août). Un Copil sur le PAPI a eu lieu le 30 juin avec présentation des 5 orientations stratégiques et des 7 axes de travail, ainsi que du Bilan et des avancées sur le projet de sécurisation des digues de l'Agly (forte interaction de nos 2 structures sur les mesures compensatoires).Participation aux études prospectives sur la ressource en eau dans les Pyrénées-Orientales.
- Le Schéma Directeur des Eaux Brutes Agricoles (SDEBA) porté par la CA66 : Copil les 16 janvier, 28 avril et 17 mars ; Cotech les 17 mars et 1er décembre.
- Les diagnostics agraires (historique, typologie agriculteurs, performances…) dans chaque petite région se poursuivent, un travail sur les livrables a aussi été réalisé. En parallèle poursuite du projet Eau'rizon 70 porté par les syndicats de bassin-versant.

Orientation III - Préserver les ZH et les espaces naturels

La gestion des espaces naturels et des zones humides se fait à travers les DOCOB Natura 2000 et la Stratégie de Gestion des Zones Humides animés par le syndicat RIVAGE. Le détail de chacune de ces gestions est présenté lors des copils N2000 et SGZH (11 mars). Il est également disponible dans le bilan d'activité de RIVAGE et le tableau du bord du SAGE. Seuls quelques exemples d'actions sont présentés ci-dessous.

1. Animation des DOCOB des sites Natura 2000

a. Sites du Complexe lagunaire

Actions de gestion :

- Évaluation complète et lancement de la mise à jour des plans de gestion Sagnette-Soulsoure validée lors du copil de décembre. Gestion courante et coordination PMM/RIVAGE pour suivi des travaux, pâturage automne-hiver (brebis), inventaire EVE.
- Suivi du démantèlement des enrochements au débouché du Bourdigou (Torreilles) et lancement d'une étude complémentaire ZH avec PMM.
- Opération police avec l'OFB contre de la circulation de véhicule terrestre à moteur (VTM) en milieux naturels sensibles à Saint Laurent de la Salanque.
- Traitement du Lyciet Féroce sur le site de la Corrège (financement Fonds Vert)
- Appui au montage et au suivi de l'Opération de décabanisation sur le site El Comunal, avec la réalisation d'un film REX (retour d'expérience) par la commune de Saint-Hippolyte.
- Mise en place des mesures compensatoires des éoliennes en mer avec la création d'un îlot sur l'étang du Fer à cheval et la mise en place de 3 radeaux de nidification.

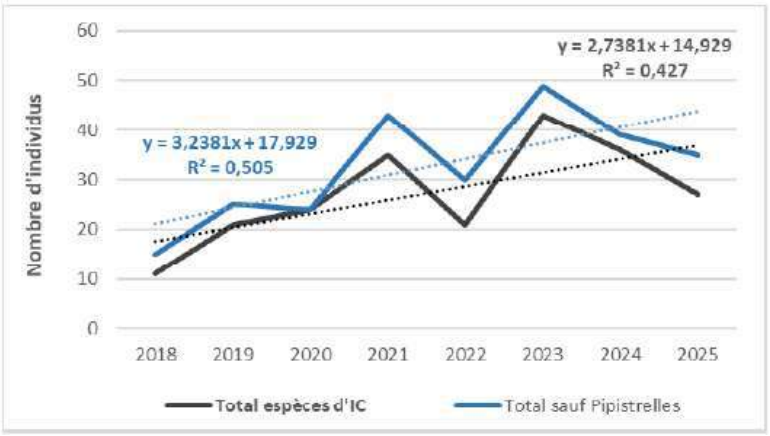
Réalisation de différents suivis :

- Suivis spécifiques sur le Blongios nain (prestation)
- Suivis classiques (laroliminicoles, tortues, ardéidés, etc.) (interne)
- Suivi du dérangement des oiseaux par drone de traitement de l'EID Med.

b. Site du Fort de Salses

Actions de gestion et suivis :

- Mis en œuvre par le CMN de nombreux aménagements d'accès pour les chauves-souris
- Réalisation d'un suivi simplifié (ALEPE / RIVAGE) des gîtes.



Actions de sensibilisation :

- Organisation journée de la Chauve-souris le 18 juillet.
- Visites guidées par les agents du monument auprès du grand public et diffusion du livret Chiroptères.
- Accueil de scolaires (maternelle + primaire + lycée).
- Poursuite du projet sur la création d'une scénographie dans l'écurie Est du monument (financement via animation N2000 : Conception 2025 - Réalisation 2026).

2. Animation de la Stratégie de Gestion des Zones Humides

Principalement à travers la mise en œuvre de plans de gestion, notamment sur :

- Garrieux : poursuite de l'élaboration, lancement étude hydrique, concertation, actions anticipées, foncier

- Dosses : relance de la rédaction du PdG par la concertation et la mise en œuvre anticipée : chantier Nature par des bénévoles internationaux (REV) et STAV sur les EVEE.
- Sagnes d'Opoul : complément d'arrachage de Baccharis, implantation et entretien de Haies (expé bouture tamaris), pâturage automne-hiver par des chevaux pour entretien, suivis avifaune dont bagages (FDC66)
- Mare d'Opoul : suivis avant travaux de rejets STEP par RIVAGE (substances dangereuses, nutriments, bacterio), animation vigne pédagogique (CEN) par la commune. Suivi eau et amphibiens, ...
- Mares de Port-Leucate : animations MET, suivis tortues, installation sonde ...
- Coudalère : mise en défens de l'îlot de nidification, concertation, dévégétalisation, ...
- Mas de l'Isle : suivi du PdG de PMM, validation du schéma de mise en valeur, ...
- Etang de l'Angle : valorisation du site, gestion de la fréquentation par la gestion de sédiments issus de dragage...

Orientations IV et V - Gestion concertée du territoire et Risques

1. Gestion des usages, fréquentation et risques

a. Gestion des usages et fréquentations maritimes :

Nouvel arrêté de la préfecture maritime en mai 2025 sur la navigation, le mouillage, la baignade et la plongée sous-marine sur l'étang de Salses-Leucate. Il permet une protection des espaces lagunaires (plan de balisage).

Sur la gestion des graus, en 2025 la mise en place des portes n'a pas été autorisée pour la 2ème année consécutive. En attente du retour de la profession pour l'impact sur leur activité de pêche.

b. Gestion des usages et fréquentations terrestres :

Différentes opérations de police, travaux de gestion de la fréquentation (avec sensibilisation associée) et de décabanisation animées principalement à travers N2000 et ZH (financement Fonds Vert).

c. Culture du risque :

Sur le territoire les risques portent principalement sur la submersion marine et l'érosion du trait de côte. Les actions de concertation, les études et les actions d'information et de sensibilisation sont principalement animées par l'Osbcat et le PNR de la Narbonnaise (la Mer monte) avec leurs différents partenaires.

Vis-à-vis du risque inondation, le bassin-versant Salses-Leucate est concerné par les actions du syndicat de l'Agly et du SMMAR.

2. Secrétariat et animation de la CLE

a. Organisation et participation aux réunions de CLE

Dans le cadre l'animation du SAGE, la CLE a été réunie le 16 mai à Port-Leucate pour la réalisation annuelle du Bilan (2024) - Perspectives (2025) des actions du SAGE (les CR, diaporama et tableau de Bord sont disponibles sur le site de RIVAGE et en annexes 4-1 à 4).

Ordre du jour :
- Tableau de bord
- Rapport d'activités et Perspectives
- Questions diverses

À noter, la CLE 2026 est prévue pour le 6 février. Elle sera réalisée en commun avec le Copil de la Stratégie de Gestion des Zones Humides.

b. Demandes d'avis de la CLE

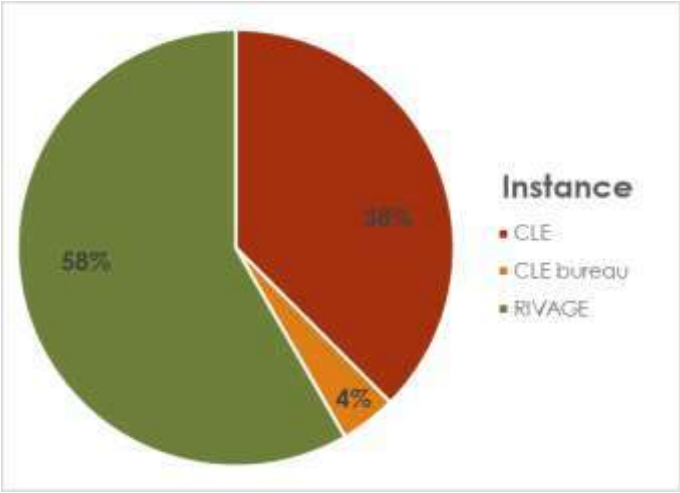
La CLE a été sollicitée en 2025 pour donner son avis. Ces avis sont répartis en 2 catégories : avis de CLE (dossier Loi sur l'Eau) et consultation en tant que Personne Publique Associée ou expert de territoire avec les autres documents de planification (Natura 2000 ou Zones humides).

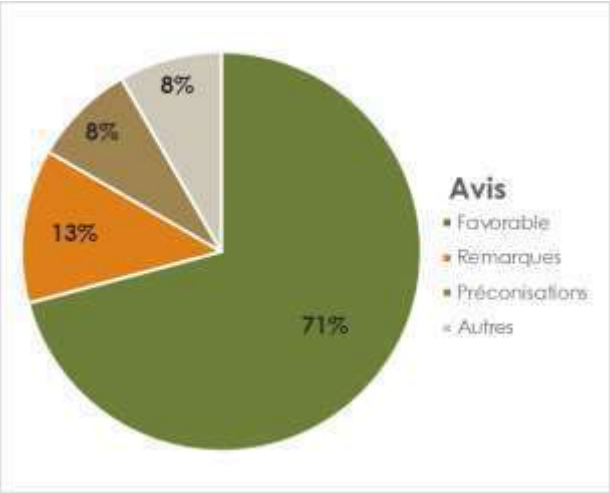
À noter également que parfois des projets ne sont concernés que par les évaluations d'incidence Natura 2000 (tels que les évènements sportifs).

Les 10 dossiers pour lesquels la CLE du SAGE a été consultée, concernent principalement les dossiers de demande de régularisation simplifiée des forages et puits dans les Pyrénées-Orientales qui a été entamée en 2025. Pour ces dossiers, à moins de remarques particulières formulées par le syndicat des Nappes du Roussillon (coordination mise en place), un avis favorable par défaut est donné. À noter également une demande d'avis sur un projet d'extension du Port de Leucate mais qui a été abandonné durant la démarche.

Il y a eu 14 dossiers pour lesquels le SAGE a été consulté, souvent conjointement aux autres documents portés par RIVAGE, pour avis technique ou expertise de plus en plus fréquemment en amont des projets.

- Sur des documents de planification en tant que personne publique associée ; tels que sur la Stratégie de Façade Méditerranéenne, le SDAGE et PRGRI RMC 2028-33, le PGRI - TRI sur les cartes d'aléas et le SCOT de la C3SM.
- 4 AOT sur le renouvellement des pontons à Port-Fitou, la mise en place d'une rampe de mise à l'eau à Saint-Laurent-de-la-Salanque, le projet de désenrochement de l'embouchure du Bourdigou et la mise en place des 3 radeaux de nidification des laridés (mesure compensatoire des éoliennes en mer vue plus haut).
- Consultation, information et expertise technique : dossier du dragage du Grau des conchyliculteurs, projet réhabilitation du bassin portuaire E du bassin E de Port-Leucate, amélioration d'une mini STEP sur les Dosses et arrêté sur les pisciculture font-Estramar.





En outre, le SAGE est également consulté sur des petits travaux hors règlementations, mais en lien avec l'état du milieu (cf. Orientation I).

À noter également la participation aux travaux de la concertation préalable menées par la SNCF dans le cadre de la future ligne TGV qui traversera notre BV dans des zones particulièrement sensibles (réunions le 23 septembre et 11 décembre).

3. Gouvernance et Commissions thématiques

Différents groupes de travail, de concertation ou de pilotage ont été animés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ou par d'autres instances ou structures de gestion mais en lien avec ses Orientations fondamentales. Ces démarches sont décrites dans les chapitres correspondants, seule la concertation est reprise ici.

a. Concertation supra-BV

Participation aux réunions de concertation et échanges d'informations avec les autres outils de gestion (SRCE, Parc naturel marin, SCOT, ...) ou supra-BV :

- Commission Géo Côtier-Ouest, le 6 février à Nimes : présentation et discussion des orientations financières et de la politique de l'Eau 2028-33.
- Visio de l'Agence de l'Eau, le 30 janvier, pour présenter le décret SAGE et ses conséquences sur notamment les délais et conditions de révision de ces documents de planification.
- Différentes réunions des Présidents de CLE : le 17 décembre organisée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux d'élaboration du futur SDAGE 2028-2033 ainsi que pour faire un retour sur les conférences Eau et Territoires. Également des webinaires animés par l'ANEB, le 11 février sur la présentation d'Outils de sensibilisation des Élus (Visi'Eau) et le 19 décembre sur le bilan de l'année et l'actualité en matière de gouvernance et de financement de la politique de l'eau, ainsi que pour permettre aux présidents de se connaître et de partager leurs expériences.
- Missions portées par la DREAL sur les relations Eau et Urbanisme et sur la sobriété dans les SAGE : rencontre avec la stagiaire et participations aux restitutions (4 septembre).
- Réunion technique sur le PDM 2028-33 organisée le 12 juin à la DDTM66 pour la co-construction des propositions de mesures. Pas de mesure particulière sur la lagune de Salses-Leucate (en bon état).
- Réunion sur les cours d'eau organisée par la DDTM66, le 23 juin, afin de valider les évolutions à réaliser de la cartographie des cours d'eau. 28 demandes de modifications ont été traitées (plus 10 demandes internes au service) : étude au cas-par cas par rapport à la réglementation avec vérifications terrain et avis des gestionnaires.
- Différents Comités de la ressource en Eau dans les PO pour la gestion de la gestion hydrique : le 20 mars 2025, le 19 juin, 19 août et le 3 septembre.

À venir Cotech préalable pour organiser la future révision du SAGE qui comprendra la mise à jour de l'État des lieux et du périmètre (notamment par rapport à la cartographie du BV et du périmètre du SAGE Aude) ainsi la prise en compte de sa compatibilité vis-à-vis du SDAGE RMC (bien que non jugé insuffisant, différentes préconisations comme la non-dégradation du bon État, le renforcement des dispositions sur les ZH seront à discuter pour leur intégration éventuelle).

b. Projet de territoire et fonctionnement du Syndicat

Participation à l'animation du Projet de territoire animé par le syndicat RIVAGE. Pendant l'année 2025, 3 conseils syndicaux ont été organisés 20 février, 21 novembre et 19 décembre. Les thématiques abordées sont : Budget, Bilans et perspectives des différents documents de gestion (SAGE et des autres documents portés par RIVAGE), ainsi que le programme d'actions de l'ABCi. Les PPT et les procès-verbaux sont disponibles auprès du syndicat. Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'explication de son travail.

À noter le changement de directrice durant le 1er semestre 2025. Durant la vacance du poste (de février à mai) l'intérim a été assurée par l'équipe du syndicat.

c. Commissions thématiques

Régulièrement les acteurs de territoire et les élus du bassin-versant sont consultés sur différentes thématiques, parfois en lien direct avec l'animation du SAGE Salses-Leucate, parfois sur des problématiques communes avec d'autres documents de gestion ou de planification. On peut citer notamment :

- Eaux souterraines : différentes réunions et échanges pilotés principalement par le SMNR et le SMBVA. Cf. Orientation II.
- Espaces naturels, zones humides et biodiversité : différents réunions, échanges et copil Natura 2000 et de la SGZH en mars 2025. Cf. Orientation III.
- Agriculture : copil et réunion des PAEC Salses-Leucate (Eau et Biodiversité) et Outardes, ainsi que la réunion sur la gestion des friches. Cf. Orientation I.
- Usages : plusieurs réunions et échanges sur le terrain avec le Cépralmar, le CRCM et les conchyliculteurs dans le cadre des différents projets SIPEN, GALPA-EMA et des contrats de filières. Cf. Orientation I.

Bilan annuel 2025

POUR L'ANIMATION DU DOCOB - PREVISIONNEL DU SITE NATURA 2000 « CHATEAU DE SALSES »

FR 9101464



Forteresse de Salses et éco-pâturage en 2025 © RIVAGE

Julien ROBERT – Janvier 2026

1. Contexte

1.1.Données administratives du DOCOB

Zone Spéciale de Conservation FR 9101464 : Château de Salses

Date du Comité de Pilotage de validation du DOCOB : 19/04/2011

Arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB n°2011-201-0016 du 20 juillet 2011

Arrêté Préfectoral du 25 août 2016 portant modification de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 Château de Salses

Arrêté du 26 décembre 2008 portant désignation du site Natura 2000 « Château de Salses » (Zone Spéciale de Conservation)

1.2.L'animation

Président du COPIL en charge de l'animation des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate : Jean-Jacques LOPEZ, Maire de Salses-le-Château 2017-2020 puis Laurence REKAS depuis 2021 (réélue le 07/12/2022 et le proposé à sa réélection le 27/01/2026).

Structure porteuse en charge de l'élaboration du DOCOB : Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Structure porteuse en charge de l'animation du DOCOB : Conseil Départementales des Pyrénées-Orientales puis Syndicat RIVAGE Salses-Leucate depuis 2017 (et redésignée en séance du COPIL du 07/12/2022 et proposé à sa succession le 27/01/2026)

Chargé de mission Natura 2000 : Julien ROBERT, Ingénieur cadre A, chargé de mission Natura 2000 depuis mars 2010, affecté à 100% de son temps de travail sur Natura 2000 (0,8 ETP en 2025) à. 20% de son activité est déployé sur l'animation du DOCOB Natura 2000 « Château de Salses » et 80 % sur l'animation du DOCOB Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses Leucate ».

Ce présent bilan d'activité correspond à l'exercice 2025.

Date de début de bilan : 1er janvier 2025 ; date de fin du bilan : 31 décembre 2025.

1.3.Rappel des principaux objectifs de gestion du DOCOB définis pour l'année en cours

1.3.1. Description du site

La Forteresse de Salses est un monument historique possédant une architecture complexe. Enfoncée dans le sol, elle est divisée en quatre corps de bâtiment et composée de tours et d'ouvrages de défenses avancés. Avec ses 12 m d'épaisseur de muraille, ses dédales de coursives, chicanes, pièges, galeries de contre-mine, son deuxième réduit de défense et son donjon entièrement fortifié, le monument offre de nombreuses possibilités d'utilisation par les chiroptères. En effet, multiples sont les gîtes caractérisés par des conditions thermo-hygrométriques variées et stables. Ces conditions favorables permettent à 11 espèces de chauves –souris sur les 29 présentes en Occitanie, de fréquenter tout au long de l'année ce site. L'utilisation des gîtes est variable selon les espèces et leur phase du cycle biologique : hibernation, mise bas, périodes de transits printanier et automnal.

Malheureusement les populations de chiroptères de la forteresse ont commencé à décliner à partir des années 1990. Plusieurs causes peuvent expliquer cette baisse. La forteresse de Salses est un monument historique classé depuis 1886 et transféré en 1930 du ministère des Armées au Secrétariat des Beaux-arts. Durant plusieurs années, il y a eu des travaux de consolidation et de restauration importants liés à son mauvais état de conservation. Puis, à partir des années 1990, des travaux d'aménagement ont été réalisés pour faciliter l'accueil des visiteurs et les conditions de travail du personnel pour ouvrir le monument au public. Ces différents travaux et la création d'un circuit de visite sécurisé ont perturbé les conditions initiales des gîtes des chiroptères : circulation dans l'édifice, niveau hygrométrique, lumière notamment.

A une échelle plus globale certains facteurs sont connus pour être à l'origine de la diminution des populations de chiroptères – maladie mortelle (épizootie), aménagement du territoire, perturbation des gîtes souterrains et rupestres, infrastructures de transport, parcs éoliens, gestion forestière et pratiques agricoles inadaptées (Plan national d'actions en faveur des chiroptères 2016-2025) - augmentant d'autant les enjeux d'une bonne gestion locale.

Devant l'importance et l'urgence de la conservation des chauves-souris dans les Pyrénées-Orientales et vu la diminution drastique en quelques années des populations de Minioptère de Schreibers, de Murin de Capaccini et de Petit Murin (Barbe F. *et al,* 2011), la Forteresse de Salses fut reconnue site d'intérêt régional et désignée en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 26 décembre 2008, intégrant ainsi le vaste réseau du département sous la dénomination FR9101464 « Château de Salses ». Il fût réuni avec le site FR9102010 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » par l'intermédiaire d'un document d'objectifs commun validé par arrêté préfectoral le 20 Juillet 2011. L'enjeu du regroupement de ces sites était de répondre à la problématique de fragmentation des sites à chiroptères de la Région. Il correspondait également à la volonté de mutualiser les actions visant la protection et la conservation des habitats et de diverses espèces de chauves-souris à l'échelle du territoire.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a animé les deux sites entre 2011 et 2015. Cependant, confronté à des problèmes de gouvernance, le département s'est désengagé en 2015 de l'animation du site « Fort de Salses » et a poursuivi l'animation du site « Chiroptères des Pyrénées-Orientales ». Constatant l'absence d'animation du site Natura 2000 depuis plusieurs années, la nouvelle administratrice Jacqueline MAILLE, arrivée en novembre 2014, a insisté auprès des services de l'Etat pour relancer une nouvelle dynamique et un suivi scientifique sur le site. Le syndicat RIVAGE, conscient de l'enjeu de ce site, s'est porté candidat pour l'animation dès septembre 2016 et a été désigné en février 2017. Conscients des besoins de protection des chauves-souris et de conservation du monument, les nouveaux partenaires relèvent collectivement ce double défi à travers la mise à jour du document d'objectifs.

Avec le nouveau contexte de l'individualisation du site Natura 2000 « Château de Salses », une évaluation du document d'objectifs actuel (avant sa mise à jour) et de sa mise en œuvre de 2011 à 2015 par le Conseil Départemental est parue nécessaire. En effet, l'évaluation dans le cadre de la directive « Habitats, Faune, Flore » à l'échelle d'un site Natura 2000 était prévue initialement tous les 6 ans[1]. Cette évaluation consiste en l'analyse approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années et en l'analyse de la conduite du projet. L'objectif étant *in fine* de quantifier l'efficacité des actions engagées et de réorienter ou adapter le document d'objectifs en prenant en compte l'expérience passée de sa mise en œuvre.

L'enjeu dans le contexte d'un changement d'animateur est d'aiguiller la conduite de la nouvelle animation pour les prochaines années et ce en répondant aux problématiques précédemment exposées. L'évaluation mettra en évidence les acquis à pérenniser, les freins à lever pour atteindre les objectifs, les nouveaux enjeux. Ce bilan permettra également de synthétiser tous les éléments dans un document unique permettant de conclure sur la nécessité d'une révision ou d'une mise à jour du DOCOB

1.3.2. Les enjeux du site

Rappel des enjeux de conservation et des objectifs du DOCOB actuel : 11 espèces de chiroptères fréquentent la Forteresse tout au long de l'année.

[1] ** Code de l'Environnement : art. R. 414-11 modifié par décret n°2015-959 du 31 juillet 2015 - art. 1 et R. 414-8-5 (modifié par décret n°2015-211 du 25 février 2015 - art. 24)*

Code EUR25	Nom français	Nom latin	Période cycle biologique	Directive Habitat Faune Flore
1303	**Petit rhinolophe**	*Rhinolophus hipposideros*	Inconnue	Annexe II et IV
1304	**Grand rhinolophe**	*Rhinolophus ferrumequinum*	Reproduction Hibernation Transits	Annexe II et IV
1307	**Petit Murin**	*Myotis blythii*	Estivage Transits	Annexe II et IV
1310	**Minioptère de Schreibers**	*Miniopterus schreibersii*	Transits	Annexe II et IV
1316	**Murin de Capaccini**	*Myotis capaccinii*	Hibernation Transits	Annexe II et IV
1321	**Murin à oreilles échancrées**	*Myotis emarginatus*	Reproduction Transits	Annexe II et IV
	Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	Fréquentation ponctuelle	Annexe IV
	Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Fréquentation ponctuelle	Annexe IV
	Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	Fréquentation ponctuelle	Annexe IV
	Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Fréquentation ponctuelle	Annexe IV
	Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	Fréquentation ponctuelle	Annexe IV

Les principaux enjeux écologiques ayant justifié la désignation du site Natura 2000 sont la présence de 6 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire inscrites dans l'Annexe II de la Directive « Habitats ». Ces enjeux ont été hiérarchisés grâce à une méthodologie validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Languedoc-Roussillon (CSRPN LR)[2]. Cette méthode permet une hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire au niveau régional et au niveau des sites. Le tableau ci-après présente les espèces d'intérêt communautaire sur le site et l'enjeu de conservation associé :

Code EUR25	Nom français	Enjeux de conservation
1303	**Petit rhinolophe**	Enjeu modéré
1304	**Grand rhinolophe**	Enjeu modéré
1307	**Petit Murin**	Enjeu fort
1316	**Murin de Capaccini**	Enjeu fort
1321	**Murin à oreilles échancrées**	Enjeu modéré

1.3.3. Les objectifs de développement durable du site

En fonction de ces enjeux écologiques et de leur hiérarchisation, ont été définis des objectifs de conservation à long terme. Ils ont été formulés à la suite d'une démarche de concertation entre les acteurs locaux impliqués dans le projet. Les objectifs à long terme donnent une ligne directrice à tenir en matière de conservation des chiroptères. Ils sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels qui correspondent aux moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs de conservation (Tableau 6 ci-après) puis en

[2] *CSRPN : instance consultative regroupant des spécialistes désignés pour leurs compétences scientifiques pour tous les types de milieu (terrestres, aquatiques et marins) et tous les domaines de la connaissance, de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel régional.*

programme d'action. Il faut noter ici que le programme d'action a été validé à la majorité des membres présents avec abstention de l'administration du Fort (cf. CR COPIL, 19 avril 2011).

		OBJECTIFS DE CONSERVATION			
Objectifs opérationnels	**Priorité**	**Préserver ou restaurer les gîtes**	**Conserver les structures paysagères**	**Préserver la qualité des milieux naturels**	**Savoir et Faire-savoir**
Restauration des populations de chauves-souris dans le Fort de Salses	1	X			
Mise en cohérence des plans de gestion existants	1	X	X	X	X
Information et sensibilisation sur les chauves-souris	1	X			X
Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	2	X			X
Animation et veille du site Natura 2000	1	X	X	X	X

2. Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB et actions non contractuelles

2.1. Animation des MAEC

Non concerné sur ce site.

2.2. Animation des contrats Natura 2000

2.2.1. Préparation des contrats Natura 2000

Depuis 2017, des démarches ont été entreprises pour savoir si le Centre des monuments nationaux était en mesure de déposer un contrat Natura 2000. En 2024 les services de l'Etat et de la Région ont confirmé la possibilité de dépôt de contrat Natura 2000 par le CMN.

Temps consacré par Julien ROBERT : 0 jour

2.2.2. Présentation des contrats Natura 2000 signés

Non concerné sur ce site.

2.3. Animation de la charte Natura 2000

La charte Natura 2000 étant signée par le CMN en 2020, aucune action spécifique n'a été entreprise en 2025.

2.4. Actions non contractuelles

2.4.1. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Non concerné sur ce site.

2.4.2. Animation foncière

Non concerné sur ce site.

2.4.3. Autres actions non contractuelles prévues dans le DOCOB

Pour donner suite aux suivis complets réalisés par l'ALEPE depuis 2017, plusieurs actions complémentaires au DOCOB ont été programmées. En 2025, plusieurs actions ont pu être mises en place ou initiées :

- Mise en place d'une action d'écopâturage. L'exploitation de Capucine LOPEZ, installé sur la commune de Salses le Château est venu pour le pâturage des fossés du 8 au 17 novembre avec 230 brebis (objectif : entretien des espaces verts et augmenter les ressources alimentaires des chiroptères. Pour cette action, RIVAGE suit les agents de la forteresse pour conseiller et aider à la mise en œuvre opérationnelle.
- En 2025, la poursuite des discussions avec les agents du CMN (dont Laurent ALBERTI, Architect des Bâtiments de France) a continué afin de prévoir la modification des accès entre écurie Est et contremine. Ces travaux seront autofinancés par le CMN après accord de l'architecte des bâtiments de France et du Conservateur. A ce jour, aucune validation n'a pu être accordé par le CMN.

Temps consacré par Julien ROBERT : 0,5 jours

3. Information, communication, sensibilisation et formation

3.1. Création / mise à jour d'outils de communication, médias

En 2025, 1 nouveau reportage audio a été tourné et diffusé afin de sensibiliser le grand public à la présence des chiroptères dans le monument : « Bienvenue chez nous : Le mag » - Ici Roussillon diffusé à la radio le 14/11/2025

En 2025 également, dans la continuité de 2024 et de la conception du livret « Les Chauves-souris, des mammifères à part, présents dans la forteresse de Salses », celui-ci a été diffusé lors des différentes interventions sur la thématique.

Enfin, en 2025, un temps important été consacré au suivi de la prestation de design et intention graphique pour la création d'un espace dédié à la biodiversité dans les écuries Est du monument. C'est la SCOP CREALEAD qui a été retenu et qui met à disposition pour cette étude, Camille PROVENDIER (L'Humain Volontaire, Consultante en muséographie, pédagogie et territoire) et Chloé MARTINEAU (scénographe et designer d'espace).

Une première réunion de lancement a été organisé le 19/06/2025 à la forteresse. La présentation, la feuille d'émargement et le compte rendu sont présentés en annexe 1, 2 et 3.

Plusieurs autres réunions intermédiaires ont permis d'avancer sur les propositions d'aménagements :

- Réunion du 17/07/2025 – Compte rendu en Annexe 4,
- Réunion du 7/10/2025 – Compte rendu en Annexe 5 et Présentation en Annexe 6
- Réunion de restitution final du 1/12/2025 – Compte rendu en Annexe 7 et Présentation en Annexe 8.

Le rapport complet concernant cette étude est présenté en Annexe 9.

A noter qu'il sera proposé pour 2026, un complément de cette étude pour assister la maîtrise d'ouvrage (CMN) pour la fourniture et la pose des éléments de médiation qui seront financé par le CMN à hauteur de 40 000 € TTC au maximum.

Le devis et les factures relatifs à cette prestation sont présentées en Annexe 10, 11 et 12. Les preuves de la consultation sont présentées en Annexe 13. Cette consultation a abouti à la réception d'une seule offre.

Temps consacré par Julien ROBERT : 11,9 jours

3.2.Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Le 18 juillet 2025 a été organisé en partenariat avec le Centre des monuments nationaux la journée des chauves-souris dans le monument. L'affiche présentant le programme de cette journée est présentée en Annexe 14. Le communiqué de presse présentant cet événement est disponible en Annexe 15.

Dans le cadre des financements Natura 2000 plusieurs prestations ont été dispensées :

- 1 sortie crépusculaire pour la découverte des chauves-souris aux abords du monument par la Société SYMBIOSE – Facture en Annexe 16, Cette sortie a fait le plein puisque les 25 places disponibles ont été pourvus.
- Une représentation de théâtre d'improvisation de la Ligue Perpignanaise d'improvisation sur la thématique des chauves-souris – Facture en Annexe 17, 25 personnes présentes,
- Une conférence sur les chiroptères du monument par Julien ROBERT (RIVAGE) avec seulement 7 personnes de présentes,
- 2 Ateliers connaître et protéger les chauves-souris par les animateurs du patrimoine préalablement formé par RIVAGE. Pour ces ateliers 15 personnes étaient présentes à chacune des sessions.

De manière générale cet événement à soufferts de la canicule et du manque de communication préalable. Une réunion-bilan a été organisé le 18/09/2025. Plusieurs pistes d'amélioration ont été évoqué avec notamment :

- Se recaler avec la date de la nuit internationale de la chauve-souris et bénéficier de la communication associée,
- Proposer un programme le soir dans le monument.

Pour donner suite aux formations des agents du CMN (agents d'accueil et animateurs du patrimoine) engagées les années précédentes plusieurs visites guidées ont été réalisé en interne au CMN en 2025. Ci-après, une extraction du bilan de cette opération :

Visites "chiroptères" ou plus généralement "Biodiversité"
à l'attention du tout public
FORTERESSE DE SALSES

Essai fait par Patrick - Un échantillon ci-dessous, du 12 juin au 28 septembre 2025.
D'autres visites ont été faites en dehors de ces dates et ne sont pas notées là.

DATE	NBRE DE PERSONNES	DUREE
12/06/2025	33	50'
17/06/2025	10	20'
24/06/2025	40	60'
25/06/2025	19	35'
26/06/2025	23	20'
03/07/2025	7	40'
05/07/2025	20	30'
06/07/2025	34	20'
08/07/2025	46	30'
15/08/2025	20	20'
" "	20	20'
16/08/2025	13	40'
18/08/2025	25	30'
01/09/2025	10	30'
10/09/2025	37	30'
17/09/2025	30	30'
" "	45	30
24/09/2025	15	45'
28/09/2025	30	30'

Au total, plus de 600 personnes ont pu bénéficier de ces visites qui ont été très apprécié.

Temps consacré par Julien ROBERT : 1,5 jours

3.3.Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Le 11 février 2025, RIVAGE a participé à la rencontre d'éducation artistique et culturelle patrimoine archive organisée dans le monument. Lors de cette journée une présentation spécifique du réseau Natura 2000 et des actions de préservation des chiroptères a été réalisé. De nombreux retours positif ont permis une prise de contact avec plusieurs établissements scolaire en prévision de futures visites thématiques chauves-souris dans le monument. Le programme détaillé de cette rencontre est présenté en Annexe 18.

Pour finir, le 9/10/2025, RIVAGE a dispensé une présentation de la démarche Natura 2000 à la Direction du développement culturel et des publics du CMN pour une meilleure appropriation des enjeux de médiation environnementale dans le monument.

Temps consacré par Julien ROBERT : 0,5 jours

Enfin, toutes les actions proposées dans la forteresse de Salses sont régulièrement présentées au conseil syndical de RIVAGE. Le temps de travail est valorisé dans le bilan d'activité de l'animation du site Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses Leucate.

3.4.Communication / Animation auprès des scolaires

En 2025, RIVAGE a de nouveau travaillé en collaboration avec la forteresse, la société SYMBIOSE et les écoles primaire et maternelle de Salses-le-Château à la mise en place d'un projet scolaire pour 2025. Ce projet a abouti à la réalisation de 4 animations pour deux classes :

- 1 intervention pédagogique auprès des élèves de maternelle (MS/GS) avec 5 séquences en classe le 21/11/2025 (découverte des Chauves-souris, lieu de vie dans la Forteresse, les menaces, les régimes alimentaire, découverte de leur sonar) suivies d'une intervention sur site le 5/12/2025.
- 1 intervention pédagogique auprès des élèves de primaire (CE1) avec 5 séquences en classe le 18/11/2025 (découverte des Chauves-souris, lieu de vie dans la Forteresse, les menaces, le régime alimentaire, découverte de leur sonar) suivies d'une intervention sur site le 12/12/2025.

En complément les 13 et 15 mai 2025 après-midi RIVAGE a dispensé en interne 2 interventions pour les classes de Salses en complément des précédentes interventions de SYMBIOSE en 2024.

Enfin RIVAGE a accueilli la classe de 1ère BAS STAV du Lycée Martin Luther King de Narbonne le 15/09/2025 (30 élèves +2 accompagnants) pour une visite du monument sur la thématique des chauves-souris. Ces visites ont été l'occasion de poursuivre la formation des agents avec leur participation à ces animations.

Temps consacré par Julien ROBERT : 1 jours

3.5.Participation à la vie du réseau Natura 2000

La majeure partie du temps de travail est valorisé dans le bilan d'activité de l'animation du site Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses Leucate. A noter que le 5 juin 2025, la journée d'échange technique Natura 2000 pour les chargés de mission Natura 2000 du 11 et 66 s'est tenue dans la forteresse. Julien ROBERT a dispensé à cette occasion une intervention pour présenter les enjeux du site et les actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation du DOCOB. Le compte rendu de cette réunion coorganisé avec Tom Corbière et Jordi RECORDA COS est présenté en Annexe 19.

Pour la vie de réseau, spécifiquement sur le site du « Château de Salses », des échanges se poursuivent avec Tess NOREL du CD66, qui anime le DOCOB « sites à chiroptères des Pyrénées-Orientales ».

Temps consacré par Julien ROBERT : 3 jours

3.6.Formation

Non concerné.

4. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

4.1. Organisation de la gouvernance du site

4.1.1. Organisation de COPIL

Le COPIL de l'année 2024 pour le site « Château de Salses » s'est tenu le 16/12/2024. Le compte rendu est présenté en annexe 20. Celui qui concerne l'exercice 2025 se tiendra quant à lui le 27/01/2026.

Le temps de travail valorisé dans ce bilan d'activité correspond au temps alloué à la préparation et à l'organisation des COPIL.

Temps consacré par Julien ROBERT : 1.1 jours

4.2. Rédaction du bilan annuel

Les différentes tâches administratives et financières réalisées en 2025 :

- Préparation de la demande de subvention 2026
- Préparation de la demande de paiement 2025
- Présentation des travaux en conseil syndical
- Rédaction du programme du programme d'action 2025 et 2026.
- Rédaction du présent bilan d'activité 2025
- Rédaction du bilan triennal 2023-2025.

Temps consacré par Julien ROBERT : 4 jours

4.3. Autres actions

Aucune action réalisée

5. Mise à jour du DOCOB

5.1. Mise à jour régulière

Aucune action réalisée

5.2. Evaluation du DOCOB

Aucune action réalisée

6. Veille environnementale

En 2025, les travaux d'aménagements pour mise en visite libre du donjon ont fait l'objet de la rédaction d'une évaluation des incidences par le CMN. Une visite sur site a été organisé avec Julien ROBERT pour la définition des travaux en évitant les impacts sur les chauves-souris. En Annexe 21 et 22 sont présentés les documents relatifs à ce travail.

Concernant les différents évènements programmés dans le monument, RIVAGE accompagne les agents du CMN à la prise en compte des enjeux chiroptères en fonction des espaces occupés.

Temps consacré par Julien ROBERT : 0,3 jour (la majeure partie du temps de travail est compris dans les échanges réguliers sur les différentes actions mise en œuvre en partenariat avec le CMN)

7. Suivis et études

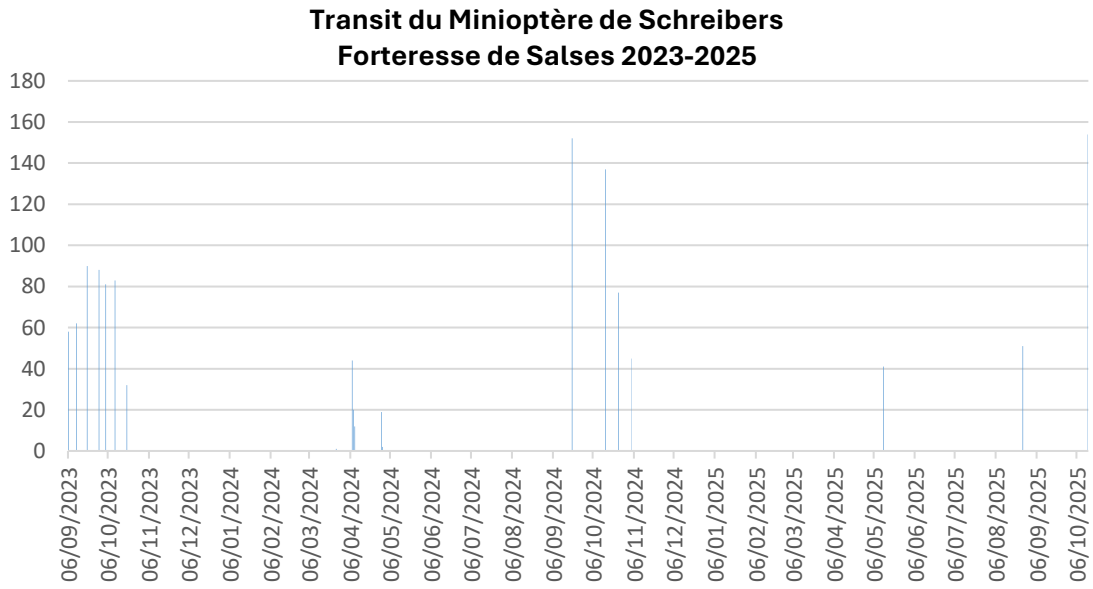
En 2025 un suivi simplifié de l'utilisation des gîtes a été réalisé. L'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement est la structure qui a réalisé cette prestation financée dans cadre de

l'animation du DOCOB « Château de Salses ». Le rapport de suivi de l'ALEPE est présenté en annexe 23 et la facture relative à cette prestation en Annexe 24.

RIVAGE a participé activement à la réalisation de ce suivi en accompagnant le prestataire lors de chacune de ces visites.

RIVAGE a réalisé en interne le suivi du transit automnal du Minioptère de Schreibers dans la salle d'angle nord-ouest au 4ème niveau. En 2025, un maximum de 154 individus a été observé le 06/10/2025 (pour information cette date correspond à la même période de pic pour le transit automnal en 2024). Ce suivi, réalisé en interne ne fait pas l'objet d'un rapport spécifique. Pour autant les données sont versées à la MammaBase qui elle-même est intégrées au SINP.

Ils permettent de produire ce type de graphique pour comprendre l'intérêt du site sur cette période de transit :



Les résultats de ce suivi sont présentés lors du COPIL annuel.

En 2025, l'ALEPE a redéposé, en partenariat avec RIVAGE, une demande de financement pour la réalisation d'un suivi GPS des chauves-souris présentes dans le site Natura 2000 (grand Rhinolophe et petit murin) auprès du Fond vert axe espèce PNA. L'objectif de cette étude est la compréhension des voies de transit en sortie de monument et ainsi d'évaluer l'influence des différentes infrastructures de transport. La demande de subvention a été instruite par la DREAL Occitanie est a été accepté pour une mise en œuvre dès 2026. La demande de subvention complète est présentée en annexe 25 ainsi que la convention proposée à l'ALEPE en Annexe 26. A noter que des demandes de subventions complémentaires sont en cours auprès du CD66 et du Parc National des Cévennes ou déjà obtenu notamment auprès de la fondation Nymphalys. RIVAGE contribuera au financement de cette étude sur des financements propres en 2026.

Temps consacré par Julien ROBERT : 7,2 jours

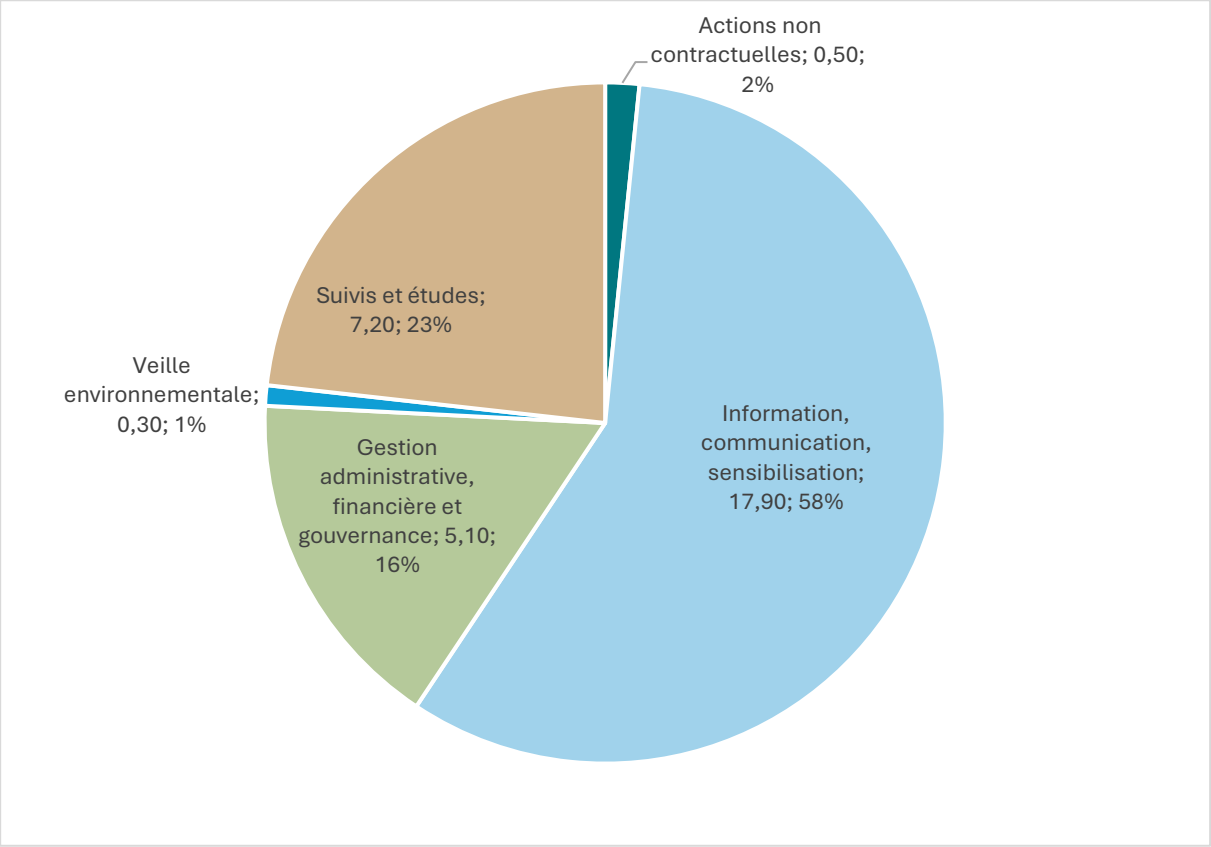
8. Relations avec l'autorité administrative (Région ou DDT) et les présidences des COPIL

Plusieurs échanges ont eu lieu en 2025 concernant le programme d'action 2026. Le temps de travail est valorisé dans le paragraphe 4.2.

9. Synthèse

Durant la période visée par ce rapport d'activité, beaucoup d'actions de sensibilisation et de communication ont pu être poursuivi. La très bonne dynamique mise en place avec le Centre des Monuments Nationaux permet d'envisager des actions plus pérennes et notamment la création d'un espace de médiation dédié à la biodiversité dès 2026.

La répartition du temps de travail (en jours) est présentée dans le graphique ci-après :



PROGRAMME PREVISIONNEL & REALISE DETAILLE

ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB du(es) site(s) : Château de Salses
Structure animatrice : RIVAGE Salses Leucate
pour la période du 1/01/2025 - 31/12/2025

Notice explicative (à lire attentivement svp) :
NB : En italique, liste indicative des actions pouvant faire l'objet de l'animation

*** : !! En jours pour le prévisionnel mais nécessairement converti en heures pour la demande d'aide !!**
**** : hors cadre réseau Natura 2000**
***** : prévus au DOCOB et nécessairement valorisés**

	REGIE (Nb de jours)*			PRESTATAIRES				
	PREVISIONNEL	REALISE	RAISON ECART					
	chargé(e) de mission : Julien ROBERT	chargé(e) de mission : Julien ROBERT		Nom du prestataire	Intitulé prestation	Prix PREVISIONNEL € TTC	PRIX REALISE € TTC	Détails de l'action
1 - Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB et actions non contractuelles								
1 a - Contrat agricole								
Elaborer un PAEC (Concertation et gouvernance, diagnostic territorial, rédaction PAEC, cartographie territoire)								
Mettre à jour / ré-actualiser un PAEC								
Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC et animer le PAEC (communication aux agriculteurs, réunions collectives et individuelles, COPIL du PAEC, rédaction notices)								
Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats								
Réaliser des diagnostics agro-écologiques et élaborer des plans de gestion								
Suivre, évaluer et renouveler les MAEC								
Préparer et organiser les formations des agriculteurs								
Participer aux réunions régionales (CRAEC…)								
Sous Total Contrats agricoles	***0,00***	***0,00***					***0,00***	
1 b - Contrat Non agricole								
Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats N2000 (forestier ou non agricole, non forestier)								
Accompagner le montage technique et administratif des contrats N2000 (diagnostics écologiques, éligibilité, dossier de demande d'aide …)								
Suivre et évaluer les contrats en cours/ engagés								
1 c - Charte Natura 2000								
Accompagner les demandes d'adhésion à la Charte N2000 et promouvoir le volet "activités"								
Suivi des chartes N2000 signées	*1,00*							
Sous Total Contrat nini, forestier et charte	***1,00***	***0,00***					***0,00***	
1 d - Actions non contractuelles								
*Réaliser des actions non contractuelles **prévues dans le DOCOB***	*4,50*	*0,50*	*Peu réalisé car car les proposition d'aménagement sont en attente de validation auprès de l'ABF et du conservateur du monument*					
Sous Total Actions non contratcuelles	***4,50***	***0,50***				***0,00***	***0,00***	
TOTAL PARTIE 1	***5,50***	***0,50***				***0,00***	***0,00***	
2 - Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB et formation								
Informer et sensibiliser les publics préalablement ciblés (écoles, associations, acteurs locaux, …)	*6,80*	*11,90*	*Implication très importante dans la conception de l'étude du design et intention graphique pour l'espace de médiation dédié à la biodiversité*	*CREALEAD (L'Humain volontaire & Chloé MARTINEAU)*	*PRESTATION DE DESIGN ET INTENTION GRAPHIQUE POUR L'ESPACE BIODIVERSITÉ FORTERESSE DE SALSES 2025*	*10 500,00 €*	*10 500,00 €*	
Elaborer et/ou mettre en œuvre une stratégie de communication (site internet, lettre d'information, plaquette d'information, cartes…)	*1,00*	*3,00*	*Participation à un reportage et diffusion du livret Chiroptères*	*SYMBIOSE*	*Animations scolaires 2 séances pour 2 classes chacune*	*1 300,00 €*	*1 300,00 €*	
*Initier et contribuer aux échanges **en réseau N2000** (départemental, régional, PNA…) pour mutualiser les expériences de gestion des sites*	*1,00*	*3,00*	*Co-organisation de la journée interdépartementale (11 & 66) des animateurs Natura 2000*	*LiPI Ligue Perpignanaise d'Improvisation*	*Animation de la journée des chauves-souris théâtre impro*	*400,00 €*	*400,00 €*	
Promouvoir la prise en compte de Natura 2000 dans la mise en œuvre d'autres politiques publiques (eau, urbanisme…)				*SYMBIOSE*	*Animation de la journée des chauves-souris sortie nocturne*	*360,00 €*	*360,00 €*	
Formation								
TOTAL PARTIE 2	***8,80***	***17,90***				***12 560,00***	***12 560,00***	
3 - Suivi de la mise en œuvre du DOCOB								
Animer les groupes de travail	*1,00*	*0,50*						
Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation (organisation et secrétariat COPIL plafonné à 3 jours par COPIL)	*2,00*	*0,60*	*COPIL organisé fin 2024 et début 2026*					
*Etablir **annuellement** un rapport d'activités*	*1,50*	*1,50*						
Tous les 3 ans *: bilan de la mise en œuvre du DOCOB à présenter en COPIL*								
Assurer le suivi administratif et financier du programme	*2,00*	*1,00*						
Se coordonner - Réunion d'équipe	*1,00*							
Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir	*1,00*	*1,00*						
Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation des actions identifiées du DOCOB	*1,00*	*0,50*						
TOTAL PARTIE 3	***9,50***	***5,10***				***0,00***	***0,00***	
4 - Le DOCOB								
4 a - Mise à jour régulière								
Analyser les évolutions du contexte (réglementaire, local,….) et effectuer les ajustements éventuels								
*Mettre à jour des données SIG et de l'atlas cartographique du DOCOB à prévoir **en fonction des données récoltées***								
Mettre à jour le DOCOB si besoin (ajout de fiches d'actions…)								
Mettre à jour le FSD si besoin								
Elaborer et/ou mettre à jour la fiche de synthèse								
Mise à jour du SIN2								
Sous Total MAJ DOCOB	***0,00***	***0,00***				***0,00***	***0,00***	
4 b - Evaluation								
*Procéder à l'évaluation du DOCOB en vue d'une éventuelle révision **après concertation avec l'autorité administrative***								
Sous Total Evaluation	***0,00***	***0,00***				***0,00***	***0,00***	
TOTAL PARTIE 4	***0,00***	***0,00***			***0,00***	***0,00***	***0,00***	
5 - Veille environnementale								
Informer et conseiller les collectivités pour une bonne prise en compte du DOCOB dans les documents d'urbanisme								
Informer les porteurs de projet (manifestations sportives, infrastructures, …) et porter à leur connaissance les données du DOCOB dans le cadre de l'évaluation des incidences	*2,00*	*0,30*	*Peu de travaux nécessitant EIN engagés en 2025 (seulement mise en accessibilité Donjon)*					
Assurer une veille environnementale sur le terrain en lien avec les programmes de contrôle en matière de police de la nature								
TOTAL PARTIE 5	***2,00***	***0,30***				***0,00***	***0,00***	
6 - Suivis et études***								
Suivis des espèces et habitats d'intérêt communautaire	*7,00*	*7,20*	*Conforme*	*ALEPE*	*Suivi chiroptérologique simplifié 2025*	*2 994,00 €*	*2 994,00 €*	
Etudes prévues dans le DOCOB								
TOTAL PARTIE 6	***7,00***	***7,20***				***2 994,00***	***2 994,00***	
7- Relations avec l'autorité administrative (Région ou DDT) et les présidences des COPIL**								
Se réunir et échanger avec l'autorité administrative (ex : préparation des COPIL, points de calages financiers, montage administratif des dossiers d'animation et des contrats, réunion sur problématiques ponctuelles,…)			*Compris pour les sites CLSL*					
Se réunir et échanger avec les présidences de COPIL								
TOTAL PARTIE 7	***0,00***	***0,00***				***0,00***	***0,00***	
TOTAL REGIE (Nb de jours) / PRESTATION (montant)	**32,80**	**31,00**				**15 554,00**	**15 554,00**	

Bilan d'activité 2025

ANIMATION DES MESURES AGRIENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) EN SITES NATURA 2000



Photo : Territoire agricole de RIVAGE © RIVAGE

Bruce BASSO et Julien ROBERT – Janvier 2026

PAEC : code et libellé : PAEC Salses-Leucate 2023 (OC_RISL_CLSL)

1 – ANIMATION GENERALE

Animation 2025 :

En 2024, un travail de concertation entre Julien ROBERT, Marie MAILHEU et Bruce BASSO avait permis de définir la stratégie d'animation pour 2025, dernière année ouverte à la contractualisation.

Notons que cette stratégie d'animation a été pensée en intégrant les 2 autres PAEC animés par le syndicat RIVAGE (PAEC OUTA pour le territoire PNA Outarde et PAEC SEAU pour le bassin versant de l'étang de Salses -Leucate et les nappes du Roussillon).

Nous avions donc notamment élaboré une stratégie d'animation foncière visant à identifier des propriétaires de friches, puis un ou plusieurs agriculteurs en mesure d'intervenir sur ces surfaces via des engagements, et décidé de programmer une réunion d'information à ce sujet début 2025. Après un travail de préparation, cette réunion d'information s'est tenue le 04/02/2025 à Saint-Hippolyte.

Annexe PAEC 1 diapo réunion info friches 2025

Annexe PAEC 2 feuille émargement réunion info friches 2025

Bruce BASSO a également effectué plusieurs points avec Marie MAILHEAU, qui n'avait pas contractualisé de MAEC en 2024 sur les PAEC qu'elle anime, afin de lui apporter des informations sur la méthodologie d'animation, d'information individuelle des agriculteurs, de réalisation des diagnostics et de rédaction des plans de gestion.

Enfin, Bruce BASSO a créé un tutoriel permettant d'indiquer aux agriculteurs la démarche à suivre pour pouvoir télécharger l'export de leurs parcelles sur Télépac, étape indispensable avant la réalisation d'un diagnostic.

Réseau :

Le 06/03/2025, une réunion en visio à destination des opérateurs PAEC, organisée par la DRAAF a eu lieu dans le but de réaliser un point d'étape sur la campagne 2024 et de communiquer des informations pour la campagne 2025. Le technicien Bruce BASSO et le chargé de mission Julien ROBERT y ont participé.

Annexe PAEC 3 diaporama webinaire PAEC 06 mars 2025

Pour présenter le bilan des 3 années de contractualisation, ainsi que de l'animation du PAEC en général, nous avons organisé un COPIL final qui s'est tenu le 17/11/2025 à la mairie de Saint-Hippolyte. Ce fût également l'occasion de proposer un temps d'échanges avec les exploitants engagés dans le dispositif. Julien ROBERT et Bruce BASSO y ont participé.

Annexe PAEC 4 COPIL final PAEC diapo

Annexe PAEC 5 feuille émargement COPIL signée

Total temps animation générale :
Bruce BASSO : 5,6 jours
Julien ROBERT : 4,1 jours

2 – ANIMATION INDIVIDUELLE

En préparation de la campagne 2025, les exploitants ont été rencontrés ou contactés individuellement pour être informés sur le dispositif, confirmer ou non leur intérêt pour celui-ci, et si besoin programmer un rendez-vous afin de de faire le point sur la situation de l'exploitation, l'éligibilité des parcelles, récupérer les identifiants Télépac ou le parcellaire de l'exploitation, et entamer le diagnostic d'exploitation. Il a fallu ensuite, pour ceux qui ont voulu souscrire à des MAEC, programmer d'autres rencontres afin de poursuivre la démarche, ou procéder à des modifications lorsque la situation de l'exploitation évoluait …

Des échanges téléphoniques, suivis si besoin d'une rencontre, ont ainsi eu lieu avec les exploitants suivants :

- Thierry Rabugent (Mas Peixot)
- Nicolas SOLER (EARL Père Puig)

Ensuite, les exploitants qui avaient déjà été informés en 2023 et 2024 mais qui n'avaient finalement pas souhaité s'engager dans le dispositif ont été relancés en 2025. Ce fût notamment l'occasion de les informer de modifications intervenues dans les obligations du cahier des charges de certaines mesures (OC_CLSL_ARB1 et OC_CLSL_VIT1). Il s'agit des exploitants suivants :

- Jean-Philippe MARI (EARL Aulius d'en Guiter)
- Stephen FEDELE
- Bruno FONS
- Sophie FONS
- Marion COLMAIRE
- Jeremy SARDA

Enfin, suite à un changement des règles de financement, entrainant une augmentation du plafond des aides par exploitation (passage de 7500 €/an à 10 000 €/an, les exploitants ayant déjà contractualisé en 2023 et 2024, et qui disposaient encore de surfaces potentiellement engageables, ont été rencontrés pour être informés de la possibilité de souscrire de nouveaux engagements et faire un point sur leur situation dans cette optique. Il s'agit des exploitants suivants :

- Frédéric SIMONETTI
- Capucine LOPEZ
- Gérald CROUZET
- Laurent AMIEL
- Richard BECKRICH

Total temps animation individuelle :
Bruce BASSO : 1,8 jours
Julien ROBERT : 0,4 jour

3 – DIAGNOSTICS ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Avant toute chose, avec l'expérience tirée d'une première année de contractualisation, des modifications ont été apportées par le technicien aux trames de diagnostics et plans de gestion, soit afin de simplifier le contenu de certaines parties, soit au contraire d'en approfondir d'autres, le tout dans l'objectif de rendre ces documents les plus pertinents et qualitatifs possible, en gardant en tête la nécessité d'une bonne compréhension par l'exploitant.

Pour rappel, nous avions élaboré un modèle orienté élevage et fauche et un autre orienté viticulture/arboriculture, ainsi que des trames vierges pour les différents plans de gestion exigés pour certaines mesures.

3.1 – Diagnostics d'exploitation et plans de gestion

Suite ou au cours des rencontres et entretiens avec les différents exploitants réalisés dans le cadre de l'animation individuelle, 10 diagnostics d'exploitation (et un avenant à un diagnostic de 2023) ont été réalisés.

Pour chacun de ces diagnostics, une ou plusieurs rencontres avec les exploitants ont été nécessaires afin de récolter les données sur l'exploitation, les pratiques mises en place, de faire le point sur le parcellaire et d'y apporter les éventuelles modifications pour 2024, et définir en concertation avec l'agriculteur les mesures envisagées et les parcelles concernées. Cela a nécessité au préalable un travail de cartographie et de recherche dans notre base de données afin d'identifier les enjeux écologiques pour chaque exploitation. Ensuite, d'autres rencontres et entretiens ont permis de définir

une rotation pastorale adaptée pour les exploitants ayant choisi des mesures le nécessitant (OCçCLSL_MHU2 et OC_CLSL_PRA3). Pour les exploitants déjà engagés en 2023 en OC_CLSL_MHU2 et/ou OC_CLSL_PRA3, il a parfois été nécessaire de programmer des rendez-vous pour la mise à jour de cette rotation pastorale, qui est possible annuellement (voir partie suivante sur l'accompagnement technique).

Selon la complexité du parcellaire, la situation et l'historique de l'exploitation, et l'ajout de nouvelles parcelles avant la déclaration PAC, ces opérations ont demandé plus ou moins de temps, nécessitant parfois plusieurs modifications successives des plans de gestion et de la rotation pastorale, et donc plus de temps et de rendez-vous avec l'agriculteur.

Il a ensuite fallu avancer dans la rédaction des diagnostics, se pencher sur la caractérisation des habitats naturels des parcelles, finaliser la définition des enjeux écologiques sur les parcelles, puis celle des objectifs de gestion à mettre en place et des moyens pour y parvenir, la liste des parcelles engagées avec les mesures choisies, et la réalisation de nombreuses cartographies pour illustrer tous ces points.

Une phase de terrain a ensuite permis d'affiner la caractérisation des parcelles engagées et d'en évaluer l'état de conservation, afin de pouvoir ensuite rédiger les différents plans de gestion (gestion pastorale et interventions mécaniques selon les mesures). Des cartographies récapitulant les engagements ont enfin été réalisés afin de faciliter la compréhension et le travail des exploitants engagés.

Pour les exploitations s'engageant dans les mesures systèmes OC_CLSL_VIT1 et OC_CLSL_ARB1, il a également fallu récolter les informations de permettant d'établir l'itinéraire technique de l'exploitation sur une année (liste des interventions, produits et doses utilisées, surfaces traitées ...), afin de pouvoir calculer les différents IFT des ateliers concernés

Pour les exploitants ayant choisi de passer par la Chambre d'Agriculture du 66 pour leur déclaration Télépac des échanges téléphoniques et par mail avec les conseillers de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales ont été nécessaires afin de leur faire passer les éléments relatifs aux engagements MAEC des exploitants concernés (cartographies, couche SIG, récapitulatif des engagements ...), et d'apporter des informations supplémentaires aux dossiers si besoin.

Enfin, notons que pour les éleveurs engagés les année précédente et qui souhaitent mettre à jour leur rotation pastorale sans rajouter de nouvel engament, un avenant à leur diagnostic d'exploitation de 2023, intégrant les modifications de plans de gestion, doit être rédigé. Cette année, cela a concerné un seul exploitant : Gérald CROUZET

Une spécificité de cette année est que certains exploitants souhaitant souscrire des MAEC dans les autres PAEC animés par le Syndicat RIVAGE (PAEC OUTA et PAEC SEAU) ont parfois voulu compléter leurs engagements avec des surfaces ou infrastructures agroécologiques sur le territoire Natura 2000. Pour ceux-ci, Bruce BASSO a rédigé des extraits de diagnostics portant sur les éléments concernés, afin que ceux-ci soient incorporés dans les diagnostics d'exploitations de ces agriculteurs, réalisés par Marie MAILHEAU. Cela a concerné 2 exploitations (EARL Aulius d'en Guiter et EARL Conill)

Au vu d'un plus grand nombre de diagnostics d'exploitation que l'année précédente, de nombreuses heures ont été consacrées à cette partie de l'animation du PAEC. Cela peut s'expliquer par la situation complexe de certaines exploitations, le manque de recul sur l'usage pastorale de certaine surfaces nouvellement exploitées, la nécessité d'un accompagnement technique pour certains exploitants, les mises à jours de rotation pastorale pour une partie des exploitants déjà engagés en 2023 et 2024, et enfin la volonté de réaliser des diagnostics le plus qualitatifs possible, c'est-à-dire à la fois complets, précis mais également clairs et compréhensible pour les agriculteurs. Rajoutons que pour les viticulteurs et arboriculteurs, soit 4 exploitations cette année, la partie du diagnostic consacrée à l'itinéraire technique et au calcul des IFT a nécessité plus de temps.

Les différents diagnostics (ou extraits de diagnostics), plans de gestion et avenants aux diagnostics sont à retrouver en annexe :

Annexe PAEC 6 avenant diagnostic Gérald CROUZET 2025

Annexe PAEC 7 Diagnostic Bruno FONS 2025

Annexe PAEC 8 Diagnostic Capucine LOPEZ 2025

Annexe PAEC 9 Diagnostic Cédric BO 2025

Annexe PAEC 10 Diagnostic EARL Père Puig 2025

Annexe PAEC 11 Diagnostic Frédéric SIMONETTI 2025

Annexe PAEC 12 Diagnostic Marion COLMAIRE 2025

Annexe PAEC 13 Diagnostic Richard BECKRICH 2025

Annexe PAEC 14 Diagnostic Sophie FONS 2025

Annexe PAEC 15 extrait diagnostic EARL Aulius d'en Guiter

Annexe PAEC 16 extrait diagnostic EARL CONILL

Ils ont été remis transmis à la DDTM 66 et également remis en main propre à chaque exploitant.

3.2 – Accompagnement technique

Comme évoqué dans la partie précédente (diagnostics d'exploitation et plans de gestion), un accompagnement technique à la mise en œuvre des MAEC souscrites a été nécessaire pour plusieurs exploitations.

Cela a notamment été le cas pour les mesures impliquant la mise en place d'un plan de gestion pastorale, qui prévoient une possible modification annuelle de la rotation afin de pouvoir s'adapter au mieux aux contraintes du terrain et à des conditions climatiques parfois difficiles et fluctuantes. Ainsi, 4 des éleveurs engagés en 2023 (Capucine LOPEZ, Gérald CROUZET, Richard BECKRICH et Frédéric SIMONETTI) ont souhaité mettre à jour leur rotation pastorale, avec là encore des situations plus ou moins complexes, et cela a également nécessité des rendez-vous, du travail de cartographie, de modification des plans de gestion, de rédaction d'un avenant au diagnostic de 2023, et bien sûr de nombreux échanges.

Total temps diagnostics et accompagnement technique :
Bruce BASSO : 33,8 jours
Julien ROBERT : 0,5 jour

4 – FORMATION

Pour rappel, une première journée de formation avait été réalisée en décembre 2023 pour les exploitants ayant contractualisé cette même année. Celle-ci était axée sur la connaissance et la gestion des prairies naturelles, ainsi que les liens avec les pratiques agricoles de pâturage et de fauche. En 2024, une 2ème journée de formation avait été réalisée pour ces mêmes exploitants, auxquels se sont ajoutés les exploitants ayant contractualisé en 2024 des mesures de pâturage et/ou de fauche.

Les exploitants engagés dans des mesures d'élevage et/ou de fauche en 2025 avaient déjà souscrit des MAEC en 2023, et donc effectué leurs 2 journées de formation.

Les autres engagements de 2025 portent sur des mesures systèmes (OC_CLSL_ARB1 et OC_CLSL_VIT1) ou bien des mesures d'entretien durable des infrastructures agroécologiques, pour lesquelles aucune formation n'a été programmée en 2025.

En revanche, pour les exploitants ayant engagé des friches dans la mesure ESP4, une formation sur la gestion de ces milieux, et plus particulièrement sur l'enjeu Outarde canepetière, est prévue pour janvier 2026. Des échanges et rendez-vous avec le Groupe Ornithologique du Roussillon, ont eu lieu afin de préparer et d'organiser cette formation.

Enfin, le cahier des charges des mesures OC_CLSL_ARB1 et OC_CLSL_VIT1 prévoit la participation à une réunion d'échanges de pratiques (une demi-journée par an) organisée par l'opérateur. Une journée technique de ce type, sur le thème des auxiliaires de culture, en en particulier des chiroptères, était

organisée par Perpignan Méditerranée Métropole le 23/10/2025, et nous avons donc proposé aux exploitants concernés de notre PAEC d'y participer. Bruce BASSO s'y est rendu.

Annexe PAEC 17 fiche pédagogique journée technique chiroptères

Annexe PAEC 18 diaporama journée technique chiroptères

Annexe PAEC 19 feuille émargement chiroptères 2025 signée

Total temps formation :
Bruce BASSO : 2,2 jours
Julien ROBERT : 2,2 jours

5 – ACTIONS ADMINISTRATIVES

Comme cela avait été fait pour 2023 et 2024, Bruce BASSO a créé et complété une fiche de synthèse de de l'animation et des engagements de 2025, reprenant pour chaque exploitation les différentes mesures souscrites, les surfaces ou linéaires engagés et le montant des aides correspondantes. Ce document a vocation à servir de base pour préparer non seulement le bilan de l'année 2025, mais également le bilan global des 3 années de contractualisation

Annexe 20 Recap animation MAEC 2025

Total temps actions administratives :
Bruce BASSO : 0,7 jour
Julien ROBERT : 0,1 jour

6 – BILAN ET SUIVI

6.1 – BILAN QUANTITATIF :

Bilan global :

Campagne 2023			Campagne 2024			Campagne 2025		
Enveloppe allouée : 345 349,55 €	Enveloppe consommée : 196 575,75 €	Taux de contractualisation : 57%	Enveloppe allouée : 134 584,19 €	Enveloppe consommée : 75 125,76€	Taux de contractualisation : 56 %	Enveloppe allouée : 166 835 €	Enveloppe consommée : 178 842,14 €	Taux de contractualisation : 107%
Nombre exploitants objectifs : 12	Nombre exploitants engagés : 8	Taux de contractualisation : 67%	Nombre exploitants objectifs : 12	Nombre exploitants engagés : 4	Taux de contractualisation : 33%	Nombre d'exploitants objectifs : 8	Nombre exploitants engagés : 10	Taux de contractualisation : 125%
Surface objectif : 269 ha (Linéaire objectif : 4700 ml) (pour IAE1 et IAE 3)	Surface engagée : 173,35 ha (Linéaire engagé : 0 ml)	Taux de contractualisation : 64% (Taux de contractualisation : 0%)	Surface objectif : 171 ha (Linéaire objectif : 3000 ml) (pour IAE1 et IAE3)	Surface engagée : 40,46 ha (Linéaire engagé : 4484,24 ml)	Taux de contractualisation : 24% (Taux de contractualisation : 149%)	Surface objectif : 109 ha (Linéaire objectif : 1800 ml) (pour IAE1 et IAE3)	Surface engagées 102,58 ha (Linéaire engagé : 902,88 ml)	Taux de contractualisation : 94% (Taux de contractualisation : 50%

Note : De plus, précisons que les chiffres indiqués pour 2023 prennent en compte les engagements de Daniel GRAND, qui est décédé en 2024, et que ces surfaces ne sont de fait plus engagées aujourd'hui (10,57 ha en OC_CLSL_ESP4 sur la commune de Salses-le-Château)

Bilan des mesures du PAEC :

Au total, 10 exploitations ont contractualisé des MAEC en 2024 :

- Capucine LOPEZ
- Frédéric SIMONETTI
- Richard BECKRICH
- Cédric BO
- Marion COLMAIRE
- Bruno FONS
- Sophie FONS
- EARL Aulius d'en Guiter

- EARL Conill
- EARL Père Puig

Parmi eux, 4 exploitants avaient déjà contractualisé en 2023 et ont souhaité engager de nouvelles surfaces et/ou de nouveaux engagement sur leurs parcelles. À noter cette année la contractualisation D'un viticulteur sur la mesure système OC_CLSL_VIT1, de 2 arboriculteurs dans la mesure OC_CLSL_ARB1, ainsi d'une exploitante dans ces 2 mesures systèmes. Notons enfin l'engagement pour une autre exploitation d'infrastructures agroécologiques (fossés, mesure OC_CLSL_ IAE3).

Code mesure	Enjeu visé	Montant mesure (€/ha ou ml)	Surface objectif (ha ou ml)			Surface contractualisée (ha ou ml)			Nombre exploitants ayant contractualisé		
			2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
OC_CLSL_CIFF	Biodiversité	652	8	7	6	1,92	0	0	1	0	0
OC_CLSL_CPRA	Biodiversité	358	3	1	1	0	0	0	0	0	0
OC_CLSL_ESP4	Biodiversité	254	45	30	15	60,72	28,22	14,1	4	3	3
OC_CLSL_PRA3	Biodiversité	72	48	24	12	4,73	0	3,48	1	0	2
OC_CLSL_OUV1	Biodiversité	153	9	5	5	0	0	0	0	0	0
OC_CLSL_OUV2	Biodiversité	204	8	8	4	0	0	0	0	0	0
OC_CLSL_MHU2	Biodiversité	201	40	20	20	113,68	5,01	23,51	5	1	3
OC_CLSL_MHU3	Biodiversité	267	6	6	3	0	0	0	0	0	0
OC_CLSL_VIT1	Eau	317	80	48	32	0	9,67	38,54	0	1	2
OC_CLSL_ARB1	Eau	527	22	22	11	0	0	25,71	0	0	3
OC_CLSL_IAE1	Biodiversité	0,8	3000	2000	1000	0	4237,39	0	0	1	0
OC_CLSL_IAE3	Biodiversité	1,6	1700	1000	800	0	246,85	902,88	0	1	1
TOTAL			**268 ha (4700 ml)**	**171 ha (3000 ml)**	**109 ha (1800 ml)**	**178,37 ha (0 ml)**	**42,90 ha (4484,24 ml)**	**97,74 ha (902,88 ml)**	**8**	**4**	**10**

NB : Le total des surfaces contractualisées est plus important que celui mentionné dans le tableau précédent (Bilan global) du fait que certains exploitants ont cumulé plusieurs MAEC sur la même parcelle.
De plus, précisons que les chiffres indiqués pour 2023 prennent en compte les engagements de Daniel GRAND, qui est décédé en 2024, et que ces surfaces ne sont de fait plus engagées aujourd'hui (10,57 ha en OC_CLSL_ESP4 sur la commune de Salses-le-Château)

6.2 – BILAN QUALITATIF :

6.2.1 – Commentaires sur les exploitations rencontrées n'ayant pas donné suite :

Sur 13 exploitants rencontrés sur le terrain et/ou contactés par téléphone, 3 n'ont finalement pas pu ou souhaité contractualiser de MAEC :

- Thierry RABUGENT (Mas Peixot) : informé par Thierry BECEIRO de la cave Arnaud de Villeneuve ; rencontré en janvier 2025 et par Bruce BASSO et Marie MAILHEAU car serait intéressé par des mesures d'entretien des friches (type ESP4) et éventuellement CIFF car a prévu d'arracher 30ha de vignes. Après étude de la situation de son exploitation, il s'avère que la plupart de ses friches sont située hors périmètre (N2000 ou ONA Outarde). Il aurait 5 ou 6ha de friches éligibles et nous lui proposons une mesure ESP4, mais selon lui ce n'est pas financièrement intéressant. Nous évoquons également la mesure CIFF pour les vignes, mais le fait de ne pas pouvoir replanter ces surfaces pendant 5 ans le bloque. De plus, il trouve que l'arrachage et le semis représentent un coût conséquent et que la mesure n'est pas assez intéressante financièrement, bien que nous lui rappelions que ces coûts n'interviennent que la 1ère année d'engagement. Il ne souhaitera pas aller plus loin dans le dispositif.
- Jeremy SARDA : viticulteur dont le contact nous a été transmis par Thierry BECEIRO de la cave Arnaud de Villeneuve, et qui avait déjà manifesté son intérêt pour le dispositif l'année dernière. Nous le contactons donc en janvier 2025 par téléphone pour lui apporter plus d'informations sur le dispositif. Se révèle intéressé par la mesure VIT1. Après étude de son parcellaire, il se trouve qu'aucune de ses parcelles n'est dans le site N2000.
- Laurent AMIEL : ayant déjà engagé des parcelles en 2023 et 2024 (essentiellement ESP4 et une parcelle en CIFF°, il nous contacte suite au changement des règles de financement (plafond par exploitation), afin de voir s'il peut engager de nouvelles surfaces cette année, mais après étude de son parcellaire, il se trouve qu'il ne dispose plus de surfaces éligibles sur lesquelles il serait prêt à mettre en place un retard de fauche, ayant déjà engagé la totalité de ces surfaces en 2023 et 2024. Il évoque un intérêt pour la mesure IAE3, mais il ne dispose pas du matériel nécessaire pour intervenir sur la végétation dans les fossés (bras avec broyeur)

6.2.2 – Commentaires sur les mesures proposées non souscrites :

Parmi les 12 mesures ouvertes à la contractualisation sur notre PAEC, 6 seulement ont été souscrites (voir tableaux de la partie bilan quantitatif). Concernant les 6 restantes n'ayant pas été souscrites, voici les points qui ont posé problème ou constitué des freins à la contractualisation :

- **OC_CLSL_MHU3** : la mesure n'a pas forcément convaincu les exploitants de notre territoire (éleveurs en l'occurrence), du fait notamment de l'obligation de mettre en œuvre un plan de gestion prévoyant entre autres la lutte contre les espèces envahissantes. En effet, dans un contexte local avec une forte dynamique de colonisation par les espèces exotiques envahissantes (herbes la Pampa, Seneçon en arbre, oliviers de Bohème, Cannes de Provence, figuiers de Barbarie ...), la crainte d'interventions trop lourdes a découragé certains agriculteurs. La mesure OC_CLSL_MHU2, bien que moins bien rémunérée, lui a été préférée, surtout dans la mesure où le plan de gestion de celle-ci permettait également de planifier des interventions sur les espèces exotiques envahissantes, mais dans une moindre mesure, et surtout avec l'idée de contenir l'expansion et l'envahissement de ces espèces. Ensuite, 2 autres points du cahier des charges, à savoir l'obligation de participer au suivi de la colonisation des EEE via une réunion collective annuelle de bilan, et surtout l'obligation de réaliser chaque année un autodiagnostic pour évaluer pour évaluer le plan de gestion individuel concernant les EEE, ont été jugés trop contraignants et difficile à mettre en œuvre par les éleveurs. Ce dernier point a également contribué à la préférence pour la mesure MHU2.
- OC_CLSL_**OUV1** : Cette mesure, dont le plan de gestion doit prévoir des interventions d'ouverture sur des milieux (codes PAC de la catégorie prairies et pâturages permanents) n'a pas intéressé les exploitants potentiellement concernés, peut-être du fait du manque de parcelles nécessitant de gros travaux d'engagement, ou du fait que la mesure ne soit pas jugée assez bien rémunérée pour de tels travaux. La majorité des parcelles des exploitants du secteur étant situé en zones humides,

la mesure OC_CLSL_MHU2, prévoyant en plus une gestion pastorale et l'entretien des éléments spécifiques à ces milieux, et étant mieux rémunérée, lui a été préférée.

- **OC_CLSL_OUV2** : bien que mieux rémunérée, la préférence des exploitants s'est également portée sur MHU2, entre autres pour les mêmes raisons, et peut être parce que le contenu du plan de gestion de cette dernière a été perçu comme laissant plus de possibilités de s'adapter à la parcelle, et d'ajuster au cas par cas, sans forcément nécessiter de travaux d'ouverture. Le fait que la majorité des parcelles soient situées en zone humide a ici aussi certainement poussé les éleveurs à s'orienter vers la mesure MHU2, dont le plan de gestion est spécifiquement axé sur l'entretien de ces types de milieux.
- **OC_CLSL_CPRA** : Bien que certains exploitants se soient révélés intéressés, cette MAEC s'est révélée problématique pour des engagements en 2024, du fait d'une des obligations du cahier des charges. En effet, celui-ci impose que le couvert herbacé pérenne soit présent sur les parcelles engagées dès le 15 mai de la première année d'engagement. Or, les semis s'effectuant en général à l'automne, cela aurait contraint les agriculteurs à semer à l'automne 2024) pour un engagement en 2025.
- **OC_CLSL_CIFF** : cette mesure n'a pas convaincu en raison de l'investissement conséquent qu'elle représente la première année (notamment pour l'éventuel arrachage de la culture en place, l'achat des semences et le semis), et ce malgré une rémunération importante (652€/ha/an). De plus, le contexte climatique actuel, avec 2 années de sécheresse consécutives, n'a pas encouragé les exploitants à envisager de s'engager sur le semis de nouvelles surfaces, d'autant plus avec des espèces imposées pour le couvert à implanter, bien que la liste d'espèces ait été pensée pour être adaptée au contexte local. Le fait qu'en cas de contrôle, la présence des espèces imposées dans le couvert à implanter puisse être vérifiée a certainement pu décourager les exploitants, dans la mesure ou même en les semant, le manque de précipitations ne garantissait pas de pouvoir remplir cette obligation. Pour rappel, un exploitant avait tout de même choisi d'engager une de ces parcelles dans cette mesure en 2023, car la situation de la parcelle correspondait parfaitement à la mesure (arrachage d'un ancien verger pour conversion en praire de fauche).
- **OC_CLSL_IAE1** : Cette MAEC, qui avait été contractualisée par un exploitant en 2024, n'a pas été souscrite en 2025. Tout d'abord, une grande partie des exploitants sont arrivés au plafond d'aide avec des MAEC surfaciques, et n'ont donc pas eu nécessité de compléter avec cette MAEC linéaire. Ensuite, pour ceux qui n'arrivaient pas au plafond, aucun ne possédait de linéaire de haie, suffisant d'une part pour que ce soit financièrement intéressant, et d'autre part sur lequel il pouvait ou était prêt à effectuer les interventions prévues dans le cahier des charges de la mesure (taille des 2 cotés de la haie et donc nécessité de maîtriser le foncier des 2 côtés ; obligation de réaliser la taille avec une tronçonneuse ou un outil assimilé). La mesure OC_CLSL_IA3, portant sur l'entretien durable des fossés, lui a cette année été préférée par un exploitant (EARL Aulius d'en Guiter)

6.2.3 – Consignes régionales de contractualisation

Tout d'abord, les principaux habitats naturels présents sur notre territoire et inscrits dans la liste des habitats prioritaires pour la mise en de MAEC dans les sites N2000 en Occitanie sont les Prés-salés méditerranéens (1410, enjeu fort), et, dans une moindre mesure, les fourrés halophiles méditerranéens (1420, enjeu moyen). Lors du choix des parcelles à engager, effectué en concertation avec les exploitants, les parcelles sur lesquelles ces habitats sont représentés ont donc été ciblées en priorité (tout particulièrement en ce qui concerne les prés-salés méditerranéens). Les objectifs agro-environnementaux fixés dans notre PAEC (maintien d'un bon état de conservation des prairies, notamment vis-à-vis des cortèges végétaux et du niveau d'embroussaillement, maintien de l'ouverture des milieux, maintien d'un pâturage extensif et durable, diversification des surfaces cultivées, maîtrise des espèces végétales exotiques et envahissantes, préservation de la biodiversité des terres agricoles et surfaces en herbe), nous ont conduit à préconiser des mesures adaptées pour ces habitats. Ainsi, les MAEC de gestion pastorale, en particulier spécifique aux milieux humides (OC_CLSL_MHU2) et de retard de fauche (OC_CLSL_ESP4) ont préférentiellement été choisies afin de préserver ces milieux ouverts favorables à la biodiversité, et de maintenir et/ou restaurer l'état de conservation de ces habitats prioritaires.

Ces mesures ont de plus permis de préserver et/ou restaurer des habitats d'espèces d'intérêt communautaire nicheuses sur le site Natura 2000 et inscrites dans la liste d'espèces prioritaires dans la mise place de MAEC dans les sites Natura 2000 en Occitanie. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux ouverts et/ou agricoles, à savoir l'Outarde canepetière (enjeu fort), l'Alouette calandrelle (enjeu très fort), et l'Oedicnème criard (enjeu modéré). Pour ces oiseaux nichant directement au sol, le maintien d'habitats ouverts types prairies ou friches dans un bon état de conservation est en effet primordial. La mesure ESP4, avec une fauche tardive, est particulièrement intéressante puisqu'elle permet non seulement à ces espèces mais aussi à la végétation et aux insectes (ressources alimentaires essentielle pendant la période de nourrissage des jeunes) d'accomplir leur cycles biologiques et de reproduction en retardant les interventions sur les surfaces engagées (fauche ou broyage), et donc de maintenir un bon fonctionnement des niveaux trophiques, c'est pourquoi nous l'avons préconisée en priorité sur de nombreuses parcelles. Elle est particulièrement pertinente pour l'Outarde canepetière, dont la population en partie présente sur le site Natura 2000 est la seule du département, donc avec un enjeu patrimonial important. De plus, les résultats des suivis réalisés par le GOR (Groupe Ornithologique du Roussillon) dans le cadre du PNA Outarde canepetière en 2024 font apparaitre que malgré une très forte diminution des effectifs de l'espèce sur le secteur, la moitié des mâles chanteurs contactés l'ont été sur des parcelles engagées en OC_CLSL_ESP4 (en 2023 ou 2024).

Ensuite, la souscription les mesures OC_CLSL_VIT1 et OC_CLSL_ARB1 par 4 exploitants (une première pour ARB1 qui n'avait pas convaincu en 2023 ni en 2024) est apparue intéressante dans la mesure où, même si elles visent principalement l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, avec une obligation d'arrêt d'utilisation de synthèse, ces MAEC impliquent également l'emploi de méthodes plus vertueuses (lutte biologique) pour les pressions liées aux ravageurs. Elles peuvent ainsi permettre la réduction (voir l'arrêt) de l'utilisation d'un certain nombre de produits phytosanitaires à visée insecticide qui impactent fortement les réseaux trophiques en éliminant une partie des ressources alimentaires de nombreuses espèces, et notamment de l'avifaune liée aux plaines agricoles, dont font partie les espèces à enjeu citées précédemment.

Enfin, lors de l'étude des enjeux écologiques effectuée dans le cadre des diagnostics d'exploitation, la présence avérée d'espèces de cette même liste utilisant les parcelles des exploitants concernés pour leur reproduction (Outarde canepetière, Oedicnème criard, Rollier d'Europe, Alouette lulu…) nous a également aiguillé dans le choix des parcelles à engager en priorité

6.2.4 - Mesure Systèmes Herbagers et Pastoraux PRA2 : préciser, avec chiffres à l'appui, les types de surfaces engagées en surfaces cibles (notamment habitats d'Intérêt Communautaire) et expliquer les raisons de ce choix

Notre PAEC n'est pas concerné par les Mesure Systèmes Herbagers et Pastoraux PRA2, celle-ci ne faisant pas partie des MAEC ouvertes à la contractualisation sur notre territoire.

6.2.5 – Indicateurs de suivi :

Les indicateurs de suivi mentionnés dans notre PAEC et leur mise en œuvre pour l'année 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

Type d'information	Indicateurs	2023	2024	2025
Taux de contractualisation	Surfaces engagées (ha) / surfaces éligibles du PAEC (ha)	173,35/269 = **64,4%**	40,46/269 = **15%**	102,58/269 = **38,1%**
	Surfaces engagées (ha) / SAU du PAEC (ha)	173,35/566,91 = **30,6%**	40,46/566,91 = **7,1%**	102,01/566,91 = **18,1%**
	Nb agriculteurs engagés / total nb agriculteurs présents sur le territoire du PAEC	8/43 = **18,6%**	4/43 = **9,3%**	10/43 = **23,3%**
Consommation budgétaire	Montant engagé (€) / Montant alloué (€)	196 575,75/345 349,55 = **56,9%**	75 125,76/134 584,19 = **55,8%**	178 842,14/166 835 = **107,2%**
Qualité de l'animation	Nb agriculteurs ayant été informés / Nb total exploitations sur le territoire du PAEC	25/43 = **58,1%**	15/43 = **34,9%**	13/43 = **30,2%**
	Nb de jours/an consacrés à l'animation par l'opérateur	**95,9** (Julien ROBERT : 19,8) (Bruce BASSO : 76,1)	**43,2** (Julien ROBERT : 8,9 jours) (Bruce BASSO : 34,3 jours)	**55,8** (Julien ROBERT : 8,3 jours) (Bruce BASSO : 47,5 jours)

Total temps bilans et suivis :
Bruce BASSO : 3,4 jours
Julien ROBERT : 1 jour

TOTAL TEMPS ANIMATION PAEC :
Bruce BASSO : 47,5 jours
Julien ROBERT : 8,3 jours

Bilan d'activité 2025

POUR L'ANIMATION DU DOCOB - PREVISIONNEL DES SITES NATURA 2000 COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSES-LEUCATE FR 9101463 SIC ET FR 9112005 ZPS



Photo : Chantier nature en partenariat avec l'Ecole « Être » (Alenya) ©RIVAGE 2025

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT — Cofinancé par l'Union européenne — La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Julien ROBERT & Bruce BASSO – Janvier 2026

1. Contexte

1.1. Données administratives du DOCOB

Zone de Protection Spéciale FR 98112005 : Complexe lagunaire de Salses

Zone Spéciale de Conservation FR 9101463 : Complexe lagunaire de Salses-Leucate

Date du Comité de Pilotage de validation du DOCOB : 10/05/2011

Arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB n°2011-202-0019 du 21 juillet 2011

Arrêté Préfectoral du 14 août 2014 portant modification de la composition du comité de pilotage des sites Natura 2000 complexe lagunaire de Salses-Leucate

Arrêté du 25 février 2015 portant désignation du site Natura 2000 « complexe lagunaire de Salses-le-Château » (Zone Spéciale de Conservation)

1.2. L'animation

Président du COPIL en charge de l'animation des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate : Laurence DE BESOMBES SINGLA, Maire de Saint Laurent de la Salanque succède pour 2025 à Alain GOT, Maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque (réélus en séance du COPIL du 15/02/2023) – décédé le 6/12/2024

Structure porteuse en charge de l'élaboration du DOCOB : Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Structure porteuse en charge de l'animation du DOCOB : Syndicat RIVAGE Salses-Leucate (désignée en séance du COPIL du 15/02/2023)

Chargé de mission Natura 2000 :

Julien ROBERT, Ingénieur cadre A, chargé de mission Natura 2000 depuis mars 2010, affecté à 100% sur l'animation du DOCOB Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » et sur l'animation du DOCOB Natura 2000 « Château de Salses » avec 0,8 ETP en 2025.

Bruce BASSO, technicien Natura 2000 depuis janvier 2023, affecté à temps partiel (50%) sur la mission d'animation du DOCOB Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » comprenant l'animation du PAEC OC_RISL_CLSL.

Ce présent bilan d'activité correspond à l'exercice 2025.

Date de début de bilan : 1er janvier 2025 ; date de fin du bilan : 31 décembre 2025.

1.3. Rappel des principaux objectifs de gestion du DOCOB définis pour l'année en cours

Description du site

Le complexe lagunaire de Salses-Leucate, constitué d'une lagune, est bordé par de nombreuses zones humides périphériques. Ce site, situé à cheval sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, possède une richesse biologique inestimable. Un patrimoine commun à tous, qui a subi de nombreuses modifications et qu'il convient de préserver si l'on veut maintenir son existence.

Les sites Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » d'une superficie d'environ 7700 hectares ont été intégrés au réseau Natura 2000 au titre des deux directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Un site d'une grande richesse biologique…

Du fait de sa position géographique particulière entre terre et mer, de l'alternance de milieux doux et salés, les sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate offrent une mosaïque d'habitats naturels. Une vingtaine d'habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés dont 3 sont prioritaires : lagune côtière, parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachipodietea et marais calcaires à *Cladium mariscus*.

La richesse de ces habitats induit une diversité floristique très importante pour tout le site.

La lagune et les zones humides périphériques présentent un grand intérêt pour la conservation des oiseaux ; elles constituent des zones d'alimentation, haltes migratoires et sites de reproduction. 51 espèces d'oiseaux ont été répertoriées.

L'homme est omniprésent sur le site, il a depuis tout temps participé à la richesse du milieu et à la conservation de la mosaïque d'habitats naturels. La pêche professionnelle en lagune est pratiquée par une trentaine de pêcheurs ; plusieurs agriculteurs sont présents sur le site ; ils pratiquent essentiellement la viticulture. La chasse, activité traditionnelle et ancestrale, est organisée autour de 10 structures cynégétiques. Enfin, depuis quelques années, le site est également devenu le lieu de pratique de nombreuses activités de loisir telles que la randonnée pédestre ou équestre, le VTT, les sports nautiques...

Les enjeux du site

Dans tous les tableaux qui suivent :
Violet : enjeu exceptionnel ; Rouge : enjeu fort ; Orange : enjeu moyen ; Bleu : enjeu faible ; Noir : non évalué

Les habitats d'intérêt communautaire du site (en ordre décroissant d'enjeu)

Habitats d'intérêt comm	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
*Lagunes côtières	*1150	4500	bon	Diminution de la qualité de l'eau par rejets divers
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion*	6420	144	bon	Sur pâturage, fauche précoce, herbicides, baisse des niveaux phréatiques, ...
Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae*	2210	148	bon	Surfréquentation, circulation engins motorisés, espèces envahissantes
Dunes à *Euphorbia terracina*	2220	148		
Dunes avec pelouses du *Malcolmietalia*	2230	1 à 15	moyen	Surfréquentation, circulation engins motorisés, espèces envahissantes
Dunes avec pelouses du *Brachypodietalia* et des plantes annuelles	2240	5	moyen	Bouleversement, absence de pâturage, espèces envahissantes, circulation engins motorisés
1410-2 : Prés salés méditerranéens des hauts niveaux	1410-2	293	Variable : mauvais à bon	Sur-salinisation et changement des durées d'inondation
1410-1 : Prés salés méditerranéens des bas niveaux	1410-1	14	bon	Diminution des perturbations (fauche, brûlage, faucardage)
Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* des côtes méditerranéennes	2120	12	Moyen à mauvais	Surfréquentation, aménagements et remodelage du lido
Marais calcaires à *Cladium mariscus*	*7210	4,8	bon	Baisse des apports d'eaux douces
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	334	Bon à excellent	Peu menacés
1310-4 : Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles	1310-4	3,5	mauvais	Terrassement
1310-3 : Végétations pionnières à *Salicornia*	1310-3	16	bon	Peu menacés
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*	*6220	85	Moyen à bon	Absence de pâturage, fermeture et enfrichement
Dunes mobiles embryonnaires	2110	3	mauvais	Surfréquentation, gestion des plages et aménagements
Laisses de mer des côtes méditerranéennes	1210	<1	mauvais	Surfréquentation, gestion des plages et aménagements
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0	20	Faible à moyen	Baisse des niveaux phréatiques et coupes
Estuaires	1130	Non évalué	Non évalué	Non évalué
Dépressions humides intradunales	2190	Non	Non évalué	Non évalué

Habitats d'intérêt comm	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
		évalué		
Eaux oligo- mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.	3140	potentiel	Non évalué	Non évalué
Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du *Ranunculion fuitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	3260	Non évalué	Non évalué	Non évalué
Galeries et fourrés riverains méridionaux	3260	Non évalué	Non évalué	Non évalué

Espèces de faune autres qu'oiseaux d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Dans le tableau ci-après, le P indique les espèces dont la présence et la localisation sont à confirmer

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Murin de Capaccini	1321	Non évalués	Non évalués	Diminution de la qualité des cours d'eaux et des zones humides
Petit Murin	1307			
Minioptère de Schreibers	1310			
Murin à oreilles échancrées	1316			
Petit Rhynolophe	1303			
Grand Rhinolophe	1304			
Grand Murin	1324			
Emyde lépreuse	1221	Non évalués	Non évalués	Salinisation des milieux, pollutions organiques et chimiques, curage et travaux d'entretien des berges
Cistude d'Europe	1220			
Alose feinte	1803	Non évalués	Non évalués	Diminution de la qualité des eaux et des débits
Barbeau méridional	1138			
Agrion de Mercure	1044	Non évalués	Non évalués	Rejets domestiques et agricoles, salinisation des zones humides

Avifaune d'intérêt communautaire présente (en ordre décroissant d'enjeu)

Seules les espèces nicheuses sur le site sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Sterne naine	A195	53,5 couples	Effectifs très fluctuants	Dérangement, destruction des nids, prédation par animaux domestiques, prédation par les goélands, aménagement et urbanisation
Lusciniole à moustaches	A293	20 couples	Diminution probable de la population	Perte d'habitats, hivers rigoureux, démoustication
Alouette calandrelle	A243	12,5 couples	Diminution des effectifs	Surfréquentation, utilisation des produits phytosanitaires, fermeture des friches, dégradation et disparition des habitats favorables sur le lido
Gravelot à collier interrompu	A 138	39 couples	Effectifs difficiles à estimer	dérangement, destruction des couvées, prédation par animaux domestiques, aménagements et urbanisation
Butor étoilé	A021	4 couples	Non évalué	Perte d'habitats, prédation par les sangliers, inondation des couvées, hivers rigoureux,

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
				dérangement
Crabier chevelu	A024	0,5 couples		Dérangement, diminution des surfaces inondées, eutrophisation et pollution, dégradation des roselières
Outarde canepetière	A128	0,5 couples	Augmentation probable	Utilisation de produits phytosanitaires, disparition et embroussaillement des friches herbacées
Rollier d'Europe	A231	17,5 couples	Augmentation de la population	Disparition des haies et des vieux arbres, les pratiques de cultures trop intensives, utilisation des produits phytosanitaires et vermifuges
Talève sultane	A124	0,5 couples	Non évalué	Perte d'habitats, prédation par les sangliers, inondation des couvées, dérangement, évolution écologique (sécheresse)
Flamant rose	A035	935 individus	Variable selon les années	Dégradation de la qualité des eaux de la lagune, dérangement
Héron pourpré	A029	4,5 couples	Effectifs stables	Perte d'habitats, prédation par les sangliers, inondation des couvées, électrocution et collision sur les réseaux électriques, dérangement
Oedicnème criard	A0133	8 couples	Population en augmentation	Utilisation de produits phytosanitaires, labour des friches et des vignobles en période de reproduction, embroussaillement des friches
Aigrette garzette	A026	66,5 couples	Nicheurs en diminution	Dérangement, prédation et agressivité des goélands, diminution des surfaces inondées, eutrophisation et pollution, dégradation des roselières
Bruant ortolan	A379	1 couple	Non évalué	Utilisation des produits phytosanitaires, fermeture des friches
Busard des roseaux	A081	9,5 couples	Effectifs stables	Perte d'habitats, prédation par les sangliers, électrocution et collision sur les réseaux électriques, dérangement
Circaète Jean le blanc	A080	3 couples	Nicheur hors site	Fermeture des milieux, diminution des effectifs de proies, collision et électrocution sur les réseaux électriques
Echasse blanche	A131	26,5 couples	Effectifs très fluctuants	Variabilité des niveaux d'eau, dérangement, pollution des eaux
Pipit rousseline	A255	10 couples	Non évalué	Embuissonnement des friches et des pelouses, utilisation des produits phytosanitaires, fréquentation humaine
Blongios nain	A022	1 couple	Non évalué	Perte d'habitats, coupe de roseaux pendant la nidification, dérangement
Bihorreau gris	A023	1 couple	Non évalué	Perte d'habitats, dévégétalisation des berges, dérangement
Grand duc d'Europe	A215	3 couples	Nicheur hors site	Les lignes électriques par collision et électrocution, trafic routier sur les zones de chasse nocturne
Engoulevent d'Europe	A224	11 couples	Non évalué	Utilisation de produits phytosanitaires, trafic routier sur les zones de chasse nocturne

Les objectifs de développement durable du site

Habitats ou espèce visés	Objectifs principaux	Opération de gestion
Lagunes côtières* Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* Marais à C*ladium mariscus** Steppes salées méditerranéennes Prés salés méditerranéens	Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques	Maintenir la dynamique des graus Gérer et maintenir des niveaux d'eau adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire Maîtriser le phénomène de cabanisation Limiter les pollutions d'origines urbaines Limiter les pollutions d'origine agricole Maîtriser les rejets polluants particuliers

Habitats ou espèce visés	Objectifs principaux	Opération de gestion
Forêt galeries à *Salix alba* et *Populus alba* Dépressions humides intradunales Fourrés halophiles méditerranéens Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara sp*. Estuaires méditerranéens Végétation annuelle de laisses de mer Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses les oiseaux des lagunes, lidos et sansouires, des roselières et marais doux ainsi que toutes les autres espèces de faune (hors oiseaux) d'intérêt communautaire recensées dans le diagnostic écologique		
Tous les habitats naturels et espèces recensés dans le diagnostic écologique	Informer, sensibiliser, former les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer le contrôle dans les espaces naturels	Définir et mettre en œuvre un plan de communication global sur la richesse spécifique du site Définir et mettre en œuvre une campagne de formations et d'informations des acteurs locaux (professionnels, pouvoirs de police, élus, ...) Définir et mettre en œuvre une campagne d'animation nature Renforcer les mesures de surveillance des espaces naturels
Tous les habitats naturels et espèces recensés dans le diagnostic écologique	Gérer et canaliser la fréquentation	Limiter et canaliser la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels surfréquentés (piétons, vélos et chevaux) Restaurer et préserver les systèmes dunaires
Tous les habitats naturels et espèces recensés dans le diagnostic écologique	Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité	Favoriser l'utilisation de la maîtrise foncière pour faciliter la préservation et la gestion des espaces naturels Conversion et soutien à l'agriculture biologique Réhabiliter et entretenir les éléments paysagers structurants Ouvrir les milieux embroussaillés Entretenir les milieux ouverts Gérer certains sites en faveur de l'Agrion de Mercure
Tous les habitats naturels et espèces recensés dans le diagnostic écologique	Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes	Lutter contre les populations animales pouvant être gênantes Lutter contre les espèces végétales envahissantes
Tous les habitats naturels et espèces recensés dans le diagnostic écologique	Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire le nécessitant Assurer le suivi des paramètres écologiques

2. Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB et actions non contractuelles

2.1. Animation des MAEC

Référence action DOCOB : EAU 05, STR 01, HUM 02, OUV 01, OUV 02.

Le Bilan de l'animation du PAEC fait l'objet d'un bilan spécifique présenté en Annexe 1.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 8,3 jours
Bruce BASSO : 47,5 jours

2.2. Animation des contrats Natura 2000

2.2.1. Préparation des contrats Natura 2000

Référence action DOCOB : ANIM 01

RIVAGE a réalisé la promotion auprès des différents porteurs de projet potentiels. Cette démarche n'a pas abouti au dépôt de nouveaux contrats en 2025.

Néanmoins un projet de contrat est toujours en cours d'élaboration. Il concerne la gestion d'une parcelle d'un hectare acquise récemment par un privé, Mr Grégoire THOMAS. RIVAGE a ainsi initié un diagnostic écologique de cette surface grâce au concours de Clément DELOUSTAU accueilli durant 3 mois en stage au syndicat RIVAGE en 2024 (financement sur fond propre RIVAGE). Ce diagnostic permettra de cibler les mesures à entreprendre sur le réseau hydraulique et la gestion des milieux ouverts en présence avec notamment la problématique de gestion des espèces exotiques végétales envahissantes. Ce diagnostic n'a pas pu se poursuivre en 2025 en raison du manque de pluviométrie durant l'été. Le départ anticipé de Bruce BASSO en 2025 a également réduit le temps disponible pour poursuivre cette démarche de contrat. Il est prévu de la poursuivre en 2026 notamment par la compréhension du fonctionnement hydraulique dès que la météo le permettra (nécessité de mise en charge du réseau pour la compréhension des sens d'écoulement).



Plusieurs potentiels contrats ont été réorientés vers d'autres types de financements, fonds verts notamment ou autofinancement des communes (cf. paragraphe *2.4.1. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers*).

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0 jours
Bruce BASSO : 0.1 jour

2.2.2. Présentation des contrats Natura 2000 signés

Référence actions DOCOB : EAU 05, STR 01, HUM 02, OUV 01, OUV 02, SEN 01, FRE 01, FRE 02, FRE 03, FRE 04, ENV 01 et 02, EAU 02.

Aucun nouveau contrat signé en 2025. Pour les contrats signés les années précédentes, aucune action récurrente n'était prévue en 2025.

Néanmoins, en 2025, RIVAGE a suivi la réalisation des contrats engagés en 2020 :

- Contrat « Gestion de la Fréquentation site Latécoère » à Saint Laurent de la Salanque : Ce contrat qui avait pour objectif de gérer la fréquentation sur le site du ponton Latécoère a débuté courant 2021. En 2025, un suivi de l'intégrité des aménagements a été réalisé par RIVAGE en partenariat avec PMM. Ce travail a abouti à la restauration d'un linéaire important de ganivelle et de lisse bois par PMM. A noter que le financement de ce projet s'est mis en œuvre conjointement à une demande de subvention au CD66 pour le financement du mobilier qui permet l'accueil du public sur ce site (table pique-nique,

panneaux directionnels, etc.). La poursuite des travaux qui permettront de gérer la fréquentation globalement sur ce site a été programmée pour 2026 (cf. paragraphe *2.4.1. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers*).

- Contrat Natura 2000 d'ouverture de milieux à Salses le Château – Sagnes d'Opoul : Ce contrat porté par la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales a été déposé et mis en œuvre dès 2021. Il est suivi par Jean-Alexis NOEL, chargé de mission Zones Humides pour RIVAGE dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des Sagnes d'Opoul (SGZH). Il vise à l'ouverture de milieux pour améliorer l'état de conservation d'un pré salé sur une surface de près de 7ha. Les actions d'entretien de l'ouverture de milieux par girobroyage (hors contrat Natura 2000) ont eu lieu en 2025.

Temps consacré : Le temps de travail consacré au suivi de ces contrats est dorénavant comptabilisé dans le paragraphe « 2.4.1.1. Animation des plans de gestion en cours sur le site Natura 2000 » dans la mesure où ils s'insèrent sur des sites en gestion via d'autres cadres opérationnels (PG par exemple)
Julien ROBERT : 0 jour
Bruce BASSO : 0 jour

2.3. Animation de la charte Natura 2000

Référence action DOCOB : ANIM 01

En ce qui concerne l'animation de la charte Natura 2000, seule la promotion de cet outil a été dispensée en 2025. Cette démarche n'a pas abouti à la signature de charte Natura 2000 en 2025.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0 jour
Bruce BASSO : 0 jour

2.4. Actions non contractuelles

2.4.1. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Référence action DOCOB : Potentiellement toutes les opérations du DOCOB

Dans ce paragraphe sont présentées toutes les actions réalisées, concourant aux objectifs du DOCOB, qui ne relèvent pas des outils financiers Natura 2000 (contrat Natura 2000 et MAEC).

2.4.1.1. Animation des plans de gestion en cours sur le site Natura 2000

La Sagnette et la Soulsoure à Saint Hippolyte :

Référence action DOCOB : FRE02, FRE03, SURV01



Ces 2 plans de gestion respectivement en vigueur depuis 2013 et 2014 sont mis en œuvre en partenariat avec PMM.

En 2025 la gestion courante a été réalisée sur ces sites par les agents de PMM. Le bilan de ces interventions concerne notamment la réfection du linéaire de ganivelle permettant la gestion de la fréquentation.

Par ailleurs, les milieux ouverts sont entretenus par du pâturage ovin (exploitation de Richard BECKRICH) dans le cadre d'une MAEC. Depuis fin 2025, RIVAGE accueil Jeanne DUVAL en service civique pendant 8 mois. Sa mission principale s'intéresse à l'évaluation, la mutualisation et la mise à jour de ces deux plans de gestion. Une première réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 18/12/2025 pour présenter la démarche et la première phase d'évaluation.

Le compte rendu de ce COPIL ainsi que le diaporama sont présentés en Annexe 2 et 3. Ce travail sera poursuivi en 2026.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 6 jours
Bruce BASSO : 0,5 jour

Le Bourdigou – Marende Petit à Torreilles

Référence action DOCOB : HUM01, OUV1, OUV02, ENV02



Ce plan de gestion en vigueur depuis 2012 est mis en œuvre en partenariat avec PMM, préférentiellement sur les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral.

En 2024 une convention de gestion tri partite a été signée afin d'octroyer la gestion à PMM et de définir le rôle de RIVAGE en tant qu'opérateur Natura 2000 sur ce site.

En 2025, un travail d'évaluation et de mise à jour du plan de gestion a été entrepris par PMM en partenariat avec RIVAGE. Un premier COTECH a eu lieu le 17/06/2025 pour présenter l'évaluation de la gestion de ce site entre 2012 et 2025 (Cf. Annexe 4).

En parallèle de ce travail, le site a fait l'objet en 2025 de nombreux projets qui seront amenés à être réalisés en 2026 :

- Projet de création du « sentier des dunes ». Ce projet permettra de sensibiliser le public à la fragilité du site. Ce projet intègre de nombreux aménagements comme : un sentier de découverte sonore, des panneaux d'accueil, un grand mobilier de lecture du paysage (passerelle d'observation) avec station de réalité virtuelle, etc. Le détail du projet a été validé lors du COPIL du 29/04/2025 (Cf. Annexe 5 et 6). RIVAGE a participé activement à la création des différents contenus ainsi qu'à la phase de définition du projet pour éviter et réduire les impacts sur le milieu naturel.
- Projet de démantèlement des ouvrages présents au débouché en mer du Bourdigou. Ce projet est porté par PMM et bénéficie d'un financement via une subvention « solutions fondées sur la nature ». En 2025, les études préalables ont été achevées, avec notamment la validation d'une étude globale sur le fonctionnement du site lors du COPIL du 31/01/2025 (Cf. Annexe 7). Cette étude avait pour objectif de comprendre le fonctionnement du site (hydrologique, écologique et sédimentaire), en lien avec la présence des enrochements, ainsi que la prédiction, avec des modélisations, de la réaction du site en leur absence. Sur ce projet, RIVAGE a participé activement à toutes les étapes qui ont permis d'aboutir au démarrage des travaux début 2026. RIVAGE a par ailleurs été sollicité dans le cadre des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux (Cf. Annexe 8).
- Projet de mise en œuvre d'une mesure compensatoire en lien avec des impacts sur une espèce protégées (Euphorbe de Terracine) engendrés par le projet d'extension du port de Canet en Roussillon porté par PMM. Ce projet, ciblé sur les terrains du Conservatoire du Littoral, prévoit un important travail de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (dont figuier de Barbarie et griffe de sorcière) présentes sur ce site. RIVAGE a participé activement à ce projet avec PMM pour définir les secteurs et les actions qui permettront une additionnalité avec les mesures de gestion du site Natura 2000. Le plan de gestion définitif de cette mesure sera finalisé en 2026. Ce travail sera versé au plan de gestion en cours de mise à jour par PMM. Les suivis qui permettront d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de cette mesure ont également été débattus en 2025 (Cf. Annexe 9). L'Arrêté Préfectoral qui cadre la mise en œuvre de cette mesure est présenté en Annexe 10. En parallèle, le 08/09/2025, une visite sur site avec le CBN Med a été réalisée pour évaluer le potentiel de deux sites identifiés dans le cadre de projet de compensation lié à la conservation *d'Euphorbia terracina* (Cf. Annexe 11).
- La mise en défens annuelle de la zone de nidification des sternes naines au sud de l'embouchure du Bourdigou. En complément, comme chaque année, un accompagnement de la commune de Torreilles est réalisé pour aboutir à la signature d'un arrêté municipal (Cf. Annexe 12).
- Également, il a été convenu en 2025 de lancer une étude complémentaire sur le fonctionnement de la zone humide arrière dunaire au niveau de l'embouchure du Bourdigou. Cette étude permettra notamment l'installation d'un réseau de piézomètres et d'échelles limnimétriques pour mieux comprendre le fonctionnement hydrologique de la zone humide et notamment les interactions avec les nappes souterraines. L'emplacement de ces instruments est présenté en Annexe 13.
- Enfin sur les parcelles CdL octroyées à Patrice EY pour la mise en place d'une rotation pastorale via MAEC (Cf. Convention en Annexe 14), une réflexion a été réalisée pour envisager une amélioration des aménagements pastoraux combinée à des ouvertures de milieux préalables, confiées à PMM. Les propositions concertées entre RIVAGE, le CdL et PMM sont présentées en Annexe 15.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 15,1 jours
Bruce BASSO : 0,2 jour



El Comunal à Saint Hippolyte

Référence action DOCOB : HUM01, OUV1, OUV02, ENV02

Sur Saint Hippolyte, le plan de gestion du Communal est validé depuis octobre 2021. Ce plan de gestion a été rédigé dans le cadre de la Stratégie de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'étang de Salses Leucate. Plusieurs actions de ce plan de gestion sont traitées dans le cadre de l'animation du DOCOB des sites du complexe lagunaires de Salses Leucate. Il s'agit notamment des actions :

2 - Améliorer la qualité des milieux aquatiques (fonctionnalités écologique et biologique) en vue de préserver la qualité de la lagune

3 - Améliorer les connaissances et mettre en place des indicateurs de suivi

6 - Favoriser des pratiques agricoles cohérentes avec les enjeux identifiés

Depuis plusieurs années, un travail spécifique avec les agriculteurs et la commune a permis d'attribuer de nombreuses parcelles libres de toute occupation à des éleveurs afin de prévoir leur remise en état grâce à des opérations d'ouverture de milieux, d'entretien par pâturage ou de destruction de certaines cabanes en ruines. Ce travail s'est poursuivi en 2025 et a abouti à la mise à jour des conventions d'attribution après une phase de concertation, dans un souci d'optimiser la répartition des parcelles et la gestion à mettre en œuvre.

En complément de l'action des agriculteurs, PMM procède à l'ouverture de nombreuses surfaces préalablement à la mise en place du pâturage et/ou de la fauche. En 2025, un plan d'action a été défini, avec une priorisation des surfaces sur lesquelles intervenir, toujours en respectant une répartition équitable entre les différents exploitants. Le début des travaux est prévu pour janvier 2026. La carte des interventions est à retrouver en Annexe 16

Enfin sur ce site, un projet de décabanisation d'une parcelle a été travaillé avec la commune de Saint Hippolyte, qui a réalisé des travaux financés via le Fonds vert (Cf. 2.4.1.2. La gestion via le fond vert).

Temps consacré :
Julien ROBERT : 2 jours
Bruce BASSO : 2,3 jours

Garrieux – Saint Hippolyte/Salses le Château



Sur ce site un plan de gestion a été initié en 2024 dans le cadre de la Stratégie de Gestion des zones humides du bassin versant de Salses-Leucate. Plusieurs opportunités d'acquisition foncière par la FdC66 et le CEN Occitanie ont favorisé en 2024 l'émergence de ce plan de gestion partenarial. De nombreuses interactions avec le chargé de mission Zones Humides à RIVAGE ont eu lieu en 2025 notamment en lien avec la gestion agricole actuelle définie entre autres dans le cadre de la mise en œuvre des MAEC. Sur ce site, la finalisation de la rédaction du plan de gestion est programmée en 2026 avec une intervention de Julien ROBERT et Bruce BASSO pour les actions en lien avec les activités agricoles. Par ailleurs Jean Alexis NOEL, de RIVAGE, est en relation étroite avec le CEN Occitanie et la FdC66 dans la mise en œuvre de plusieurs actions anticipées à la finalisation du plan de gestion du site : gestion de la fréquentation, attribution de nouvelles parcelles pour mise en place d'une activité pastorale, création de prairies, etc. Les actions réalisées en 2025 sur ces parcelles seront présentées dans le bilan de l'animation de la stratégie de gestion des Zones humides en 2025.

Sur ce site, Bruce BASSO a également organisé un chantier nature avec l'école ETRE d'Alenya, visant à restaurer une parcelle en zone humide (retrait des fils de fer et piquets d'une ancienne vigne), afin de mettre en place une gestion pastorale adaptée dans les années à venir. Cette opération a eu lieu les 22 et 23 septembre 2025.



Temps consacré :
Julien ROBERT : 2 jours
Bruce BASSO : 3 jours

Photo du chantier avec l'école ETRE d'Alenya – 23/09/2025

Autres plans de gestion

D'autres plan de gestion sont mis en œuvre ou en cours d'élaboration sur le site Natura 2000 ou en partie, à travers la stratégie de gestion des zones humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate : Les sagnes d'Opoul – Salses-le-Château, Les rives de Fitou – Fitou et Les Dosses – Le Barcarès. Ces plans de gestion sont mis en œuvre et élaboré par Jean-Alexis NOEL, du syndicat RIVAGE avec des partenaires comme la Fédération de chasse des Pyrénées-Orientales, PMM ou encore le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie. Julien ROBERT et Bruce BASSO sont régulièrement amenés à échanger en interne à RIVAGE afin de s'assurer d'une gestion cohérente avec les enjeux et objectifs définis dans le DOCOB.



Temps consacré :
Julien ROBERT : 3 jours
Bruce BASSO : 0,9 jour

2.4.1.2. La gestion via le fond vert

La gestion des espèces exotiques envahissantes

Référence action DOCOB : ENV02

En 2023, RIVAGE a été lauréat d'une subvention au Fonds vert sur le traitement de plusieurs espèces exotiques envahissantes : Le Lyciet féroce, la luzerne arborescente et le séneçon en arbre. Julien ROBERT a travaillé spécifiquement sur les deux premières espèces citées précédemment sur la commune de Leucate. En 2025, les travaux ont été réalisés par l'ONF, prestataire retenu par RIVAGE, sur le site de la Corrège pour ce qui concerne le Lyciet Féroce. Cette gestion permettra d'éviter de futures contaminations par cette espèce émergente, sur d'autres secteurs à enjeux du site Natura 2000. Le rapport de chantier est présenté en Annexe 17.



Temps consacré :
Julien ROBERT : 2 jours
Bruce BASSO : 0 jour

Restauration de sites

Référence action DOCOB : HUM01, OUV1, OUV02, ENV02

En 2024, RIVAGE a accompagné les communes de Saint Hippolyte et Leucate dans le dépôt de 2 projets au Fonds vert. Voici les réalisations effectuées en 2025 :

- Commune de Leucate : Gestion de la fréquentation d'un site de départ de planche à voile en bord d'étang (Le Goulet). Ce projet a été réalisé en 2025 par la commune, avec l'installation de ganivelles et de panneaux d'information dans le but de préserver plusieurs habitats d'intérêt communautaire comme les parcours substeppiques, qui souffrent d'un piétinement important sur le secteur.



- Commune de Leucate : fermeture par l'installation d'un périmètre grillagé, d'une ancienne mine d'ocre sur le site de la Caramoun, où ont été observées des chauves-souris (Grand Rhinolophe et Oreillard gris) en transit. Ce site souffre d'une fréquentation qui induit un dérangement des chiroptères.
- Commune de Saint Hippolyte : Pour donner suite à la réception de la dotation aménité rurale par la commune en 2023, RIVAGE a accompagné la commune dans le dépôt d'un projet de décabanisation au Fonds vert sur le site du Comunal en cohérence avec les actions du plan de gestion du même site. Fin 2024, la commune a été lauréate de l'appel à projet du Fonds vert pour la réalisation de cette opération. Ce projet a été mis en œuvre en 2025. Un film qui retrace les étapes de réalisation a été réalisé, il est présenté en annexe 18.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 7 jours
Bruce BASSO : 1,3 jours

ABC intercommunal de l'étang de Salses Leucate

En 2025, RIVAGE a embauché Felix BARRERA pour mettre en œuvre un projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunal, à l'échelle de tout son territoire.

Julien ROBERT accompagne ce nouvel agent pour la mise en œuvre des actions programmées en cohérence avec les différentes actions, notamment de sensibilisation et d'amélioration des connaissances du DOCOB. De nombreuses relations avec Bruce BASSO et Julien ROBERT sont actuellement réalisées pour assurer une cohérence sur les 2 missions qui sont complémentaires, notamment pour les suivis scientifiques programmés. En 2025 ont été conçus deux cahiers des charges qui permettront dès 2026 de suivre le taxon des orthoptères en lien avec la mise en œuvre de certaines MAEC (dont évaluation de l'efficacité des MAEC) ou encore l'avifaune du bâti pour les zones agricoles du site Natura 2000 (Cahier des charges en cours de rédaction).

En 2025, un COPIL a été organisé par RIVAGE pour lancer la démarche. Le compte rendu de cette réunion ainsi que le diaporama sont présentés en Annexe 19 et 20.

De nombreuses actions historiquement traitées dans le cadre de l'animation du DOCOB sont dorénavant intégrées et financées par ce projet. C'est le cas des sorties nature ou encore de la cartographie des herbiers de la lagune. Ces sujets seront traités par Felix BARRERA avec un accompagnement de Bruce BASSO et Julien ROBERT.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 3 jours
Bruce BASSO : 0 jour

2.4.1.3. La gestion via les mesures compensatoires

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, les missions réalisées en 2025 par Julien ROBERT et Bruce BASSO sur la thématique des mesures compensatoires se limitent à assurer la cohérence des actions proposées avec les objectifs du DOCOB.

Ainsi, concernant les 2 opérations présentées ci-après, RIVAGE a accompagné le CEN Occitanie dans la définition des mesures en lien avec la compensation des impacts sur les laro-limicoles de l'installation des fermes éoliennes pilotes au large de Gruissan et Leucate. Dès que ces mesures ont été mises en œuvre au printemps 2025, le suivi et l'accompagnement de RIVAGE, partenaire du CEN, maître d'ouvrage sur cette opération, ont été réalisés par Bruce BASSO sur du temps de travail dédié, considéré « hors Natura 2000 ».

Projet de restauration d'un îlot de reproduction pour laro-limicoles – étang du fer à cheval – Leucate

Référence action DOCOB : FRE03

Pour rappel, le CEN Occitanie a été retenu pour la mise en œuvre des mesures compensatoires liées au projet d'implantation des éoliennes en mer au large de Leucate – Le Barcarès. Ce projet est coordonné en partenariat avec RIVAGE pour la restauration d'un site de reproduction pour laro-limicoles (Sterne naine en particulier) sur l'étang du Fer à Cheval à Leucate. Le chantier de création de l'îlot, réalisé par l'entreprise Lavoye, s'est déroulé du 1er au 9 avril 2025. Il consistait à surélever la partie centrale d'une ancienne digue avec les sédiments extraits pour la déconnecter au Nord et au Sud. RIVAGE a participé aux réunions préparatoires au chantier, et s'est rendu quotidiennement sur site afin de suivre l'avancée des travaux, avec un appui du CEN Occitanie et de la mairie de Leucate. À noter que pour Bruce BASSO, à partir du lancement des travaux, le suivi du chantier a été effectué sur du temps de travail fiancé par les mesures compensatoires, « hors Natura 2000 ». L'îlot a été effectif dès la première année, avec la reproduction avérée de la Sterne naine (jusqu'à 45 couveurs, puis 35 poussins), mais aussi de l'Avocette élégante (nouvelle espèce nicheuse pour le site Natura 2000). Le bilan de la mise en œuvre des mesures compensatoires éoliennes en mer (rédigé hors financement Natura 2000) est à retrouver en Annexe 20.



Ilot créé ©CEN Occitanie (01/04/2025)

Temps consacré :
Julien ROBERT : 2 jours
Bruce BASSO : 0,3 jour

Projet de création de radeaux de nidification pour laro-limicoles– étang de salses-Leucate

Référence action DOCOB : FRE03

Les mesures compensatoires liées au projet d'implantation d'éoliennes en mer au large de Leucate – Le Barcarès prévoit également l'installation de 3 radeaux de nidification pour laro-limicoles sur l'étang de Salses-Leucate (1 radeau dans l'anse de Leucate, et 2 radeaux au sud de Port-Fitou). Ces radeaux doivent être mise en place chaque année de mi-avril à mi-septembre, puis stockés au port de Leucate en dehors de cette période. Pour rappel, en 2024, RIVAGE avait accompagné le CEN Occitanie dans la définition du projet, ainsi que dans une phase de concertation avec les différents usagers pour le choix des sites et des caractéristiques techniques de ces aménagements. Cet accompagnement s'est poursuivi en 2025 avec une Commission nautique locale, qui s'est tenue le 27/02/2025 à Port-Leucate, ainsi que diverses démarches administratives liées à l'implantation des radeaux (obtention des autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime avec la DDTM11, déclaration préalable d'aménager pour le service urbanisme de la commune de Leucate, convention avec le port de Leucate pour le stockage hivernal des radeaux). RIVAGE s'est également occupé de la coordination avec le prestataire (entreprise Marinefloor) et les différents partenaires pour le suivi de la construction des radeaux, leur acheminement et leur repli (respectivement les 23/05 et 05/09/2025). Les radeaux n'ont malheureusement pas été utilisés par les espèces cibles durant cette première année. Pour plus d'informations, le bilan de la mise en œuvre des mesures compensatoires est à retrouver en Annexe 21.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 2 jours
Bruce BASSO : 0 jour

Pour ce qui concerne les projets suivants, RIVAGE suit la mise en œuvre des mesures pour ses partenaires afin de s'assurer de la cohérence des actions proposées avec celles du DOCOB.

Projet de mesure compensatoire à l'aménagement de la RD22b à Cabestany porté par le CD66

Pour ce projet porté par le CD66, c'est le CEN Occitanie qui a été mandaté par le service route du Département pour rédiger et mettre un œuvre une mesure compensatoire qui se réalisera en partie sur le site Natura 2000 sur des terrains situés à l'Est du terrain militaire, sur la commune de Saint Laurent de la Salanque. En 2025, le plan de gestion a été rédigé par le CEN Occitanie. Il est actuellement en validation auprès des services de la DREAL. Sur ce projet, RIVAGE suit les différentes démarches afin de s'assurer de la cohérence des mesures avec le DOCOB et avec les autres projets de gestion sur le secteur.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 1 jour
Bruce BASSO : jour

Projet de mesure compensatoire à la sécurisation des digues de l'Agly porté par le SMBVA

Concernant ce projet de sécurisation des digues de l'AGLY, présenté dans le bilan d'activité 2024, le SMBVA est maitre d'ouvrage pour mettre en place une mesure compensatoire sur le territoire du syndicat (Saint-Hippolyte et Torreilles). RIVAGE est associé à la mise en place des mesures pour s'assurer de la cohérence des actions définies avec le DOCOB.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0,5 jour
Bruce BASSO : 0 jour

Projet de meure compensatoire à l'extension du Port de Canet en Roussillon porté par PMM

Ce projet, porté par PMM en faveur de l'Euphorbe de Terracine prévoit un travail important de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral au nord du Bourdigou sont ciblés. RIVAGE est étroitement associé à ce projet pour la définition des moyens de lutte, des secteurs les plus pertinents ainsi que dans les protocoles qui permettront de suivre l'efficacité des mesures proposées. Ces actions intègreront le plan de gestion du site, qui est actuellement en phase de mise à jour (Cf. paragraphe 2.4.1.1. Animation des plans de gestion en cours sur le site Natura 2000).

A noter que d'autres projet de mesures compensatoire, mises en œuvre sur l'emprise du périmètre du site Natura 2000 et en zones humides, sont actuellement en vigueur et traitées par Jean-Alexis NOEL de RIVAGE.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 3 jours
Bruce BASSO : 0 jour

2.4.2. Animation foncière

Référence action DOCOB : HUM01, EAU 05

Le CEN Occitanie, dans le cadre de ses compétences et grâce à des financements du programme LIFE Biodiv'Paysanne, et des mesures compensatoires notamment, met en place une démarche d'animation foncière sur le territoire de RIVAGE. Le syndicat RIVAGE est associé à cette démarche pour toutes les transactions qui pourraient avoir lieu sur le site Natura 2000, notamment concernant les surfaces situées en zones humides, et concernant l'enjeu de protection de l'Outarde canepetière. Pour rappel, en 2023, le CEN Occitanie a, dans ce cadre, acquis 7ha de zones humides entre Garrieux et l'Anse de la Roquette à Salses. En 2024, suite au décès d'un agriculteur sur la même zone, des discussions ont permis de faire se rapprocher le CEN Occitanie et les héritiers pour envisager une acquisition qui viendrait compléter celle déjà réalisée en 2023. En 2025 les discussions se sont poursuivies pour aboutir à un accord qui devrait déboucher prochainement sur une transaction.

La Fédération de chasse des Pyrénées-Orientales, en complément de ces précédentes opérations, a également acquis en 2023 7,4 ha, puis 3,97 supplémentaires en 2024. En 2025 de nouvelles parcelles sont en cours d'acquisition. Jean Alexis NOEL, suit pour RIVAGE ces transactions dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide concernée. La gestion de ces parcelles sera mise en œuvre en partenariat avec RIVAGE et le CEN Occitanie dans les années à venir (dans le cadre du plan de gestion à venir sur ce site). Plusieurs échanges avec les partenaires, notamment le CEN Occitanie ont été réalisés en 2024 et 2025.

D'autres discussions se sont poursuivies avec le Département des Pyrénées-Orientales cette année dans le cadre d'importantes acquisitions (100ha visés dont 80 déjà acquis en 2024) en cours sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque (abords du terrain militaire). Ces acquisitions sont en lien avec la volonté du « service route » du Département de mettre en œuvre des mesures compensatoires pour des projets d'aménagements (routes, ZAC et autres) à venir. Ces projets sont menés de concert avec le CEN Occitanie, pressenti pour la mise en œuvre de la gestion de ces surfaces.

Enfin, dans la continuité du travail avec la SAFER et la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales débuté en 2022 dans le cadre de la stratégie agricole du bassin versant de Salses Leucate porté par RIVAGE, Julien ROBERT participe à la rédaction d'un « guide du nouvel arrivant agriculteur » afin de faire valoir les enjeux et objectif du DOCOB pour les nouvelles installations sur le site Natura 2000. Ce travail est réalisé en partenariat avec Marie MAILHEAU, chargée de mission SAGE à RIVAGE. Plusieurs échanges ont eu lieu sur ce dossier pour poursuivre la rédaction de ce document qui devrait s'achever en 2026.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 1 jour
Bruce BASSO : 0 jour

2.4.3. Autres actions non contractuelles prévues dans le DOCOB

Les actions qui suivent sont mises en œuvre sur le site Natura 2000 pour réduire certaines pressions identifiées sur les habitats et / ou espèces du site.

Projet Latécoère Saint Laurent de la Salanque

Ce projet prévoit une mise en défens d'habitats naturels couplé à la mise en place d'un dispositif de sensibilisation dans la poursuite du projet Latécoère sur la commune de Saint Laurent de la Salanque. Ce projet s'est poursuivi en 2025 en partenariat avec PMM et la commune de Saint Laurent de la Salanque. Un sentier a été matérialisé avec la mise en place de ganivelles pour limiter les intrusions dans les espaces naturels. Les travaux réalisés par PMM ont été suivis et concertés préalablement par RIVAGE. RIVAGE a échangé avec PMM et la commune pour envisager la mise en œuvre de la tranche 3 qui permettra de créer 2 postes d'observation de la faune. Cette dernière tranche nécessitera l'accord de plusieurs privés (concertation à venir en 2026).

Sur ce site, Bruce BASSO a également organisé un chantier d'arrachage des griffes de sorcière avec l'école ETRE d'Alenya, qui s'est déroulé le 13/03/2025.

Temps consacrés :
Julien ROBERT : 1 jour
Bruce BASSO : 2,9 jours

Projet de gestion de la fréquentation des terrains situés à l'Est du terrain militaire sur les communes de Saint Laurent de la Salanque et le Barcarès

Dans la continuité du projet présenté précédemment, de nombreuses problématiques ont récemment été recensées sur ce site : dépôts sauvages, circulation de VTM hors-pistes, conflits d'usages, etc. En 2025, RIVAGE a alerté les services de l'OFB pour la programmation d'une opération de contrôle de ce secteur. Ainsi le 7/08/2025 une opération de contrôle a été réalisée. De plus, un suivi par piège photo a été réalisé par RIVAGE entre août et octobre afin d'identifier les véhicules à moteurs circulants dans les habitats naturels. L'exploitation des photos a révélé la présence de motos sur le site, malheureusement sans plaque d'immatriculation. Ces différentes opérations ont révélé une problématique globale de gestion de la fréquentation avec un besoin de statuer sur les des nombreuses pistes et chemins présents. RIVAGE a

débuté un processus de concertation avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette zone. Cette concertation a abouti à l'organisation d'une réunion début 2026 qui permettra de créer une réglementation concernant la circulation des engins motorisés sur le secteur.

Temps consacrés :
Julien ROBERT : 3 jours
Bruce BASSO : 2,8 jours

Gestion des parcelles communal et appartenant au CEN Occitanie à Salses-le-Château – Secteur Fontdame

Référence action DOCOB : OUV01, OUV02, HUM03

Dans la continuité de la gestion des parcelles appartenant aux ASF dans le cadre de la mesure compensatoire en faveur de l'Agrion de mercure (portée par RIVAGE hors cadre Natura 2000), RIVAGE et le CEN Occitanie assurent la gestion de 1,76 ha de communaux (ainsi que d'environ 0,5 ha appartenant au CEN Occitanie). L'objectif est d'étendre les habitats favorables à l'espèce en y appliquant une gestion similaire à celle qui est mise en œuvre sur les terrains ASF. En 2025, un chantier avec le lycée Martin Luther King de Narbonne a eu lieu le 13/02, principalement sur les parcelles acquises par le CEN Occitanie. Les travaux réalisés ont porté sur le débroussaillage de la végétation des agouilles et de leurs berges, le contrôle des refus de pâturage, et l'arrachage des espèces exotiques envahissantes (Baccharis, chèvrefeuille du Japon…). Le compte-rendu de ce chantier est présenté en Annexe 22.

En complément de ces travaux, Capucine LOPEZ, éleveuse ovins/équins, a procédé au pâturage hivernal (1 mois) des parcelles appartenant à la commune. Sur les parcelles CEN Occitanie, ce sont les chevaux de la manade Notre Dame Catalane qui ont effectué 2 rotations dans l'année. Pour ces actions, RIVAGE intervient dans la coordination des partenaires et afin de s'assurer du bon déroulé des opérations.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0 jour
Bruce BASSO : 1,5 jours

Projet d'arrêté de Protection de Biotope des îles des Sidrières et de l'Hortel – Leucate

Référence action DOCOB : SURV01, FRE03

En 2023, RIVAGE a porté un projet de protection via APB sur les îles des Sidrières et de l'Hortel sur la commune de Leucate. Ces îles présentent de très forts enjeux pour la reproduction de plusieurs ardéidés d'intérêt communautaire (aigrette garzette, Bihoreau gris, Ibis falcinelle et héron garde bœuf). En 2025, cet arrêté a officiellement été publié.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0,5 jour
Bruce BASSO : 0 jours

Mise en protection des colonies de laro-limicoles

Référence action DOCOB : FRE03

En 2025, de nombreuses colonies de laro-limicoles se sont installées sur différents sites : plage, bord d'étang, etc. En concertation avec ses partenaires, RIVAGE a participé à la mise en en défens de plusieurs colonies de Sterne naine (dont Torreilles-Le Bourdigou et Le Barcarès - Ginette). Ces opérations de mise en défens ont été réalisées en partenariat avec la LPO Aude, le GOR, PMM, l'OFB et le Parc marin du Golfe du Lion.

En 2025, en concertation avec le syndicat RIVAGE, la commune de Leucate a installé une mise en défens fixe (constituée de ganivelles) sur le site du grau des conchyliculteurs.

La réunion locale annuelle entre les partenaires en amont de la saison a été organisée par RIVAGE, le 15/04/2025 dans les locaux du GOR (Cf. Annexe 23). Un important travail de coordination a été mis en place pour faire le reporting des différentes actions de surveillance et de communication (Cf. Drive renseigné conjointement par tous les partenaires de l'opération :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Tptp33YmvGXjWwGIV2VisobtVYaSU4Yq/edit#gid=1122374694)

Temps consacré :
Julien ROBERT : 1 jour
Bruce BASSO : 1,7 jours

Surveillance des colonies de laro-limicoles :

Référence action DOCOB : FRE03

Il avait été programmé en 2025, à l'occasion des suivis effectués, une présence et une surveillance, afin de contrôler le respect des zones mises en défens d'un part, de s'assurer de la tranquillité des oiseaux d'autre part, et enfin de pouvoir repérer et intervenir sur des sources potentielles de dérangement. Le départ de Bruce BASSO de RIVAGE sur la période de reproduction des oiseaux n'a pas permis de réaliser cette action.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0 jour
Bruce BASSO : 0 jour

3. Information, communication, sensibilisation et formation

3.1. Création / mise à jour d'outils de communication, médias

Référence action DOCOB : SEN01, SEN02

Le site web de RIVAGE ainsi a été régulièrement mis à jour, et notamment la rubrique spécifique à la mission Natura 2000 (https://rivage-salses-leucate.org/missions/natura-2000/).

Concernant la création de nouveaux outils d'EEDD, Julien ROBERT a également suivi le projet d'ABC intercommunal (cf. paragraphe 2.4.1.2. La gestion via le Fonds vert). Ce projet participe grandement à communiquer sur la biodiversité du territoire pour les 4 années à venir (2025-2027). A noter qu'un certain nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, historiquement traitées dans le cadre de la démarche Natura 2000, sont dorénavant réalisées dans le cadre ce projet d'ABC.

RIVAGE communique régulièrement sur les actions réalisées dans les médias locaux ainsi que sur les réseaux sociaux.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 4,9 jours (temps de travail sur l'ABC valorisé dans le paragraphe 2.4.1.2. La gestion via le Fonds vert)
Bruce BASSO : 0 jour

3.2. Organisations de réunions d'information ou de manifestations

En 2025 RIVAGE a organisé la journée « Terre et Lagune » qui a permis de sensibiliser le grand public sur les projets de recherche mis en œuvre sur le territoire de RIVAGE. Le programme est présenté en Annexe 24.

En complément, la participation aux autres manifestations sur le territoire pour valoriser les espaces naturels du site Natura 2000 est traitée dans le cadre du projet d'ABCi.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0 jour
Bruce BASSO : 0 jour

3.3. Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Participation au programme d'animation nature de RIVAGE et de la Maison de l'étang de Salses-Leucate

Référence action DOCOB : SEN01, SEN03

La participation aux sorties natures sur le territoire, pour sensibiliser le public sur la richesse des espaces naturels du site Natura 2000, est traité dans le cadre du projet d'ABCi ainsi que par le saisonnier embauché annuellement par la mairie de Leucate pour animer la maison de l'étang.

Julien ROBERT a réservé un temps spécifique aux transferts des principales informations concernant le site Natura 2000 afin que ces agents puissent communiquer sur les enjeux du site du complexe lagunaire de Salses Leucate.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 1 jour
Bruce BASSO : 0 jour

3.4. Communication / Animation auprès des scolaires

Référence action DOCOB : SEN01, SEN02, SEN03

Un travail partenarial avec les établissements scolaires du territoire est maintenant développé dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'ABCi.

En 2025, RIVAGE a également organisé un Projet tuteuré avec l'IUT de Perpignan et notamment la classe de BUT3 sur la thématique des espèces exotiques envahissantes. Une partie du temps travail est valorisée dans le paragraphe « suivis scientifiques ». Néanmoins un temps d'échange lors de ce projet a permis de sensibiliser les étudiants aux problématiques rencontrées sur le site Natura 2000. Ce projet tuteuré s'est déroulé en mars 2025.

Enfin dans le cadre des chantiers organisés avec le lycée Martin Luther King de Narbonne et l'école Être d'Alenya, une intervention sur Natura 2000 est systématiquement dispensée au début de la journée.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 3 jours
Bruce BASSO : 0 jour

3.5. Participation à la vie du réseau Natura 2000

Référence action DOCOB : ANIM01

Dans le cadre de la vie du réseau Natura 2000, Julien ROBERT a participé entre autres aux réunions suivantes :

- Tâches diverses pour gestion courante de l'association Natura 2000 Occitanie dont l'organisation de l'assemblée générale et du conseil d'administration à Bessan le 04/11/2025. Julien ROBERT est depuis cette date Vice-Président de l'Association. Dans ce cadre il a participé à plusieurs réunions pour représenter l'association : groupe d'échange sur les aires protégées, La CRERCO, La Commission Régionale Biodiversité, groupe d'échange Aires Protégées, COMOR de l'ARB, etc. A noter que l'intégration de ces instances participe grandement à faire valoir les objectifs du réseau Natura 2000 à l'échelle régionale au sein des différents réseaux existants et en création. De nombreux échanges avec les chargés de mission d'Occitanie ont également eu lieu pour faire l'état des inquiétudes qui ont été générées, notamment en lien avec la programmation financière 2025 et 2026. Enfin, Julien ROBERT a échangé avec les nouveaux arrivants dans le réseau Natura 2000 en 2025.
- Séminaire régional Natura 2000 organisé par la Région Occitanie les 29 et 30 septembre 2025 (Julien ROBERT et Bruce BASSO)
- Coorganisation de la réunion interdépartementale des opérateurs Natura 2000 (11 & 66) à la forteresse de Salses,
- Rencontre annuelle des agents du littoral (6 & 7/11/2025)
- Réunion du réseau des gestionnaires de l'ARB dont webinaire et café géniaux,
- Réunion du PRA odonate, PNA Emydes, PNA Outardes, PNA Butor étoilé, Chiroptères
- Rencontre de la nouvelle association AIGA qui fédère les structures en charge de la gestion intégrée des ressources en eau dans la région du Languedoc-Roussillon

Temps consacré :
Julien ROBERT : 13,9 jours
Bruce BASSO : 4,7 jours

3.6. Formation

Référence action DOCOB : ANIM01

Aucune formation n'a été suivie par Julien ROBERT et Bruce BASSO en 2025.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0 jour
Bruce BASSO : 0 jour

3.7. Veille à la Cohérence des Politiques Publiques

Référence action DOCOB : SEN02, ANIM01

Dans le cadre des missions portées par le syndicat RIVAGE (animation du SAGE, animation de la stratégie de gestion en faveur des zones humides de l'étang de Salses-Leucate, contrat d'étang et ABCi), certaines démarches communes ont été entreprises afin d'intégrer le DOCOB dans ces différents documents d'orientation. Ainsi, plusieurs temps d'échanges entre les différents techniciens en charge de ces thématiques ont permis l'articulation entre ces démarches environnementales. C'est notamment le cas des différents plans de gestion zones humides situées sur le périmètre Natura 2000, portés par Jean Alexis NOEL à RIVAGE. De très fortes interactions existent entre la stratégie de gestion des zones humides et l'animation du DOCOB.

RIVAGE a également participé à plusieurs réunions dans le but de faire valoir les objectifs du DOCOB dans différentes démarches concernant le territoire :

- Réunion du COPIL Natura 2000 « Etang de la Palme »
- Réunion du groupe de travail Nature de la MISEN de l'Aude,

A noter également que tout le temps de travail sur la cohérence de la mise en œuvre des mesures compensatoire sur le territoire de RIVAGE est valorisé dans le paragraphe 2.4.1.3. La gestion via les mesures compensatoires.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 3 jours
Bruce BASSO : 0 jour

4. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

4.1. Organisation de la gouvernance du site

4.1.1. Organisation de COPIL

Référence action DOCOB : ANIM01

Le 11/03/2025, un COPIL Natura 2000 a été réuni afin de procéder à la présentation du bilan d'activités 2024 et du programme d'actions 2025. Le compte rendu de cette réunion est présenté en Annexe 25, il contient le support de présentation. A noter que cette réunion du COPIL est coordonnée avec le comité de suivi de la Stratégie de Gestion des Zones Humides, portée également par RIVAGE, pour laquelle de nombreuses actions ont de fortes interactions avec l'animation du DOCOB. La feuille d'émargement est présentée en Annexe 26. Lors de cette séance, Laurence DE BESOMBES SINGLA, Maire de la commune de Saint Laurent de la Salanque, a pris la succession d'Alain GOT à la Présidence du COPIL pour 1 an.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 2.5 jours
Bruce BASSO : 0,9 jours

4.1.2. Animation de groupes de travail

Référence action DOCOB : ANIM01

Plusieurs groupes de travail ont été organisés dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets présentés plus haut. Ce temps de travail est ainsi valorisé dans les paragraphes correspondants.

Pour coordonner les actions des différents gestionnaires sur son territoire, RIVAGE organise plusieurs réunions. C'est notamment le cas avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, la FdC 66 ou encore PMM.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 1,4 jours
Bruce BASSO : 0 jour

4.2. Rédaction du bilan annuel

Référence action DOCOB : ANIM01

Les différentes tâches administratives et financières réalisées en 2025 par Julien ROBERT et Bruce BASSO sont les suivantes :

- Demande de solde pour l'année 2024
- Montage administratif de la demande de subvention concernant l'animation du DOCOB 2025 (dont consultations et demandes de devis pour les prestations programmées)
- Rédaction du bilan d'activité 2024 et programme d'actions 2025
- Reporting du temps de travail réalisé quotidiennement
- Présentation des travaux en conseils syndicaux

Temps consacré :
Julien ROBERT : 12,8 jours
Bruce BASSO : 5,7 jours

4.3. Autres actions

En 2025, un travail spécifique de rédaction d'un bilan triennal (2023-2025) a été réalisé. Ce bilan sera présenté lors du COPIL de début 2026.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 4 jours
Bruce BASSO : 2,5 jours

5. Mise à jour du DOCOB

5.1. Mise à jour régulière

Référence action DOCOB : ANIM01, SUI01, SUI02

Dans la continuité du travail d'évaluation du DOCOB réalisé depuis 2018, le travail de mise à jour des données naturalistes (Cf. paragraphe suivis scientifique) s'est poursuivi en 2025, avec la mise à jour des FSD (ZPS + ZSC) en partenariat avec la DREAL Occitanie. Ces travaux sont menés en partenariat avec le GOR, la LPO Occitanie (délégation Audoise) et le Conservatoire Botanique Méditerranéen. Suite à la transmission aux services de l'Etat, RIVAGE est dans l'attente d'un retour pour la mise à jour officielle de ces documents.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0,5 jour
Bruce BASSO : 0 jour

5.2. Evaluation du DOCOB

Non programmé en 2025.

6. Veille environnementale

Référence action DOCOB : SEN02, ANIM01

De manière générale, une information est systématiquement transmise aux différents porteurs de projet concernant les évaluations des incidences et les projets potentiellement impactant entrepris sur le site. En fonction des différents types de projets, différents types d'avis peuvent être formulés : rencontre,

communication orale, note etc. A noter que dans le cadre de la sollicitation de la Commission Locale de l'Eau animée par Marie MAILHEAU de RIVAGE, de nombreux échanges ont lieu lors de la rédaction des avis afin de faire valoir les enjeux du site Natura 2000.

Ci-après, le tableau des principaux projets suivis en 2025 :

Type de projet	Nom du pétitionnaire
Analyse du risque pêche sur les sites Natura 2000 lagunaires en Méditerranée	OFB
Biquet Trail à Leucate (Le Mouret)	Paillotte Biquet
Passerelle d'observation paysage (Sentier des dunes Torreilles Le Bourdigou)	PMM
Championnat de France de skate à Leucate (Le Goulet)	Association BRAVE'ART Skate Club
Draguage de l'entrée du Port de Leucate	Commune de Leucate
Bilan de la mise en œuvre de l'EIN de l'EID Méditerranée	EID Méditerranée
Projet de démantèlement des ouvrages à l'embouchure du Bourdigou (Torreilles)	PMM
Compétition Lord of Tram (Les Dosses au Barcarès)	Lord of Tram (Hattu Tristan)
Implantation de piézomètres pour l'étude de la zone humide arrière dunaire du Bourdigou (Torreilles)	PMM
AOT pour régularisation d'un ponton à Saint Hippolyte (Site El Communal)	Monsieur GAUTHIER
Installation d'une rampe de mise à l'eau au droit du terrain militaire de Saint Laurent de la Salanque	Ministère des armés
Manifestation Tra'Montagne (rassemblement de Porshe	Porsche Club Roussillon
46Ème Randonnée Canétoise – rado cyclotouristique	AMICALE CYCLISTE CANÉTOISE
Réfection de l'Allée des arts au Barcarès	Mairie du Barcarès
Evolution de l'activité d'élevage piscicole de la pisciculture de Font Estramar	Groupe Aqualande
Championnat de France de KiteSurf au Barcarès (Les Dosses)	SAS Surfandkite

Concernant la mise à jour de l'évaluation des incidences des activités de démoustication de l'EID Méditerranée, un important travail de concertation a été réalisé fin 2024/début 2025 afin de prendre en compte les dernières données naturalistes récemment acquises. La concertation avec l'EID Med. a nécessité un travail de coordination intersites Natura 2000 afin de travailler à la formulation de remarques sur les différents documents transmis : le tronc commun et les rapports d'évaluation spécifiques aux différents sites traités. Ces travaux ont abouti la mise à jour des mesures de restriction sur le site Natura 2000. La liste des mesures en place sur le site Natura 2000 est présentée en Annexe 27.

A noter qu'un temps de travail de terrain est consacré à une veille spécifique du respect des prescription de certaines évaluations d'incidences.

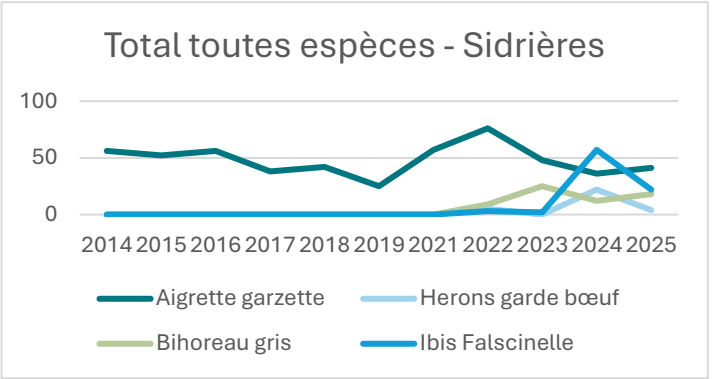
Temps consacré :
Julien ROBERT : 7.1 jours
Bruce BASSO : 0 jour

7. Suivis et études

7.1. Suivis faunistiques et floristiques réalisés en interne

Référence action DOCOB : SUI01

Comme tous les ans, RIVAGE effectue un suivi spécifique qui concerne plusieurs espèces d'intérêt communautaire ; le tableau suivant récapitule ces suivis :

Intitulé du suivi	Partenaires	Objectifs du suivi	Espèces concernées	Principales conclusions
Suivis de la reproduction des ardéidés arboricoles coloniaux sur l'île des Sidrières et de l'Hortel - LEUCATE	Mairie de Leucate Parc Marin du Golfe du Lion	Évaluer le succès reproducteur	Aigrette garzette Bihoreau gris Ibis Falcinelle Héron garde bœuf	Colonie encore présente cette année. Le comptage à pied réalisé le 26/05/2025 a permis de mettre en évidence l'utilisation de 41 nids d'aigrette garzette, 18 nids de bihoreau gris, 4 de héron garde-bœufs et 22 nids d'ibis falcinelle. Julien ROBERT et Bruce BASSO ont réalisé ce suivi. Pour information, le graphique ci-dessous retrace l'évolution des effectifs reproducteurs recensés pour les différentes espèces concernées : 
Suivi de la reproduction des sternes naines	LariMed II : CEN Occitanie, LPO Aude, GOR	Évaluer le succès reproducteur des laro-limicoles coloniaux	Sterne naine (Gravelot à collier interrompu)	Différents sites ont été colonisés en 2025 avec mise en place de mises en défens pour certains (notamment embouchure du Bourdigou à Torreilles). 2 colonies ont permis de produire des poussins : l'îlot du fer à Cheval à Leucate (35 jeunes à l'envol) et l'embouchure du Bourdigou à Torreilles (4 jeunes à l'envol). À noter que sur l'îlot du Fer à Cheval, la reproduction de l'Avocette élégante a également été observée (2 familles). Le bilan des observations partagées par les différents partenaires est synthétisé sur ce tableur partagé : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Tptp33YmvGXjWwGIV2VisobtVYaSU4Yq/edit?gid=1988705113#gid=1988705113
Points d'écoute Butor étoilé	Réseau Butor Régional, Fédération Départementale des Chasseurs du 66	Recherche présence/absence et, le cas échéant, estimer le nombre de mâles chanteurs	Butor étoilé	2 sessions de points d'écoutes (début 2h avant le lever du Soleil) ont été réalisées le 15/04 et le 29/04 en 2025 par Julien ROBERT et Bruce BASSO, en collaboration avec le chargé d'étude Zones Humides de RIVAGE et un technicien de la FDC 66. Une troisième session était prévue le 14/05 mais a dû être annulée à cause des conditions météo (fort vent du Nord). Les points d'écoute étaient répartis sur les communes de Salses le Château (Sagnes d'Opoul, Grandes Sagnes) et Saint-Hippolyte (Sagnes del Deves). Aucun individu n'a été contacté lors de ce suivi.

Points d'écoute Outarde canepetière	PNA Outarde canepetière, GOR	Estimer le nombre de mâle chanteurs	Outarde canepetière	Comptage national dans le cadre du PNA Outarde canepetière : 42 points d'écoute de 5 minutes, en partie sur la ZPS du Complexe lagunaire de Salses-Leucate, ont été réalisés dans la matinée du 13/05 par le GOR, Julien ROBERT et Bruce BASSO. Au total, l'espèce a été contactée sur 13 points, totalisant 15 à 18 mâles chanteurs sur la plaine de la Salanque. Ce résultat inverse la tendance de ces dernières années, avec une augmentation des effectifs pour la première fois depuis 2020 (pour rappel : 6 à 7 mâles chanteurs contactés lors du comptage de 2020). Le bilan du PNA Outarde 2025 dans les Pyrénées-Orientales, présentant entre autres les résultats du suivi, est disponible en Annexe 28.
Recherche de nouveaux sites pour l'Emyde lépreuse	PNA Emyde lépreuse : CEN Occitanie	Recherche de nouveaux sites	Emyde lépreuse	1 seul site a fait l'objet de recherches cette année : le Bourdigou à Torreilles. Aucun individu n'a malheureusement pu être capturé lors de ce suivi, qui a été réalisé par Julien ROBERT. La carte des secteurs prospectés est présentée en Annexe 29, et l'ordre de mission en Annexe 30.
Recherche de nouveaux sites pour les chiroptères	Mairie de Leucate	Recherche de nouveaux sites	Chiroptère	Julien ROBERT a réalisé le suivi de l'occupation d'une ancienne mine d'Ocre à Leucate. Seul un Oreillard gris a pu y être observé en période de transit automnal.
Suivi des lagunes temporaires	Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Mieux connaitre le fonctionnement de certaines pièces d'eau temporaire pour proposer des mesures de gestion adaptées	Macrophytes	Suivi réalisé dans le cadre du Plan Régional d'Action « Lagune Temporaire » Sur chacune des lagunes temporaires identifiées, un suivi mensuel est effectué de la première mise en eau jusqu'à l'assec. Sur un point de relevé toujours identique, certains paramètres sont mesurés (hauteur d'eau, salinité, conductivité, turbidité ...). La présence de macrophytes est également relevée, en précisant la phénologie (feuille/fleur/graine), et si possible l'espèce.3 fois dans la saison, un prélèvement d'eau est également effectué pour une analyse en labo des sels nutritifs. Ce suivi est réalisé en interne par Bruce BASSO et Julien ROBERT. 6 sessions ont été effectuées de janvier à juin (22/01, 28/02, 31/03, 22/04, 22/05 et 26/05). Les données et prélèvements ont été transmis au CBN Med pour analyse. Nous ne disposons pas encore de retour à ce jour.
Protocole de suivi dérangement des oiseaux sur les Sagnes d'Opoul	EID Méditerranée	Évaluer l'impact potentiel (dérangement) des traitements par drone de l'EID sur les populations d'oiseaux	Toutes les espèces d'oiseau d'intérêt communautaires sur le site	Réalisation de 3 traitements tests entre mai et juillet. Suivi réalisé à la longue vue depuis différents points d'observation sur des secteurs définis : dénombrement des effectifs de chaque espèce sur la zone de suivi 1 jour avant le traitement par drone, 1h avant et 1h après le jour du traitement, et 1 jour après le traitement + estimation du nombre d'individus dérangés au cours du traitement. Le protocole de ce suivi ainsi que la carte des secteurs suivis sont présentés respectivement en Annexe 31 et Annexe 32.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 14 jours
Bruce BASSO : 9,4 jours

7.2. Suivis faunistiques réalisés par des prestataires

Référence action DOCOB : SUI01

En 2025, une étude ciblée sur l'avifaune était programmée dans le cadre des financements de l'animation du DOCOB. Le temps de travail inscrit dans ce paragraphe correspond au temps de rédaction du cahier des charges associé, du suivi du prestataire ainsi que la relecture du rapport d'étude.

Réalisation d'un suivi de la population reproductrice de Blongios nain sur la ZPS

Le principal objectif de cette étude était d'évaluer la population reproductrice de Blongios nain sur la ZPS du complexe lagunaire de Salses-Leucate (plusieurs observations de l'espèce en 2024, dernière donnée de nidification certaine en 2015, espèce mal connue car nocturne et discrète). Le cahier des charges relatif à cette étude est présenté en Annexe 33. Le GOR a été le prestataire retenu.

Le rapport du suivi est présenté en Annexe 34. Les principales conclusions mettent en évidence une situation très préoccupante pour l'espèce, qui n'a été détectée que sur un seul secteur (Le Bourdigou à Torreilles), avec 1 à 2 mâles chanteurs, sans que la reproduction ne puisse être certifiée par l'observation de jeunes. Dans un contexte de déclin marqué de l'espèce en Europe occidentale, en France et en Occitanie, cette population relictuelle confère à la ZPS une forte responsabilité de conservation....

Les factures relatives à cette prestation sont présentées en Annexes 35 et 36.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 4,3 jours
Bruce BASSO : 0,3 jour

7.4. Autres suivis particuliers

Suivi POP Reptile Sagnette Soulsoure – Saint Hippolyte

En 2024, PMMCU avait initié la mise en place d'un protocole spécifique de suivi des reptiles sur les sites de la Soulsoure et la Sagnette sur la commune de Saint-Hippolyte.

Les principaux objectifs de ce programme étaient de connaître les espèces présentes sur les sites, la tendance (accroissement, diminution, stabilité) des populations et de tester une série d'hypothèses pour expliquer les tendances observées. Ce suivi s'est poursuivi en 2025.

Dans le cadre de ce travail Julien ROBERT a participé avec les agents de PMMCU aux placements des différents transects au regard de sa connaissance des sites.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 0,5 jours
Bruce BASSO : 0 jour

Suivi des espèces exotiques végétales envahissantes

Référence action DOCOB : SUI01

En partenariat avec l'IUT de Perpignan (Licence GADER), RIVAGE (Julien ROBERT et Jean-Alexis NOEL) a encadré un projet tuteuré dans l'objectif de suivre la colonisation de 30 espèces exotiques végétales envahissantes. A noter que ce suivi est réalisé annuellement.

Ces données ont été utilisées notamment pour réaliser les diagnostics préalables à la rédaction de la demande de subvention au Fonds vert présenté précédemment. Pour information un exemple de rapport d'intervention des étudiants est présenté en Annexe 37. Les autres rapports sont consultables sur demande auprès du syndicat RIVAGE. Dans le cadre de ce projet, les dépôts sauvages ont également été localisés et caractérisés.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 3.5 jours
Bruce BASSO : 0 jour

8. Relations avec l'autorité administrative (Région ou DDT) et les présidences des COPIL

Référence action DOCOB : ANIM01

Plusieurs échanges avec les services de l'Etat (DDTM11 & 66) et la Région Occitanie ont permis la mise en œuvre des différentes actions début 2025 et la gestion administrative spécifique à la démarche Natura 2000. Fin 2025, de nombreux échanges ont été réalisés avec l'Etat et la Région Occitanie dans le cadre de la définition du programme d'actions 2026 ainsi que du bilan d'activités 2025.

Temps consacré :
Julien ROBERT : 1 jour
Bruce BASSO : 0,7 jour

9. Synthèse

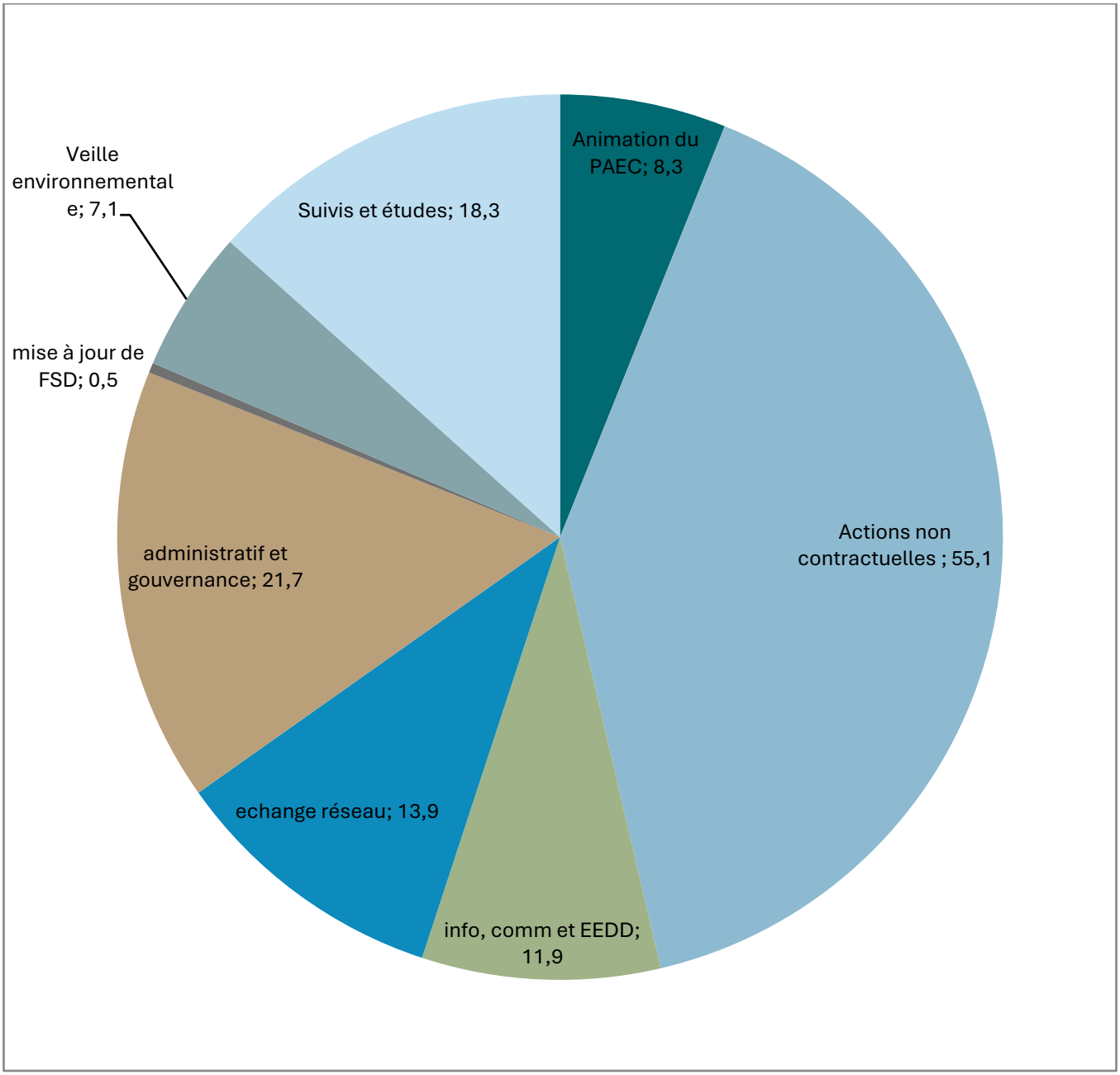
En 2025, l'animation du DOCOB du complexe lagunaire de Salses Leucate a conduit à mettre en œuvre de nombreuses opérations de gestion des espaces naturels présents sur le périmètre Natura 2000 qui avaient été programmées en 2024. Ces opérations sont réalisées sur le site grâce au concours de nombreux partenaires qui œuvrent aux côtés de RIVAGE pour la préservation et la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

De nombreux nouveaux projets ont également été initiés en 2025, notamment grâce aux moyens financiers alloués par l'Etat dans le cadre des Fonds Verts ou encore l'Appel à projet « Solutions fondées sur la nature ». Ces projets qui, pour la plupart, démarreront dès 2026, insuffleront sans nul doute une nouvelle dynamique sur le site, orientée vers la restauration de plusieurs secteurs du site Natura 2000, notamment le Bourdigou.

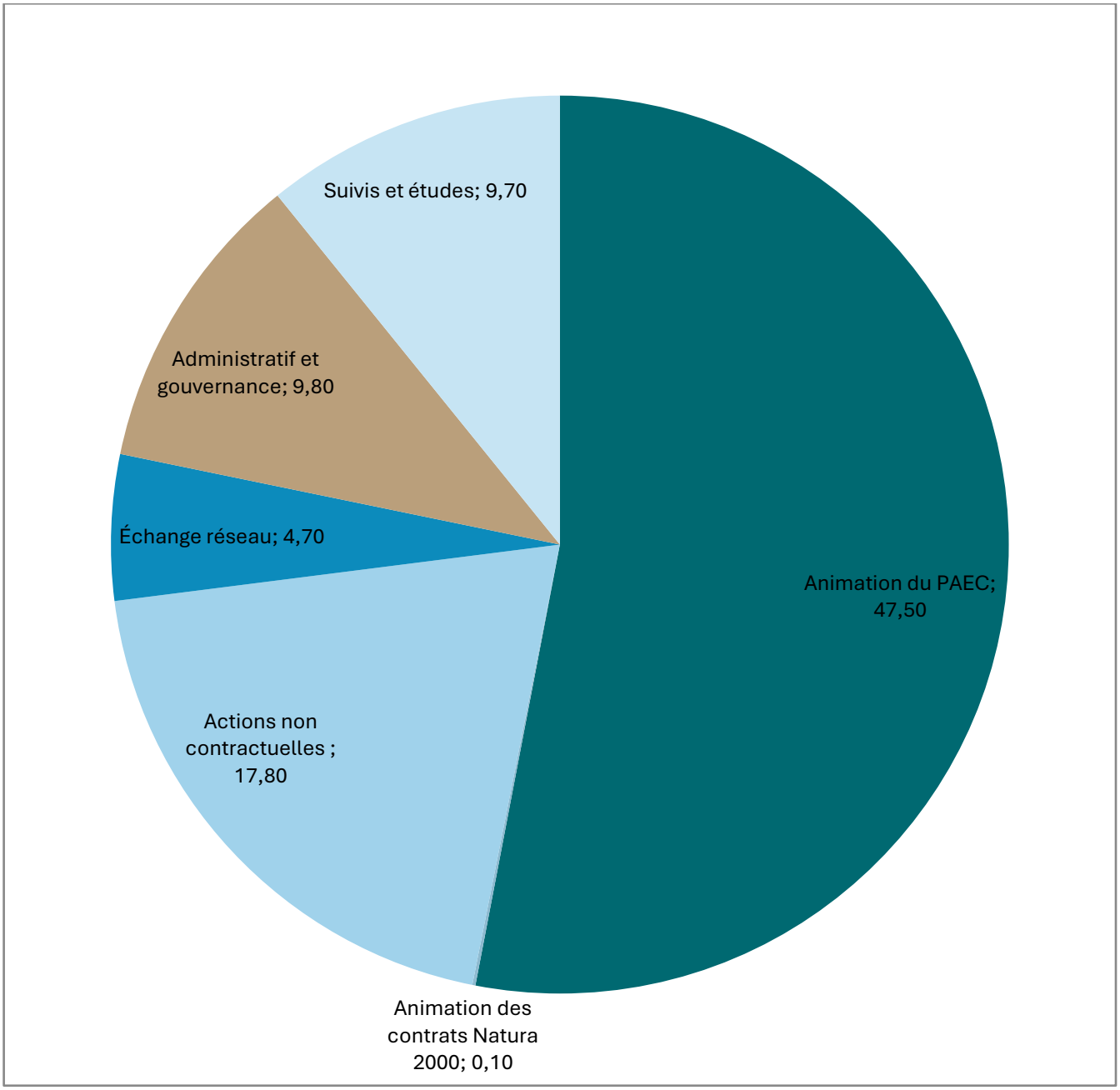
La réalisation des suivis scientifiques s'est également poursuivie dans la même dynamique.

Enfin, concernant la sensibilisation, le recrutement de Felix BARRERA à RIVAGE pour la mise en œuvre de l'Atlas de la biodiversité intercommunal a permis de structurer et d'augmenter sensiblement les actions d'éducation à l'environnement portées par RIVAGE.

La répartition du temps de travail de Julien ROBERT, (136,8 jours à 0,8 ETP) sur le site du complexe lagunaire de Salses-Leucate est présentée dans le graphique ci-après :



La répartition du temps de travail de Bruce BASSO (89,6 jours) sur le site du complexe lagunaire de Salses-Leucate est présentée dans le graphique ci-après :



PROGRAMME PREVISIONNEL & REALISE DETAILLE

ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB du(es) site(s) : Complexe lagunaire de Salses-Leucate

Notice explicative (à lire attentivement svp) :

NB : En italique, liste indicative des actions pouvant faire l'objet de l'animation

	REGIE (Nb de jours)*							PRESTATIONS						
	PREVISIONNEL			REALISE				PREVISIONNEL			REALISE			
	charge(e) de mission : Julien	Technicien : Bruce BASSO	Total	charge(e) de mission : Julien	Technicien : Bruce BASSO	Total	PRINCIPAL RAISON ECARTS	Nom du prestataire	Prestation	TOTAL TTC	Nom du prestataire	Prestation	TOTAL TTC	PRINCIPAL RAISON ECARTS
1 - Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB et actions non contractuelles														
1 a - Contrat agricole														
Elaborer un PAEC (Concertation et gouvernance, diagnostic territorial, rédaction PAEC, cartographie territoire)														
Mettre à jour / ré-actualiser un PAEC	*1,00*	*2,00*		*1,00*	*0,70*									
Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC et animer le PAEC (communication aux agriculteurs, réunions collectives et individuelles, COPIL du PAEC, rédaction notices)	*2,00*	*3,00*		*0,40*	*5,30*									
Assister techniquement les contractants à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats		*2,00*			*1,80*									
Réaliser des diagnostics agro-écologiques et élaborer des plans de gestion	*0,00*	*23,00*			*33,80*		*Beaucoup de nouveaux engagements car augmentation du plafond par exploitation à 10 000 € + mise à jour des plans de gestion pastoraux*							
Suivre, évaluer et renouveler les MAEC	*1,00*	*7,00*		*1,50*	*3,40*									
Préparer et organiser les formations des agriculteurs	*1,00*	*2,00*		*2,50*	*2,20*									
Participer aux réunions régionales (CRAEC…)	*1,00*	*1,00*		*2,90*	*0,30*									
Sous Total Contrats agricoles	***6,00***	***40,00***	***0,00***	***8,30***	***47,50***	***55,80***		***0,00***	***0,00***	***0,00***				
1 b - Contrat Non agricole														
Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats N2000 (forestier ou non agricole, non forestier)	*3,00*						*JR : Pas de contrat et mise en standby des contrat par manque de temps dû au départ/ retour de Bruce*							
Accompagner le montage technique et administratif des contrats N2000 (diagnostics écologiques, éligibilité, dossier de demande d'aide …)	*6,00*	*4,00*			*0,10*		*JR : Pas de contrat et mise en standby des contrat par manque de temps dû au départ/ retour de Bruce ;* *Bruce : mise en standby car priorisation PAEC avant départ*							
Suivre et évaluer les contrats en cours/ engagés	*3,00*						*Pas comptabilisé dans cette rubrique car les contrats passé s'insèrent sur des sites en gestion via d'autres cadres opérationnels (PG par exemple) -> donc comptabilisé en "gestion hors dispositif"*							
1 c - Charte Natura 2000														
Accompagner les demandes d'adhésion à la Charte N2000 et promouvoir le volet "activités"	*1,00*						*Pas de nouvelle charte signée*							
Suivi des chartes N2000 signées														
Sous Total Contrat nini, forestier et charte	***13,00***	***4,00***	***0,00***	***0,00***	***0,10***	***0,10***		***0,00***	***0,00***	***0,00***				
1 d - Actions non contractuelles														
Réaliser des actions non contractuelles ***prévues dans le DOCOB***	*45,30*	*17,25*		*55,10*	*17,80*		*JR : Compensation du départ de Bruce pour le suivi des actions de gestion pendant période absence. De nombreuses opportunités de gestion, à Torreilles ont vu le jour en 2026 (Sentier des dunes, Désenrochement Bourdigou, etc.)*							
Sous Total Actions non contratcuelles	***45,30***	***17,25***	***0,00***	***55,10***	***17,80***	***72,90***		***0,00***	***0,00***	***0,00***				
TOTAL PARTIE 1	***64,30***	***61,25***	***0,00***	***63,40***	***65,40***	***128,80***		***0,00***	***0,00***	***0,00***				
2 - Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB et formation														
Informer et sensibiliser les publics préalablement ciblés (écoles, associations, acteurs locaux, …)	*4,00*			*4,00*										
Elaborer et/ou mettre en œuvre une stratégie de communication (site internet, lettre d'information, plaquette d'information, cartes...)	*5,00*			*4,90*										
Initier et contribuer aux échanges ***en réseau N2000*** *(départemental, régional, PNA…) pour mutualiser les expériences de gestion des sites*	*12,00*	*1,00*		*13,90*	*4,70*		*Légère augmentation due à l'organisation de la réunion régionale en 2025 et a l'activité de l'association N2000 (dont passation Présidence)*							
Promouvoir la prise en compte de Natura 2000 dans la mise en œuvre d'autres politiques publiques (eau, urbanisme…)	*4,00*			*3,00*										
Formation														
TOTAL PARTIE 2	***25,00***	***1,00***	***0,00***	***25,80***	***4,70***	***30,50***		***0,00***	***0,00***	***0,00***				
3 - Suivi de la mise en œuvre du DOCOB														
Animer les groupes de travail	*2,00*			*1,40*										
Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation (organisation et secrétariat COPIL plafonné à 3 jours par COPIL)	*2,00*	*1,00*		*2,50*	*0,90*									
Etablir **annuellement** *un rapport d'activités*	*4,00*	*4,00*		*4,00*	*8,00*									
Tous les 3 ans *: bilan de la mise en œuvre du DOCOB à présenter en COPIL*														
Assurer le suivi administratif et financier du programme	*4,00*			*4,00*										
Se coordonner - Réunion d'équipe	*1,00*	*1,00*		*5,00*	*0,90*		*De nombreux échanges réalisés en compensation du départ de Laurence FONBONNE, Directrice de RIVAGE (Intérim assuré par Julien pdt 3,5 mois)*							
Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir	*2,00*			*2,00*										
Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation des actions identifiées du DOCOB	*2,00*			*1,80*										
TOTAL PARTIE 3	***17,00***	***6,00***	***0,00***	***20,70***	***9,80***	***30,50***		***0,00***	***0,00***	***0,00***				

4 - Le DOCOB															
4 a - Mise à jour régulière															
Analyser les évolutions du contexte (réglementaire, local,….) et effectuer les ajustements éventuels															
Mettre à jour des données SIG et de l'atlas cartographique du DOCOB à prévoir ***en fonction des données récoltées***															
Mettre à jour le DOCOB si besoin (ajout de fiches d'actions…)															
Mettre à jour le FSD si besoin	*2,00*			*0,50*			*Pas de retour des services de l'Etat suite aux nombreuses relanced sur le sujet*								
Elaborer et/ou mettre à jour la fiche de synthèse															
Mise à jour du SIN2															
Sous Total MAJ DOCOB	***2,00***	***0,00***	***0,00***	***0,50***	***0,00***	***0,50***		***0,00***	***0,00***	***0,00***					
4 b - Evaluation															
Procéder à l'évaluation du DOCOB en vue d'une éventuelle révision ***après concertation avec l'autorité administrative***															
Sous Total Evaluation	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***					
TOTAL PARTIE 4	***2,00***	***0,00***	***0,00***	***0,50***	***0,00***	***0,50***		***0,00***	***0,00***	***0,00***					
5 - Veille environnementale															
Informer et conseiller les collectivités pour une bonne prise en compte du DOCOB dans les documents d'urbanisme															
Informer les porteurs de projet (manifestations sportives, infrastructures, …) et porter à leur connaissance les données du DOCOB dans le cadre de l'évaluation des incidences	*8,50*			*6,00*			*Certaines EIN portées par les partenaires de RIVAGE ont été comptabilisées dans la rubrique "gestion hors dispositif" dans la mesure où elles coucouraient elles même à la gestion du site (ex : passerelle d'observation sentier des dunes de Torreilles)*								
Assurer une veille environnementale sur le terrain en lien avec les programmes de contrôle en matière de police de la nature	*1,00*			*1,10*											
TOTAL PARTIE 5	***9,50***	***0,00***	***0,00***	***7,10***	***0,00***	***7,10***		***0,00***	***0,00***	***0,00***					
6 - Suivis et études* **															
Suivis des espèces et habitats d'intérêt communautaire	*13,00*	*28,00*		*14,00*	*9,40*		*Quelques suivis Larolimicole réalisés pendant période absence Bruce ; peu de suivis réalisés par Bruce car priorisation PAEC avant départ*								
Etudes prévues dans le DOCOB	*2,00*	*2,00*		*4,30*	*0,30*		*Les suivis Blongios ont été réalisés par Julien car absence de Bruce durant cette période*	*GOR*	*Suivi du Blongios nain*	*4 950,00 €*	*GOR*	*Suivi du Blongios nain*	*4 950,00 €*	***suivi blongios nain***	
TOTAL PARTIE 6	***15,00***	***30,00***	***0,00***	***18,30***	***9,70***	***28,00***		***0,00***	***0,00***	***4 950,00***					
7- Relations avec l'autorité administrative (Région ou DDT) et les présidences des COPIL**															
Se réunir et échanger avec l'autorité administrative (ex : préparation des COPIL, points de calages financiers, montage administratif des dossiers d'animation et des contrats, réunion sur problématiques ponctuelles,...)	*1,00*			*1,00*											
Se réunir et échanger avec les présidences de COPIL															
TOTAL PARTIE 7	***1,00***	***0,00***	***0,00***	***1,00***	***0,00***	***1,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***					
TOTAL REGIE (Nb de jours) / PRESTATION (montant)	**133,80**	**98,25**	**0,00**	**136,80**	**89,60**	**226,40**		**0,00**	**0,00**	**4 950,00**			**4 950,00**		